

AEGUATORIA

VOLUME XIX
1956

Rédaction et Administration
Mission Catholique

COQUILHATVILLE
B. P. 120

Opstel en Beheer
Katholieke Missie

INDEX.

Page

Coupez A.	Application de la Lexicostatistique au Mongo et au Rwanda	85
Davidson J.	Dieu est-il blanc ?	88
Denis J.	Coquilhatville	137
G. S.	Culture autochtone et Enseignement	106
Hulstaert G.	Dénatalité Mongo	45
.	Chants de Portage	53
.	Noms de Personnes chez les Nkundo	91,135
Jans P.	Essai de Musique religieuse pour Indigènes	1
Maes F.	Het Rekenprogramma in Kongo	49
Roeykens A.	Un précieux témoignage sur les débuts véridiques de l'œuvre africaine de Léopold II	125
V. M.	La Leçon du Kenya	103

DOCUMENTA.

Administration.	Perte de Contact	68
	Ethnographie et Administration	70
	Au sujet de l'Immatriculation	112
	L'Etat congolais et la Propriété foncière	154
Agriculture	Leçons d'un Echec	77
Enseignement	Une Conséquence de l'Enseignement	73
	Que lisent-ils ?	74
Linguistique	La Langue somalie et les dialectes du Territoire	65
	Questions de Langue à Ceylan	72
Mariage	La Famille nombreuse	110
Missions	Le tam-tam à la gloire de Dieu	67
	L'Eglise face au problème colonial	72
	Une déclaration solennelle des Evêques du C. B.	149
Nutrition	Les Problèmes alimentaires du Continent noir	70
	Déficiences nutritionnelles	117
Politique	Situation en Nigérie	66
	Les frontières somalies	67
	Deux ans de Fédération centr'africaine	112
	Colonialisme	114
	Silence à Madagascar	152
Sociologie	Conséquences sociologiques de l'Industrialisation de l'Afrique	65
	Panorama d'Action sociale	74
	Le Problème de l'Esclavage en Afrique Noire	109

L'Exode rural	110
Avilissement et Civilisation	111
Racisme en Afrique	115
Sectes indigènes	153

Bibliographica

A. R. S. C.	Atlas Général du Congo (G. H.)	84
Bequaert M. et Mortelmans G.	Le Tshitolien dans le Bassin du Congo (G. H.)	81
Coupez A.	Études sur la Langue Luba (E. van Wyk)	124
Cuvelier J.	Documents sur une mission française au Kakongo 1766 (A. Roeykens)	162
Cuvelier J. et Jadin L.	L'ancien Congo d'après les archives romaines 1516-1640	121
de Sá A. B.	Documentação para a História das Missões do Pa- droado Português do Oriente (G. H.)	158
Glückman M.	The Judicial Process among the Barotse of Northern Rhodesia (G. Hulstaert)	82
I. W. O. C. A.	Zesde Jaarverslag 1953 (G. H.)	160
Kagame A.	La Philosophie bantu-rwandaise de l'Être (extraits) (G. Dhondt)	159
Klein W. C.	Belgisch Congo (G. H.)	123
Le Febve de Vivy L.	Documents d'Histoire précoloniale belge (A. Roeykens)	157
Lekens B.	Ngbandi-Idioticon I (A. V.)	119
Ombredane A.	L'exploration de la mentalité des Noirs congolais (F. M.)	161
O. N. U.	L'activité économique en Afrique (V. M.)	80
	Rôle et Structure des Économies monétaires en Afrique tropicale (V. M.)	80
Piron P.	L'indépendance de la Magistrature et le statut des Magistrats (Ph. d. R.)	163
Stengers J.	Textes inédits d'E. Banning (E. Boelaert)	120
Storme M. B.	Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX eeuw (V. M.)	79
	Ngankabe, la prétendue reine des Baboma (A. Roeykens)	163
Van Bulck G.	Carte Linguistique du Congo Belge et du Ruanda-Uru- ndi (A. Coupez)	121
X.	La Cité de Zongo	79
X.	Koloniaal Jaarboek (V. M.)	122
X.	Voyage du Roi au Congo (G. H.)	123
X.	Revue Pédagogique Congolaise (F. M.)	161

AEQUATORIA

No 1, 19^e Année 1956

Essai de Musique Religieuse pour Indigènes dans le Vicariat Apostolique de Coquilhatville

La musique est un phénomène d'extériorisation de l'homme de tous les temps et de tous les peuples.

Les normes et canons de rythme et d'harmonie diffèrent de peuple à peuple et de race à race. Dans cette diversité sans fin, il y a ceci de commun :

chaque musique satisfait adéquatement un peuple déterminé ;

chaque peuple de civilisation différente ne comprend et n'apprécie guère la musique des autres. Il en est ainsi de nous Européens, pour la musique Africaine, arabe ou nègre. Une vague momentanée, un snobisme de commande n'y changent rien.

Diverse est la position qu'on peut prendre vis-à-vis de la musique d'un peuple qu'on vient de contacter.

On peut l'étudier en *musicologue* c. à d. n'étudier, d'une musique déterminée, que son origine, son développement, son évolution, abstraction faite de tous ses aspects moraux et sociaux.

On peut l'étudier en *ethnologue* c. à d. rechercher la place que cette musique occupait et occupe encore dans la vie religieuse, familiale et sociale d'un peuple.

On peut l'étudier en *civilisateur* c. à d. en homme d'action, qui recherche l'influence, en bien ou en mal, qu'une musique déterminée peut avoir sur un peuple, soi-disant primitif, et le parti qu'on peut en tirer pour mettre ce peuple en contact avec une civilisation nouvelle. Cette position est celle du missionnaire qui, pour des motifs de charité chrétienne, veut faire de la musique un facteur de christianisation ; c'est celle aussi du fonctionnaire d'une nation colonisatrice ou tutrice, qui veut, pour des motifs de stricte justice, civiliser le plus foncièrement possible et avec le maximum de chances de succès.

I. Adapter et s'adapter

Pour nous, missionnaires, civiliser n'est point : transformer des peuples en Européens. Nous inspirant de la parole de S. Paul, nous devons devenir Nègre avec les Nègres. La chose n'est pas toujours facile. Duhamel cite ces paroles d'A. Siegfried : „L'intelligence ne suffit pas

pour pénétrer (ce peuple) ; il y faut de la sympathie et une sorte de communion qui n'est pas d'ordre cérébral." „Voilà qui est fort bien dit," continue Duhamel, „j'ose ajouter qu'en certains cas ce n'est pas la sympathie qui suffit, qu'il faut avoir du respect, de la tendresse, une sorte d'amour fraternel. En d'autre cas... (on) doit laisser aller ses craintes, ses scrupules et même sa répugnance et même sa colère."

Il y a eu une période de faux romantisme où l'on considérait les peuples à évangéliser comme des „sauvages". Tout chez eux était mauvais, vicié dans le fond, une sorte de création satanique. Tout devait être renversé, démoli, enlevé : langue, arts, musique, vie sociale, sagesse ancestrale. Tout devait être remplacé en bloc par la civilisation occidentale, la seule digne de ce nom.

Sporadiquement on rencontre encore cette mentalité. Elle constitue un frein et un obstacle à toute christianisation véritable, à toute civilisation vraie, telles que l'Eglise les a toujours comprises et imposées à ses missionnaires.

Les règles sont claires et formelles :

Ne supprimer que ce qui est contraire au dogme et à la morale et à un ordre moral sain.

Ne supprimer qu'avec la plus grande circonspection, et rien que ce qui doit absolument être supprimé, parce que incorrigible.

N'introduire que le strict nécessaire, évitant d'étouffer ce que la civilisation en cause possède de bon, même s'il ne s'adapte pas entièrement aux normes et conceptions qui chez nous font loi.

Pour exécuter ce programme nous aurons à protéger le noir contre lui-même et contre nous. Contre lui-même, contre sa manie de nous copier servilement ; contre son complexe d'infériorité qui le pousse à mépriser ce qui est à lui, pour le remplacer, sans discrimination, par ce qui vient de chez nous. — Contre nous-mêmes : contre notre complexe de supériorité, qui nous fait dédaigner ou ridiculiser tout ce qui ne vient pas de chez nous ; contre notre utilitarisme, notre manque de préparation, notre découragement en cas d'échec, contre notre paresse, notre manque de générosité, toutes causes que nous ne cherchons plus ce qui est le mieux pour le noir, mais ce qui est le plus facile et le plus expéditif pour nous, et pour enlever ainsi ce qu'il a de meilleur pour le remplacer par nos choses à nous, qu'elles soient adaptées ou non.

Nous devons donc adapter, c. à d. avant tout nous rapprocher nous-mêmes de ce peuple, chercher à le comprendre, l'aimer ; tailler à sa mesure les choses que nous devons importer ; rechercher tout ce qu'il y a de bon dans ses us et coutumes, dans sa vie religieuse, artistique, sociale et littéraire, pour le conserver, le cultiver, le développer.

Lorsque, au VII^e siècle, le Pape Grégoire envoya Augustin et ses moines pour convertir l'Angleterre, il leur donna ces directives.

Et dans son encyclique „*Evangelii Praecones*" notre S. Père le Pape Pie XII affirme, confirme et rend obligatoires les mêmes principes fondamentaux de l'art de missionner.

Le peuple doit être conduit au Christ. Tout aussi bien que nous, et tout aussi intensément, il doit se sentir à sa place et à son aise dans la grande famille que constitue l'Eglise. — Notre foi, notre liturgie ne peuvent être considérées ni ressenties par lui comme des choses européennes, occidentales. Il faut qu'elles deviennent partie intégrante de son être. Il faut que, quand ce peuple atteindra sa majorité, il considère sa foi comme son bien le plus cher.

Si chez la plupart des peuples, nouvellement émancipés, la foi chrétienne est suspectée, combattue ou persécutée, une des raisons ne serait-elle pas que ces peuples ont identifié christianisme et civilisation occidentale ? Ne serait-ce pas parce que certains missionnaires, avant d'être des apôtres du Christ, ont été des propagandistes de leur pays respectif ? Avec la conséquence inévitable qu'en même temps que les indigènes se sont débarrassés de leurs civilisateurs, de leur civilisation, de leurs idées philosophiques et autres, ils en ont rejeté la foi pour ne conserver que les apports de la civilisation matérielle ?

Ce danger n'est pas conjuré. „À un interlocuteur imaginaire, qu'il supposait Sud-Africain et soucieux de l'avenir" (A. Siegfried), fit la réponse suivante : „Êtes-vous sans enfant ? Alors, à brève échéance, vous n'avez pas grand'chose à craindre. Si vous avez un fils, faites attention. Si vous avez des petits-enfants, qui pourrait dire où ils seront dans un demi siècle?" (Duhamel)

II. Où en sommes-nous en fait de musique religieuse au Congo ?

Nous avons introduit le chant grégorien.

N'oublions pas qu'il nous vient des Juifs, des Grecs, des Orientaux, des Romains et, qu'au fur et à mesure que l'Eglise se répandait, les peuples qui y entrèrent apportèrent leur chant propre.

Inutile de se demander si le chant grégorien actuel reflète encore le chant des débuts. Tel qu'il existe il est le chant officiel de l'Eglise.

Nous devons prendre le grégorien tel qu'il est, sans en changer le texte musical. Quant à l'exécution et à l'interprétation, le maximum de liberté nous est laissé. Maredsous et Malines interprètent de façon différente. Et il en est ainsi un peu partout. Comme il en est également pour la musique figurée. Question de tempérament personnel ou collectif.

Le noir apprend-il facilement le chant grégorien ? En partie sans le moindre doute. La raison en est : une certaine affinité entre sa musique et le grégorien, la tonalité et la diatonicité. Ressemblance, pas égalité. La partie mélodique, comme telle n'offre donc pas de grandes difficultés.

La chose est autre quand il s'agit de la partie rythmique. Pour le noir, ce qu'il apprend le mieux et le plus facilement, ce sont les chants syllabiques, où le chant suit le rythme de la parole parlée ; les hymnes à texte métrique très prononcé ; les chants de fin du moyen âge, très voisins de la musique populaire tant par le rythme que par la mélodie. Le même phénomène se rencontre dans nos chorales et jubés d'Europe. Plus on pousse le rythme vers la mesure de 2/4 ou 4/4, éventuellement 3/4 ou 6/4, plus aussi nos chantres noirs exécutent avec facilité et aisance.

Mais la partie artistique du chant grégorien : le *Propre* (introït, graduels, tractus etc.) pour eux est un livre fermé que parfois il parviennent à ânonner péniblement. Et il n'y a à cela rien d'étonnant. La chose se présente également en Europe et ailleurs. Ces pièces ne sont pas des chants de „masse", elles ne sont pas écrites pour le „commun des fidèles". Ce sont des chants à exécuter par une Schola bien stylée, et, mieux encore, par des solistes. A quelques exceptions près on ne les possède pas en Europe. Faut-il s'étonner que le Congo en soit privé ? Dans ces conditions ne vaut-il pas mieux, là où c'est permis, s'en tenir à un récitatif convenable plutôt que d'écorcher les oreilles des gens ?

Nous avons introduit également le *chant européen*. La musique grégorienne, en effet, n'est pas la seule musique tolérée par l'Eglise, ni la seule désirée par elle. „Pas de raison pour la musique religieuse de se restreindre et de se confiner. Toutes les voies sont libres devant elle. Le plain-chant que nous avons liturgiquement préféré, pourrait se définir : le maximum de prière et le minimum de musique. Au-dessous il n'y a que la parole nue ; au-dessus il y a toute la lyre. Et la lyre n'est-elle pas à Dieu ?" (Sertillanges, Prière et musique)

Périodiquement, dans leurs Encycliques, les Papes proclament qu'ils n'ont nullement l'intention d'abandonner les trésors de musique figurée, héritage des siècles passés, ou composée actuellement.

Des livres de chant officiels ne sont imposés que les textes, la parole, non la musique. La musique figurée est l'expression spécifique et diverse de l'âme de chaque peuple.

Elle introduit dans le chant de l'Eglise l'élément national, la façon caractéristique de laquelle ces peuples vivent la foi universelle.

Nous avons donc introduit la musique occidentale : pour parer au plus pressé, par incapacité de faire autrement, mais surtout par européanisme. Nous avons introduit nos recueils de chants, parfois recueils d'horreurs musicales. Non contents de cela, nous les leur avons appris dans nos langues à nous. Le noir a facilement appris ces chants, cantiques et hymnes. Même servilement. Il a mimé en même temps, et avec un plaisir manifeste, les particularités et les excentricités de diction et de débit de ses professeurs. Là où un professeur compétent peut tenir sa chorale en mains, on arrive à un succès fictif, passager. Laisse à elle même, cette pauvre chorale, qui n'y comprend goutte, fait tout dégénérer, pour tomber dans le grotesque et le ridicule. Nous avons obtenu que ce peuple qui, dans ses chants à lui, ne traîne pas, ne perd pas le rythme, dans nos églises traîne lamentablement et défigure absolument tout rythme.

Introduire, emprunter à une autre civilisation ne devrait être que l'exception. La vraie solution, ici comme chez nous, serait de prendre la musique indigène et de l'adapter au culte. On poussera de hauts cris ; l'élément européen de la population congolaise ne goûtera pas cette musique. C'est dommage, mais ce n'est pas là l'essentiel. Ce n'est pas une raison pour ne pas faire honnêtement un essai dans ce sens. Au Congo c'est le noir qui doit compter avant tout. A l'église aussi. Il faut qu'il soit convaincu que, comme Dieu le comprend lorsqu'il Le prie dans sa langue propre, de même Il admet et apprécie sa musique, et lui est reconnaissant de l'avoir mise à Son service, de s'y exprimer comme il est.

III. La musique indigène

On la connaît peu, et de façon imparfaite, incomplète surtout. Depuis quelques années seulement on l'enregistre au moyen d'instruments mécaniques très perfectionnés. Des musicologues européens ou autres, dans leurs instituts et académies, l'analysent jusque dans ses moindres détails. Sur ces données ils basent de savantes théories sur la forme, la structure, l'évolution etc. de la musique indigène. C'est le seul moyen pour arriver à une connaissance complète, approfondie de la matière. A quelques conditions, cependant.

On doit enregistrer de tout, c. à d. la musique dans toutes ses formes et manifestations : musique sacrée et profane, chants des hommes, des femmes et des enfants dans tous les moments de la vie sociale ou familiale ; la grande musique des virtuoses comme les chants populaires. Toute forme a sa valeur et sa signification et fait partie de l'ensemble de la musique indigène. Il y a eu des abus, surtout quand on a employé ces moyens d'enregistrement pour des buts commerciaux de bas étage. A un certain moment on a inondé le marché congolais de disques de phono, donnant de la soi-disant musique congolaise : des danses d'un peu partout. De préférence on a choisi les plus licencieuses, dans lesquelles les paroles obscènes, allusions équivoques et insinuations, furent chargées à souhait. Plus d'un indigène protesta contre la chose et s'indigna que les Européens s'abaissent à semblable besogne.

Il faut enregistrer partout ; chaque région, chaque race doit être étudiée. Ce qui vaut pour le Ruanda-Urundi ne vaut pas pour le Bas-Congo etc. Notre immense Congo, par ses races et ses tribus et ses langues, offre au moins autant de différences qu'on en trouve de Helsinki à Palermo.

On doit savoir trier judicieusement, distinguer ce qui est vieux et authentique de ce qui est d'importation récente, distinguer aussi entre ce qui est emprunt et plagiat, ou évolution normale.

Les quelques notes qui suivent sont le fruit d'un long séjour au Congo et n'embrassent

qu'un tout petit bout de la Province de Coquilhatville, plus spécialement les villages dépendant des missions de Bamanya, Bokuma, Flandria, Bolima et Boënde, du Vicariat de Coquilhatville.

Le rythme.

C'est la mode de qualifier la musique indigène d'incompréhensible, pour nous Européens, à cause de son rythme. Il y a en cela avec une part de vérité, une grosse part d'exagération, due à un manque de réflexion et d'effort.

Le rythme, c.à.d. „la disposition symétrique et à retour périodique des temps forts et des temps faibles" (Larousse), est parfaitement et facilement saisissable dans toute mélodie indigène. Avec un peu de pratique on retrace facilement les noyaux rythmiques binaires ou ternaires et leurs différentes combinaisons. La difficulté ne commence que quand chant, danse, instruments accompagnateurs, battements des pieds et des mains, forment un tout dans lequel les différents rythmes ne sont plus parallèles, les remplissages entre les temps forts sont richement variés, le retour régulier des temps forts est interrompu et anticipé par syncopes etc., en un mot quand on se trouve devant une véritable polyrythmie qui laisse l'Européen inaverti, perplexe et décontenancé.

La mélodie.

Contrairement au rythme bouleversant, la mélodie, le chant en soi, est une profonde désillusion. Pour bien des raisons.

En général le chant d'un chœur n'est qu'un motif très court, répété à l'infini et sans notable changement. On peut le chanter seul, ou il peut servir de réplique à un soliste. Ce dernier est plus fertile, plus libre ; son chant se développe au gré de sa fantaisie ; très souvent il improvise, tant la mélodie que les paroles, fait des allusions à l'évènement du jour, ou dit des gentillesses ou des rosseries à certaines personnes présentes. Le public saisit au vol et suit avec une attention amusée.

Le motif peut se composer de deux parties, la première évoluant autour de la dominante, la seconde autour de la sous-dominante.

Il n'y a pas de cadence finale. Si, pour une raison que nous ignorons, les chantres en ont assez, au lieu de se poser sur la note tonique, la tierce, quinte ou octave, dans un cri prolongé la voix se pose sur la seconde supérieure ou inférieure ; ce qui nous laisse pantois.

Les mélodies n'emploient que les sept notes naturelles, à l'exclusion de tout chromatisme.

Il n'y a ni gammes majeures ni mineures, rien qu'une structure diatonique. Parfois on entend dire que la musique indigène semble si triste, toute en mineur. C'est une erreur. Le nègre n'est pas triste. Mais nous sommes tellement habitués à rendre synonymes tristesse et gamme mineure, que tout ce qui se rapproche de ces gammes nous donne une impression de tristesse.

Le noir connaît et emploie-t-il toutes les notes de la gamme diatonique ? On entend prétendre le contraire. D'aucuns vont jusqu'à dire qu'ils n'emploieraient que 3 ou 4 notes. Peut-être est-ce vrai pour la musique des très primitifs, p.e. des Batswa. Dans les régions étudiées par nous il n'en est pas ainsi. Les sept notes sont d'un usage courant. Il est vrai que le passage du mi au fa, et du si au do ne se rencontre guère. Le demi-ton descendant n'offre aucune difficulté. Même chose pour les intervalles ; ils sont tous employés, qui plus qui moins.

D'où vient alors cette légende du système à trois ou quatre tons ? D'après moi, de conclusions hâtives, tirées de données trop limitées. Si pour juger du grégorien vous vous basez uniquement sur le Pater, les Préfaces et la psalmodie, peut-être arriverez-vous à la même conclusion. Or, rien n'est plus faux.

Autre légende : le fameux quart de ton qui, d'après certains, serait une des caractéristiques essentielles de la musique nègre. On a fortement exagéré la chose. Mes propres recherches, confirmées par une sommité comme Schneider et par le témoignage de Mr l'abbé Sebikaga du Ruanda-Urundi, sont les suivantes : si ces quarts de ton, ou plutôt ces fausses intonations se présentent, ce ne sont que des notes de transition entre les notes essentielles et constructives de la mélodie tonique. Cette dernière reste toujours diatoniquement pure. Ce phénomène, lui aussi, n'est pas spécifiquement congolais. Il arrive qu'à la radio ou dans une salle de concert ou au théâtre on a l'impression que tel artiste déterminé donne mal certaines notes ou qu'un chœur chante faux.

La polyphonie.

Le noir connaît-il la polyphonie ?

Sans le moindre doute, mais pas comme nous, où la musique est avant tout basée sur l'harmonie.

La voix d'accompagnement en tierce ou en sixte semble lui avoir été complètement inconnue.

Par contre, on rencontre incidemment la progression parallèle en quarts et en quintes ou octaves. Ce phénomène se présente assez naturellement quand voix d'hommes, de femmes et d'enfants chantent la même mélodie, mais chacun dans le timbre de sa voix. Tous sont convaincus de chanter la même chose.

Une autre forme de parallélisme accidentel se présente quand on chante en même temps deux versions différentes d'un même chant.

La vraie polyphonie commence par le chant antiphonal. Soliste et chœur, ou deux chœurs se relaient, se répondent par des mélodies identiques ou différentes ; ils n'attendent pas que l'autre ait fini sa partie ; le début et la fin se chevauchent plus ou moins longuement.

Il y a également le chant sous forme de canon.

Mais il y a mieux et plus, il y a la vraie polyphonie, si même primitive. Elle se rencontre surtout chez certaines tribus musicalement très développées, comme le sont les Ekonda de la Forêt Equatoriale. Chez eux la polyphonie est voulue, pas accidentelle. Plusieurs mélodies, dans la même tonalité et de structure semblable, sont chantées en même temps et se développent, en apparence indépendamment les unes des autres. Le soliste donne le thème et laisse libre cours à sa fantaisie musicale ; les comparses le soutiennent et lui répondent par des mélodies plus simples, sans grand changement ; le chœur entre en ligne, souligne, se tait, reprend. Et au-dessus et en-dessous de tout cet ensemble de voix, il y a les instruments : toutes sortes de tambours, petits ou grands, couchés ou debout ; tous les autres instruments à percussion ou à raclage ; les castagnettes primitives, les grelots, parfois le cri perçant lancé sur des cornes d'antilope. Tout cela forme un ensemble puissant, obsédant.

„La loi qui crée les formes polyphoniques et détermine la position des intervalles, est partout la même. La conclusion à tirer de ces analogies entre la musique exotique et le moyen-âge, n'est donc pas d'ordre culturo-historique ou géographique, mais uniquement technique et très général : là, où les données de tonalité et de forme sont semblables, il se forme des principes harmoniques identiques, d'après des lois universellement valables." (Schneider)

IV. Essai de musique religieuse pour indigènes par Européens

Le noir n'avait pas de culte organisé avec sacrifices rituels, etc. Donc pas de musique religieuse avec préchantres, schola et participation de la masse, comme l'Eglise primitive la

trouva et l'emprunta, en la transformant, aux juifs et aux peuples païens reçus dans son sein.

Il est vrai qu'à l'ouverture de la chasse, de la pêche, du combat, l'ancien du clan ou son féticheur chantaient une formule magique pour conjurer les esprits mauvais et s'attirer l'aide des esprits amis.

Des troubadours itinérants, avant de commencer leur saga locale, profondément inclinés, invoquèrent Dieu.

Mais c'est à peu près tout. Et ce n'est pas beaucoup.

Pour les besoins de la religion il faudra donc faire de la musique religieuse.

Qui doit le faire ? Poser la question c'est la résoudre. Le noir lui-même. L'Européen ne saurait, pour l'aider, que déblayer le terrain, lancer l'idée, convaincre l'indigène que c'est chose permise, possible, nécessaire ; le persuader que non seulement il est appelé à collaborer, mais que c'est sur lui que tout devra reposer. Pour démarrer, des Européens, connaissant la musique indigène et l'aimant, peuvent l'aider, le mettre en marche. Mais là s'arrête leur intervention.

C'est ainsi que deux de mes confrères et moi-même nous avons compris le problème et que nous nous sommes attelés à la besogne.

Les textes latins de nos offices religieux n'offrent pas de difficulté ; on les prend tels quels.

Mais il y a des parties de la liturgie où la langue véhiculaire est autorisée. On doit donc emprunter à la bible ou faire de la poésie indigène. Chose extrêmement difficile. Il y a d'abord le problème de la langue, très compliquée et très difficile. Il y a, ensuite, la caractéristique très spéciale de la poésie indigène. Le genre didactique n'y est que fort peu connu et apprécié. Inutile de vouloir introduire de la philosophie ou de la théologie en vers. La poésie indigène, est essentiellement épique avec des parties lyriques. Les nsako et proverbes de ces peuples sont des trésors de sagesse populaire antique. Le noir parle en images et paraboles. Dans bien des cas il n'aligne que les parties essentielles de la phrase, le minimum requis pour être compris. Le public saisit à demi-mot, savoure toutes les allusions et jeux de mots. Rares sont les indigènes capables actuellement de faire de la poésie religieuse. Ils n'en sont encore qu'au stade de l'assimilation de la foi. Quand la bible, les prières, etc. les auront pénétrés profondément, comme c'est le cas chez les meilleurs d'entre nous, spontanément les poètes parmi eux vont faire de la poésie religieuse indigène, qui ne différera que par le contenu des pages les plus belles de leur littérature païenne si belle.

L'œuvre du P. Jans.

Je fus le premier à lancer, dans notre région, l'idée de la musique religieuse „à l'indigène". Cela se passa en 1932. Vivant depuis plus de cinq ans dans un milieu purement indigène, quoique un peu hétéroclite, bien vite je m'étais rendu compte que la musique religieuse européenne pour les noirs n'était qu'un pis-aller. Il me semblait que ce peuple avait le droit et les capacités voulues pour s'adresser à Dieu à sa manière. Je résolus de l'y aider. Malheureusement les nécessités du Vicariat ne me laissèrent pas longtemps en place. En 1935 je fus muté dans un grand centre où mes contacts avec l'indigène pur étaient quasi inexistantes. Mais même de 1932 à 1935 les besognes absorbantes de chef d'une mission en plein développement, ne me donnèrent que peu de loisirs pour m'occuper de musique comme je l'aurais voulu. Je n'écrivis qu'une vingtaine de motets, hymnes, psaumes, la plupart en langue indigène, sur textes bibliques ou sur de pauvres poésies de ma propre invention.

Grosso modo je puis définir comme suit le procédé employé :

- mélodies indigènes pures, auxquelles, parfois, j'ajoute quelques notes, et toujours une cadence finale ;
- motifs indigènes, notés au hasard de mes écoutes, mais travaillés c. à d. répétés, transposés,

renversés avec, très souvent, des intercalations à l'européenne.

J'avais à ma disposition une très bonne chorale, surtout des voix splendides d'enfants, admirablement stylées par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Les thèmes et motifs m'étaient fournis par la population du poste, adultes : hommes et femmes ; enfants : garçons et filles, tous à leur travail ou leurs jeux. Et toujours sans qu'ils se doutent que je les écoutais ou prenais des notes. Le reste était question d'inspiration.

L'œuvre du P. Walschap.

Il est arrivé en mission en 1932. Il a dû quitter en 1938, miné par la maladie qui a causé sa mort. Son décès fut une très grande perte pour nous, à tous points de vue.

Successivement il fut missionnaire itinérant dans les missions de Boënde, Flandria, Bamanya et Bolima. Il était très aimé par tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Les noirs étaient fous de lui.

Ses pérégrinations dans des régions très diverses le mirent en contact avec des populations d'un degré de civilisation assez différent qui, toutes, l'influencèrent d'une façon ou de l'autre.

A BOENDE et environs il trouva les Mbole du Bush-bloc et les Bakutu, qui semblent appartenir à un groupe plus ancien que le reste de la population. Du point de vue artistique ils sont inférieurs. Ils sont avant tout chasseurs et guerriers, ne connaissent pas le *Lianja*, l'épopée nationale, et n'ont pas de grandes danses. Par contre ils ont des danses guerrières, et pratiquent la lutte comme sport national.

FLANDRIA avec son hinterland des Bongili, Bombwanja et Ekonda du Nord possède des populations bien conservées et denses. Les légendes et poèmes foisonnent ; il y a les joueurs de longombe, des danses spectaculaires et l'épopée *Lianja*. L'influence des Ekonda est prépondérante, surtout celle des Lonyanyanga, qui fournissent les meilleurs chanteurs, danseurs et danses, et animent toute la contrée. Les Batswa, très nombreux, participent aux fêtes et y apportent leur contribution.

BOLIMA est un poste très à l'écart, isolé et d'accès très difficile. Le peuple y est plus artiste, plus exubérant aussi qu'à Boënde. Il possède le *Lianja*, est influencé d'une part par Basankusu, de l'autre côté par les Ekonda. La population, peu dense, ne constitue qu'un petit groupe ; la plupart sont elinga = pêcheurs ou gens d'eau. Fort peu de Batswa dans cette région. L'occupation européenne a été plutôt néfaste pour ce peuple qui semble avoir perdu le goût de vivre ; la dénatalité est très accentuée, une des plus basses de tout le Congo.

Ame très sensible, esprit très ouvert, caractère des plus agréables le P. Walschap était un excellent confrère et un artiste né, très doué. Tout ce qui était beau agissait sur lui et en lui.

On regrette qu'il n'ait pas plus cultivé son talent littéraire. D'aucuns prétendent qu'il aurait dépassé son frère, le romancier. Nous ne possédons de lui que quelques contes publiés, et quelques poésies, inédites pour la plupart.

Durant son séjour en mission il s'est surtout adonné à la musique : écouter les chants des noirs, chanter lui-même, et faire chanter aux autres les chants qu'il composait pour eux. Il était musicien par nature, mais sans formation théorique ni pratique. Ceci explique les critiques qu'on a faites à son œuvre : manque de variété, monotonie, défaut d'expression et polyphonie déficiente. Ces critiques ne sont fondées qu'en partie.

Une grande partie de l'œuvre du P. Walschap est déposée dans les archives provinciales de la Congrégation. Dix grosses fardes qui sont loin de représenter tout ce qu'il écrivit. Le reste est introuvable. Ce qui s'y trouve se décompose comme suit :

- ± 60 motets religieux latins ;
- ± 70 chants religieux en langue indigène ;
- 3 messes et ± 30 fragments divers de messe ;
- ± 100 chants pour danses, commémorant tout l'Évangile de l'Enfance depuis Zacharie jusqu'au massacre des Innocents ;
- ± 60 chants-danses commémorant le Mystère Pascal ;
- ± 20 chants-danses commémorant la Chute de nos premiers parents ;
- ± 20 chants-danses commémorant l'Enfant Prodigue ;
- ± 20 chants-danses commémorant les martyrs de l'Uganda.

Contrairement à ce qui se faisait à Bamanya, où il avait collaboré quelques mois, la vie sociale et récréative dans son œuvre ne se centrait pas sur le théâtre. Grand admirateur des danses vues au Bush-bloc et chez les Ekonda, voyant d'autre part combien le peuple, grands et petits, hommes et femmes, aimaient la danse, il veut évangéliser en faisant illustrer par la danse toute l'Histoire Sainte.

Beaucoup a été fait ; beaucoup restait à faire ; le temps lui a manqué pour réaliser tous ses projets. Mais ce qu'il voulait était grandiose. „Depuis que j'ai vu danser les Ekonda dans leurs villages, l'idée d'un drame musical : La Chute de nos premiers parents, ne me lâche plus. Je voudrais récrire tout ce que j'ai fait jusqu'à présent. Rien qu'à y penser, l'enthousiasme me réchauffe. Je ne vous donnerai pas les détails ; tout cela change tellement quand on écrit. Mais voici mon plan général :

La chute
Promesse du Sauveur
La vie de Marie
Noël
La Rédemption.

Tout cela bien poli, bien ordonné, quelle splendeur de théâtre chrétien ! C'est ce que je cherche à réaliser. Quelque chose qui durera de midi à la soirée tombante."

Façon de travailler. — Surtout le premier temps il travailla très vite. N'analysant pas la musique autour de lui, il l'emmagasina sans plus, sans se demander le pourquoi ni le comment. Plus tard, après son contact avec les Ekonda, il travailla davantage ses mélodies, surtout les voix d'accompagnement, dans lesquelles il cherche à faire entrer un peu de la rythmique des instruments.

Généralement il ne part pas d'un motif déterminé ; il ne le cherche, ni ne l'écarte. Des motifs, des suites de sons, entendus par lui, apparaîtront dans ses compositions sans qu'il s'en aperçoive.

De rares fois il emploie sciemment un motif déterminé. Il m'a demandé deux ou trois fois de pouvoir reprendre les miens qui l'avaient particulièrement frappé ; comme il a repris la forme dialogale, très employée chez nous.

Parfois il emploie des suites de tierces ; plus souvent de quintes ou d'octaves. Certaines compositions de longue haleine, p.e. le Gloria, sont ce qu'il a de moins indigène.

Doué d'une belle voix de baryton il chantait lui-même les soli, que souvent il ne note que très sommairement au dessus du texte. La chorale chantait le reste. Généralement c'étaient des garçons de son école ou de l'internat du poste, les danseuses étant fournies par l'école des Sœurs. Son rêve était de posséder une troupe ambulante qui, les dimanches et les jours de fête, se déplacerait dans les villages environnants pour y donner des représentations. Il y avait déjà eu un début de réalisation.

L'œuvre du P. De Knop.

Le P. De Knop arriva en mission en 1935 et y est toujours. Il débuta au Centre extra-coutumier de Coquilhatville, d'où bientôt on le transféra au poste de Bokuma, siège du Petit Séminaire.

De bonne heure il fut gagné à l'idée de la musique religieuse pour indigènes et se mit à en composer.

Les archives ne contiennent que peu de choses de sa main. Il n'y a à cela rien d'étonnant. La musique n'est qu'une petite partie des journées archi-remplies d'un missionnaire. Il est déjà très heureux s'il parvient à écrire une partition à usage personnel. La copier pour la déposer ailleurs lui est très souvent impossible.

Nous ne possédons donc qu'une petite partie de ses compositions c.à.d. une cinquantaine de motets ou chants religieux et une Messe „Eotswelo" = „Noël".

Depuis quelques années il possède un appareil enregistreur perfectionné ce qui lui permet d'enregistrer les choses les plus diverses et les plus intéressantes, tant au poste qu'en voyage lors de ses déplacements. Les derniers temps ces enregistrements sont transmis à un confrère allemand, grand musicologue, qui les analyse et prépare une étude approfondie de la musique indigène.

Le P. De Knop a sa propre façon de travailler. Parfois il part d'un motif indigène ou grégorien, sans, cependant, beaucoup le développer, mais en y ajoutant la cadence finale.

Il semble prendre la musique indigène du moment, c.à.d. avec les nouvelles formes harmoniques récemment introduites. Continuellement on trouve chez lui l'homophonie en tierces que surtout la jeunesse congolaise a empruntée à nos chants européens.

Certaines indications semblent prouver qu'il a écrit aussi des danses religieuses, sans cependant égaler le P. Walschap quant au nombre, ni s'occuper de théâtre, comme le faisait Bamanya.

Le P. Jans accompagnait ses chants.

Le P. De Knop le fait parfois.

Le P. Walschap exécutait à capella.

Tous les trois employaient certains instruments de percussion, spécialement le grand tambour. Les indigènes eux-mêmes cherchaient, pour ces instruments, le rythme voulu, sans que jamais aucun des compositeurs intervînt.

Comment les indigènes ont-ils apprécié notre musique ?

Toujours, et pour tous les trois, avec enthousiasme.

En tout premier lieu les enfants des écoles qui étaient nos chantres. On dira peut-être : „ce ne sont plus de véritables indigènes". Jusqu'à un certain point la remarque a du vrai. Mais uniquement pour les catégories qui restent de longues années dans un poste de mission, pour y parcourir le cycle de 5 ou plus années de formation dans les diverses écoles. Mais ce n'est là que l'exception. A côté il y a la masse, ceux qui ne sont que de passage, qui ne restent que 6 mois, un an ou deux, pour se préparer à la réception des divers sacrements : baptême, 1^{re} Communion, Mariage. Chez eux l'européanisation inévitable est moins profonde et la remarque moins pertinente.

Si nous prenons le public des adultes, chrétiens ou païens, celui-ci, également, était enchanté ; ce qui est déjà un critère plus certain. Le meilleur, cependant, est fourni par les gens de passage, ceux qui ne restent que quelques jours ; gens de l'intérieur en visite chez des parents ou connaissances. Si ces gens, souvent des vieillards ou de petites vieilles édentées, viennent spontanément vous remercier, vous savez avec certitude qu'ils ont senti profondément que,

au moins par votre musique, vous avez voulu être des leurs, et qu'ils vous en sont reconnaissants.

Ont-ils ressenti cette musique comme indigène 100% ? Certainement pas. Ils ont senti ce qu'ils sentent devant des personnes qui s'efforcent de leur parler dans leur langue, chose par laquelle ils sont toujours si agréablement surpris et touchés. Pour quelques-uns, comme c'est le cas pour moi, ils diront : il dit bien des choses de chez nous. Mais des autres ils diront : ce qu'ils disent, nous le comprenons parfaitement, ils parlent très bien notre langue, mais il y a l'accent, les tournures du blanc.

Nos compositions ont-elles une valeur durable ?

Certaines peut-être, la plupart, non. Ce qui me le fait penser est la constatation suivante. La vraie musique indigène se transmet sans altération notable, d'homme à homme, de région à région ; ou si altération il y a, elle n'affecte ni le rythme ni la tonalité. Pour conserver notre musique à nous sans altération radicale, il faut l'Européen qui la leur ré-enseigne continuellement, et qui veille constamment à l'exécution ; sinon, très souvent elle dégénère jusqu'à devenir méconnaissable.

Comment les non-indigènes l'ont-ils appréciée ?

En général les non-techniciens l'accueillirent très favorablement. La raison en était-elle l'exotisme des mélodies, l'accompagnement typique et inattendu des tambours etc. ? Peut-être bien. Ont-ils compris notre intention, notre but, nos motifs et les approuvent-ils ? Autant de questions auxquelles je ne sais pas de réponse. Quant aux professionnels ou se croyant tels, leur accueil était beaucoup plus réservé. J'ai dit plus haut les lacunes et déficiences qu'ils relevaient. Nous sommes les premiers à convenir de notre manque de préparation et de formation techniques. Mais nous sommes aussi d'avis que quelque nécessaires que ces choses soient, elles ne suffisent pas. Il faut plus que de la théorie quand on entre en contact avec un milieu étranger, une civilisation totalement différente. Là il s'agit, avant tout, de comprendre, d'aimer et de respecter, sans vouloir s'imposer du haut de sa grandeur.

V. Musique religieuse composée par des indigènes

Tout cela ne fait que confirmer une vérité évidente : l'avenir de la musique religieuse indigène repose chez les indigènes eux-mêmes, chez l'artiste indigène qui sentira et vivra sa foi nouvelle et la chantera, porté par son enthousiasme, conformément à son être le plus vrai et le plus profond.

Existe-t-elle déjà ? Vers 1939 un abbé noir du Ruanda composa une messe et divers motets, très appréciés dans la région. Plus d'une fois la messe fut exécutée en Europe. Une des dernières fois en 1953, à Vienne. Quelques musicologues et artistes avaient enrichi le texte musical d'un accompagnement de trois ou quatre instruments anciens. L'ensemble était parfait ; nulle part l'ajoute européenne ne fit du tort à la partie indigène. La messe ruandaise naquit comme suit : la 1^{re} et 2^{me} voix sont l'œuvre de séminaristes indigènes, qui n'empruntèrent pas de motifs existants, mais écrivirent dans le style local. Les accords d'accompagnement reproduisaient ceux des instruments indigènes. La 3^{me} et 4^{me} voix sont ajoutées par le P. Van Overschelde, mais chaque note fut testée et approuvée par les compositeurs. Malheureusement le plus doué des deux musiciens est mort. Son œuvre, cependant, est reprise et continuée par des confrères.

Il y a également la Messe Katangaise, œuvre de Jos. Kiwele. Avec lui l'élément laïc se met à la besogne. Kiwele est instituteur à la mission S. Jean d'Elisabethville. Bien doué pour la musique, il eut l'avantage de recevoir une formation musicale par des professionnels de cette ville. Apprenant la technique européenne, dans ses compositions, il sut rester foncièrement con-

golais. Il écrivit plusieurs hymnes et cantates profanes qui furent exécutés et connurent un très grand succès. Il y a quelques années il composa la Messe Katangaise, souvent exécutée à la cathédrale d'Elisabethville. Depuis quelque temps également on l'exécute parfois en Belgique à l'occasion d'une cérémonie patriotique e.a. Cette messe semble moins méditative, moins recueillie que la messe Ruandaise. Le compositeur sort d'un autre milieu, sent diversement et chante de même, d'après son tempérament. Son public, également, est différent. Mais même pour nous, européens, la messe contient des passages très beaux, émouvants ; je songe à ce chant funèbre, intercalé entre le „crucifixus” et le „et resurrexit” e.a.

Ailleurs, p.e. dans le Vicariat de Coquilhatville, il y a des instituteurs qui ont composé, entre autres choses, motets et chants religieux. Pour autant que je sache, rien n'a été mis sur papier. Et c'est dommage. Il va de soi, que tout ne sera pas parfait, ni même de valeur égale. Ce qui importe c'est que l'idée soit lancée et que les indigènes se mettent à la traduire en actes.

VI. Qu'apportera l'avenir ?

La musique religieuse indigène a-t-elle des chances de percer, de s'imposer jusqu'à devenir une réalité universellement admise ? Bien des obstacles seront à vaincre.

Je ne parle pas de l'opposition de la part des européens, missionnaires et autres. Il y a des obstacles bien plus sérieux :

- 1) l'absence, chez nos noirs, de fierté nationale dynamique ;
- 2) le contact catastrophique de la civilisation indigène avec la civilisation occidentale, cette dernière envahissant et étouffant complètement la première ;
- 3) l'abâtardissement progressif, idéal inconscient ou conscient de bien des évoluants.

ad 1° — Les Congolais ne se sentent pas encore un peuple. Ce sont des hommes d'un clan, d'une tribu. Pour les autres tribus, distantes ou voisines, ils n'ont qu'indifférence, jalousie, inimitié ou mépris. Ils ne font pas bloc. Ils ne se sentent pas Congolais ; moins encore Pan-africains.

Un chinois est fier de sa race, fier de ses traditions, de son histoire, de sa littérature, de son art. Il est capable de se mettre au dessus des rivalités locales et de s'unir aux autres pour une grande cause.

Il n'en est pas de même des Congolais.

Le Chinois, en tout et toujours, cherchera à conserver son caractère propre.

Le Congolais est, dirait-on, honteux de l'être ; il cherche à le faire oublier, à se le faire pardonner en se cachant sous la défroque d'autrui.

ad 2° — Matériellement parlant, la civilisation congolaise était des plus primitives. Notre civilisation occidentale, avec toutes ses richesses matérielles, l'a complètement écrasée. Processus inévitable.

La grande industrie, le commerce, les grandes plantations, l'armée etc. ont tiré de leur milieu coutumier, de leurs villages et hameaux, des centaines de mille de ces gens. Cet amalgame de races, ils l'ont entassé dans des camps, beaux ou laids, dans des villes surpeuplées. Les noirs y ont perdu leur caractère propre, leur langue, leur façon de vivre, leurs us et coutumes. Ce procès d'abâtardissement allait lentement chez les adultes, trop vieux pour changer et vivant encore sur ce qu'ils avaient apporté. Les jeunes, par contre, les enfants des camps et des villes, ont tout oublié non seulement, mais ils le méprisent et le dédaignent.

Même les écoles y ont contribué. Pas tellement les écoles de brousse, qui préparent pour la vie dans le milieu coutumier et qui ne sélectionnent que quelques éléments pour les grandes écoles centrales. Celles-ci, par contre, préparent pour l'enseignement moyen sous toutes ses for-

mes. Ces écoles, comme aussi les écoles primaires des grands centres, préparent leurs élèves pour devenir des auxiliaires des Européens : administration, commerce, industrie etc., les sortent donc de leur milieu coutumier, avec toutes les conséquences que cela comporte.

ad 3^o — Le Congolais évoluant, en général, ne demande qu'une chose : cesser d'être congolais, faire oublier qu'il est noir pour être considéré, traité et payé comme le blanc, et pouvoir vivre comme lui.

Pour nous limiter à la musique, quelle est la situation ?

Dans nos églises : de la musique européenne, et pas toujours la meilleure ;

dans nos écoles : toute sorte de chant, le chant indigène excepté ;

dans les maisons : des phonos par milliers, des radios par centaines, avec, parfois, des disques ou des émissions typiquement indigènes, mais généralement de la musique européenne ou américaine ;

dans les salles de danse, qui poussent comme des champignons après la pluie : des pick-up assourdissants hurlant les dernières nouveautés en fait de danses, rumbas etc. etc. ;

à toutes les occasions officielles, aux fêtes sportives et autres : nos fanfares et harmonies militaires ou autres, avec nos marches, nos chants, nos extraits d'opéra.

Comment essayer de remonter ce courant avec quelque chance de succès ? Surtout que les jeunes employés, les étudiants, les gosses de l'école ne demandent que cette musique et s'en délectent. Si, dans ces milieux, vous cherchez à créer un peu d'intérêt pour la musique indigène, vous devenez l'ennemi n^o un, l'homme qui veut arrêter la civilisation en marche, et priver le noir de tous ses avantages, pour le reconduire de force à la civilisation primitive, avec toutes ses lacunes et toutes ses misères.

Tout ceci vise surtout les grands centres et les camps, c.à.d. quelque 2 millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Jadis la brousse leur dictait la loi, les mots d'ordre partaient de là. C'est l'inverse qui se produit actuellement. La brousse est sans influence ; pour bien des choses elle suit le mouvement, quoique au ralenti. Du reste, sa jeunesse afflue vers les villes.

Si en brousse la musique indigène évolue très lentement, il n'en est pas de même dans le monde des évoluant et des prolétaires. Accordéons, banjos, guitares, clarinettes, pistons, saxophones se trouvent de plus en plus entre les mains des noirs. Il y a des ensembles noirs de jazz, qui jouent dans des dancings européens ou indigènes. Si, dans les quartiers éloignés des grands centres, vous entendez encore les ouvriers chanter ou danser les chants et les danses de chez eux, le long des grandes artères, vous entendez les schlagers occidentaux du jour, chantés ou dansés ; vous entendez aussi les musiciens indigènes qui s'en inspirent, les imitent ou les transforment ; et dans les cours des écoles pour jeunes filles, vous entendez leurs rondes, chantant les chants de leur composition ; lamentables imitations de ce qu'elles ont entendu ou appris.

Voilà la situation telle que je la vois. Provisoirement nous pouvons encore sauver la brousse, surtout dans nos églises. Ce ne sera pas facile, mais la chose est possible, à condition de s'y mettre sans tarder et en nombre. La musique évoluera, c'est dans sa nature ; mais ce doit être une évolution, non un remplacement par une musique importée.

Ce sera l'œuvre des vrais évoluant, des intellectuels aimant leur peuple. Ils doivent comprendre qu'on a tout intérêt à s'enrichir de l'apport d'autres civilisations, mais sans jamais sacrifier sa propre culture, ses traditions ancestrales dans ce qu'elles ont de grand et de beau.

„Quand plus tard sortiront de nos séminaires, de nos écoles de musique, des éléments doués qui se mettront à composer et poseront la base d'un art musical congolais évolué, ils penseront avec reconnaissance et amour aux sympathiques missionnaires qui surent tellement apprécier leurs chants primitifs, et posèrent les prémisses de la musique religieuse nègre.”

PAUL JANS, M. S. C.

Les textes qui suivent ne sont pas la traduction fidèle des vers indigènes, mais plutôt une imitation du rythme de la musique.

NOTE : Le O se prononce comme le O de "note, botte" - le E comme le E dans "il est, fait"

Angelu ey'Okonji aɔkenda - L'Annonce faite à Marie

Angelu e'Okonji aɔkenda
asangele Malia losango;
Malia aosima lotomo
aolamba Yesu l'ɔna.
Malia, nyang'ea Njambe
Oɔɔndel'iso, iso b'abe
an'aeɔoko mpe nd'iwa
mpe nd'iwa, o ng'ɔko.

Gabriel quitta Dieu le Père
Et Marie reçut le message.
L'Esprit Saint la remplit de grâce.
Elle conçut Jésus notre frère.
Marie, Mère du Maître,
Priez pour nous, qui sommes pécheurs,
Maintenant, et encor
Quand nous mourrons, amen.

Isei Isei - Lamento sur la Chute

Isei, isei
K'a'm'olele, olel'obe okej' Adamu l'Efa
Isei o ngoya-e
Isei o ngoya, ngoya-o
Batotombaki nd'iwa,
isei o ngoya, ngoya-e !
La Njakomba tɔɔlenana;
isei o ngoya, ngoya-e
ko eɛng'eosila nyɛ
Ngoya-o Ngoya-e
Ngoya-o Ngoy'ekam, isei, isei.

Hélas, Hélas,
Ah, comme je pleure le mal que firent
Hélas, ma mère, hélas [Adam et Eve!
Hélas, ma mère, mère, hé,
Par leur faute nous sommes morts,
Hélas, ma mère, mère, ô
Et de Dieu tous éloignés,
Hélas, ma mère, mère, hé
Tout bonheur nous est ravi,
Hélas, ma mère, hé Mère ô mère, hé,
ô ma mère, hélas, hélas.

Botsw'ɔnɛ - Cette Nuit

Botsw'ɔnɛ Yesu ayaki nd'okili
Bɔn'oa Njame, Alleluia nd'okili,
isanga la Byangelu tswemb'alleluia:
lima loola, alleluia,
Yesu aoya, alleluia.

- 1) Memya Njakomba nd'aliko ba loola, alleluia
Booto el'anto ba jango j'ɔɔtsi, alleluia
- 2) Bala Malia, Yosefu bamemya yanana Yesu, alleluia
Nkolo Bokeji oa loola l'okili yanana Yesu, alleluia
- 3) Banto bauma lɔmemyake Nkolo, alleluia
Ambak'eloko bya bana bakawɛ, alleluia.

*En cette nuit Jésus vint dans le monde,
Le Fils de Dieu, alleluia, au monde.
Imitons les anges, chantons alleluia,
oui alleluia, oui alleluia,
Du haut du ciel, alleluia,
Jésus nous vint, alleluia*

1. - *Gloire à Dieu, dans le ciel, sur la terre, alleluia
Paix soit aux hommes de volonté pure, alleluia*
2. - *Joseph, Marie adorèrent leur Maître, alleluia
Dieu Créateur de la terre et des cieux, alleluia*
- 3: - *Que tous les hommes Le vénèrent en fête, alleluia
Que tous les cœurs se reposent en Lui, alleluia*

Pasika - Pâques

Alleluia, nda Pasik'alleluia
Nd'ots'oki Nkolo Yes'okunjwe.
Nda wina wa joso
w'eyenga, la nkesa
jefa jɔkya nd'oomba
batatana ilaka.
Alleluia, nda Pasik'alleluia
nd'ots'oki Nkolo Yes'okunjwa.

*Alleluia, chantons tous alleluia
En ce jour de la Résurrection (bis).
Le matin du premier jour
Le tombeau rempli d'éclat
Le corps ne s'y trouva pas.
Alleluia, chantons tous alleluia
Le Seigneur est ressuscité (bis)*

Wofwaka - Souviens-toi

Alleluia, Malia-o (bis)
Litsina ja bosala bokiso-e Malia-o
Lɔbya jwa wisisa,
Nsɔnsɔɔ ngoy'ekiso, bosala w'anto
Malia-o, bosala w'anto bauma.
Tosalangana Malia, bosala w'anto bauma

*Alleluia, Marie, Alleluia, Marie ô
Fontaine de notre joie et de tout bonheur, Marie ô
O Toi, rose du ciel. car tu es notre mère
Toute beauté, Marie ô,
Toi, la joie de tous tes enfants.*

Tosalangana Malia-o, Malia ngoy'ekiso
Bosalangano mongo, Malia-o

*Chant des enfants :
Nous te célébrons, Marie, ô Marie, reine des cieux.
Notre joie est sans égale, Marie ô (bis)*

Wofwaka mpamba etatefelame
eki Bɔn'okɛ okotsikele-o,
Boloko bɔndɛli l'imemya iuma,
Tswile betema nda bilɛl'ikae.

*Chant des hommes
Ah qu'elle est grande et ineffable,
La gloire dont ton fils t'a entourée.
Nous t'aimons tous les jours, pleins de vénération,
Notre âme va vers toi, à tout jamais.*

Iny'aanga Njakomba - Vous qui craignez Dieu

Iny'aanga Njakomba,
Iosima Yesu nda bɔɔtsi la boya (bis)
Nda weseso anjambak'emi,
ow'obe ifonkel'emi na?
Njil'otema nda Nkol'ekami :
Lcsimake Njakomba.

*Toi qui crains le Seigneur, rends hom-
Pour sa grâce infinie. [mage à Jésus
Tous tes pleurs Il soulagea
Et Satan que peut-il contre toi?
Mets ton âme dans les mains du Seigneur.
A Dieu seul toute gloire.*

Nkolo Yesu - Seigneur Jésus

Nkolo Yesu, Yesu ikam
Nsima te nkwambe nd'olok'omoko l'imemya iuma.
Nkolo Yesu, Yesu ikam,
W'ole boatsi oa toma l'eketo beuma
Nkolo Yesu, Yesu ikam,
W'onkaki wanya te nkanele baoi ba loola l'okili
W'onkaki botema botema o nkolange We
W'onkaki baiso bandak'emi mboka Yesu
Onkaki wanya, onkoky'aiso, onkaky'otema : tokosima

*Seigneur, Jésus, ô mon Jésus, (bis)
Laisse-moi T'avoir dans mon cœur, T'adorer
dans la crainte et l'amour.
Seigneur Jésus, ô mon Jésus.
Toute créature du ciel et de la terre T'appartient.
Seigneur Jésus, ô mon Jésus.
Tu donnes la science qui tout fait comprendre,
[le ciel et la terre,
Et l'intelligence qui fait que je T'aime.
Que mes yeux découvrent la route divine, Jésus.
Donne-moi la science et l'intelligence.
Donne-moi l'amour, ô Jésus merci.*

Lomemyake Njakomba - Louons Dieu

Lomemyake Njakomba nd'ayzngwa bakande
nda loola lokae
nd'eketo ekande
nda jilangi jikae
l'asanga l'ondule
l'ongombe l'ongele
l'esango ka la nsau
la ngonga l'ompate
l'okwese le ngwenje
la ngoko la nkole
Iny'uma bant'akae
nd'okili bouma
Fafa la Bon' okae
la Santo Spiritu
o ng'oki nda liango l'aeyooko la sekoo
ko nda bise biuma, imemy'el'ende fi.

*Louons tous Dieu le Père, louons-Le
dans Ses saints.
louons-Le pour Son Ciel,
pour tout ce qu'il créa
pour toute sa splendeur
avec hochet et flûte
et harpe au son si doux,
avec cloche et cor,
et vielle et violon,
avec tambour et gong,
ô hommes à l'unisson,
le Père Son Fils
avec le Saint Esprit.
Comme dans tout les siècles,
maintenant et toujours
Gloire à Dieu notre Maître,
gloire Lui soit rendue.*

**Douze Chants indigènes
sur texte latin ou lonkundo**

par : P. JANS M.S.C.
A. WALSCHAP M.S.C.
J. DE KNOP M.S.C.

La Messe bantoue
de A. WALSCHAP M.S.C.

Tous droits réservés
Missionnaires du S. Cœur

**Mission catholique
Coquilhatville
Congo belge**

**Avenue te Boelaer 11
Borgerhout — Anvers**

Angelu e'Okonji

P. Jans m.s.c.

S

An - ge - lu e'O - konji ao - kenda Δ - sa - ngele Ma - li - a lo - sango
Ma - li - a ao - si - ma lo - to - mo ao - lamba Ye - su I'o - na

S
A

Ma - li - a nyang'ea Njambe O tɔndel' i - so , i - so b'a be
Ma - li - a Nyang'ea Njambe O tɔndel' i - so b'a - be

Δn'a - ε yoo ko mpe nd'iwa mpe nd'iwa o ng'okɔ
Δn'ae yoo ko mpe nd'i wa nd'i wa o ng'okɔ

Lamento

A. Walschap m.s.c.

S.A

I - sei , I sei K'a'm'o - le - le , o - lel' obe o - kel' Adamu

TB

I' Efa I - sei o ngoya - e I - sei o ngoya , ngoya - o Bato

tombaki ndi' wa , I sei o - ngoya , ngoya - e ! La Nja - komba tɔlena

na; I sei o - ngoya, ngoya - e ko e - seng'eo si la nye. Ngoya - o Ngoya

e Ngoya - o Ngoya - e Ngoy'e - kam, i - sei, i - sei. *pp*

Christus natus est

A. Walschap m.s.c.

Soli p Ky - ri - e e - le - i - son *Tutti* Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e e - le - i - son
mf Soli Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e - e - le - i - son Ky - ri - e e -
 le - i - son Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e e - le - i - son
Tutti Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e e -
 le - i son Ky - ri - e e - le - i son e - le - i - son Chris - tus
 natus est no - bis Ky - ri - e - e - le - i - son. Pu - er
 na - tus est no - bis. Ky - ri - e e le - i - son Chris - tus
 na - tus est no - bis Ky - ri - e e le - i - son Du - er natus est

no - bis Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e e - le - i - son.

Botswana

J. De Knop m.s.c.

S.
A.
Botswana Ye su a - ya - ki nd'o - ki - li I san - ga la Byange - lu
Boh' o a Nja - me , Al - le - luia nd'o - ki - li
tswemb'alle - lui - a tswemb'alle - lui - a tswemb'alle - lui - a

S.
A.
li - ma loo - la Al - le - lu - ia Ye - su ao - ga Al -

le - lu - ia 1. Me - mya Nja - kom - ba nd'a - li - ko ba - loo - la Al -
2. Ba - la Ma - li - a Yo - se - fu ba - me - mya ya -

le - lu - ia Booto el' - an - to ba jango j'o - lot - si Al -
na na Ye - su Nkolo Bo - ke - ji oa loo - la l'o - ki - li ya -

le - lu - ia - le - lu - ia - le - lu - ia Botswana Ye - su a -
na - na Ye - su le - lu - ia - le - lu - ia

Soprano

ya-ki nd'o ki-li Bon'-o-a Njame Alle-lui-a nd'o-ki-li i-

sanga la Byangelu tswemb'alle-luia tswemb'alle-luia

tswemb'alle-luia.

Tantum Ergo

D Jans m.s.c.

Voix d'accompagnement à bouche fermée

tan - tum Per go Sa - cra mentum ve - ne - remur
Et an - ti - quum Do - cu - mentum no - vo cedat

cer - nu li Praestet fi - des supple - men - tum
ri - tu li

Sen - su - um de - fec - tu - li Praestet fi - des

Sup - ple mentum sen - su - um de - fec - tu - li

Uni sono

A - men A - men A - men A - men

Pasika

J. De Knop m.s.c.

Al. le. lu. ia nda Pasik'al. le. lu. ia Nd'ots'o-ki Nkolo

Yes'okun jwe Al. le. lu. ia nda Pasik'al le. lu ia nd'ots'oki Nkolo
Al. le. lu. ia o Al. le. lu. ia o

Yes'okunjwe Nda wina wa jo-so w'eyenga la nke sa je fa jo kya nd'oomba bata-ta na i-la-ka

Al. le. lu. ia nda Pasik'al. le. lu. ia Nd'ots'oki Nkolo Yes'okunjwe
Al. le. lu. ia Al. le. lu. ia Al. le. lu. ia Al. le. lu. ia Al. le. lu. ia Al. le. lu. ia

Al. le. lu. ia nda Pasik'al. le. lu. ia Nd'ots'oki Nkolo Yes'okunjwe
Alleluia Alleluia Alleluia Alleluia Alleluia Alleluia Alleluia Alleluia

Wofwaka

J. De Knop m.s.c.

S
A
T
Al. le. lu. ia Ma. li. a. o Al. le. lu. ia Ma.

li - a - o Lit - si - na ja bo - sa - la bo -

ki - so - le Ma - li - a - o Ma - li a Lo - bya jwa

wi - si - sa Wso nso - lo ngoy'e Pki - Pso Pbo - sa - la w'a into Ma - ki so bo - sa -

li - a - o la w'a nto Pbo - sa - la w'a nto Pba - u - ma To - sa - la - nga - fwa - ka

na Ma - li - a - o Ma - li - a ngoy'e - ki - so e - ki Bon - mpa mba e - ta - te fe - la - me

Bo - sa - la - nga no - mo - ngo Ma - li - a - o To - sa Bo - o - ke o - ko tsi - ke - le - o

la - nga na Ma - li - a o Ma - li - a ngoy'e - ki - so ma Tswi - lo - ko bon - de - li 'i - memya i - u -

le be Bo-sa-la nga na mo ngo Ma li-a lo.
te-ma nda bi-le-l'i-kæ.

Iny'aanga Njakomba

P. Jans m.s.c.

Iny'a-anga Nja-komba, lo-si-ma Ye-su nda bo-lo-tsi la bo ya Iny'a-

Iny'a-anga Nja-komba, lo-si-ma Ye-su nda bo-lo-tsi la Nda we-se-so an-jambak'e-bo-ya.

mi, nda bo-lo-tsi la ow'o-be i fo-nkel'e-mi na? Ndi! o-te-ma nda bo ya.

Nkol'e-ka-mi Lo-si-ma-ke Nja-ko-mba.

Nkolo Yesu

J. De Knop m.s.c.

S
A
T
B
Nkolo Ye-su, Yesu i kam Nkolo Ye-su, Yesu i kam Nsi-ma te nkwanbe nd'olok'omkol'i Nkolo Ye-su, Yesu i kam

memya iu ma *Nkolo Ye-su* *Yesu i-kam* *W'ole boatsi oa* *toma l'e-ke to be-*
Ye-su i kam *Ye su i - kam* *Ye su i - kam* *Yesu i - kam* *Yesu i - kam*

u - ma *Nkolo Ye-su* *Yesu i - kam* *Nkolo Ye-su* *W'on ka-ki wany - a te*
Ye-su i - kam *Ye su i - kam* *Ye su i - kam* *Yesu i - kam* *Yesu i - kam*

Nko - lo *Ye - su* *Nko lo* *Ye-su e'nji -* *me-ja la* *nguy' i - u.*
nka-ne-le *baoi ba* *loola l'o - ki-li* *W'o -* *nka-ki bo -* *te ma o -*
Ye-su i - kam *Ye-su i - kam* *Ye-su i - kam* *Ye-su i - kam*

ma *Yesu e-o* *Nko - lo* *Yesu e'nji* *meja la* *nguy'i u - ma*
nkolange *We W'o -* *nkaki - ba - i-so* *ba -* *ndak'emi mboka Ye -* *su*
Ye-su i - kam *Ye-su i - kam* *Ye-su i - kam* *Ye-su i - kam* *Yesu i - kam*

Onkaki *wanya* *onkaky' ai-so,* *onkaky' ote ma :* *toko-si - ma*
Onkaki *wanya* *onkaky' ai so* *onkaky' otema :* *toko-si - ma*
Yesu i - kam *Yesu i - kam* *Yesu i - kam* *Yesu i - kam* *Yesu i - kam*

Qui Manducat

A. Walschap m.s.c.

K *Qui mandu-cat me-am carnem et bi-bit me-um sangui-nem*

K *in me ma-net et e-go in e-o et ego in e-o*

et e-go in e-o, et ego in e-o et ego in e-o

qui manducat meam carnem bi-bit me-um sanguinem in me manet et e-

K *go in e-o in e-o in e-o A-men.*

Veni Electa mea

A. Walschap m.s.c.

Andante

*Ve - ni elec - ta mea veni o Mari - a et ponam in te
Ve - ni for - mo - sa mea veni o Mari - a vul - ne - ras - ti con
Ve - ni o sponsa mea veni o Mari - a ve - ni princeps gene*

thronum meum, o Mari-a , qui - a tu es spe - ei - o sa in fi - li - is
 me - um ve - ni , o Mari - a , qui - a tu es pulcherri - ma mu - li - e - rum
 ro - sa me - a , o Mari - a , qui - a con - cu - pivit Rex speciem tu - am

o Mari a Vir go pura o Mari - a
 o Mari a Vir go casta in - ter - ce -
 - a o Mari - a si ne macula concep - ta

de .
 intercede pro no - bis
 pro nobis apud Je - sum Fili - um tu - um

Psalm. 150

R Jans m.s.c.

Lo - me - mya - ke Nja - komba nd'a - yengwa ba - ka - nde Lo - etc.

me - mya - ke Nja - ko - mba nd'a loo - la lo - kae Lo -

Lome myake Njakomba nd'eketo ekande

Lome myake Njakomba l'okwese le ngwenje

" " nda jilangi jikae

" " la ngomo la nkole

" " l'asanga l'ondule

" " lny'uma bant'akae

" " l'ongombe l'onjele

" " nd'okili bouma

" " l'esanja ka la nsau

" " Fafa la Bon'okae

" " la ngonga l'ompate

" " la Santo Spiritu

dernier verser

o ng'o ki nda li - a - ngo l'ae - yoo - ko la se - koo ko -

nda bis e bi - u - ma, im - emy' el' en - de fis'

MISSA II

A. Walschap m.s.c.

Kyrie

Adagio

Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri

Ky - ri - e e - le - i - son

e e - le - i - son Ky - ri - e e - le - i

Ky - ri - e e - le - i - son Ky - ri - e e -

Piu molto

son Chris - te e -

le - i - son Chris - te e - le - i - son e -

Chris - te e - le - i - son

Chris - te e - le - i - son

Chris - te e - le - i - son

le - i - son

e - le - i son Chris - te e -

lei son f Chris - te e - lei - son

pi son Chris - te e -

te e - le - i - son Chris - te e -

- le - i - son e - le - i - son

e - lei - son Chris - te e - lei - son

le - pi - son Chris - te e -

te e - le - i - son Ky - ri - e e - le - i

- le - i - son e - le - i - son

e - lei - son Ky - ri - e e

- le - pi - son

son Ky - ri e - le - i -

le - i - son Ky - ri - e e -

son Ky - ri e e le - i son
 le i - son Ky - ri - e e - le - i - son

Gloria

marcato
 Et in ter-ra pax ho-mi-ni bus bo-nae vo-lun-ta-tis
 Et in ter-ra pax homi-ni bus

Lau-da-mus te
 Lau-da-mus te
 Lau-da-mus te Be-ne

Be-ne-di-ci-mus te
 Be-ne-di-ci-mus te
 ne-di-ci-mus te
 di-ci-mus te
p *rall.* A-do-ra-mus te

A - do - ra - mus te

p A - do - ra - mus te

Largo Glo - ri - fi - ca - mus

- do - ra - mus te

♯ Glo - ri - fi - ca - mus

mf *Andante*

te Grati - as a - gi - mus ti - bi propter ma - gnam glo - ri - am tu -

propter magnam glo - ri - am tu -

am Do - mi - ne De - us Rex coe - les - tis De - us Pa - ter omni - po -

am De - us coe - les - tis Pa - ter

- tens Do - mi - ne fi - li U - ni - ge - ni - te Je - su Chris te Do - mi - ne

De - us A - gnus De - i Fi - li - us Pa - tris

De - us A - gnus Del - i Do - mi - ni

De - us A - gnus De - i fi - li - us Pa - tris Qui tol -

Solo

lis qui tollis pec - ca - ta pecca - ta mun -

- di mundi mi - se - re - re no - bis mi - se - re - re no -

bis Qui - tol - lis qui tollis pec - ca -

ta pecca - ta mun - di mundi *Tutti* susci - pe de pre ca ti - o - nem

nostram qui se - des ad dexte - ram Pa - tris *mf* mi - se - re - re no - bis

Energico f Quoni - am tu so - lus sanc - tus Quoniam tu solus Sanc - tus Quoni - am tu so - lus sanc -

- tus Tu so - lus Domi - nus Tu solus al - tis - si - mus *mf* Je - su Chris - te

TIVO

cum sancto spiri - tu in glo - ri - a De - i Pa - tris A - men A - men

Cum sancto spiri - tu in glori - a Dei Pa - tris A . men A - men

Sanctus

Andante

Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus

Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus

Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus

Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus Sanc - tus

Do - mi - nus De us Sa - ba - oth Ple - ni sunt coe - li coe - li et ter - ra

Pleni - sunt coe - li et terra glori - a tu -

Do - mi - nus Deus Sabaoth Pleni sunt Ple - ni sunt coe - li

coe - li et terra glori - a tu -

Vivo

Glo - ri - a tu - a - - - Hosan - na in ex - celsis Ho - san -

- a - - - Hosanna in ex - cel - sis Hosan - na

glo - ri - a tu - a f Hosanna in excelsis f Hosan - na

Hosan - na in ex - cel - sis Hosan -

-na in ex-cel-sis Ho-san-na in ex-cel-sis

in ex-cel-sis Ho-san-na in ex-cel-sis

na in ex-cel-sis

Benedictus

Andante

Be-ne-dic-tus qui ve-nit in no-mi-ne Do-mi-ni

Vivo

f Ho-san-na in ex-cel-sis Ho-san-

f Ho-san-na in ex-cel-sis *f* Ho-san-na

Ho-san-na in ex-cel-sis Ho-san-

-na in ex-cel-sis Ho-san-na in ex-cel-sis

in ex-cel-sis Ho-san-na in ex-cel-sis

-na in ex-cel-sis

Agnus Dei

Andante

S
A
T
B

A - gnus De - i qui tollis pecca - ta mundi
Agnus De - i qui tollis pecca - ta mun - di
A - gnus De - i qui tollis pecca - ta mundi
A - gnus De - i qui tollis pecca - ta mundi
A - gnus De - i qui tol - lis pec - ca - ta mun - di

Detailed description: This system contains the first four measures of the vocal parts. The Soprano part begins with a melodic line in C major, 4/4 time. The Alto, Tenor, and Bass parts follow with similar melodic lines, with the Bass part providing a harmonic foundation. The lyrics are: 'A - gnus De - i qui tollis pecca - ta mundi'.

S
A
T
B

mi - se - re - re no - bis *mf* A - gnus De - i qui tol -
mi - se - re - re no - bis *mf* A - gnus De - i qui tol -
A - gnus De - i qui tol - lis
mi - se - re - re no - bis *mf* A - gnus De - i qui tol -

Detailed description: This system contains measures 5-8. It features a 3/4 time signature change. The lyrics are: 'mi - se - re - re no - bis' followed by 'A - gnus De - i qui tol -'. The dynamics include *mf* (mezzo-forte).

S
A
T
B

- lis peccata mun - di *p* Do - na no - bis pa - cem *pp*
- lis peccata mun - di *p* Do - na no - bis pa - cem *pp*
pec ca - ta mun - di - - *p* Do - na no - bis pa - cem *pp*

Detailed description: This system contains measures 9-12. The lyrics are: '- lis peccata mun - di' followed by 'Do - na no - bis pa - cem'. The dynamics include *p* (piano) and *pp* (pianissimo).

BIBLIOGRAPHIE

Documentation ethnographique

Musée Royal du Congo Belge - Tervuren

I. *Musique Indigène Congolaise*

- ANKI, Fr. De notre musique. *Voix du Congolais*, 1952, 17, 7/8.
- BASILE, Frère Aux rythmes des tambours. Montréal, 1949, 172 pp., ill.
- BEATON, A. C. Bari Studies. *Sudan Notes & Records*, 1932, XV, I, 63/95.
- BEATON, A. C. Some Bari songs. *Sudan Notes & Records*, 1935, XVIII, 2, 277/287.
- BEATON, A. C. The poetry of the Bari dances. *Sudan Notes & Records*, 1938, XXI, 1, 105/122.
- BITTREMIEUX, L. Inlandsche zang en onderwijs. *Aequatoria*, 1940, 1, 12.
- BITTREMIEUX, L. Mayombsche minnezangen. *Brousse*, 1940, 3, 17/19.
- BITTREMIEUX, L. Woordkunst der Bayombe. Lied en spel, dans en tooneel in Beneden-Kongo. Brussel, 1937, N.V. Standaard-Boekhandel, 224 pp., 8°.
- BITTREMIEUX, L. Luimbu lu kumbi (Bruidslied uit Mayombe). *Brousse*, 1939, 4, 23/24.
- BOELAERT, E. & HULSTAERT, G. La musique et la danse chez les Nkundo. *Brousse*, 1939, 4, 13/14.
- BOELAERT, E. Musique et danse. *Aequatoria*, 1943, VIe ann., 3, 77/78.
- BOERENS, H. La musique indigène au Katanga. *Rev. Congol. ill.*, 1950, XXII, 11, 25/26.
- CAPE, S. La musique bantoue. Les chanteurs à la croix de cuivre. *Artisan et Arts liturgiques*, 1949, XVIII, 4, 382.
- CARRINGTON, J. F. Talking drums of Africa. London, 1949, 96 pp., ill.
- COLLAER, P. Notes sur la musique d'Afrique centrale. *Problèmes d'Afr. Centr.*, 1954, 26, 267/271, notat. music.
- COUTURIAUX, J. La chorale indigène d'Elisabethville et la renaissance de la musique bantoue. *Bull. Un. Femmes Col.* 1949, XX, 125, 18/19.
- DAVIDSON, Rév. En langue lingombe. *Brousse*, 1939, 1, 43/44.
- de BOUVEIGNES, O. Le rythme dans la musique nègre. *Rev. Nationale*, 1949, XXI, 193, 263/271, ill.
- de BOUVEIGNES, O. La musique indigène au Congo Belge. *Arts au C.B. et au R.U.*, 1950, pp. 72/81.
- de BOUVEIGNES, O. De inheemse kunst en de missiën. *Band*, 1950, IX, 12, 32/40, ill.
- de BOUVEIGNES, O. La Musique indigène au Congo Belge. *Trait d'Union*, 1953, XXI, 3-4, 13/15.

- de MEEUS, Fr. Les Bantous connaissent-ils l'harmonie? *Artisan et Arts lit.*, 1949, XVIII, 4, 383/384.
- de MEEUS, Fr. Musique africaine. Art nègre du C.B., 1950, pp. 55/65, ill.
- DE HEN, F. J. Tamtams in Belgisch Kongo. Antwerpen, 1955, Universit. Institut. voor Overz. Gebieden, 147 pp., kaart.
- DENIS, L. Chansons des Bakongo. *Congo*, 1939, 11, 4, 380/409.
- DE ROP, A. Kanttekening bij de „Bantu-Mis”. *Zaire*, 1953, VII, 5, 497/501.
- D.O.V.d.V. A propos du chant des Noirs. *Bull. Missions*, 1939, XVIII, 3, 247/249.
- FALY, I. Musique indigène, musique religieuse. *Rev. Clergé Afr.*, 1949, IV, 1, 34/37.
- FRANÇOIS, A. Musique indigène. *Bull. CEPSI*, 1950, 14, 169/175.
- GAY, R. Les „constantes nègres” dans la musique américaine. *Problèmes d'Afr. Centr.*, 1954, 26, 316-318.
- GIORGETTI, F. African music (with special reference to the Zande tribe). *Sudan Notes and Records*, 1953, XXIII, 2, 216/233.
- HABIG, J. M. La valeur du rythme dans la musique bantoue. *Problèmes d'Afr. Centr.*, 1954, 26, 278/283, ill.
- HERTSENS, L. De Bahema-muziek. *Nieuw Afrika*, 1939-40, 56e Jg., 7, 275/281.
- HOLTKER, G. Wer komponierte „la messe bantoue”. *Neue Zschr. f. Missionswiss.*, 1953, IX, 4, 313.
- HODEIR, A. Prolongements de la musique africaine. *Problèmes d'Afr. Centr.*, 1954, 26, 286/287.
- HULSTAERT, G. Mission et divertissements populaires. *Aequatoria*, 1940, 1, 16/21.
- HULSTAERT, G. Musique indigène et musique sacrée. *Aequatoria*, 1949, XII, 3, 106.
- HURT, A. H. The music of Congo. *Congo Mission News*, 1936, 93, 22/24.
- JANS, P. Muziekproblemen in Congo. *Elckerlyc*, 1936, 11, 13, 10, 14, 13.
- JANS, P. Musique religieuse pour les indigènes. *A.F.E.R.*, 1938, 13, 169/199.
- JONES, A. M. African Music. *African Affairs*, 1949, XLVIII, 193, 290/297.
- KALUMBWA, B. Un noir nous écrit : A propos de ces chants indigènes. *Grands Lacs*, 1937, 53e ann., 7, 6 pp.
- KASEKA, A. La musique chez les Banyamwezi. *Grands Lacs*, 1938-39, 55e ann., 8-9, 169/175.
- KNOSP, G. La mélodie nègre. Cinquante années d'activité coloniale au Congo, 1885-1935. Bruxelles, 1935, L'Avenir Belge, 298/299.
- KOCHNITZKY, L. D'un carnet de route musical. *Jeune Afrique*, 1952, VI, 18, 27/32.
- KUNST, J. Ein Musikologischer Beweis für Kulturzusammenhänge zwischen Indonesien — vermutlich Java — und Zentral Afrika. *Anthropos*, 1936, XXXI, 1-2, 131/140.
- LAMORAL, A. La chorale indigène d'Elisabethville et la renaissance de la musique bantoue. *Bull. Missions*, 1946, XX, 4, 230/250.
- LAMORAL, A. Renaissance de la musique bantoue. *Zaire*, 1947, 7, 819/825.
- MAEYENS, L. Het inlandsch lied en het muzikaal accent met semantische functie bij de Babira. *Kongo-Overzee*, 1938, IV, 5, 250/259.

- MAQUET, J. N. Musiciens Bapende. *Bull. Un. Femmes Col.*, 1954, 144, 28/31, ill.
- MAQUET, J. N. Initiation à la musique congolaise. *Micro-Magazine*, n° 462-474.
- MAQUET, J. N. La musique chez les Bapende. *Probl. d'Afr. Centr.*, 1954, 26, 299/315, ill., carte.
- MAQUET, J. M. Initiation à la musique congolaise. *Jeunesses musicales*, 1953, 21, pp. 1, 2, 3, ill.
- MERRIAN, A. P. African music reexamined in the light of new materials from the Belgian Congo and Ruanda-Urundi. *African Music Soc. Newsletter*, 1953, 1, 6, 57/64. *Zaire*, 1953, VII, 3, 245/253.
- MERRIAN, A. P. Les styles vocaux dans la musique du Ruanda-Urundi. *Jeune Afrique*, 1953, 19, 12/16, ill.
- MERRIAN, A. P. Musical instruments and techniques of performance among the Bashi. *Zaire*, 1955, IX, 2, 121/132, ill.
- MERRIAN, A. P. Recording in the Belgian Congo. *Afric. Music Soc. Newsletter*, 1952, 1, 5, 15/17, ill.
- MUSEE DE L'HOMME Anthologie de musique centre-africaine. C. R. *Présence Africaine*, 1949, 7, 324, G. Rouget.
- NTAHOKAJA, J. B. La musique des Barundi. *Grands Lacs*, 1948-49, 4-5-6, 45/49.
- OLBRECHTS, F. De studie van de inheemse muziek van Belgisch-Congo. *Miscelanea musicologica Floris Van der Mueren*, 1950, pp. 147-150.
- OMBREDANE, A. Les techniques de fortune dans le travail coutumier des Noirs. *Présence Africaine*, 1952, 13, 58/68, ill.
- PEERAER, R. P. Le chant chez les Baluba. *Bull. Amis Art Indig. Katanga*, 1937, juillet, 8/19.
- PEERAER, S. Gouwzang der Bene Lupulu. *Congo*, 1938, 1, 3, 261/287, 4, 416/440.
- PERIER, G. D. Adaptation au rythme nègre ; Rythme, 1949, juin, 6/8, ill.
- PEPPER, H. Images musicales équatoriales. *Tropiques*, 1950, 327, 47/51, ill.
- PEPPER, H. Essai de définition d'une grammaire musicale noire d'après les notations empruntées à un inventaire babembe. *Probl. d'Afr. Centr.*, 1954, 26, 289/298, ill.
- PETTINGEN, A. & NITSCHKE, G. Lieder und Rätsel der Aandonga. *Zeitschr. f. Eingeb. Sprachen*, 1926-27, XVII, 202/230.
- POSSOZ, E. Negermuziek. *Band*, 1950, IX, 5, 190/194.
- PRICE, E. W. Native Melody and christian hymns. *Congo Mission News*, 1946, 135, 14.
- RISASI, P. M. Musique congolaise de demain. *Voix du Congolais*, 1953, IX, 92, 725/731, ill.
- RISSELIN, T. La chanson savante chez les Watousis. *Jeune Afrique*, 1949, 6, 24/25.
- SCHAEFFNER, A. La découverte de la musique noire. *Présence africaine*, 1950, 8-9, 205/218, ill.
- SEBAKIGA, A. La musique indigène et son adaptation au culte religieux. *Brousse*, 1940, 1, 13/16.
- SODERBERG, B. Can african music be useful in missionary work ? *Congo Mission News*, 1945, 129, 10/11.

- GROOTAERT, J. E. A. Pensées autour d'un tam-tam „lokombe” (Mutetela). *Brousse*, 1946, 3-4, 20/22.
- HULSTAERT, G. Notes sur les instruments de musique à l'Equateur. *Congo*, 1935, II, 2, 185/200 ; 3, 354/375.
- HUSMANN, H. Marimba und Sansa der Sambesikultur. *Zeitschr. f. Ethn.*, 1936, 68 jg., 1-3, 197/210.
- JONES, A. M. African drumming. A study in the combination of rythms in African music. *Bantu Studies*, 1934, VIII, 1, 1/16.
- MAES, J. Un tam-tam d'initiation du Haut-Kwilu. *Man*, 1929, XXIX, 167/169.
- MAES, J. Sculpture décorative ou symbolique des instruments de musique du Congo Belge. *Artes Africanae*, 1937, 19 pp.
- MAES, J. Les Lukombe ou instruments de musique à cordes des populations du Kasai - Lac Léopold II - Lukenie. *Zeitschr. f. Ethnol.*, 1938 ; 70. Jg., 3-5, 240/254.
- MILOU Instruments et musique nègre. *Illustr. Congol.*, 1937, 189, 6412/6413.
- MONTANDON, G. Nouveaux exemplaires africains de la cithare en radeau. *Anthropologie*, 1932, XLII, 676/78.
- NADEL, S. F. Marimba Musik. Akad. d. Wiss. Wien Phil. Hist. Klasse, Sitzungs-Berichte, 212, Bd., 3, Abh., 63 pp., Wien, 1931.
- NADEL, S. F. Zur Ethnologie des afrikanischen Xylophons. *Forschungen & Fortschritte*, 1932, 35/36, 444/445.
- PAGES, P. Des joueurs de flûte et de cithare. *Brousse*, 1940, 3, 6/8.
- PEERAER, S. Over seintrommels. *Bull. Amis. Art. Indig. Katanga*, 1938, 4e trim., 2 pp.
- SCOTTI, P. Una collezione etnografica congolese inedita. *Arch. p. Anthr. & Ethnol.*, 1941, LXXI, 188/125.
- SLEVIN, B. Le tam-tam chez les Wa-Luguru. *Ann. Pères St. Esprit*, 1939, 55e ann., 23/26.
- TONNOIR, R. & MAQUET-TOMBU, J. Catalogue de l'exposition d'art indigène de Léopoldville, juillet 1935 - Polygraphié, 4°, 72 pp.
- VAN AVERMAET, E. Les tons en kiluba-samba et le tambour-téléphone. *Aequatoria*, 1945, VIII, 1, 1/12.
- WIESCHHOFF, H. Die Afrikanischen Trommeln und ihre ausserafrikanischen Beziehungen. (Studien zur Kulturkunde. Bd. II). Stuttgart, 1933, Strecker & Schröder, 148 pp., 35 cartes.
- ANONYME Industries indigènes. Fabrication de tambours. Dans „Rapport sur Admin. Ruanda-Urundi en 1926”, p. 102.
- ANONYME La musique chez les nègres. *Conseiller congolais*, 1942, XV, 7, 1942, XV, 7, 41/43.

2. *Etudes et Monographies Congolaises contenant un ou des Chapitres consacrés à la Musique*

- BAUWENS, J. De Apostolische Prefektuur van Uele. *Onze Kongo*, 1913-14, IV, 126/161 ; 244/161 ; 244/277 ; 325/419.
- BAYENS, M. Les Lesa. *Rev. Congol.*, 1913-14, IV, 129/143 ; 193/206 ; 257/270 ; 321/336.
- BERNARD Une société secrète chez les Babali. *Congo*, 1922, 1, 3, 349/353.
- BIRNBAUM, M. The long-headed Mangbetus. *Natural History*, 1939, XLIII, 2, 73/83.
- BOUCHE, E. De Bena Mitumba's. *Onze Kongo*, 1913-14, IV, 162/172.
- BURNIER, Th. Notes d'ethnographie zambézienne. *Arch. Suisses Anthr. Gén.*, 1946, XII, 92/107.
- CORDEMANS, E. L. La vie esthétique chez les Mbelo et les Okongo du District du Lac Léopold II. *Arts & Métiers indigènes*, 1937, 2, 3/7.
- CULLEN, L.P. Meet a savage king. A visit with the Lala tribe in Central Africa. *Nat. History*, 1937, XXXIX, janv., 19/32.
- DE BUTTAFOCO, Mme Instantanés congolais. *Recherches congolaises*, 1938, 25, 123/131 ; 26, 55/66.
- DONOHUGH, A. C. L. & BERRY, P. A Luba tribe in Katanga. Customs and folklore. *Africa*, 1932, V, 2, 176/183.
- d'ORJO DE MACHOVELETTE Quelques considérations sur les „Bambudie” du territoire de Kabongo. *Bull. Jurid. Indig.*, 1940, 8e ann., 10, 275/289.
- EVANS PRITCHARD The Zande corporation of witch-doctors. *Journ. Roy. Anthr. Inst.*, 1932, LXII, 2, 291/336.
- FAUBLEE, J. L'ethnographie de Madagascar. Avec la collaboration de MM. R. Falck, R. Hartweg, G. Rouget. Paris, 1946, Bibl. d'Outre-mer, 167 pp., ill.
- FOURCHE, J. A. T. & MORLIGHEM, H. La danse de Tshishimbi chez les Lulua du Kasai. *Bull. Inst. Roy. Colon. B.*, 1937, VIII, 2, 395/429.
- HULSTAERT, R. P. Over de volkstammen der Lomela. *Congo*, 1931, I, 1, 12/52.
- LARKEN, P. M. Impressions of the Azande. *Sudan Notes & Records*, 1927, X, 85/134, 9 pl.
- LAVEDA, L. Les Mandingues dans le Cercle de Tambacounda. *Sénégal*, 1943, 2e ann., 50, 109/112 ; 51, 143/148.
- LEBLOND, M. & A. La grande ile de Madagascar. Paris, 1946, Edit. de Flores, 8°, 270 pp., ill.
- LOUILLET, P. Quelques couplets de la danse ngwaya. *Ann. Pères St. Esprit*, 1939, 55e ann., 121/123.
- MANKER, E. Bland Kristallbergens Folk. Bilder ur Etnografiska Riksmuseets Arkiv. Stockholm, 1929, A. Bonnier, 177 pp., 144 pl.
- MANOLY, J. Notules sur les manifestations artistiques des Baluba de la région de Mwanza. *Bull. Amis Art Indig. Katanga*, 1937, oct. 1/3.
- MANOLY, J. Les arts traditionnels de quelques chefferies katangaises. *Bull. Amis Art Indig. Katanga*, 1937, juill., 3/6.

- PAGES, A. La vie intellectuelle des noirs du Ruanda. *Congo*, 1934, I, 3, 357/389 ; 4, 481/509 ; 5, 657/671.
- SCHAPPI, F. S. Moraltheologische Beleuchtung der (afrikanischen) Eingeborenen-Tänze. *Neue Zschr. f. Missionswiss.*, 1945, 1, 3, 204/216.
- SCHEBESTA, P. Die Bambuti-Pygmäen vom Tturi. Bd. II : Ethnographie der Ituri-Bambuti. 1. Teil : Die Wirtschaft der Ituri-Bambuti (Belgisch Kongo). Bruxelles, 1941, Mém. in 4°, Insti. Roy. Colob. B., Sect./Sci. Mor. & Pol., II, 284 pp., ill., croquis.
- SCHUMACHER, P. Eloge du vente ou chant d'Imana. *Grands Lacs*, 1935, 52e ann., 1, 59/62.
- SOUPART, J. Les coutumes „Budja“. *Bull. Jurid. Indig.*, 1938, 6e ann., 10, 269/274 ; 11, 299/310.
- TANGHE, P. B. De ziel van het Ngbandivolk : spreekwoorden, vertellingen, liederen. Brugge, 1926, Drukk. De Gruuthuuse Persen, 114 pp., 8°.
- VAN BULCK, G. Rapport sur une mission d'études effectuée au Congo Belge (janv. 1932 - août 1933). Séjour chez les Bakongo orientaux. *Bull. Insti. Roy. Colon. B.*, 1935, VI, 1, 116/139.
- VAN DEN BON, P. Uit het leven der Batetela's. *Congo*, 1928, 15, 638/693 ; II, 1, 68/75 ; II, 2, 241/261 ; II, 3, 419/427 ; II, 5, 795/798.
- VAN MOL, P. Het huwelijk bij de Mambutu's. *Congo*, 1932, II, 2, 204/224.
- VAN CAENEGHEM, R.P. Le jubilé du catéchiste Ntumba Albert. *Missions Scheut*, 1936, 44e ann., 5, 148/151.
- VAN HOVE, J. Essai de droit coutumier du Ruanda. Bruxelles, 1941, Mém. 8°, Inst. Roy. Colon. B., Sect. Sci. Mor. & Pol., X, n° 1, 125 pp., ill., carte.
- von ROSEN, E. Träsfolket. Svenska-Rhodesia-Kongo-Expeditionens etnografiska forskningsresultat. Stockholm, 1926, Bonnier, 4°, 468 pp., 78 pl., 3 cartes, fig.
- ZUURE, R.P. L'âme du Murundi. (Etudes sur l'histoire des Religions). Paris, 1932, Beauchesne et Fils, 16°, 506 pp., 8 pl.

3. *Instruments de Musique*

- BAGLIONI, S. Ein Beitrag zur Kenntnis der natürlichen Musik. *Globus*, 1910, XCVIII, 15, 232/236 ; 249/254 ; 17, 264/268.
- BOONE, O. Les xylophones du Congo Belge. *Ann. Mus. Congo Belge*, 1936, (III), III, 2, 69/144, ill., 5 cartes.
- BURSENS, A. Le luba, langue à intonation, et le tambour-signal. Gand, 1938, Proc. 3° Intern. Congress Phonetic Sciences, pp. 503/507.
- COSTERMANS, B. Muziekinstrumenten van Watsa-Gombari en omstreken. *Zaire*, 1947, 5, 516/542 ; 6, 629/663.
- DECAPMAKER, I. Danses des Bakongo. *Sem. Missiol. Louvain* 1938, 1939, XVI, 40/62.
- DE KESEL, C. De kunst bij de Bashi. *Nieuw Afrika*, 1938-39, 55e jg., 6, 232/236.
- EVARD, W. Sur les xylophones africains. *Brousse*, 1940, 2, 15/21.

- SODERBERG, B. The influence of african music on european tunes. *Congo Mission News*, 1946, 135, 16.
- SODERBERG, B. Musical instruments used by the Bapembe. *Ethnos*, 1952, XVII, 1-4, 51/63, ill.
- TANGHE, J. Chansons de payageurs. *Congo*, 1927, 11, 2, 206/214.
- TANGHE, J. La musique nègre. Bruxelles, 1933, Edit. Rev. Sincère 12°, 15 pp.
- TANGHE, J. L'étude de la musique nègre. *Beaux-arts*, 136, VII, 16 oct., 15/17.
- TANGHE, J. La musique nègre. *Essor du Congo*, 1939, 4 déc., 3/4.
- TIERSOT, J. Chansons nègres recueillies, traduites et harmonisées. Paris, 1933, Heugel.
- TONNOIR, R. Bobongo, ou l'art chorégraphique chez les Ekonda, Yembe et Tumba du Lac Léopold II. *Problèmes d'Afr. Centrale*, 1953, 20, 87/109, ill.
- TACEY, H. The problem of the future of Bantu music in the Congo. *Probl. d'Afr. Centr.*, 1954, 26, 272/277.
- TACEY, H. The future of Bantu music in the Congo. *Belgian Congo to-day*, 1955, IV, 2, 64-68.
- TURNBULL, C. M. Pygmy music and ceremonial. *Man*, 1955, LV, févr., 31, 23-24.
- VAN CLEEMPUT, R. P. L'utilisation et la valeur éducative des chants populaires indigènes. *Semaine Missiologie Louvain*, 1932, X, 228/243.
- VANDE CASTEELE La place du cantique dans la musique religieuse indigène. *Rev. Clergé Afric*, 1954, IX, 2, 158-166.
- VANDE CASTEELE Musique religieuse africaine et négro-spirituels. *Rev. Clergé Afric.*, 1954, IX, 4, 395-401.
- VANDEBOSSCHE, A. Art Bakuba. *Brousse*, 1952, N.S. 1, 11/26, ill.
- VANDE BROECK, E. Le chant en pays noir. *Rev. Aucam*, 1934, 6, 223/225.
- VAN MOL, P. La musique de l'Uélé. Vicariat de Niangara. *Grands Lacs*, 1939-40, 56e ann., 4-5-6, 5 pp.
- VAN RAEMDONCK, M. Jazz et musique bantoue. *Jeune Afrique*, 1952, VI, 17, 7/8.
- VAN ROY, H. De Bayaka zingen. *Jezuïten-Missies*, 1939, 38, 272/274.
- VERWILGHEN, A. Wat elk Europeaan weten moet over kongolese muziek. *Zaire*, 1950, IV, 5, 489/499.
- WALSCHAP, A. Tien Nkundo-rouwklachten. *Kongo-Overzee*, 1938, IV, 4, 210/214.
- WALSCHAP, A. Gedachten over negermuziek. *Aequatoria*, 1939, 2e jg., 3, 25/29.
- WALSCHAP, A. De gedachten over negermuziek. *Ann. O. L. Vrouw H. Hart*, 1939, Juli, 155/158.
- WALSCHAP, A. Inheemsche zang en muziek in de Nkundo Missie. *Sem. Missiol. Louvain* 1938, 1939, XVI, 424/432.
- ZUURE, R. P. Poésies chez les Barundi. *Africa*, 1932, V, 3, 344/354.
- ZUURE, B. Barundi Kunst. *Nieuw Afrika*, 1936-37, Jg. 53, 412/415.

Dénatalité Mongo.

Note du Bureau des A. I. M. O.

Afin de pouvoir avoir une vue plus ou moins exacte de la régression si souvent dénoncée de la population mongo au cours des dernières décades, nous avons relevé les chiffres de recensement dans 14 groupements qui n'ont pas connu de modification de limites, ni de transfert de population, de sorte que seul le mouvement naturel, naissances et décès, et l'embauche de M. O. explique les différences constatées.

Ces groupements sont les Nsongo et les Buya de Basankusu, les Lombeolo et les Nsongomboyo de Befale, les Nsongomboyo et les Likote de Bongandanga, les Boonde et les Nsamba de Boende, les Byambe et les Mbelo de Bokungu, les Bolenge et le groupement « Luile » de Monkoto, les Bonkoso et les Ionda d'Ingende.

Pour l'ensemble de ces 14 groupements nous constatons depuis 1930 une baisse telle qu'en 1954 la population ne compte que 68 %.

Par rapport à 1930 la population vivant en milieu coutumier était en augmentation en 1935 et n'a fait que diminuer depuis lors. Cette diminution constante et importante ne peut s'expliquer seulement par un ralentissement de la natalité et un accroissement de la mortalité, mais est due, en ordre principal, au développement économique qui précéda immédiatement la guerre et au bouleversement provoqué par celle-ci. Cet événement eut des répercussions dans toutes les parties de la province, mais elles furent plus particulièrement marquées ici parce que les Mongo connaissaient déjà des indices démographiques défavorables et qu'il ne fallut pas plus pour atteindre cette population dans ses forces vitales. La proportion d'enfants pour 1.000 femmes tombe de 680 en 1930 à 613 en 1950, puis remonte à 640 en 1954. La faiblesse de ces chiffres apparaît quand on voit que dans la Tshuapa il y a 784 enfants pour 1.000 femmes contre 1.192 pour 1.000 dans l'ensemble de la province.

Les enquêtes démographiques fournissent des renseignements très exacts en ce qui concerne la natalité et la mortalité. Ces enquêtes furent reprises après l'interruption due à la guerre, en 1948, mais ce n'est qu'en 1949 qu'elles prirent leur forme définitive permettant d'en tirer des conclusions valables.

Pour autant qu'il nous soit possible de tirer des conclusions de statistiques qui ne s'étendent que sur 5 ans, nous voyons :

1. - concernant la natalité :

- a. Le territoire à indice de natalité le plus faible pour la population Môngo est Ingende avec 15 naissances sur 1.000 habitants; Bokungu possède l'indice le plus élevé avec 24 ‰. Une natalité moyenne devrait se situer entre 40 à 45 ‰. 1)
- b. Dans les 7 territoires l'indice de natalité est en augmentation en 53 par rapport à 49, sa moyenne passant de 16 à 21,5 pour mille.
- c. L'indice moyen pour ces 7 territoires est environ le même que celui du district, mais inférieur par rapport à celui de la province.
- d. la natalité est plus forte chez les Ngombe de Lisala que chez les Ngombe de l'Ikelemba, mais ces derniers dépassent cependant encore les Môngo.

2. concernant la mortalité :

- a. Le taux le plus élevé est enregistré à Basankusu avec 35 ‰ et le plus faible à Ingende avec 24 ‰. Un taux moyen, d'après Lefrou, se situe entre 30 et 40 mille, mais ce sont là des données basées sur des enquêtes d'avant-guerre.
- b. L'indice de mortalité est en augmentation à Basankusu, Bokungu et Ingende tandis que la moyenne des 7 territoires recule légèrement de 28 à 27 ‰.
- c. Cette moyenne est sensiblement égale à celle du district, mais supérieure à celle de la province.
- d. La mortalité chez les Môngo est plus forte que chez les Ngombe.

3. concernant l'indice de survie :

- a. il est partout négatif chez les Môngo sauf Bokungu où il s'équilibre;
- b. il est négatif chez les Ngombe de l'Ikelemba et positif chez les Ngombe de Lisala.

Dans une note établie par l'Administrateur du Territoire de Basankusu dans laquelle il commente les différences entre les chiffres de la première enquête de l'après-guerre 1948 et de la dernière effectuée en 1939, il constate :

Pour la tribu Baseka Bongwalanga une diminution de 121 unités en 8 années, soit 36 % de la population de ce groupement, les causes déclarées sont indice de survivance négatif déjà en 1939 (- 9 ‰) et qui se maintient depuis lors - exode vers les centres et les entreprises européennes. Pour la même période, le village Ibeke (Ngombe) du territoire de Basankusu n'enregistrait qu'une diminution 3 ‰. L'indice de survie était de 6 ‰ en 1939 et devient - 9 ‰ en 1948.

Voyons maintenant en quelle proportion les pertes, en milieu coutumier, sont compensées par l'augmentation du milieu non-coutumier. En 1935 sur 103.718 Hommes, il y avait 95.711 C et 8.007 NC soit sur 1.000 : 922 C et 78 NC; il restait en 1954: 544 C et 247 NC; 209 H. ont disparu, soit 1 % de la population par année.

Aux questions posées nous répondrons donc comme suit :

1. Existe-t-il des statistiques de natalité échelonnées sur une quinzaine d'années ?

Les Enquêtes Démographiques ont été réinstaurées en 1948. Nous avons des chiffres

1) N. d. I. R. : Les Ngombe de Lisala prolifiques n'atteignent que 32 ‰, tandis que pour l'ensemble de la province le taux est de 26 ‰.

très exacts pour 6 années. L'Etat-Civil sommaire commença à fonctionner à partir de 1944. De 44 à 48, nous disposons de données approximatives et fragmentaires. De 40 à 44, nous n'avons pratiquement rien. Avant 1940, les enquêtes démographiques étaient effectuées, mais par une technique différente et moins poussée que celle qui est mise en œuvre actuellement.

2. Les conclusions sont-elles : progression ou régression de la population Môngo ?

Les conclusions ne laissent aucun doute : il y a régression.

3. Cette régression, est-elle constante ou oscille-t-elle ?

Elle est plutôt constante. Les taux de la natalité a remonté légèrement mais l'indice de survie reste négatif, probablement par suite du vieillissement de la population restée en milieu coutumier.

L'expérience tentée par le Fonds du Bien-Être Indigène en région Nsôngo du territoire de Befale laisse cependant entrevoir une amélioration possible de la situation dans les années à venir.

4. La dénatalité Môngo s'est-elle étendue aux Ngombè de l'Ikelemba et de Lisala ?

La réponse est affirmative pour les premiers et négative pour les seconds.

5. Quelles actions ont été entreprises en dehors de l'expérience Nsôngo ?

L'expérience Nsôngo date d'avant l'action du Fonds du Bien-Être Indigène. Elle s'est soldée par un échec. Le F. B. I. l'a reprise et étendue à toute la zone d'action massive. Les moyens employés sont plutôt de nature médicale et plus spécialement gynécologique.

A signaler la propagande pronatale de Mr Lodewyckx qui a le mérite de poser le problème et de créer une ambiance favorable à sa solution.

C. M. DELRUE.

Commentaire.

Malgré l'état fragmentaire des données, les coups de sonde et les conclusions qu'elles suggèrent présentent un bon aperçu de la situation démographique de la cuvette centrale. La valeur des chiffres et de la méthode est démontrée, entre autres, par le fait que la perte de 1 % sur l'ensemble de la population se retrouve tant dans les statistiques du taux de la natalité que dans celles de la comparaison entre population coutumière et non-coutumière.

Il est triste de constater que la dénatalité Môngo s'étend déjà aux Ngombè de l'Ikelemba. Il faudra surveiller de très près leurs frères de Lisala pour voir si là aussi le phénomène n'apparaîtra pas bientôt, comme certains indices le font craindre.

Aucune tentative d'explication n'apparaît pour les améliorations des taux de natalité marquées entre 1949 et 1953 pour les groupements des territoires de Basankusu, Befale (en dehors de l'action Nsôngo), Ingende, et surtout Monkoto, où la différence est sensationnelle.

L'expérience dans laquelle est engagée le Fonds du Bien-Être à Befale laisse « entrevoir une amélioration possible de la situation »... c'est assez maigre comme consolation et comme espoir pour l'avenir de la Tshuapa en général. La même impression se dégage d'ailleurs de la lecture de la brochure consacrée par les D^{rs} Allard et Van Riel, parue dans la collection des Mémoires de l'Institut Colonial.

La note mentionne en passant l'action de Mr Lodewyckx et lui attribue un mérite de propagande. C'est déjà très bien qu'on en tient compte officiellement. Mais pourquoi

évitte-t-on de citer les chiffres avancés par Mr Lodewyckx pour appuyer ses affirmations sur l'efficacité de sa « propagande » et de rappeler sa thèse sur certaines causes primordiales de l'état inquiétant ? Si cette thèse qui a été confirmée par d'autres chercheurs (E. Boelaert, G. Hulstaert, A. Verbeeck) est fausse, il est plus que temps qu'elle soit réfutée pour qu'elle cesse de nous bercer de faux espoirs. Il suffirait de contrôler les chiffres cités et de confronter les affirmations par une enquête sérieuse et impartiale. Cela ne coûterait pas cher au budget colonial (assez riche pour d'autres objectifs) et demanderait peu de temps et peu d'effort. Ou opine-t-on que l'affaire n'en vaut pas la peine ?

Si Mr Lodewyckx a raison, c'est-à-dire si les causes qu'il indique existent réellement, si elles expliquent au moins dans une mesure importante la dénatalité que déjà on ne nie plus officiellement, si l'abandon de certaines pratiques coïncide avec une amélioration dans la natalité telle qu'elle peut se constater dans les registres de la population et les recensements, si en un mot les faits confirment ce qu'il avance depuis des années dans des réunions publiques (comme du Conseil de province ou de gouvernement et de la Commission pour la Protection des indigènes) et dans des publications (*ÆQUATORIA*, XI et XIV), on est en droit de se demander pourquoi les instances publiques n'en tiennent pas compte, pourquoi elles font comme si cela n'existait pas, ou pourquoi elles traitent tout cela comme sans la moindre importance. Qu'on continue les recherches dans tous les sens : médical, social, moral, etc. mais qu'on n'érige pas en dogme que seule la médecine a quelque chose à voir dans ce problème; et qu'entretiens on ne nie pas à priori des causes dont on peut démontrer l'existence sans recours à des instruments de laboratoire compliqués ou à des techniques savantes, et sur lesquelles on peut se renseigner sans difficulté auprès des indigènes.

Ainsi ceux-ci verraient que le gouvernement s'intéresse *effectivement* à un problème capital : leur survivance pure et simple.

G. Hulstaert, M. S. C.

Het Rekenprogramma in Kongo.

Het volgende onderzoek gaat over de oplossingen die de inlandse leerlingen geven aan vraagstukken die voorkomen in het 3^o studiejaar van de lagere school (1^o jaar, 2^o graad). Zij werden verzameld in de H.C.B. school te Flandria en in de succursale scholen van dit gebied.

In Aequatoria XV, 1952 n^o 4. «Het rekenen bij de Inlandse Leerlingen» werden de resultaten besproken van een rekentest over de vier hoofdbewerkingen.

Maar zoals M. De Moraes opmerkt: «Nous devons envisager l'arithmétique sous deux aspects bien distincts: ce qui est purement calcul et ce qui est vraiment mathématique. Le calcul n'est qu'un automatisme, qui doit permettre d'aboutir à une réaction juste et rapide. La mathématique, elle, exige le raisonnement, la compréhension du processus même des opérations et la capacité d'utiliser ces opérations dans des situations concrètes et variées, c'est-à-dire, de découvrir la marche à suivre dans la solution d'un problème.» (Solution des Problèmes d'Arithmétique. p.4. -Louvain 1954.)

De vraagstukken die de gegevens leverden voor het volgende onderzoek waren gelycopieerd en dienden verschillende jaren als exaam voor het 3^o studiejaar.

Nochtans ook de andere studie jaren moesten dit exaam doen, alhoewel vele leerlingen onder hen het reeds gemaakt hadden toen zij in 't 3^o waren. Zelfs alle moniteurs, én van de centrale scholen én van de succursale, werden eraan onderworpen.

De eerste druk van dit exaam in 1950 bevatte 46 opgaven met ieder 4 antwoorden waarvan de 3 verkeerde moesten uitgeschrapt worden. De leerlingen kregen daarvoor 3 uren tijd; die van het 3^o studiejaar mochten griffel en lei gebruiken terwijl de anderen het uit het hoofd moesten doen.

De vraagstukken waren overgenomen uit het gebruikte handboek: «Éléments de Calcul. Étude des cent premiers nombres» (Les Frères des Écoles Chrétiennes) en tamelijk letterlijk uit het frans in 't lonkundo vertaald door een moniteur.

De eerste maal was de uitslag van dit exaam normaal; maar het volgende jaar, in 1951, was hij veel minder bevredigend. De oorzaak van deze daling is hoofdzakelijk te wijten aan de voorbereiding van het exaam: de 1^o maal immers waren de leerlingen van te voren op de hoogte gebracht terwijl de 2^o maal zij het op een onverwacht ogenblik, zonder waarschuwing moesten doen.

In 1953 werd de copie herdrukt, de vertaling beter aangepast, het aantal vraagstukken tot 25 herleid maar nu werd er gevraagd dat men zelf het goede antwoord in cijfers zou schrijven. Ook deze maal moest het exaam gemaakt worden zonder voorafgaande waarschuwing. De uitslag was nog veel slechter dan bij de voorgaande methode.

De 3^o druk nochtans in 1955 leverde de slechtste resultaten; daarin immers waren alle cijfers in letters uitgedrukt en moest het antwoord in cijfers gegeven worden. Het aantal opgaven bedroeg nu nog slechts 22.

In al deze examenen waren er 18 opgaven die regelmatig terug kwamen en die dus mogelijkheid boden voor een vergelijkend onderzoek.

710 subjecten hebben dit exaam gedaan volgens een der drie methoden; wegens hun

te grote achterstand echter moeten we 43 Batswa uitsluiten in de algemene beoordeling. Van de 667 overblijvende Nkundo waren 406 derde-jaars, 108 vierde-jaars, 80 vijfde-jaars, 26 zesde jaars en 47 moniteurs van centrale en succursale, waarvan er slechts 3 gediplomeerd waren. De derde jaars waren als volgt verdeeld : 150 van een centrale school (H.C.B. Flandria), 256 van succursale scholen (Ingende, Boulama, Boende, Batsina, Boteke en Bakako.)

Op de 11.906 antwoorden die gegeven of moesten gegeven worden waren er 6.218 verkeerd ; d. i. 52 %.

Volgt hier dan de lijst van de uitslagen van de 3 verschillende examen-methoden volgens het % der verkeerde antwoorden.

3° studiejaar		4°, 5°, 6° studiejaar, moniteurs		
1950-HCB	64 s.- 20,74 %	} 29,95 %		
1951-HCB	38 s.- 45,46 %			
1953-HCB	48 s.- 62,38 %	} 65,35 %	HCB	
Boende	17 s.- 60,78 %		5° 35 s.-	33,17 %
Ingende	38 s.- 63,01 %		6° 26 s.-	28,63 %
Boulama	45 s.- 72,09 %		Moniteurs 47 s.-	37,75 %
1955-Boende	19 s.- 64,53 %	} 73,71 %	HCB.	
Ingende	32 s.- 67,53 %		4° 108 s.-	46,75 %
Boteke	36 s.- 74,22 %		5° 45 s.-	35,18 %
Boulama	27 s.- 76,33 %			
Bakako	28 s.- 77,38 %			
Batsina	14 s.- 82,53 %			

Deze manier van examen afnemen is natuurlijk niet de normale, maar zij maakt het mogelijk alle leerlingen over eenzelfde kam te scheren door ze in dezelfde omstandigheden te plaatsen en aldus een meer objectieve vergelijking te maken. Van de gemiddelde inlandse leerling eisen dat hij zijn aandacht voor een bepaalden duur concentreert op één onderwerp, is veel gevraagd. « This does not come easily to the African, in whose culture speed plays no part, who likes to take his time over things, who is seldom called upon to concentrate his thoughts on one problem to the exclusion of everything else and never required to combine speed with concentration for a prolonged period without some relaxation of effort. » (S. Biesheuvel. The Year Book of Education. 1949. p. 100)

Voor de jongere leerlingen van het 3° studiejaar kan men ook inroepen : « Imperfect mastery of the basic addition combinations or of the multiplication table ; poor understanding of fractions or of the meaning and placement of the decimal point ; failure to learn arithmetical symbols or the special vocabulary of arithmetic problems. Many children, for example, are puzzled by such expressions as « 5 pounds of sugar at 8 per pound » or by the unexplained use of such words as « average, » « total, » « sum, » or « quotient » (L. Goodenough : Mental Testing. 1950. p. 357. New York.)

Voor de hogere klassen en de moniteurs is de slechte uitslag hoofdzakelijk te wijten aan hun onaanbachtzaamheid. Zo vindt men onder hen subjecten die geen enkel goed

antwoord gaven. Kenden zij er dan werkelijk niets van? In normale omstandigheden zouden zij wel goede antwoorden hebben, maar deze werden nu als fout aangerekend omdat zij op een verkeerde regel waren geschreven of slechts een gedeelte van de vraag beantwoordden. Dikwijls ook werd het bedoelde cijfer omgedraaid geschreven (b. v. 78 i. p. v. 87) en als foutief aangezien.

Wel zou men kunnen opwerpen dat het verstandelijk peil van deze centrale school lager staat dan dat van andere en dat de moniteurs niet bekwaam zijn. Nochtans de leerlingen die uit deze school voortkomen slaan een minstens even goede figuur in de humaniora en de middelbare scholen als andere leerlingen en zijn daar meer dan eens de beste van hun klas. Moest men elders in de inlandse scholen dit exaam in dezelfde condities afnemen, ongetwijfeld zou men ongeveer hetzelfde gemiddelde verkrijgen. De rekenbekwaamheid bij de Zwarten in Afrika vertoont geen grote verschillen, zoals blijkt uit het onderzoek met de « Courtis Standard Tests in Arithmetic. » (cfr. Aequatoria XV. 1952. n° 4).

De fundamentele oorzaak van deze achterstand is moeilijk te achterhalen en we moeten zeer voorzichtig zijn in onze beoordelingen over de inwerkende factoren: oorzaken en omstandigheden zijn dikwijls moeilijk te onderscheiden elementen. Het zou nochtans zijn nut opleveren moest men in de lagere school meer nadruk leggen op oefeningen die de aandacht oefenen en verscherpen en minder op het memoriseren; bovendien moest men in de normaalschool moniteurs weten te vormen niet door studie van een 2^e taal maar door hen te brengen tot een grondig inzicht en begrip van de eenvoudige stof die zij later moeten onderwijzen aan kinderen die uit een totaal school-vreemd milieu komen.

Zij die het onderwijs in Kongo leiden schijnen zich echter daar niet bewust van te zijn en zij houden zich oostindisch doof voor al de gefundeerde opmerkingen die sinds jaren gemaakt werden (cfr. Aeq. V. p. 90; VIII. p. 87; etc.). Volgens hen schijnt het rekenen van geen groot belang te zijn in de vorming van het verstand vermits zij maar voortdurend blijven hameren op 't onderwijs van het frans in de lagere school. Is een tweede taal dan het hoofdoel van het lager onderwijs? Door deze methode vormde men niet meer dan papegaaien die tamelijk goed kunnen napraten maar er tenslotte zelf weinig van begrijpen, wat o. a. blijkt uit het onmogelijk verstaanbare frans dat zij in hun brieven schrijven (cfr. F. Cattier in « Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge » of Aeq. IX, n° 2, p. 79).

Tot nu toe werd het rekenen meestal in 't frans gegeven door moniteurs die dikwijls goed konden napraten wat in 't handboek stond maar er zelf de diepere betekenis niet van snapten en er in hun eigen taal niets of juist het tegenovergestelde van wisten uit te leggen. De leerlingen kunnen schitterende examens afleggen voor rekenen in 't frans zolang de getallen en vraagstukken overeenkomen met het gebruikte handboek. Maar durft men hun dezelfde stof in hun eigen moedertaal geven, dan is er een groot deel van hen dat geen antwoord heeft of de dwaaste oplossingen durft voorleggen. Zelfs in 't frans zullen er velen struikelen als men dezelfde vraagstukken met andere cijfers opgeeft!

Van hoger hand schijnt men dus deze betreurenswaardige toestand niet te kennen en blijft men vasthouden aan de ingeslagen weg, nl. in Kongo moet het lager onderwijs dienen om een 2^e taal te leren spreken, en aldus de inlanders mogelijkheid te bieden onze europese beschaving aan te nemen.

Deze utilitaristische zienswijze leverde tot nu toe zeer armzalige resultaten op en dwingt ons, objectief gezien, tot een herziening van onze methode: de principes van

een lager onderwijs moeten meer geëerbiedigd worden, ook in een kolonie! Reeds vroeger hoorde men de waarschuwing: «... mistakes have been made and are still being made in educational work among the African Natives.» (C. T. Loram. *The Education of the South African Native*. p. 129).

Tweetalig onderwijs in de lagere school is een methode die nadelig is voor de verstandelijke ontwikkeling en leidt tot een gebrekkige beheersching der moedertaal. Dit bewijzen proefnemingen gedaan in België en Zwitserland ende de Zwitserse Vereniging van de leraren in de levende talen heeft zich eensgezind uitgesproken tegen het te vroeg aanleren van een tweede taal. Hoeveel te meer zal dit dan niet gelden voor Kongo! Al de financiële moeilijkheden die bij de inlandse magazijniers voorkomen zijn niet uitsluitend te wijten aan hun ingeboren onbetrouwbaarheid of hun ingewikkelde familie-relaties, maar ook de beschavers zelf dragen een deel van die schuld.

Indertijd meende M. de Vice-Gouverneur Generaal Moulaert: « On produit une génération hybride baragouinant un français simiesque et qui se croit parvenue du coup à la civilisation. L'enseignement primaire entièrement donné en français présente un très grand danger. » (*Problèmes Coloniaux*, 1939; p. 528 - cfr. ook *Aeq.* V, n° 1, *Documenta*, waarin men enkele opvallende beschrijvingen vindt van de levenswijze van oud-scholieren. Verder *Aeq.* II, n° 3, p. 34; n° 8, p. 85-89).

Men mag ongeveer zeker zijn dat een dergelijke steekproef van rekenen, op dezelfde wijze toegepast in andere scholen in Kongo, dezelfde erbarmelijke resultaten zal opleveren. In rekenen zijn alle Zwarten bijna even ver achteruit; immers van de 4 hoofdbewerkingen maken zij er slechts gemiddeld 42% goed en daarin stemmen de Nkundo overeen met de Inlanders van Natal (*Aeq.* XV, n° 4, p. 141-145). In de oplossing van vraagstukken maken zij er weer eens slechts 48% goed van!

Kan men dan tenslotte nog blind blijven voor de betrouwbaarheid van deze ontstellende uitslagen, die ons toch een beeld geven van de totale verstandelijke ontwikkeling bij de Kongolezen?

Flandria, 15-6-55

Fr. Maes, M.S.C.



Chants de portage.

Dans l'importante documentation de style oral Mongo réunie par feu Mgr van Goe-them se trouvent quelques chants de portage. Plus d'une fois il avait commencé la rédaction d'études sur ce sujet. Malheureusement tout est resté dans les cartons, sauf des articles sur le langage du *tamtam*, les proverbes judiciaires, les dictons sur la Divinité.

Presque tous les textes laissés sont accompagnés d'une traduction et plusieurs suivis de commentaires. Ceux qui suivent ici ont été révisés avec l'aide d'indigènes. La traduction que l'auteur en avait faite a été revue et corrigée à plusieurs endroits.

Nous y ajoutons quelques commentaires pour aider à la compréhension. Celle-ci comporte toujours dans ce genre de textes une difficulté spéciale pour les Européens.

Il nous faut encore remarquer qu'un certain nombre de documents porte l'indication de l'origine (informateurs, localité, tribu), mais beaucoup d'autres en sont dépourvus. Parfois le dialecte donne une indication approximative. Mais même alors on reste souvent dans l'indécis, puisque la langue des morceaux rythmiques, etc. n'est pas exactement celle qui est utilisée pour les buts « profanes », se rapprochant plus d'une fois du dialecte usuel d'une autre tribu.

*
* *

Les chants de portage qui suivent ont été trouvés sans aucune indication d'origine. Il me semble, cependant, que I et II viennent de la région de Bolima-Bokote, III de la région d'Ingende, IV de Wafanya. Il convient de noter, pourtant, que ces chants sont connus sur une grande étendue. Les vers principaux paraissent être des clichés (dans le sens de Jousse dans son *Style Oral*). Les textes présentent bien quelques variations de détail selon les personnes ou les tribus; mais les grandes lignes restent semblables.

Nous ajoutons un V^e chant que nous tenons du moniteur Ambr. Iyeki de Wafanya. On y verra e. a. l'application de la remarque sur les « clichés ».

*
* *

Le chant de portage s'appelle en lonkundo: *iyoyó*, et chanter pareilles chansons se dit: *-yoyola*.

Ces chants sont un genre de (*l*)*isoko* qui, à proprement parler, indique surtout les berceuses mais qui s'emploie parfois aussi dans un sens plus général de « chant solo ». D'autres fois *lisoko* se traduirait mieux par « complainte chantée » qu'il s'agisse de chants de portage ou de berceuses. Les berceuses sont considérées comme complaintes parce que les paroles constituent principalement une plainte de ce que l'enfant ne cesse de pleurer.

Ces chants ne sont pas, disent les indigènes, des chants proprement dits. Leur but est plutôt d'alléger l'impression pénible de la charge, d'encourager ou de consoler le porteur ou, surtout, la porteuse. Car il s'agit presque toujours de femmes portant des hottes de vivres.

I.

1. *Ifóle yòlekol'olito fènda mbóka wíkómólé.*
2. *Ifóle ikám yòlelama l'ókéngó.*
3. *Osám̄ba nk'efoyá ndáfèja ilngó ikám bokokó.*
4. *Ifóle ngóndo em móngó ngóndo, bolito bðolákema nd'átsá ngóndo la ngóndo.*
5. *Ontsik'óntsiké nkoát'ólókó nd'ésang'èl'âné ãy'óúnankondó.*
6. *Endútolaka fafá la ngóy'ekaté.*
7. *W'òndòkómaki l'ilóngwánjéna wók'óló.*
8. *Njókoma l'ilekoja iki Wéngéla iki batói okinde.*

Traduction :

1. (Si ta) hotte est trop lourde : traverse le chemin pour que tu puisses la déballer (pour l'alléger) ;
2. Ma hotte convient bien à mon dos ;
3. Il n'y manque que de l'espace , sinon j'aurais ajouté pour ma famille encore une canne-à-sucre.
4. La hotte est forte (lourde) , moi aussi je suis forte ; le poids se trouve entre la force et la force.
5. Laisse-moi , je t'atteindrai bien dans cette forêt-ci, briseuse-de-hanches,
6. Dans laquelle mon père et ma mère ont dépaqueté leurs provisions de bouche.
7. Toi, qui as emballé la tienne par ostentation, tu verras (ce qui va t'arriver) ,
8. Moi j'ai emballé avec orgueil comme *Wéngéla* , de sorte que mes oreilles en sont devenues sourdes (à cause du poids) .

Commentaire.

Deux femmes font le voyage ensemble. L'une commence à ressentir trop le poids de sa charge et gémit. L'autre se met à chanter pour bercer sa fatigue. Elle s'adresse à sa compagne pour se moquer d'elle en disant : tu sembles n'en pouvoir plus, eh bien, quitte le sentier, entre en forêt où tu pourras te décharger d'une partie que tu cacheras et ainsi ton poids sera allégé. Pour ma part, je supporte fort bien ma charge. Ma hotte est bien adaptée à mon dos. Je pourrais même encore porter davantage, mais la hotte est pleine, sinon j'aurais encore ajouté un peu. Si ma hotte est forte (à m'écraser par son poids) moi de mon côté je suis forte aussi ; ainsi le fardeau se trouve comme suspendu entre la force lourde du panier et ma vigueur à le soutenir, de sorte qu'il ne m'écrase pas, il me touche à peine.

La seconde femme se met alors à chanter sa réponse : Tu as beau te montrer vaillante et te moquer de moi. Continue allègrement ton chemin et laisse-moi en arrière. Je te rattraperai avant que nous sortions de forêt. Car cette forêt (*esanga* est la partie de la forêt qu'on traverse en allant d'un village à un autre) dans laquelle nous nous trouvons est si longue qu'on peut l'appeler « briseuse de hanches » (par le long portage des fardeaux, les hanches des femmes sont comme brisées par la fatigue et par le poids qui y repose) et que même mes parents, rompus à la marche et peu chargés, sont obligés de se reposer en chemin et de manger leurs provisions de voyage. Ne pense donc pas que tu pourras continuer ainsi. Tu as rempli une grande hotte bien lourde pour te faire admirer comme vaillante porteuse, mais tu en subiras les conséquences avant la fin de ce voyage. Aussi bien que moi qui ai emballé la mienne aussi avec orgueil comme *Wéngéla* (allusion sans doute à une personne

qui a subi les conséquences malheureuses de charges trop lourdes portées pour se vanter), orgueil qui m'a rendue sourde par l'écrasement de la charge (les indigènes disent que quand vous portez une charge trop lourde et que la fatigue vous gagne, vos oreilles deviennent comme sourdes, sans doute par l'afflux de sang).

II.

1. *Ifóle bamáná l'əkəŋɔ, em'ɔyókotómbe nd'ántombó.*
2. *Ifóle ikám tokeláké nk'olito.*
3. *Ifóle bokóso ifóamáná l'əkəŋɔ.*
4. *Wai ilek'á nkingó ile nkó yesé.*
5. *Ikámi ifámémá nd'ísasanga.*
6. *Ifóle nk'aólekól'ólito, fénda mbóka wijá nkwá.*
7. *Ifóle entómbé l'isengya, ɔsɛŋɔlake ntombe nk'òsangí la wé.*

Traduction.

1. Hotte, applique-toi sur mon dos, c'est moi qui te porte au moyen de bretelles ;
2. Ma hotte, ne sois pas lourde !
3. Hotte, le remuement ne laisse pas reposer sur le dos.
4. Ce qui passe par le cou silencieusement est sans osselet.
5. La mienne n'est pas déposée dans la petite forêt.
6. Si la hotte est trop lourde, passe le chemin, au-delà des excréments.
7. La hotte en portage sur le dos et un autre objet sur la hanche, ce n'est qu'un parent qui insiste pour pouvoir porter (l'un des deux).

Commentaire.

La femme s'adresse à sa hotte. Dès le verset 4 elle pense à ses compagnes qui sont peut-être fatiguées et qui commencent à se plaindre, tandis qu'elle ne gémit pas (elle reste silencieuse). Au verset 6 elle s'adresse directement à l'une d'elles (cfr. le v. 1 du I). Ce n'est cependant pas nécessaire, étant seule elle peut encore l'apostropher en pensée. Le v. 7 n'est qu'une considération sur l'aide qu'on ne peut attendre que de sa famille.

1. Lorsque la hotte est bien attachée et s'applique bien au dos, elle repose, et se laisse porter bien plus commodément. La porteuse la cajole pour ainsi dire comme son enfant. Que la hotte ne craigne pas de tomber, car elle est solidement attachée au moyen de bretelles. Qu'elle se tienne donc tranquille.
2. Qu'elle ne se fasse donc pas trop lourde.
3. Qu'elle cesse de se remuer et de se balancer, car cela augmente le poids.
4. Moins il y a de bruit dans le contenu de la hotte, mieux cela vaut. C'est le signe que la charge se porte facilement. Comme la nourriture qui passe par le gosier silencieusement montre par là qu'elle ne contient ni os ni arête, mais glisse doucement.
5. Ma hotte est de cette sorte ; aussi pourrai-je la porter aisément jusqu'à la fin, sans devoir la déposer en route par excès de fatigue.
6. au-delà des excréments, c'est à dire à une petite distance du chemin ; là la porteuse pourra sans qu'on la voit diminuer son fardeau.
7. Devoir porter une hotte sur le dos et en même temps porter un autre objet (ou un enfant) sur la hanche, ou sur la poitrine, est fort encombrant et fatigant. Il serait alors bon de trouver de l'aide. Mais on ne peut réellement compter pour cela que sur

sa propre famille.

Dans la région de Bokatola existe une variante sur la deuxième partie du verset : *òkosangela* (*te*) *ńkwambé ńk'òsangí la wè* = celui qui te dit : je vais t'aider, etc . . . La forme relative habituelle employée dans le texte principal est d'ailleurs formée autrement dans cette région : *òyó-e*, ou *òyáo-aka*.

III.

1. *Yúka ńkotómbaki é nd'òkongo, òotswá bünjo nd'èkondó òsilama.*
2. *Engélé áfóngónjwe, ale ng'òkò.*
3. *Ngá linkò j'òfomwá, seki njólémala, njòkita.*
4. *Emi ńjoyole yúk'iné yòfènd'olito.*
5. *Òkòmaki l'ilóngwánjéna, wók'òlò.*
6. *Òtángaki ilongwāngonda ifokwamba é?*
7. *Bolit'òné bòkí'm'òyakómélé, bòle ng'ònt'áonkomela.*
8. *Lokombo ńk'á josó ko lóofena.*
9. *Bankanga b'èkwè bàlè bikila.*
10. *Etényi èy'isòfò nkindá, bofamb'òout'òyalá nyam'è'ekila?*

Traduction

1. Hotte je t'avais chargée sur mon dos, maintenant tu laisses glisser ton poids pour le reposer sur ma hanche.
2. Le manioc non roui ne se soulève pas ; il est comme une pierre à aiguiser.
3. Si c'était une banane bien molle, je marcherais allègrement, je serais déjà arrivée.
4. Je chante ma plainte : cette hotte est trop lourde !
5. Tu l'as emballée par ostentation, tu seras punie !
6. Tu as pensé que la clairière de la forêt t'aiderait !
7. Ce poids que j'ai emballé pour moi, c'est comme si un autre me l'avait emballé !
8. La clôture de chasse n'est encore qu'à ses débuts et déjà les pièges sont désécclés (ensorcelés).
9. (c'est que) les envieux ont mangé les chairs défendues.
10. Un morceau de banane bien préparée provient d'un bananier interdit, en outre la viande provient d'un animal tabou ?

Commentaire.

1. Lorsque le poids est exagéré, la hotte descend du dos sur les reins où elle s'appuie ; ce qui rend la marche pénible.
2. La charge la plus communément portée par les femmes est le manioc qu'elles viennent de récolter ; c'est un produit très lourd, lourd comme plomb, dirions-nous, les *Nkundó* disent : lourd comme une pierre à aiguiser, ou comme du minerai de fer (*mbòkò*).
3. Une charge un peu moins lourde ne m'écraserait pas, je serais déjà arrivée à destination !
5. Elle s'adresse soit à une compagne soit à elle-même : s'étant surchargée pour faire montre de sa vigueur, elle s'en repent maintenant.
6. Fine moquerie : comme s'il fallait attendre de l'assistance de la part de la forêt ; si tu arrives à une clairière tu penses facilement que le village est proche, mais ce n'est qu'une illusion.

7. La hotte est tellement lourde que je m'étonne l'avoir emballée moi-même ; généralement on a plus de pitié pour soi-même . . .

8. 9. L'établissement d'une clôture de chasse est entouré de beaucoup de rites « magiques », de bénédictions et de prières. La bénédiction qui assure le succès est neutralisée par l'influence néfaste de « sorciers », personnes douées d'un pouvoir maléfique (*libka*), ou encore par l'inobservance des interdits et spécialement en mangeant certaines parties des bêtes prises.

Il n'est pas étonnant qu'une clôture déjà vieille ait perdu sa force. Mais si, à peine établie, elle perd sa bénédiction, c'est que les envieux l'ont volontairement détruite en mangeant les chairs interdites.

10. Ce verset n'a qu'un rapport de terme (*ekila*) avec les précédents par lequel il est évoqué. Certaines personnes sont si 'avares qu'elles déclarent tout tabou : les bananes ont été cueillies sur un bananier d'interdit (dont ne peuvent manger que certaines personnes bien déterminées), et, en plus, sa viande provient toujours d'un animal interdit !

äout'öyalá est une « licence poétique ». En langue normale on dit : *äolut'öyala*.

IV.

1. *Bandoi loyáká, lónjafól'öngonjo.*
2. *Böngonjo ngá böky'ésisi, l'okún'ömbende.*
3. *Yúk'em'ókotómbaki ntsikölembwa.*
4. *Em'ótómbaka basókó la nsombo, tsika ndé wëmak'onté.*
5. *Yúka ikâm môngó, ifa y'ókalé y'ólito.*
6. *'Njimaki nd'ólá nd'á nkésá, iwawa iki nd'ótéma em nstoma.*
7. *Mbótsi súk'öna, atalék'ilela áföyölé mom'éa lowéji.*
8. *Bolito böosila, böokolongana l'ökongö.*
9. *Ko ndóléta nyang'éa wáli t'onsámhá.*
10. *Yúka nk'áólekól'ólito, ofénda mbóka wis'am'ánkondö.*
11. *Ngóy'ékám y'aumá ngóya, ëntumbelaka lofónd'ófumba, ënjilelaka likáts'okwá.*
12. *Yókókóji wáte wáji, longea jw'álelo wáte nyang'ókolela.*
13. *'Olelaka bóna nd'ëtsá ö nyang'éy'onto.*
14. *Bolito la nkele, wë môngó áf'öndökómaki.*
15. *Ekek'éá nkésá ëkambaka mpaw'olemo, winá böokit'ököle, fáfá ndótsw'ólá.*
16. *Nkingó tokáláké, bñtsá wë tofombáké limeko.*
17. *Bolito böomún'asóki, bööndengemöla bilama.*
18. *Jéfa jölila, böngonjo l'ólito, þätsiki nd'ólá la mpeji бүké.*
19. *Iköké, la wányá, lokolo ng'áobúnya ntáöngáká njongójá.*
20. *Wëmbáká la mbimbi, wëmbaka la njala, ilöngö báfókotsika lotájá.*
21. *Nkáköma bombóka bömö, njám bólá ayaak'ekö ng'ölemo.*

Traduction.

1. Amies, venez, déposez de mes épaules le panier.
2. Le panier, ah si c'était comme le ratel et son puiné l'antilope bömbende !
3. Hotie, moi qui t'ai portée je ne suis point lasse de toi.
4. Moi qui suis accoutumée à porter de grandes antilopes et des sangliers, à fortiori cette bagatelle !

5. Cette hotte est la mienne propre, elle n'est pas celle, bien lourde, d'une co-épouse.
6. J'ai quitté la maison depuis le matin, je n'ai même pas déjeuné.
7. Mère, empêche ton enfant de manger l'igname *ilela*, qu'il ne mange l'igname mortellement vénéneuse.
8. Le poids ne se fait plus sentir, il s'est bien accommodé au dos.
9. Et j'en suis arrivée à appeler la mère de l'épouse concubine.
10. Si la hotte est trop lourde, traverse le chemin pour cacher quelques bananes.
11. Oh maman, ma très chère maman, qui grillait un poisson *lofonde* pour moi tout spécialement, qui mettait du sel sur le crabe !
12. L'oiseau *yokokoli* c'est l'épouse, (mais) le *longea* c'est la mère qui pleure.
13. Il n'y a que la mère pour pleurer son enfant près de la tête du lit.
14. Tu te fâches contre le poids, c'est pourtant toi-même qui l'as emballé !
15. C'est au matin que le jeune homme travaille ; l'après-midi arrive : père, je vais à la maison !
16. Gorge, ne deviens pas rauque ; tête, ne fais pas semblant de gémir !
17. Le poids me brise les épaules, il exténue tous mes membres.
18. Le soleil se couche, le panier est lourd, ceux qui sont restés au village ont beaucoup de réprimandes (à mon adresse).
19. Doucement et intelligemment, si la jambe se brise, elle ne peut se réparer.
20. Si tu chantes en étant rassasiée, chante également en ayant faim, afin que la famille ne fasse pas de remarques à ton sujet.
21. Emballer est une chose, soulever (est une autre chose, cela) devient tout un travail.

Commentaire.

1. *Bongonjo* est un panier tressé en feuilles de palme, nommé aussi *botète*. Le mot est ici employé comme sobriquet de la hotte.
2. Allusion à une fable où le ratel prit sur lui la charge de l'antilope *bombende* ou *bœndé*. Nous traduisons *bokuné* par puîné : ce mot ne contient aucune indication de sexe. Cette qualité n'est pas en lonkundo exprimée par des termes propres, comme le font les langues européennes. (Qui disait encore que les Africains sont plus préoccupés de la sexualité que les Européens ?)
- 3-4. La porteuse s'adresse à sa hotte. Elle se vante qu'elle a porté d'autres charges en comparaison desquelles cette hotte n'est qu'une bagatelle. Pour la tonalité, cf. V.
5. Si c'était la hotte d'une co-épouse elle la trouverait trop lourde, mais elle supporte bien le poids de sa propre hotte. On compte pour peu la peine qu'on se donne dans son propre intérêt.
6. Si j'ai dur à porter, cela provient de ce que je suis en route depuis de longues heures sans avoir mangé. Déjeuner se rend par diverses locutions imagées : tuer l'insecte dans les intestins, presser sur la bulle d'écume (la faim matinale fait venir à la bouche de la salive écumeuse), presser les vers intestinaux ; actuellement on entend chez les chrétiens une adaptation : presser la communion (qu'on vient de recevoir).
7. Si, par-dessus, on se charge trop, on est vite exténué. C'est pourquoi, que la mère empêche sa fille de s'exposer ainsi en remplissant trop la hotte. La comparaison est faite avec l'igname *ilela* très vénéneuse. La mère doit veiller sur sa fille pour l'empêcher de commettre des bêtises.
8. Maintenant, je porte depuis si longtemps que le poids et mon dos se sont accommodés l'un à l'autre, je ne sens plus le fardeau.
9. Et cependant je suis tellement exténuée je ne parviens plus à dire une parole intelligente.

te et que je confonds belle-mère et concubine !

10. Ici de nouveau, la porteuse s'adresse à ses compagnes ou soi-même, pour s'en moquer. Cfr. I, v. 1, II, v. 6, et V, v. 4.
11. Elle se console en pensant à sa mère dont elle se met à chanter la bonté exquise; elle l'appelle « ma maman, une véritable maman » qui a toujours eu pour elle ces petites attentions signes du véritable amour.
12. Au décès beaucoup de personnes pleurent (car le Nkundo a le cœur sensible et compassieux) mais il y a une différence. L'épouse crie et hurle et se roule par terre, sa douleur est violente (mais passe plus facilement); le chagrin de la mère par contre est plus calme et plus profond, ses pleurs moins bruyants, plus harmonieux. Ces façons différentes sont présentées par les cris pleureurs de deux oiseaux.
Au lieu de : *longea jw'álelo* : Sarothrura pleureur, on dit aussi : *ilonga y'èngoli*, allusion aux longues courses à travers les forêts que la mère s'impose pour le bien de son enfant.
On dit que la mère pleure son enfant défunt près de la tête du lit. Là ne se trouvent que les proches parents. Ceux qui ne viennent que par devoir ou par convenance se tiennent aux pieds; ils ont pour le défunt peu d'affection et auront hâte de sortir de la mortuaire.
14. Il ne faut pas en vouloir à la hotte si elle est trop lourde; tu aurais dû t'aviser au moment de l'emballage.
15. Comme ces jeunes gens qui le matin sont pleins d'ardeur au travail, mais ne savent guère persévérer dans l'effort et dès que l'après-midi arrive veulent rentrer chez eux en laissant leur père continuer seul l'abatage de la forêt.
Ainsi il ne faut point être courageuse seulement au moment de l'emballage; il faut savoir persévérer durant tout le voyage jusqu'à l'arrivée à destination.
16. La chanteuse s'adresse à son gosier pour qu'il supporte le chant prolongé sans devenir rauque. La tête aussi doit rester courageuse et ne pas essayer de faire la fatiguée, car la porteuse est décidée à ne pas céder au chantage mais à continuer de porter sa charge jusqu'au village.
18. Le jour est déjà avancé et la charge est lourde; je dois me hâter car les réprimandes m'attendent au village : « où es-tu restée toute la journée ! »
19. Cependant je dois marcher prudemment, car si je me brisais une jambe, comment y mettre une éclisse ici en pleine forêt ?
20. Si l'on a l'habitude de chanter quand on est rassasié, il faut en faire autant même quand la faim te tenaille. Il ne faut point laisser remarquer quand on a faim ou quand on est dans l'abondance. Sinon on parlerait de toi au moment où tu chantes : « la voilà qui fait bonne chère ! » Et aucun Nkundo ne supporte d'être traité de richard ou de personne nageant dans l'abondance.
21. Quand on emballe sa hotte pour le voyage on est contente, et ce n'est qu'un jeu; on ne pense pas alors au poids, et on remplit bien sa hotte. Mais quand il s'agit de la porter durant de longues heures, il est inutile de gémir maintenant, on aurait dû aviser. C'est un peu la même idée que celle exprimée dans le v. 14.

V.

1. *Bolit'a nkéle, mbók'èy'olá l'osiká, èy'is'ótswé éfotútsi ané.*
2. *Bokonda wôngola, liláko lífotúts'ané.*
3. *Ntómbe étómbaka basókó la nsombo, tsika ndé yèmak'iné,*

4. *Yúka nk'aólekól'ólito, ofénda mbóka wis'am'ánkondo.*
5. *Sángwa tótsw'olá, éy'is'ótswé éfotúts'ané.*
6. *Ndótómba y'ékóta y'ékaji by'éfumbo.*
7. *Ndôtsika yā ngóya y'ékaji by'éntale.*
8. *Ngondólá nko iké móngó, ifa y'ókalé y'ólito.*
9. *Otswá l'otómbo ntswóalé nd'ékolo.*
10. *Bolemo w'ótómbo ndé lɔnjékya*
11. *Ndótómba y'ámeké y'ólito indéli la ngóya móngó.*
12. *Bolit'a nkele, wé móngó áf'òndòkamaki.*

Traduction commentée.

1. (tu portes) le poids avec colère, le chemin pour rentrer chez soi est long, là où nous nous rendons n'est pas près d'ici. (L'une des femmes reproche à sa compagne d'être mécontente de la charge. Sa colère lui rendra seulement le poids plus lourd ; comment alors arrivera-t-elle à destination ; alors qu'on en est encore très loin).
2. La forêt s'allonge, l'étape n'est pas proche d'ici. (La semonce continue)
3. Une porteuse qui est accoutumée à porter des antilopes *Cephalophus sylvicultor* et des sangliers, à plus forte raison (viendra-t-elle à bout) de cette bagatelle. (Elle oppose son propre exemple de courage dans le portage : elle considère cette lourde charge comme une bagatelle ; que sa compagne soit aussi stoïque. À remarquer le ton bas final de *yémaka*, contrairement au langage courant ; on me dit que c'est pour le rythme et l'air ; il faudrait enregistrer la musique pour vérifier cette explication). Cependant le ton final bas existe dialectalement dans la variante *wémaka*.
4. Si la hotte est trop lourde, passe le chemin pour cacher quelques bananes. (Elle se moque de sa compagne : si elle n'en peut plus, qu'elle quitte le chemin et aille en forêt pour se décharger d'une partie du poids, à l'insu des autres. Ici encore on constate une différence de tonalité avec le langage ordinaire qui dit *wis'am'ánkondo* ; on donne la même raison que ci-dessus).
5. Elève-toi que nous allions chez nous, là où nous allons n'est pas près d'ici. (Elle prie sa hotte de s'élever pour relâcher un peu la pression sur les reins).
6. Je porte (la hotte) de la vieille qui a des (= bretelles) (faites d'écorce de) *Microcos* (qui sont peu solides. Elle se repent d'avoir préféré la charge qui s'ajuste mal à cause de la fragilité des bretelles, et cela pour faire plaisir à une étrangère ; alors que la charge de sa propre mère était plus facile à porter, cf. verset suivant).
7. J'ai laissé celle de ma mère avec des bretelles en *Cleistopholis* (très fibreuses et solides ; ce sont elles qui sont communément employées).
8. Supporte la tienne propre (hotte), ce n'est point la (hotte) lourde d'une coépouse (Elle s'adresse de nouveau à sa compagne pour l'encourager à porter la charge ; ce n'est pas pour une étrangère mais dans son propre intérêt).
9. Celle qui va avec une charge on ne la regarde pas aux jambes (elles sont courbes uniquement à cause du poids qui les fait plier ; c'est une remarque de portée générale, ne s'adressant à personne en particulier).
10. Le travail du portage rend bancal (explication et suite du précédent).
11. Je porte (une hotte) comble avec un poids qui convient proprement à ma mère (mais trop lourde pour sa fille encore jeune et qui ne s'est pas exercée au portage durant une longue vie. Ici la chanteuse cède un peu au découragement. Ou bien ce sont les paroles de sa compagne qui ne tient pas compte des conseils reçus. N.B. le mot *bamské* n'est

inconnu par ailleurs, mais est en rapport manifeste avec le verbe *-meká* être rempli jusqu'au bord.)

12. Le poids (porté) avec colère, n'est-ce pas toi-même qui l'as emballé? (De quoi donc te plains-tu? tu n'as qu'à t'en prendre à toi-même! Ceci est soit une nouvelle semonce à la compagne, soit la réponse de celle-ci à la plainte du verset précédent).

VI.

1. *Bəngəŋjə əwá l'okómb'əyamba, əɔləna nkān'ekānd'əkongə.*
2. *˘Otswá l'otómbó ntsōalé nd'əkolo, bolemo u'ótómbó ndé ləŋjəkya.*
3. *Yúka nk'aólekól'ólito, fənda mbóka wís'am'ānkəndə.*
4. *Bolí't'ale nkɛɛ, wə móng'ondəkwəki.*
5. *Bəməka l'á nkwá, basálaka l'á ngélo.*
6. *Bolí't'ale nkɛɛ, mbók'əy'olá l'osiká.*
7. *˘Oolúola bəntsə ləfəɔ, imwamwa y'əntsə ntilembwák'əfəɔ.*
8. *Bokonda wəngola, liláko lífotúts'ané.*
9. *˘Aotómbý'əna mpaté, ənkəmy'em'əfəfa, nkwe liləmbu mp'əosím'əna bólo.*
10. *Bəna (yána) nk'aólekólé lilelo, wəwəmbýé nd'itokə.*
11. *Bolá bákundake nkolé njəkake, esang'əf'osiká baláko búké.*
11. *Mpóng'əa nkéma, nkoy'əy'amutsu botómól'ow'ewáne.*
13. *Bātswá yəmya (josó) loóndaka bātsiky'əfəka, ntələnáká ikúnd'itúfá nganja.*
14. *Bəŋjw'əkómbola mbimbo, wəfuléj'əɔtə.*
15. *˘Okoká nk'ən'əa nyang'ókwafo'olito, ng'óky'əsisí wafól'əmbendé.*
16. *Ekokó likóná, bómoto w'onkongola ntáséká l'əme nk'əənd'okalé.*
17. *Totswák'ənanga wə la mbəngi, likambo liumá ə mbəngy'əlóngá.*
18. *Bəntsə mpulú ntəngáká, imwamwa y'əntsə ntilembwák'əfəɔ.*
19. *Ng'əkótó seki ndóluwa nkunja, ng'ifofó seki ndókujw'ələlə.*
20. *Ekót'əa nkəngólí bətemboji l'əfəju, boáki aóyalé l'əmə.*
21. *Yókókólí wáte wáli, longea jw'ələlo wáte nyang'əy'onto.*
22. *Yókókólí yələla ndá mbóka, esang'əolókan'əmə.*
23. *Tsikísálá bont'ókímana la nkómb'ilongá.*
24. *Ndótókola iki lokio, nkím'ifókíté l'osiká.*
25. *Likólə j'ókonda liyətélé mpul'əlombá.*
26. *Báɔltsa nké:ɔ'ələfó nd'ókonda, bokonda bóókoka la kəkəɔ kəkəɔ.*
27. *Kəngelékəse ələka mmbá nd'əliko, nd'ənsé lakó lofumbú.*
28. *Lotúmbá la nkéma seki báfosangi: báomak'əa nkéma lotúmb'ənake.*
29. *˘Eki w'əkwáká kəmi kəmi, ótəngaki ndé litúts'ané.*
30. *Njoku ətswá l'əna ntáfujáká ləkəndə.*
31. *Bakata bākítaka nyama batsíkí ə l'alóngó.*
32. *Nsəng'əa líso, ə ng'ikulá y'ənsanga.*
33. *Mbók'osiká ə ntəsangya ləkəndə.*
34. *Esanga ntələ nk'otələng'onto.*

Traduction commentée.

1. Le panier tressé meurt de plaisir (est fou de joie) et de ? (probablement = *boyanga*, fierté), (parce qu') il voit sa sœur le dos. (Le panier aime à rencontrer sa sœur qu'il affectionne. Porter des charges, est pour moi une joie semblable. N.B. pour le chant on dit *eká-*

- ndé* au lieu de *ékándé*; ce qui se fait également ailleurs p.e. Bombwanja de Pokatola).
2. Égal à V, 9-10.
 3. Égal à V, 4 et IV, 10.
 4. (Tu dis que) la charge provoque la colère, mais ne l'as-tu pas emballée toi-même? Cf. IV, 14 et V, 1 et 12.
 5. (Si le poids devient trop lourd, qu'on ne le supporte plus) on se repose même à l'endroit où se trouvent des excréments, (dans une situation impossible tout comme qui) travaillerait (ferait des champs ou construirait une maison) dans un cimetière. (Lorsqu'on succombe à la fatigue on ne pense plus qu'à une seule chose: se reposer où que ce soit).
 6. Égal à V, 1, première partie.
 7. Tu demandes pourquoi l'oiseau foliotocolle fait du bruit (crie), la petite bouche du foliotocolle ne se lasse jamais de faire du bruit. (Cet oiseau ne se lasse pas de son cri caractéristique; c'est son habitude il est donc superflu de demander ce qu'il fait et pourquoi de même ne t'étonne pas qu'un chanteuse chante tout le temps qu'elle porte, c'est son habitude et son talent propre).
 8. Égal à V, 2.
 9. Elle a donné à porter une brebis à sa fille, à moi elle a emballé des carottes de manioc qui viennent d'être déterrées aux champs; que je vienne à tomber, elle loue la force de sa fille. (Verset qui ne demande pas de commentaire).
 10. L'enfant s'il pleure trop, dépose-le sur la natte. (De même, si la hotte t'ennuie par son poids exagéré, dépose-là, et repose-toi).
 11. (Dans) mon village (on) bat les tam-tams et je les entends; une forêt qui n'est pas longue (cependant) beaucoup d'étapes. (La distance n'est pas grande, puisque j'entends battre les gongs de mon village, cependant ce court trajet devient long - il y a même plusieurs étapes - à cause du poids qui m'empêche d'avancer).
 12. Aigle à singes (qui prend des singes), léopard à pattes (griffes) frère aîné des civettes. (La porteuse se compare à ces animaux forts en se donnant ces surnoms de gloire, utilisés également par des personnes fortes en général. A remarquer que le léopard est dit *ēa bamutsu* = à talons, mais comme cette bête n'a pas de talons ni de pieds le mot est employé pour désigner l'ensemble des griffes).
 13. Vous qui allez devant attendez celles qui viennent après, (car) elles ne se séparent pas de (ne tardent guère à) frapper d'un bâton une vipère cornue. (Vous qui pouvez vous hâter parce que votre charge est minime, ne méprisez pas vos compagnes qui ne savent pas vous suivre, car il arrive fréquemment qu'elles trouvent une aubaine dont vous ne profiterez pas si vous persistez à vouloir les laisser loin derrière vous).
 14. Un garçon qui désire des graines de *Treculia* donne-lui en tout un paquet. (C'est un ricanement de plaisir malin: puisque tu as désiré porter, eh bien, que le poids t'écrase; tu n'auras que ce tu as voulu toi-même!).
 15. Oh, qu'un enfant de ma mère (frère, sœur) dépose de mon dos le poids, comme le ratel a déposé le poids de l'antilope. (Allusion à une fable qui m'est pour le reste inconnue; cfr IV, 2; la porteuse est tellement lasse qu'elle soupire après une parente qui la soulage en reprenant la charge. A noter la forme dialectale *ókokaá* pour *ókokaá*).
 16. Une île flottante qui émine, c'est comme une femme tapageuse qui ne se querelle pas avec sa coépouse sans nommer son mari (sans citer son nom et le critiquer en même temps que sa compagne; ce verset ne semble contenir aucune allusion au portage).

17. Ne te rends pas dans une (autre) tribu en compagnie d'une personne riche ; toute palabre est gagnée par elle. (Sans commentaire ; mais on ne voit pas le rapport avec le portage).
18. Le foliotocolle oiseau qui ne dort jamais, la petite bouche du foliotocolle ne se lasse jamais de faire du bruit (cf. verset 7).
19. Si j'étais une fourrure j'aurais perdu mes poils, si j'étais un oiseau Sarothrura je me serais écorchée sur la piste. (La porteuse veut indiquer combien sa charge l'exténue : une fourrure y perdrait ses poils pourtant bien fixés, et l'oiseau Sarothrura qui peut aller et venir sur sa piste pendant de très longues heures s'y écorcherait les pattes !)
20. Une fourrure de Chilognathe : le dépouilleur a peur, le tanneur a la frayeur. (C' est le surnom que se donne un homme violent qui inspire la peur à tous les adversaires : on sait combien les Nkundo ont une peur superstitieuse du chilognathe ; la porteuse veut dire que la charge est si lourde d'une part et qu'elle même est si forte d'autre part, que n'importe quelle compagne craindrait de la porter avec elle. A noter que la fourrure est un lien idéologique avec le verset précédent).
21. L'oiseau *yókókóli* c'est l'épouse, le Sarothrura pleureur c'est la mère de quelqu'un (Cf. IV., 12. Le premier oiseau m'est inconnu. On compare les diverses façons de porter aux diverses façons de se comporter de deux femmes pleurant un défunt : l'une manifeste sa douleur bruyamment et violemment mais c'est vite passé, l'autre pleure doucement mais elle est inconsolable ; de même la porteuse se vante de porter lentement, calmement, sans faire la vaillante mais c'est elle qui ira jusqu'au but, tandis qu'une compagne extérieurement plus vaillante ne pourra persévérer dans son effort vigoureux mais inconsidéré du début).
22. Pendant que le *yókókóli* est en train de pleurer sur le chemin, la forêt est objet de frayeur. (Quand une porteuse se lamente parce que sa charge est trop lourde, les compagnes ont peur de l'aider ; il vaut mieux porter plus allègrement).
23. L'oiseau Dicrurus est celui qui poursuit le milan. (Ilonga est ajouté comme le nom de sa mère dans plusieurs régions. Les Bombwanja de Bokatola ne le connaissant pas ainsi, disent à cet endroit *nkómb'á lilongo* le milan dans la clairière. Le Dicrurus ne se lasse pas de poursuivre le milan jusqu'à ce qu'il soit parvenu à lui arracher une plume, comme l'explique son nom ; de même la porteuse ne se lasse pas du portage et poursuit jusqu'au but).
24. J'éclate (en clameurs) comme le fit l'écureuil volant, les clameurs n'arrivent pas à cause de l'éloignement. (Je me lamente sous la fatigue du poids que je porte ; mais mes lamentations se perdent en forêt sans que ma famille les puisse entendre, car je suis encore loin de mon village).
25. Le collimaçon de forêt qui appelle sur l'oiseau les esprits. (Le grand collimaçon de forêt fait un bruit comme un oiseau : prr prr prr . En l'entendant on va voir pour tirer l'oiseau, ne pensant pas que le bruit puisse venir d'un mollusque. L'oiseau est donc victime innocente trouvant la mort à la place du collimaçon. De même une porteuse paresseuse en se lamentant excite la pitié de ses compagnes qui viennent à son aide et succombent victimes de leur dévouement).
26. On a habillé d'un grelot le signe en forêt ; la forêt résonne du bruit du grelot. (Si l'on donne l'autorité, le pouvoir à quelqu'un qui n'y a pas droit, il va se vantant partout. N.B. La relation avec le portage n'apparaît pas.)
27. Le rusé qui mange les fruits de palme en haut, en bas aucune poussière. (De même

- la porteuse rusée chante et ne se plaint pas, ne laissant pas même soupçonner sa fatigue).
28. L'oiseau *Tropicranus* et le singe ne sont donc point apparentés (contrairement à ce que j'avais cru, car je constate qu'on) tue le singe et que l'oiseau regarde (sans intervenir). (S'adressant à ses compagnes qui regardent simplement au lieu de l'aider à porter la charge, la porteuse leur reproche leur insensibilité : je me suis donc trompée en pensant que vous m'aimiez).
 29. Lorsque tu emballais tu croyais que c'est près d'ici. (On lui rétorque que c'est sa propre faute si elle succombe sous la charge, elle n'avait qu'à prévoir la distance et à modérer la charge Cf. IV, 14 et V, 12. A noter que la tonalité de l'onomatopée est changée pour les besoins du chant de *komi* en *kōmi*).
 30. L'éléphant qui va accompagné d'un jeune ne marche pas vite. (Si tu es accompagnée d'une personne qui ne sait pas bien porter une charge, ne te hâte pas; ou : si tu ne supportes pas bien une charge, marche lentement).
 31. Les mains qui habituellement tiennent des chairs restent tachées de sang. (On reconnaît donc aux traces sur les mains qu'une personne prend souvent des chairs, tue des bêtes, etc. De même on reconnaît aisément à l'attitude, etc. qu'une personne est habituée à porter de lourdes charges).
 32. La pointe de l'œil est comme une flèche à barbes. (C'est-à-dire l'œil porte fort loin comme le fait une flèche bien tirée. N. B. Le rapport avec le portage n'apparaît pas).
 33. Le chemin est long seulement quand tu n'as pas fait le projet du voyage. (Mais quand on est porté par le désir ou l'intérêt, la fatigue est beaucoup diminuée).
 34. La forêt est longue seulement quand tu n'aimes pas la personne (chez laquelle tu te rends; mais l'amour rend tout effort léger).

VII. PORTAGE EN COMMUN.

yáká iláká yāmbí, beóngo byāmbí, eembe éotóngola, bǝfndú nd'ílɔmbɛ.

Traduction : viens le cadavre est couché, la civière est prête, le cadavre répand la puanteur, la corruption est dans la maison.

Commentaire. Ce chant, invitant les porteurs d'un cadavre et les incitant à se dépêcher, parce que tout est prêt et qu'il est grand temps de procéder à l'enterrement, est appliqué à toute autre charge à porter en commun attachée à un bâton ou sur une civière, comme des paniers de copal, des sacs de riz, le Blanc en tipoi ou ses malles, etc.

Pour presser les porteurs et se moquer de leur paresse on prétend qu'ils laisseraient même un cadavre inhumé empesteler la maison.

Il existe sans doute encore d'autres textes de ce genre, mais seul celui-ci se trouve dans mes notes. Ce qu'on entend fréquemment ce sont des allégories, des proverbes, des descriptions quelconques qui n'ont aucune relation directe avec le portage, ou des réflexions (élogieuses parfois, mais plus fréquemment ironiques ou critiques) sur la personne qu'on porte ou dont on porte les effets. Le but est simplement de se donner du courage dans la peine et la fatigue.

G. Hulstaert, M. S. C.

Documenta

Conséquences sociologiques de l'industrialisation de l'Afrique.

L'introduction en Afrique d'éléments nouveaux de vie matérielle provoque de profondes modifications de la culture autochtone. Lefèvre a raison en signalant que l'évolution des cultures indigènes a été brusquement altérée par l'introduction de celles du cacao et du café. La nouvelle culture bouleverse la famille et le régime de propriété traditionnel, c'est-à-dire l'organisation même de la société noire. Il en est de même en ce qui concerne l'exploitation des mines. Cette substitution de cultures s'est produite sans tenir en compte que l'organisation tribale, pour l'âme africaine, est l'expression d'un schéma précis; c'est le produit de conditions sociologiques très nettes qui imprègnent toutes ses civilisations. L'industrialisation active qui se développe dans toute l'Afrique est la cause de la grande concentration urbaine, motif principal de l'existence d'une masse de maladaptés, prêts à toutes sortes de rébellions contre l'ordre social établi. Parmi les raisons qui favorisent l'absentéisme dans l'Afrique de nos jours, la principale réside dans l'attrait économique. C'est ainsi que les structures économiques et sociales fléchissent sous la poussée des événements extérieurs. La prostitution, le vol, l'alcoolisme et toutes sortes d'immoralités sont les points naturels où débouche la déception de ces masses africaines, projetées dans une vie étrangère à leurs traditions et à leur propre esprit. La principale caractéristique de ces masses de déracinés, c'est la disparition, étant donné leurs nouvelles conditions de vie, des liens et des devoirs traditionnels. On provoque ainsi l'abandon des pratiques religieuses, tandis que l'alcoolisme acquiert les caractères d'un très grave problème social. (Julio Cola Alberich: Cuadernos Est. afr. 27, 41-50, 1954.)

La langue somalie et les dialectes du territoire dans un ouvrage de Martino Mario Moreno.-

Rome (ASDI).- La 1-ère édition d'une grammaire somalie du prof. Moreno, orientaliste bien connu, vient de paraître, dans les éditions de l'Institut Polygraphique de l'Etat italien. «Le somali de Somalie», est le titre de ce volume de 400 pages, qui comprend quatre parties: la première est consacrée à la phonétique et à la phonologie du somali en général; les trois autres aux phénomènes grammaticaux des trois principaux dialectes du Territoire (Bénadir, Moudough Darod et Dighil), et comprennent des textes que

l'Auteur a recueillis de vive voix, des autochtones. Les termes solamis sont rapportés dans la transcription scientifique désormais adoptée par presque tous les orientalistes; le ton de l'ouvrage est, du reste, tout scientifique, quoique fort accessible aux profanes. On sait-remarque L'AGENCE SOMALIE - que les dialectes somalis ne possèdent pas d'écriture ni de grammaire, bien que plusieurs tentatives, plus ou moins réussies, aient été faites jusqu'à présent. On espère que la publication de cette nouvelle grammaire contribuera sensiblement à la solution du problème d'une langue nationale écrite, ne serait-ce que pour répondre aux exigences du futur Etat somali indépendant. (Agence Somalie d'Information, Bulletin, I n° 40).

Situation en Nigérie.

L'an prochain la grande question demandant une réponse sera: autonomie ou non. Si c'est l'autonomie, sera-ce pour toute la Nigérie ou seulement pour une partie?

Parmi la généralité des 30 millions d'habitants que compte le pays il y a un sentiment que quelque chose doit arriver. La situation existante ne peut durer. Le pays est divisé en trois régions principales avec la moitié de la population et plus de la moitié du territoire dans le Nord. Les habitants du Cameroun se séparèrent récemment de la région orientale; les différents partis veulent le statut plénier régional, et il semble que plus tard on doive s'attendre à la sortie de la Fédération en attendant le moment de la réunion avec le Cameroun français. Dans l'Est les politiciens tendent au fractionnement en petits états avec le renforcement du pouvoir central. Les partis du Sud voudraient voir le Nord aussi divisé ultérieurement. Tout cela semble indiquer que le tribalisme exerce une forte influence. D'aucuns même craignent que le pays est menacé de désintégration.

Les antagonismes des partis sont graves, mais ils font partie de la vie politique nigérienne; ils n'ont pas empêché l'accord des chefs des partis en 1953. Leurs programmes ne sont pas basés sur des philosophies politiques et ne lient pas réellement leurs propagandistes. Les chefs peuvent se mettre d'accord s'ils le veulent et ils peuvent toujours entraîner l'opinion publique.

Il n'est pas à prévoir que le Colonial Office refusera une demande générale d'autonomie, ni n'empêchera les politiciens de fractionner le pays en plusieurs états ou de les unir de nouveau dans la suite ou de prendre toute autre décision. Dans peu d'années l'Angleterre sera éconduite avec force révérences, sourires et poignées de mains, et les relations anglo-nigériennes seront plus amicales que jamais.

A présent la Nigérie possède tout l'équipement d'un état moderne, ministères et parlement compris. Mais le gouvernement ne dérive pas réellement de la population.

Le progrès matériel est cependant considérable, surtout dans l'Ouest. Les routes s'améliorent, les tôles remplacent les feuilles des toitures, les enfants de plus en plus portent des souliers. Les rues d'Onitsha sont éclairées électriquement, des ports sont étendus; dans tous les centres les Africains se construisent de grandes et riches maisons. Les coopératives sont florissantes dans tous les domaines et encouragées par le gouvernement. Mais dans l'industrie les syndicats ne marchent pas si bien. On espère des améliorations avec l'extension de l'enseignement professionnel.

Il y a donc de beaux côtés au tableau comme aussi des ombres. Parmi ces dernières on constate la faiblesse des partis, l'insuffisance de l'administration, la désunion apparente dans la nation, une corruption terrible et révoltante. Les clartés sont produites par le bon

sens du peuple, l'habilité administrative et l'imagination des chefs, la bonne volonté à accepter les nouvelles conditions. Les éléments du succès sont présents. Et de toute façon rien ne peut être gagné à essayer de perpétuer le contrôle du ministère des colonies britannique si la Nigérie veut qu'il cesse. (résumé d'après Marjorie Nicholson dans *Venture* VII n° 5 oct. 1955).

Les frontières somalies actuelles

Le récent débat au Conseil de Tutelle de l'ONU a attiré l'attention sur une question depuis longtemps en suspens : la frontière entre la Somalie et l'Éthiopie. Le Conseil a invité cette dernière et, dans l'intérêt de la Somalie, l'Italie à procéder aux négociations prévues par la résolution de l'ONU du 15-XII-1950. Si ces pourparlers n'aboutissent pas à un accord, on aura recours aux médiations internationales prévues. Le rapport du Gouvernement italien à l'Assemblée générale des Nations Unies, sur l'administration de tutelle de la Somalie, récemment discuté au Conseil de Tutelle, consacre un chapitre à toute la question des frontières. Celle avec la Somalie britannique, rapporte l'AGENCE SOMALIE, a été fixée, ainsi que le remarque le Rapport, par les protocoles italo-anglais du 5-V-1894 et tracée sur le terrain le long de presque tout son parcours, qui suit des lignes géographiques. Le petit port de Bender Ziada, sur l'Océan Indien, a fait l'objet d'un accord supplémentaire, le 19-III-1907, en vertu duquel la Grande-Bretagne reconnaissait qu'il appartenait au territoire sous mandat italien. Mais le tracé de frontière autour de la petite région de Bender Ziada n'a pas encore été rapporté sur le terrain. Pour tout le reste, la frontière entre la Somalie confiée à l'administration italienne et le territoire sous le contrôle britannique fut fixée sur le terrain par une Commission dont les décisions ont été rapportées dans l'accord italo-anglais signé à Londres le 1^{er}-VI-1931. La ligne de frontière, excepté la région de Bender-Ziada, suit, du Nord au Sud, le 49^e méridien jusqu'à son point de rencontre avec le 9^e parallèle, puis, elle se dirige en ligne droite jusqu'au point d'intersection entre le 48^e méridien et le 8^e parallèle, et suit ce dernier jusqu'au 47^e méridien, à Madah-Ghénia. La frontière avec l'Éthiopie n'a jamais été tracée, et une Commission italo-éthiopienne nommée en 1910, à la suite de la Convention du 16-V-1908, établissant le respect du principe de la répartition ethnique pour la délimitation des territoires, ne put procéder au tracé sur le terrain que sur environ 80 kms. à l'extrémité méridionale, entre les puits de Rabodi et Dolo, au bord du Djuba.

En attendant que la frontière soit définitivement fixée, conformément à la résolution des Nations Unies, soit par des négociations directes, soit par la médiation internationale prévue, la division est marquée par une ligne administrative provisoire, tracée par les autorités britanniques et communiquée par elles au Conseil de Tutelle de l'ONU, mais que le gouvernement italien a accepté avec toutes réserves.

La frontière avec le Kenya est fixée par le traité du 15 juillet 1924, et est entièrement tracée sur le terrain. (Agenzia Somala d'Informazioni).

Le tam-tam à la gloire de Dieu

Ce dimanche-là, voici peu de temps, le bembéré et le lounga, tam-tam mossis, ont

résonné dans la cathédrale de Ouagadougou, pour adorer Dieu. Presque tout le commun de la messe, le Kyrie, le Gloria, le Sanctus, le Benedictus, l'Agnus Dei, a été chanté en chants mossis, accompagnés de bembéré et de loundga.

Cette messe est l'œuvre de M. l'Abbé Robert Ouédraogo. Il y a bien longtemps qu'il y pensait. Ce prêtre mossi, Docteur en droit canon, nous répétait maintes fois dans nos causeries : « Il n'y a pas de raison à ce que les tam-tam ne résonnent pas dans les églises. Les orgues, les harmoniums, tout cela c'est joli ; mais l'Africain les ignore. Son harmonium, ses orgues ce sont le bembéré, le loundga, le gongongo, le doudga et le wiga, et tout cela aussi est très joli. Comment Dieu qui comprend toutes les langues et tous les langages, et les orgues et les harmoniums, pourrait-il mépriser les instruments de musique nègre ? »

Et, musicien talentueux, M. l'Abbé Robert s'est mis immédiatement au travail. Patiemment, il a annoté la musique mossi qui n'a ni les mêmes nuances ni les mêmes allures que le grégorien ou que la musique européenne.

Le rythme est plus marqué, la cadence plus énergique, bien soulignée par le tam-tam. Certains passages du Gloria, par exemple, atteignent de ce fait une puissance d'émotion rarement égalée dans ce chant.

Mais surtout, la couleur locale est d'une luminosité intense. Nous retrouvions facilement dans la symphonie des airs mossis que nous avons tous entendus, des chants que nous écoutions avec délices alors que le conteur de fables, sous les lueurs fantasmagoriques d'un petit feu de veille, les égrenait note par note, de sa voix claire qui montait doucement dans le calme de la nuit fraîche. Ces airs, nos mamans nous en avaient bercés, en nous couchant sur les pagnes tissés, enroulés en coussin moelleux.

Bref, nous nous sentions vraiment chez nous, et nous étions fiers de posséder, nous aussi, comme les Baganda, les Gabonais, notre Messe au tam-tam.

Encore une fois, bravo Monsieur l'Abbé. Vous avez pleinement réussi cette synthèse des différentes valeurs, si difficile à réaliser, mais si nécessaire à l'évolution véritable. Toute valeur qui veut être reconnue doit la réaliser, car c'est l'expression propre d'une personnalité réelle.

Puissent beaucoup de jeunes Voltaïques, empruntant cette voie que vient de leur ouvrir M. l'Abbé Robert, se produire avec succès dans d'autres domaines culturels.

Une nation n'est pas seulement grande par la puissance de ses possibilités militaires et économiques, mais par le rayonnement de son esprit, l'éclat de son génie. La France se glorifie autant d'un Hugo, d'un Berlioz, d'un Rude, ou d'un Matisse que d'un Napoléon, d'un Aristide Briand et d'un Bergson.

Ces génies, ces valeurs de l'esprit, ne doivent pas non plus faire défaut à l'Afrique. Ils lui sont aussi nécessaires que le pain et l'eau, que des usines et des avions. (Korsi-Maghir dans « L'Observateur » de Ouagadougou.)

Perte du contact.

Dans le n° d'octobre des « Ecrits de Paris », Mr Georges Aimel publie une étude pénétrante sur les causes des événements tragiques qui ont bouleversé l'Afrique du Nord en l'ensanglantant. L'auteur voit dans la perte du contact l'origine fondamentale des der-

nières convulsions marocaines. Et de définir le contact en matière de politique coloniale comme étant « un état résultant de la connaissance et de la sympathie devenue à l'usage spontanée et comme instinctive que le gouvernement protecteur par l'organe de ses représentants locaux à tous les degrés de la hiérarchie possède des sentiments, des besoins et des inquiétudes de la masse indigène et de ses éléments différenciés ».

Par la force des choses ce climat de confiance s'était développé durant la période qui a précédé l'établissement de la nation protectrice par l'entremise des premiers ressortissants installés sur place : colons, commerçants contraints d'agir par eux-mêmes et à leurs risques et périls dans un milieu où ils n'avaient point d'appui pour les soutenir, attendant tout de ce milieu pour la réussite de leurs affaires.

L'instauration du Protectorat entraîna la réalisation d'un programme visant à établir la sécurité, l'ordre et la prospérité, principalement sous la direction d'un proconsul éminent (« qui put faire du Maroc ce qu'il était hier parce qu'il y eut la guerre et pendant la guerre on lui laissa la paix »). Et l'auteur de définir *la politique de la tasse de thé* dont le Maréchal Lyautey fit son moyen essentiel d'action. Le « conquérant » ne commande pas derrière son bureau ou appuyé sur son sabre ; « il s'assoit familièrement et cause gentiment ; il persuade ; il met son auditoire craintif ou réticent à son aise ; il devient un homme parmi d'autres hommes ; en cas de litige, il devine plutôt qu'il ne comprend ; inaccessible aux influences locales il sait concilier le droit avec l'équité ». A son exemple, Officiers des Bureaux arabes et des Affaires Indigènes procèdent de même. Artisans obscurs de la pacification, sortes de Maître-Jacques de l'Administration, ils vivent isolés dans leur bordj, s'occupant de tout ; mais ils imposent l'Autorité et leur prestige est incontesté.

Ce contact s'est perdu peu à peu à dater du moment où l'Administration s'est organisée en se diversifiant. Peu familiers des mœurs et de la langue indigènes, les nouveaux fonctionnaires spécialisés devinrent médiocrement soucieux de les connaître. « Finies les longues chevauchées où l'on faisait étape à la demeure du notable chez qui des liens rapides et sympathiques d'homme à homme se créaient. Y ont succédé les rapides randonnées automobiles ; on passe, mais on ne s'arrête, ni ne flâne ; on séjourne à peine dans les agglomérations ; les conversations à bâtons rompus autour de la table à thé ne sont plus qu'un souvenir ».

Passant en revue les autres causes de perte de contact, l'auteur découvre notamment

1. l'accablement administratif résultant de l'augmentation de la paperasserie ;
2. le développement des grandes villes et l'attraction des masses vers ces centres. D'où deux catégories d'existence qui se développent sans jamais se fondre ni se mêler ; la ville européenne devient une manière de concession d'Extrême-Orient où l'indigène n'a guère de place. Les nouveaux venus ignorent tout de la vie indigène, de son rythme social et de ses besoins ;

3. l'ingérance grandissante des gouvernements de la Métropole qui n'ayant pas la moindre connaissance de la mentalité des masses d'un autre continent, d'autres religions, d'autres passés les assimilent d'office à elles-mêmes et leur prêtent les mêmes aspirations, mythes ou chimères qu'elles cultivent ;

4. déclin des Résidents ou Gouverneurs, autrefois véritables proconsuls dépositaires des pouvoirs de la Nation protectrice maintenant ravalés au rang d'un Préfet de département, simple agent d'exécution.

Après avoir montré comment la restauration de l'ordre ne constitue au fond que le « problème du contact », que la France paraît sur le chemin de rétablir (en reprenant

les anciennes méthodes des Bureaux arabes), l'auteur conclut comme suit : « Le malentendu tragique, c'est qu'aujourd'hui à Paris, à Washington, à Moscou peut-être, certains esprits croient sincèrement, ou d'autres feignent de croire, que ces mouvements de la rue, ces attentats, au bref, ces « tumultes », sont des sursauts légitimes d'une aspiration contrariée de tout un peuple vers la liberté démocratique - mot vide de sens pour mille Nord-Africains contre un - alors qu'ils ne sont au lieu d'un désir de promotion qu'une simple régression vers l'éternelle, l'endémique *siba*. »

Les Problèmes alimentaires du Continent Noir.

La faim constitue pour l'Africain une habitude consubstantielle. La coutume de manger de la terre se trouve très répandue dans le Continent. Actuellement le problème est encore posé. Il en est ainsi au Nyasaland et dans le Ruanda-Urundi où le Plan Décennal signale une déplorable insuffisance alimentaire parmi les indigènes. La faim les pousse à manger leurs récoltes avant qu'elles ne soient moissonnées. Ceci se produit en Afrique du Sud. L'alimentation normale des Africains ne fournit pas les calories nécessaires à un ouvrier. En outre la distribution de l'alimentation ne se fait pas de façon uniforme, car l'agriculteur se nourrit copieusement après les récoltes et en vient à manquer du strict nécessaire au moment des semailles. Les maladies troublent également le rendement normal des populations africaines. La constitution peu robuste du travailleur, qui en est la conséquence, est une des causes principales du faible rendement. L'organisme, miné par la sous-alimentation, est exposé aux effets affaiblissants de la maladie, spécialement le paludisme et les maladies vermineuses intestinales. Le problème médical est étroitement lié à celui de l'alimentation indigène. La mauvaise utilisation du bétail contribue à augmenter les méfaits de l'alimentation insuffisante. Des idées traditionnelles enracinées empêchent une utilisation normale du bétail. L'alimentation indigène est principalement d'origine végétale. L'action des organismes techniques occidentaux pour accroître le nombre des animaux d'élevage a abouti à des résultats remarquables. (C. de Beniparrell Cuadernos Est. afr., 28, 19-29, 1954).

Ethnographie et Administration.

Dans Problèmes d'Afrique Centrale n° 28, Mr J. Brausch publie un plaidoyer en faveur de l'ethnographie au service de l'administration coloniale. Il se base sur le principe de l'administration directe.

« Il a été admis de tout temps par les responsables de la politique coloniale belge, aussi bien à l'époque de l'Etat Indépendant du Congo, que depuis l'annexion par la Belgique, que la connaissance des coutumes indigènes est essentielle à une bonne administration et que l'incompréhension des modes de penser et de vivre des indigènes est susceptible de causer

de lourdes méprises qui peuvent entraîner des déboires pour l'administration et parfois même de l'hostilité dans les milieux autochtones. »

« Le législateur a proclamé ce principe dans tous ses travaux et ne s'en est jamais départi. Les Ministres qui se succédèrent à la Place Royale l'ont maintes fois affirmé aussi bien dans leurs discours adressés aux Chambres ou au public belge que dans leurs dépêches et circulaires destinées au Personnel de l'Administration d'Afrique ».

Plusieurs textes législatifs sont cités pour prouver que le droit colonial belge entérine la coutume indigène, limitant le plus possible les exceptions.

L'auteur a résidé assez longtemps parmi les Mongo pour savoir que la pratique se départit fréquemment de la théorie. En ethnologue averti il a dû s'en apercevoir particulièrement dans le domaine de l'organisation des circonscriptions et des juridictions indigènes. Dans ces domaines il serait intéressant d'avoir une étude approfondie confrontant la coutume Mongo p. ex. avec l'organisation existant de fait. Il apparaîtrait en quelle faible mesure la réalité administrative a respecté le droit coutumier. De fait nous nous trouvons en plein dans la fiction juridique. Tout se passe comme si le service territorial ne considère la coutume que comme un simple moyen pour ses fins. Elle est invoquée quand elle facilite l'administration des territoires et des secteurs. Des pratiques étrangères à la coutume sont justifiées par la coutume; d'autres parfaitement coutumières sont condamnées comme contraires à la coutume. Et tout cela avec le plus grand aplomb.

Ce n'est d'ailleurs pas étonnant. L'auteur n'en donne-t-il pas lui-même une des raisons (qui à notre avis n'est pourtant pas la principale), en poursuivant son exposé:

« La nécessité d'études ethnologiques préliminaires à l'organisation des circonscriptions indigènes est un corollaire immédiat de ce principe du maintien de l'organisation et des cadres indigènes ».

« Malheureusement, la plupart des administrateurs de territoire n'ont ni le temps, ni la formation nécessaires pour mener à bien l'étude approfondie des institutions des populations dont ils ont la charge. »

« Sans vouloir nous mêler aux polémiques concernant le «drame de la territoriale», il convient de constater que le service territorial est littéralement submergé par la bureaucratie et que les administrateurs ne sauraient donc se consacrer à ces études, pourtant indispensables, sans courir le risque de négliger leur besogne administrative, et partant de s'attirer tous les désagréments que cette négligence pourrait provoquer. »

« D'autre part, les supérieurs hiérarchiques exigent du service territorial des résultats immédiats et positifs dans les domaines administratifs et économiques, ce qui souvent amène les territoriaux à n'envisager les problèmes sociaux que sous cet angle étroit.... Remarquons que cette situation n'est pas propre à l'Afrique Belge. »

« Rares sont, dans la conjoncture, les administrateurs qui peuvent prétendre connaître le fond de l'âme africaine et de la structure sociale de ces groupes. Ceux qui s'approchent le plus des autochtones sont le mieux à même de savoir combien il est difficile de pénétrer leur mentalité et de comprendre leurs institutions. »

« La responsabilité de la confusion qui est créée par suite des tentatives d'intervention des ethnologues dans la politique indigène doit être attribuée principalement à l'administration qui persiste à ignorer trop souvent les enseignements de l'ethnologie.... Afin de pouvoir diagnostiquer l'état de la société qu'il administre, il doit non seulement être au courant des problèmes administratifs, mais il doit pouvoir appliquer les connaissances ethnologiques, et partant les posséder lui-même. »

« Ce point de vue a d'ailleurs été adopté par le Colonial Office anglais. Ce Départe-

ment a non seulement toujours encouragé et subsidié les recherches ethnologiques pures par des ethnologues de métier, mais quand il s'agissait de donner des solutions pratiques à des problèmes de politique indigène, il faisait appel à des administrateurs qui reçurent une formation spéciale en matière d'ethnologie et qui furent placés hors cadres comme ethnologues du gouvernement. »

« Au Congo Belge, jusqu'à présent, l'administrateur qui veut faire de l'ethnologie, se trouve un peu dans la situation de l'homme qui s'assied entre deux chaises. »

Plusieurs solutions ont été proposées et sont analysées par l'auteur: les études devraient être faites (1) par les administrateurs territoriaux (2) par les institutions spécialisées telle que l'IRSAC (3) par les administrateurs ethnologues. Nous voudrions ajouter qu'il ne serait pas si difficile de prévoir, pour chaque province un ethnologue de métier, tout comme les Britanniques ont leurs government ethnologists.

Questions de langue à Ceylan.

L'indépendance politique de Ceylan a conduit à ranimer le sentiment national dont le désir de stimuler l'usage de la langue indigène est un caractère important. Durant 10 ans le problème linguistique a tenu une place marquée dans tous les débats politiques, sociaux et scolaires. La situation est compliquée par la diversité ethnique et linguistique, par l'adoption d'une langue européenne durant la période coloniale, par le désir croissant du pouvoir politique parmi les classes moins privilégiées et par la nécessité de développer les relations mondiales. Dans une population totale de 8 millions, 1/5 parle Tamil, le reste parlant sinhalais. La moitié de la population sait lire. Une fraction d'origine européenne parle anglais, mais connaît aussi une des deux langues indigènes. Le Tamil, langue dravidiennne, est parlée en outre par plus de 40 millions dans l'Inde méridionale et ailleurs; le sinhalais est limité à l'île et ne possède que peu de littérature moderne. Mais les deux langues ont une littérature classique importante.

Pendant la période anglaise une classe d'anglophones se développa grâce à l'enseignement. Les positions intéressantes dans le gouvernement étaient ouvertes à eux seuls. Ils ignoraient, voir méprisaient, leur langue et culture ancestrales. Dans la lutte pour le pouvoir qui suivit l'indépendance, la promesse de l'extension d'un enseignement anglais pour toute la population fut largement employée comme moyen de propagande électorale. Mais la réaction ne tarda pas dans le sens d'un retour à la langue maternelle dans l'enseignement. Depuis lors il y a un réel problème linguistique extrêmement compliqué non seulement par les langues en présence, mais aussi par le manque de préparation de littérature et de manuels, comme encore d'instituteurs suffisamment formés dans la langue indigène. (d'après T. L. Green in *Eastern World* IX, 5).

L'Eglise face au problème colonial.

En ce qui concerne l'ensemble du problème colonial sous ses formes successives, il n'existe pas, semble-t-il, de documents pontificaux approuvant ou condamnant la co-

lonisation. Cependant des textes du Saint-Siège sur les missions ou les problèmes missionnaires, des jugements portés par tel ou tel Pape sur tels ou tels aspects, telles ou telles conséquences du fait colonial, des études faites par les théologiens approuvés - *probati auctores* - ou les organismes de pensée encouragés par l'Eglise, il se dégage un courant commun, une sorte de *consensus* théologique, résumé, très succinctement, dans les propositions suivantes :

1. Le mouvement missionnaire et l'expansion coloniale sont, en droit et en fait, indépendants l'un de l'autre. Ce serait une erreur que de lier, de quelque manière que ce soit, la mission à la colonisation - sans préjudice, bien entendu, des rapports temporaires et limités que peuvent imposer les situations de fait.

2. Aucun motif missionnaire ne saurait justifier une conquête coloniale faite par la force. Le grand théologien François de Vitoria le rappelait vigoureusement à Charles-Quint.

3. Il peut exister, dans certains cas, un droit de colonisation (cf. paragraphe 6).

4. Ce droit ne saurait se fonder ni sur la force, ni sur une prétendue supériorité raciale, ni même, comme le veut l'impérialisme économique, sur le besoin d'un peuple qui l'habiliterait à se procurer, par la force, les débouchés ou les matières premières nécessaires à son existence.

5. Ce droit ne saurait même se fonder sur une prétendue « mission civilisatrice ». Aucune civilisation n'a le droit de s'imposer par la violence à d'autres civilisations.

6. Hormis des cas particuliers que nous ne pouvons examiner ici, le droit de colonisation se fonde sur le bien de la communauté humaine qui peut amener à mettre en valeur des richesses que leurs possesseurs historiques (et souvent théoriques) ne savent ou ne peuvent exploiter. Cette opération doit s'accomplir de manière pacifique et l'emploi de la force n'est légitime que pour repousser la force.

7. Le peuple qui exerce le droit de la colonisation ne peut donc l'exercer à son profit unique. Il contracte des devoirs impérieux à l'endroit des peuples colonisés et de la communauté humaine.

8. Ainsi conçue, la colonisation ne peut être que provisoire et historique. Elle doit évoluer à mesure que le peuple colonisé devient apte à gérer ses propres affaires, et cesser quand il a acquis cette aptitude. Le devoir du peuple colonisateur, qui exerce une sorte de curatelle, est d'y préparer (Semaine religieuse de Lyon, citée par Afrique Nouvelle n° 418, Dakar 9 Août 1955).

Une conséquence de l'Enseignement.

Le diplôme d'aujourd'hui (au temps de l'instruction et de la science obligatoires) ne signifie plus rien que la possibilité (non le devoir ni la garantie) d'exercer le droit, la médecine, l'enseignement, l'arpentage ou la comptabilité. Comme il y a beaucoup trop de ces gens-là, beaucoup d'entre eux n'auront jamais l'occasion d'utiliser le fameux diplôme. Ils se donnent un mal fou à le conquérir, d'accord, mais qui les y pousse sinon eux-mêmes, et qu'est-ce qui leur donne le droit de s'en prendre à la société si leurs études sont pénibles et si l'on n'use pas ensuite de leurs services ?

Pour les docteurs en droit, on a fait le maximum possible en légiférant tant et plus de manière qu'ils puissent avoir à s'employer au barreau ; pour les médecins, on a in-

venté un tas de maladies nouvelles et de traitements préventifs qu'eux seuls peuvent dispenser (on a même fait les assurances sociales et les maladies presque obligatoires), mais les avocats autant que les docteurs doivent bien convenir qu'il serait difficile d'aller plus loin.

Ce sont eux qui doivent aller plus loin : des tas de provinces perdues, des léproseries et même le docteur Schweitzer manquent de l'assistance nécessaire ; quant aux avocats, ils doivent bien se mettre dans la tête qu'ils ne sont pas faits uniquement pour plaider et leur faculté de travail et l'intelligence (qui est réelle) pourrait s'exercer utilement ailleurs.

Ce qui est vrai pour ceux-là l'est aussi pour la plupart des produits des autres branches de l'enseignement, - à commencer par les peintres, sculpteurs, comédiens, musiciens et divers que les conservatoires lancent chaque année sur le marché, munis d'un beau diplôme absolument inexploitable. Le seul mérite de ces peaux d'âne, c'est qu'elles donnent droit peut-être, finalement et si tout va bien, à toucher de maigres indemnités de chômage (extrait de H.L. David, dans Europe-Magazine, n° 456).

Que lisent-ils ?

Une enquête menée par l'auteur en Afrique orientale et centrale britannique a donné matière à quelques conclusions au sujet de la question : qu'est-ce que les indigènes préfèrent lire ? La seule unanimité trouvée est un dégoût d'histoires animales du type Mowgli et de tout ce qui rappelle les temps de l'esclavage ou l'époque primitive. La forme la plus populaire de la lecture dans le prolétariat est le journal et l'illustré. Les goûts sont encore simples chez ceux qui savent lire seulement dans leur langue maternelle. Ils aiment lire les fables et fabliaux de leur tribu ou d'autres tribus, ainsi que l'histoire de leur propre peuple. Ils désirent peu les livres et brochures destinés à les instruire pour améliorer leur maison, entretenir un potager, élever le bétail ; mais achètent facilement des livres qui traitent du maintien d'une bonne vie de famille et de l'éducation morale des enfants. Le lecteur rural préfère le livre au journal et à la revue illustrée. La Bible en langue indigène est encore le livre le mieux vendu en Afrique. (d'après R.J. Mason dans Corona July 1955).

Panorama de l'action sociale au Congo.

Au cours de journées d'études sur l'aide aux pays sous-développés, qui se sont tenues récemment à Bruxelles, des orateurs ont formulé des critiques sur le développement social au Congo Belge.

Il serait semble-t-il opportun de brosser, à l'intention de ces orateurs bien intentionnés mais dont les propos auraient gagné à être plus nuancés, un rapide panorama des réalisations sociales accomplies par la Belgique dans ses territoires d'outre-mer.

Pour être à même d'apprécier sainement cette politique, il est indispensable d'avoir une notion claire des réalités africaines.

Il y a 75 ans, à peine, une grande partie de notre colonie était représentée sur la carte d'Afrique par une tache blanche où il était mentionné : terre inconnue. A cette époque les populations, ignorantes et misérables, vivaient dans la crainte des Arabes esclavagistes ou sous l'arbitraire de chefs souvent despotiques et elles étaient ravagées par la malaria, la maladie du sommeil et la lèpre.

On oublie trop facilement ce passé, pourtant encore si proche, lorsqu'en voyageant au Congo l'on voit le rail traverser le pays, les routes relier les provinces, les populations coutumières commencer à vivre comme le paysans de nos campagnes, les villes s'épanouir et une élite de Congolais s'affirmer de jour en jour dans tous les domaines.

Mais sans plus nous attarder à des généralités, voyons de manière concrète ce qui a été fait.

L'EFFORT MEDICAL.

Le service médical le plus étoffé de tous les services médicaux de l'Afrique Centrale, se préoccupe de la santé de douze millions d'habitants disséminés sur 2.500.000 km².

La situation sanitaire est très satisfaisante grâce aux méthodes modernes d'action massive et aux thérapeutiques nouvellement améliorées qui ont combattu avec succès les grandes endémies.

C'est ainsi que le taux de mortalité de la maladie du sommeil était sept fois moindre en 1953 qu'en 1935 (0,06% contre 0,43%) tandis que pour le paludisme ce taux a diminué de plus de la moitié en dix ans (0,32% contre 0,70%).

Enfin l'indice de mortalité, qui était en 1940 de 0,61% pour 733.679 cas de maladies, est tombé à 0,44% pour 2.227.000 cas.

Au cours de l'an dernier plus de la moitié des habitants (6,5 millions) ont été soignés dans les hôpitaux et dispensaires et les dépenses du service médical du gouvernement se sont élevées plus d'un milliard et demi de francs !

Des organismes philanthropiques financés par le gouvernement et par des institutions privées consacrent également des centaines des millions à cette œuvre. Citons notamment : le « Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes » (FORE-AMI), la « Fondation médicale de l'Université de Louvain » (FOMULAC), le « Centre médical de l'Université libre de Bruxelles » (CEMUBAC), la « Croix-Rouge », sans parler des nombreuses et admirables réalisations des grandes sociétés, des particuliers et des missions chrétiennes.

DE L'ECOLE PRIMAIRE A L'UNIVERSITE.

L'instruction de la masse congolaise a toujours été parmi les principales préoccupations du gouvernement. Son effort financier, pour maintenir et développer l'enseignement à tous les échelons, est considérable. C'est ainsi que le Plan Décennal représente pour ce seul secteur près de deux milliards d'investissements, abstraction faite des dépenses récurrentes qui atteignent près d'un demi milliard en 1953.

Cette même année, plus d'un million d'élèves ont été recensés dans 25.000 écoles soit plus de 60% de la population d'âge scolaire, ce qui place le Congo belge loin en tête de tous les pays d'Afrique.

La Belgique, suivant une politique de bon sens, s'est souciée avant tout d'instruire et d'éduquer, non une minorité, mais toute la population en la faisant bénéficier d'un enseignement primaire étendu. Ainsi, elle a pu éviter jusqu'ici, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres territoires africains, le développement d'une caste de privilégiés ay-

ant perdu tout contact avec la masse ou exploitant celle-ci à des fins démagogiques.

Mais aujourd'hui l'heure est venue de donner aux éléments qui se sont révélés des élites la faculté de poursuivre des études supérieures. C'est ce qui vient d'être réalisé par la création d'une université près de la capitale.

LA CLASSE PAYSANNE.

Tout comme en Europe depuis la fin du XIX^e siècle les villes ont exercé une puissante attraction sur les jeunes générations. Pour arrêter cet exode qui menaçait dangereusement la démographie congolaise et pour stabiliser les populations rurales l'administration a créé des paysannats indigènes répartis dans les différentes provinces.

Cette nouvelle organisation de l'agriculture a permis l'essor d'une classe de paysans qui tirent rationnellement leurs ressources du libre travail de leur propre terre, et leur permet de vivre en communautés bien équilibrées. Leurs revenus représentent de deux à quatre fois ceux des producteurs qui continuent à travailler à la manière ancienne.

Fin 1953, 118.000 familles étaient ainsi installées sur 12.000 km² de terres agricoles. De plus 4 millions d'hectares avaient été prospectés pour l'établissement de nouveaux paysannats.

LEGISLATION SOCIALE.

Un autre élément que l'on ne peut perdre de vue, si l'on veut se faire une idée de la transformation profonde qu'a provoquée le salariat dans la société congolaise, est l'accroissement prodigieusement rapide de la population ouvrière. De 1948 à 1954 le nombre des travailleurs a augmenté de 350.000 unités !

Le législateur colonial s'est soucié notamment du sort des travailleurs congolais. Il adapte aux nécessités de l'heure le code du travail. Il prévoit des dispositions légales relatives aux droits et aux devoirs des employeurs et des travailleurs, des mesures concernant le contrat de travail, le recrutement de la main-d'œuvre, les soins médicaux, le travail des femmes, la sécurité et la salubrité du travail, le régime des assurances sociales (que connaît toute société développée) comme par exemple, le système des allocations familiales, la réparation des dommages causés par les accidents de travail, etc.

En outre, une inspection du travail veille à la sécurité des travailleurs et à l'application de cette législation sociale.

D'autre part, le cadre de l'organisation professionnelle prévoit quatre grandes institutions au sein desquelles les ouvriers indigènes, largement représentés, peuvent défendre leurs intérêts et faire prévaloir leurs points de vue. Il s'agit des conseils d'entreprises, des comités locaux de travailleurs, des Commissions régionales et provinciales du travail et du progrès social et des syndicats. Bref, le travailleur congolais est le salarié le mieux protégé de tout le continent africain.

De son côté, le service social a pour objectif principal d'aider la société africaine à s'adapter aux nouvelles formes de vie. Son action s'appuyant sur la notion de la famille, s'efforce avant tout d'inculquer à la femme bantoue le sens de ses responsabilités d'épouse et de mère.

Le Fonds d'avance et l'Office des cités africaines conjuguent leurs efforts pour construire les dizaines de milliers de maisons nécessitées par l'accroissement de la population dans les grands centres.

Pour terminer cette esquisse, forcément incomplète, il convient d'accorder une attention spéciale au Fonds du Bien-Etre Indigène qui a largement contribué à la stabilisation

des milieux ruraux spécialement dans ses zones d'action massive où il a multiplié ses interventions dans tous les domaines en y consacrant chaque année 300 millions depuis sa fondation en 1947.

Enfin, indice de prospérité: la Caisse d'Épargne, installée au Congo depuis seulement trois ans, compte déjà plus de 220.000 inscrits qui lui ont confié 200 millions de francs d'économie.

QUARANTE-HUIT MILLIARDS D'INVESTISSEMENTS.

Vraiment la Belgique, contrairement aux déclarations des orateurs des journées d'études sur l'aide aux pays sous développés, n'a pas à battre sa coulpe.

Elle doit au contraire être légitimement fière de son action sociale africaine, bien qu'elle n'ait point la prétention de croire que son œuvre soit parfaite. Un peuple ne peut, en cinquante ans, rattraper vingt siècles de civilisation !

C'est d'ailleurs ce qu'avait parfaitement compris Mr Raymond Scheyven, député, un des orateurs des dites journées d'études, quand il écrivait ¹⁾ : « Mais la mise en valeur d'un pays neuf exige du temps : la lutte contre les maladies, la construction d'écoles, la formation d'ouvriers spécialisés, l'érection de barrages, le creusement de canaux d'irrigation, constituent des entreprises de longue haleine : ils ne sont pourtant que la condition préalable à l'augmentation de la production et des revenus... L'importance de cette infrastructure est évidente ».

C'est aussi ce que comprit le gouvernement en élaborant le Plan Décennal au capital de 48 milliards qui doit consolider une économie mieux équilibrée et la rendre moins sensible aux fluctuations de la conjoncture mondiale.

Toutefois, comme nous le verrons dans un prochain article, le problème de la civilisation d'un pays neuf ne peut se résoudre seulement à coups de milliards. Comme l'écrivait déjà le Gouverneur Général Ryckmans il y a vingt ans : « Avec de l'argent et des machines, on construit un gratte-ciel en trois mois ; mais pour faire jaunir un simple épi de froment, il faut tout le soleil d'un été. Civiliser un peuple ce n'est pas l'œuvre d'un jour, ni d'une génération : c'est un fruit qui demande à longuement mûrir ».

CONGOPRESSE.

Leçons d'un échec.

Gaston Leduc, professeur d'économie des pays d'Outre-Mer à l'Université de Paris, revenant sur l'expérience manquée du Niger Agricultural Project d'implanter dans la région de Mokwa (Nigéria) un paysannat noir de type moderne, tire dans un article de « Marchés Coloniaux » des leçons applicables pour toute tentative de ce genre en Afrique.

La région de Mokwa, située à environ 530 km au nord de Lagos, avait été choisie par les autorités anglaises comme particulièrement favorable à une expérience de mise en valeur agricole et de sérieuses études préalables avaient été faites. L'expérience portait sur une superficie d'environ 26 mille ha. Il s'agissait d'un système d'exploitation rurale avec association de cultures de subsistance et de cultures destinées à la commercialisation. Les

(1) Revue Générale, décembre 1954.

travaux commencèrent en 1949. Le Niger Agricultural Project qui se chargeait de l'entreprise était financièrement une émanation de la Colonial Development Corporation et de la colonie de la Nigéria.

En 1950 et 1951, les cultures se firent dans de bonnes conditions. Le produit annuel était réparti de la manière suivante : toutes les denrées vivrières au cultivateur plus 1/3 des denrées commercialisables; les 2/3 restant allant à la Compagnie.

Mais bientôt les choses se gâtèrent. Les travaux de défrichement occasionnèrent des déboires. Le volume des récoltes s'avéra extrêmement variable et en tous cas très inférieur aux prévisions. En 1952, la situation commença à être mauvaise. En 1953, elle devint tout à fait désastreuse si bien qu'il fallut liquider la National Agricultural Project.

« Les leçons à tirer de cet échec sont nombreuses, écrit Gaston Leduc, et il ne tient qu'à nous d'en faire notre profit : nécessité d'utiliser les connaissances acquises du paysan noir et de ne pas housculer sans raison ses habitudes; obligation de poursuivre les recherches sur le comportement des sols africains devant le traitement mécanique; inconvénient de ne pas intéresser suffisamment le Colon aux résultats matériels de son exploitation; danger d'appliquer en toutes régions une technique d'organisation qui peut avoir fait ses preuves en un certain endroit, mais n'est pas nécessairement valable pour l'Afrique toute entière; devoir enfin de ne pas lancer une affaire de quelque importance, sans s'être assuré, à l'échelle réduite, de ses chances de succès. A. F. P. (Afrique Nouvelle Dakar n° 422).



Bibliographica

LA CITE DE ZONGO.

Cette superbe brochure éditée simultanément en français et en flamand montre en photographies largement expliquées les réalisations sociales des sociétés Forces du Bas Congo, Coleten et C. E. I. dans la cité créée pour l'aménagement hydro-électrique de Zongo. C'est la meilleure preuve que ces entreprises conjuguées ont réussi dans leur tentative de ne point laisser le technique l'emporter trop sur l'humain, pour citer leurs propres paroles. Ce témoignage mérite une large diffusion pour provoquer à l'imitation. Il le mérite d'autant plus que sa valeur d'exemple est accrue par le fait qu'il s'agit d'une entreprise essentiellement passagère, donc sans intérêt direct pour ses réalisateurs.

Dr M. B. STORME : Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX eeuw. Belg. Kol. Inst. Mor. en Pol. Wet. XXIII. 712 blz. 1951 Brussel. 500 fr.

Dit lijvig boekdeel is een thesis voor welks uitgave allen die belang stellen in de geschiedenis van de missies in Afrika en in de voorgeschiedenis van Kongo het Koloniaal Instituut (nu Academie) warme dank verschuldigd zijn. Het is onmogelijk in het bestek van een recensie ook maar een beknopt overzicht te geven van de rijkdommen in dit werk vervat. Een blik op de inhoudstafel zegt het voldoende. In twee delen worden behandeld de evangelisatiepogingen in wat S. noemt Centraal-Afrika, d. i. niet hetgeen gewoonlijk door geographen of politici enz. bedoeld wordt, doch het gebied dat ligt aan de zuidrand van de Sahara, of het meest noordelijk deel van Zwart Afrika: Guinea, met Senegal, of het huidige West-Afrika, en Soedan (zowel Westelijk Soedan als de Nijl-Soedan). Het tweede deel bespreekt dan Equatoriaal-Afrika: Oosten met de grote Meren dus Tanganyika-Kenya-Uganda, met Rhodesia en Nyasaland (de huidige Britse gebieden Oost-Afrika en Centraal-Afrika), Westen nl. Frans Equatoriaal-Afrika en de Belgische kolonie.

In al die gebieden wordt zowel de Protestantse als de Katholieke missie behandeld, met echter een overwicht voor deze laatste, overwicht dat voor een groot gedeelte voortspruit én uit de ontwikkelde activiteit in die geschiedkundige periode én uit de beschikbare bronnen.

Alles wordt natuurlijk uiteengezet tegen de achtergrond van de wereldlijke politiek van die tijden, die vooral bestond uit de naijver tussen de grote mogendheden met hun alles behalve kristelijke grabbeling naar zoveel mogelijk gebieden die ze aan hun gezag

en ekonomie zouden hunnen onderwerpen.

Zoals S. zelf laat opmerken bestond nog geen ietwat uitgebreide studie van dit onderwerp en daarom heeft hij ermee willen de basis leggen van een wetenschappelijke studie van « de diverse penetratie-plannen en -pogingen in binnen-Afrika, hun wording en hun groei, hun onderlinge samenhang, hun verband met de exploraties en met de politieke gebeurtenissen en ten slotte hun verloop en hun resultaten ».

Dat het slechts een eerste poging geldt die zal moeten verder uitgewerkt worden, gecontroleerd, getoetst aan nieuwe gegevens, enz. blijkt al van zelf uit de grote hinderpalen die S. zelf aanstipt in zijn voorwoord: « de onbetrouwbaarheid van een groot gedeelte van de bestaande literatuur » (die vooral propaganda doeleinden nastreeft) en « de ontoegankelijkheid van vele bronnen » (en wel juist van de meest belangrijke). Het zal, gezien vooral dit laatste punt, nog lang duren éér mag worden verhoopt te komen tot een echt geschiedkundig werk, want de bronnen van de Kerk worden zo maar niet open gesteld.

Nochtans heeft S. aan de hand van nieuwe bronnen, zoals hij zelf zegt, reeds heel wat bereikt. Zijn studie, om zijn woorden te hervatten, verrijkt de geschiedenis van Afrika met de kennis van ongekende initiatieven en gebeurtenissen, stelt gekende zaken in een nieuw daglicht, ontwart een hoop dingen en maakt veel rechtzettingen. Aldus hebben we niet enkel een eerste uitgebreide synthese van de missiegeschiedenis in Afrika gedurende de vorige eeuw, doch tevens een aangevulde en kritische herbewerking.

V. M.

O. N. U. : L'Activité économique en Afrique 1950 à 1954. 147 p. 1955 6 fr. s.

Ce rapport ronéotypé est un supplément au Rapport sur l'économie mondiale 1953-54 de la même organisation. Il étudie le développement de l'activité économique en Afrique - non compris l'Egypte, mais y compris les îles africaines - en tenant compte des différences relevées dans la structure économique et dans le rythme du développement de chacune des principales régions : Afrique septentrionale, tropicale et méridionale.

Divers chapitres traitent de la production agricole et de la consommation des articles nécessaires à l'agriculture ; de la production minière et minérale ; des combustibles, de l'électricité et des industries secondaires ; de la main-d'œuvre ; du commerce extérieur ; des impôts ; des investissements. Le tout est abondamment illustré de tableaux fort détaillés et de statistiques diverses.

Comme on peut le voir par cet aperçu, ce volume contient une foule impressionnante de données diverses permettant une vue d'ensemble de la situation de l'économie en Afrique.

V. M.

O. N. U. : Rôle en Structure des Économies monétaires en Afrique tropicale. 51 p. 1955. 2 fr. s.

Cette brochure ronéotypée fait suite à l'étude intitulée Développement de l'économie de marché en Afrique tropicale. Le présent rapport a pour objet de mettre en lumière

la structure et le fonctionnement de l'économie monétaire. Les données appuyées de tableaux statistiques proviennent de 7 territoires : Congo Belge, Côte de l'Or, Kenya, Nigeria, Uganda, Rhodésie du N., Rhodésie du S. L'étude comprend trois parties : (1) une analyse comparative de la structure des économies monétaires en fonction des séries dérivées des comptabilités nationales, la production des biens, les revenus, la composition de la dépense, l'épargne et l'investissement ; (2) une analyse des secteurs-clés qui commandent la structure des économies monétaires : l'exportation et la répartition de ses recettes, le secteur public ; (3) une analyse de la manière dont ces secteurs stratégiques régissent l'ensemble des activités dans l'économie monétaire. « L'analyse permet de construire des modèles simples qui indiquent les rapports et les séries les plus caractéristiques de ces économies monétaires à leur stade actuel. Ces modèles peuvent aider à élaborer une politique économique. » Elle montre également que l'exportation et le secteur public sont essentiels, « car c'est d'eux que dépendent essentiellement tant la conjoncture économique que la tendance de l'économie monétaire. » Le secteur indépendant est, dans ces pays, relativement peu important.

V. M.

M BEQUAERT et G. MORTELMANS : Le Tshitolien dans le Bassin du Congo. Acad. Roy. Sc. Col. Mém. Nouv. Sér. II, 5. 40 pp. 1955. Bruxelles. 45 fr.

Le début de cette brochure décrit comme suit l'intérêt de l'étude de la préhistoire dans la colonie : « Un des aspects les plus originaux que revêt la préhistoire dans le bassin du Congo se trouve dans la continuité ininterrompue de la technique et de l'emploi du biface à travers tous les stades successifs de cette préhistoire, du pré-abbévillien jusqu'à la fin même des âges de la pierre. Une telle continuité, qui couvre plus d'un million d'années, est unique dans l'histoire de l'humanité. »

« A la fin du Chelles-Acheul, le bassin du Congo entre, avec une partie considérable de l'Afrique centrale, dans le cycle culturel du sangoen, groupe de civilisations forestières où l'on peut distinguer plusieurs stades successifs, » dont le dernier est celui qui fait l'objet de la présente publication. « Le complexe tshitolien... constitue une suite culturelle d'une grande originalité. On peut estimer que le début de son évolution propre, encore inclus dans un milieu lupembien ou lupembien de tradition kalinienne, se place il y a 15.000 ans, et que la fin de celle-ci s'achève... avec l'arrivée des métaux. » Son aire d'extension va de l'Equateur au 8° S. et de l'Atlantique au Lubilash.

Il reste encore beaucoup de recherches à effectuer pour retrouver des documents de cette « civilisation forestière à arc et flèches », surtout dans la cuvette qui a donné, jusqu'à ce jour, seulement deux pièces : une des Bofiji et une de près de Bikoro.

G.H.

M. GLUCKMAN : The Judicial Process among the Barotse of Northern Rhodesia. 386 pp. Ill. Manchester University Press, 1955. 37/6.

Les divers chapitres examinent : la tâche des juges et comment ils s'en acquittent, les moyens pour obtenir l'évidence, les sources permettant d'arriver à une conclusion, la logique de l'argumentation, l'application des règles aux circonstances changeantes. L'étude est basée sur des notes prises par l'auteur au cours des audiences et sur des souvenirs contrôlés notés par son secrétaire indigène. M. Gluckman expose sa méthode avec une objectivité détaillée dont la forme et le ton sincère sont la meilleure garantie. Les sources présentent une variété de cas mais elles ne sauraient couvrir la totalité du droit. Ce n'est d'ailleurs pas le but de l'auteur d'exposer tout le droit mais d'attirer l'attention sur la façon de rendre la justice. Les causes sont décrites en longueur et limitées en nombre, ce qui est certainement préférable à la multiplication des cas décrits succinctement. Chaque cas est ensuite discuté par l'auteur et éclairé sur le fond du corpus juris et de la structure sociale.

Car contrairement à de nombreuses études sur le droit indigène, le présent volume décrit le droit-en-action, dans la réalité totale de la vie d'un peuple, et non comme une construction abstraite. D'ordinaire cela n'est pas fort du goût du juriste et de l'administrateur coloniaux, car ils préfèrent les schèmes généraux qui permettent une classification dans un cadre européen net et dispensent de l'effort intellectuel et imaginaire requis pour comprendre la société hantoue. Ce semble bien être, soit dit en passant, une des principales causes de la perte de contact déplorée un peu partout en Afrique moderne : même les Européens vivant le plus près de l'autochtone parviennent difficilement à comprendre la société indigène dans sa structure, sa fonction, ses réactions. C'est donc surtout eux qui auront le plus grand intérêt à lire ce livre, dont la portée dépasse les limites des Barotse ; ses leçons s'appliquent à l'Afrique noire en général (ainsi le recensant est frappé par les ressemblances étonnantes avec les Mongo, pourtant culturellement et politiquement si différents et bien plus primitifs).

Le Prof^r Gluckman a pu arriver à ce beau résultat parce qu'il est un ethnologue social ayant joui aussi d'une préparation juridique. Ses investigations n'ont pas été limitées au droit mais ont couvert toute la vie du peuple, sur lequel il a déjà publié plusieurs études de valeur. Pendant 2 1/2 ans il a étudié sur place les Barotse (peuple bantoue parmi les plus importantes de Rhodesie et même d'Afrique en général). Comme directeur du Rhodes-Livingstone Institute pendant de nombreuses années il est resté en relations constantes avec la peuplade. On ne s'étonne donc pas de sentir à travers tout l'ouvrage combien profondément il a pénétré l'esprit de cette société.

L'attention du lecteur est attirée sur les buts de la justice indigène : maintien de l'ordre dans les relations humaines, maintien de certaines normes de conduite, réajustement des relations sociales troublées, punition des coupables. La jurisprudence partage beaucoup de nos doctrines (cela peut surtout être affirmé par un Anglo-saxon, dont le droit n'est pas si abstrait, conceptualisé que le droit napoléonien) : justice et injustice, l'idée de l'homme raisonnable, la distinction entre loi et coutume, entre justice et équité, la responsabilité et la culpabilité, les propriétés et les injustices, etc.

Au long de l'ouvrage l'A. montre dans des cas concrets l'existence et l'exercice de ces concepts et principes. Il expose comment leur caractère particulier dans ce peuple est déterminé par l'encadrement dans un système social donné, et spécialement par la position respective de chaque individu dans la communauté, et par la nature simple

de la société primitive, dans laquelle les relations sociales sont formées sur un modèle simple : le modèle familial (même les relations politiques d'un empire comme celui des Barotse) mais en même temps servent une variété d'intérêts (c'est pourquoi l'A. leur applique une nouvelle épithète : *multiplex*) qui sont dans les sociétés plus civilisées l'objet de relations différenciées autonomes. ¹).

La plupart de ces relations « *multiplex* » persistent sur des générations ; elles font partie d'un tissu compliqué de relations semblables. Il en résulte que beaucoup d'affaires dépassent de loin l'importance de l'intérêt immédiat et influent sur l'ordre public, de sorte que les tribunaux visent avant tout à la conservation des relations existantes par la conciliation et le compromis, et par des conseils pour la conduite future.

Un autre point mis en lumière est la différence entre loi et morale jointe à leur union intime dans la vie : les juges ne veulent pas donner gain de cause à celui qui a raison devant la loi mais a tort moralement.

Autre conclusion importante qui se dégage de cet ouvrage : le plaidant est autre chose qu'un individu en justice pour une affaire déterminée. Sa qualité de membre d'une communauté dans laquelle il occupe un rang déterminé, origine de nombreuses relations sociales « *multiplex* », n'est jamais perdue de vue. Dans la société primitive l'individu n'est pas devenu un numéro, comme dans la société civilisée.

Les juges connaissent la loi qu'ils doivent appliquer au cas concret. La loi est certaine mais elle présente une flexibilité qui lui permet de s'adapter aux changements inhérents à la vie et à l'évolution. Le raisonnement se réfère toujours à une norme idéale de l'homme raisonnable et moralement honnête.

Plusieurs autres conclusions se retrouvent encore ailleurs en Afrique. Ainsi : la loi est une loi de statut plutôt qu'une loi de contrat ; la propriété n'est pas tant un droit sur les choses qu'un droit sur les personnes au sujet de choses qui sont les instruments pour les droits sur les personnes. Le droit des obligations est pourtant assez développé. Les relations « *multiplex* » font que la survivance de la société exige plus que la simple observation de la loi, elles demandent en outre l'amour et la réciprocité (cette réciprocité si importante chez les indigènes et pourtant si facilement négligée par les magistrats et fonctionnaires coloniaux !). Enfin, un grand bouleversement résultant dans une incertitude juridique a été produit par l'imposition de la loi européenne, surtout en matière pénale.

Comme le dit l'Avant-Propos de Mr A.L. Goodhart, le Prof Gluckman a apporté une contribution importante à la philosophie du droit en montrant combien fondamentale est la similitude entre le droit primitif et le système légal de nations modernes. La procédure juridique des Barotse peut servir à trancher certaines controverses de jurisprudence britannique.

Il y aurait encore beaucoup de leçons à relever dans ce volume, mais une recension doit forcément se limiter. Ce qui se trouve ci-dessus paraît déjà suffisant pour recommander chaudement l'étude de ce livre à tous les Européens d'Afrique noire qui doivent par leurs fonctions ou pour leur intérêt entrer en contact avec les populations autochtones.

G. Hulstaert.

¹) Soit dit entre parenthèses : c'est peut-être ce point que l'Européen a le plus difficile à comprendre dans la société et la justice indigènes et qui est à l'origine de nombreux malentendus tragiques.

Académie Royale des Sciences Coloniales: ATLAS GÉNÉRAL DU CONGO.

H. W. COXILL : Carte des Missions Protestantes. 1954. 200 fr. - Le fond de la carte est constitué par la division du pays en provinces. Tous les postes de mission y sont indiqués avec leurs principales œuvres sociales, médicales et scolaires, ainsi que la société missionnaire à laquelle ils appartiennent. Une division et coloration par société missionnaire aurait eu nos préférences ; l'appartenance aux diverses sociétés et sectes n'apparaissant pas bien sur la carte. La notice donne un excellent aperçu du développement et de l'état présent des missions Protestantes.

A. LETROYE : Carte Géodésique. 1954. 200 fr. - Cette carte indique les régions cartographiées, les réseaux géodésiques mesurés (compensés et non - compensés), et diverses indications historiques. La notice retrace brièvement l'historique et les méthodes utilisées.

J. GILLET : Carte Nosologique. 1954. 200 fr. - Les maladies indiquées sont le paludisme, la lèpre, la peste, les schistosomiasés, la trypanosomiase. Par coloration et hachures on a tenté de présenter une vue d'ensemble claire ; mais la superposition de plusieurs maladies dans une même zone a rendu le procédé assez aléatoire. Bien qu'il soit difficile d'obtenir une vue nette, ne serait-il pas possible d'imaginer d'autres procédés ? Un détail à remarquer : la trypanosomiase dans le district de la Tshuapa est limitée au Nord, alors que les cas ne manquent nullement dans le reste et notamment dans le bassin de la Tshuapa et de la Lomela. Nous ignorons sur quoi se base l'affirmation qu'une grande partie de la Cuvette centrale est indemne, comme le remarque la notice qui expose la situation nosologique présente, l'historique et l'état actuel de la lutte contre ces endémies.

F. BULTOT : Carte des Zones climatiques. 1954. 200 fr. - Chaque zone (selon le système de Köppen) est indiquée par une coloration distincte qui la fait ressortir nettement. La carte donne en outre les isothyethes moyennes annuelles et les isoplethes de durée moyenne de la saison sèche. La notice décrit brièvement chacune des zones.

P. GEULETTE : Carte des Télécommunications. 1955. 200 fr. Elle indique les liaisons radiotélégraphiques internationales et intérieures avec les stations et l'importance des installations de celles-ci, les lignes télégraphiques, les réseaux téléphoniques, les stations de météorologie, etc. La notice expose l'historique du développement des télécommunications et la situation présente.

G. H.

Application de la lexicostatistique au mongo et au rwanda: ⁽¹⁾

La découverte de la méthode de datation des vestiges du passé basée sur la dégradation du carbone radioactif a incité récemment un groupe de linguistes américains dirigé par M. Swadesh et R. Lees à rechercher si le rythme d'évolution du vocabulaire est soumis à une limite. Deux cent quinze mots, correspondant à des notions générales (par opposition aux notions particulières à une culture déterminée) ont été suivis à la trace par M. Swadesh et ses collaborateurs dans une douzaine de langues dont le développement est connu sur de longues périodes; si la plupart de ces langues appartiennent évidemment au groupe indo-européen, trois cependant, l'égyptien, le chinois et le caraïbe de la Dominique, lui sont étrangères. Chaque notion était définie par un mot anglais, précisé dans certains cas par une brève explication. Dans chaque langue, un mot était considéré comme conservé tout au long de la période envisagée si une même racine restait attachée à la notion, quels que fussent ses avatars formels: par exemple latin *aqua* - français *eau* donnerait une correspondance positive (le second résultant de modifications formelles du premier), tandis que latin *puer* - français *enfant* serait compté comme négatif (peu importe que latin *puer* se retrouve dans français *puéril*, ou que français *enfant* remonte à latin *infans* «bébé»).

Ramenés par le calcul à une période de mille ans, les taux de conservation des diverses langues se sont échelonnés du 76 à 85 pour cent, avec une moyenne d'environ 81 pour cent, laquelle reçut par après le nom d'indice de rétention. Des études ultérieures ont ramené la liste à deux cents, puis à cent mots, tout en diminuant, grâce à l'élimination des mots les moins réguliers, l'écart entre les taux de conservation; cette réduction a entraîné simultanément un relèvement de ces derniers et fait passer l'indice de rétention à 86 pour cent. Voici, classés par ordre alphabétique de la traduction française, les cent mots de la

1) Les publications essentielles sur la méthode lexicostatistique sont: M. SWADESH, Diffusional cumulation and archaic residue as historical explanation, *South-Western Journal of Anthropology*, V, 1951, pp. 1-21; Lexico-statistic dating of prehistoric ethnic contacts, *Proc. Amer. Phil. Soc.*, 96, 1952, pp. 452-463; Towards greater accuracy in lexicostatistic dating, *International Journal of American Linguistics*, 21, 1955, pp. 121-137.

liste la plus récente: arbre, être assis, beaucoup, blanc, boire, bon, bouche, brûler, celui-ci, celui-là, cendres, chaud, chemin, cheveu, chien, cœur, corne, cou, être couché, être debout, dent, deux, dire, donner, dormir, eau, écorce, entendre, étoile, femme, feu, feuille, foie, froid, fumée, genou, graisse, grand, homme, jaune, je, langue, long, lune, main, manger, marcher, montagne, mordre, mourir, nager, ne... pas, nez, noir, nom, nous, nouveau, nuage, nuit, œil, œuf, oiseau, ongle, oreille, os, peau, personne, petit, pied, pierre, plein, pleuv-voir, plume, poisson, pou, queue, qui?, quoi?, racine, rond, rouge, sable, sang, savoir, sec, sein, semence, soleil, terre, tête, tous, tu, tuer, un, venir, ventre, vert, viande, voir, voler.

Mieux qu'une limite, c'est donc une constante qui est apparue. Nous savons maintenant que le vocabulaire humain évolue à un rythme régulier. L'intérêt de cette découverte elle-même ne le cède en rien à celui de ses conséquences. Il suffit désormais de constater que deux langues différentes ont en commun un certain nombre des mots de la liste pour prouver leur communauté et dater l'époque de leur séparation: quand le pourcentage de mots communs est de 74, cette séparation remonte à dix siècles environ; pour 54 pour cent elle remonte à vingt siècles; pour 40 pour cent, à trente siècles, etc. Combinée avec les procédés de comparaison lexicale sur lesquels les linguistes américains ont porté leur attention, et grâce auxquels M.J.H. Greenberg a déjà remanié profondément la classification des langues africaines, la lexicostatistique doit permettre à la comparaison linguistique de remonter dans le passé bien au delà des limites atteintes par les méthodes classiques, et peut-être de découvrir des liens entre des groupes qu'on a considérés jusqu'à présent comme séparés. À l'intérieur d'une même famille linguistique, les critères chronologiques détermineront la position respective des groupes, sous-groupes et individus avec une précision inconnue à ce jour. Dès lors, avec l'aide de la géographie et de la paléontologie linguistiques, la reconstitution de l'histoire des migrations anciennes est réalisable, comme l'attestent de récents travaux sur les langues de l'Amérique du Nord (2).

Certes le maniement de la méthode requiert de la prudence. La réserve la plus importante qu'on doit émettre résulte de l'étroitesse de l'assiette sur laquelle se fonde l'indice de rétention: seules quatre familles linguistiques ont été utilisées jusqu'à présent dans les calculs; à mesure que de nouvelles langues non indo-européennes, et en premier lieu l'assyro-babylonien, dont l'étude est en cours, viendront se joindre à elles, la valeur de la lexicostatistique s'affirmera. Par contre, certaines critiques qu'on serait tenté de formuler a priori se révèlent vaines; les circonstances extérieures, et notamment le contact et même la coexistence avec des langues étrangères, n'exercent aucune influence notable: par exemple l'anglais, qui a emprunté à l'étranger la moitié de son vocabulaire total, donne un des taux de conservation les plus élevés.

Dans le domaine bantou, où le grand nombre des langues n'a d'égal que la médiocrité des connaissances qu'on en possède, la lexicostatistique offre l'avantage supplémentaire de la rapidité. Les classifications actuelles ne pourraient être améliorées selon les procédés traditionnels que par l'accumulation d'une documentation énorme, dont on n'envisage la réalisation qu'à lointaine échéance. Voici que la lexicostatistique, qui n'exige que la récolte et la comparaison d'une centaine de mots simples, laisse entrevoir aux bantouistes l'achèvement prochain d'une enquête générale dont résultera une classification définitive.

En attendant le dépouillement des relevés que M. J. Vansina, chercheur de l'I.R.S.A.C., et nous-même avons effectués dans une vingtaine de langues du Congo belge, nous avons comparé les langues mongo (classée sous les mentions 339, *Nkundo* dans *Les Recherches linguistiques au Congo belge* du R.P.G. Van Bulk et C 61, *Mongo-Nkundu* dans *The*

2) cf. M. SWADESH, *Time depths of American linguistic groupings*, *Americ. Anthropol.*, 56, 1954, pp. 361-377.

Classification of Bantu languages de M. Guthrie) et rwanda (respectivement 61 *BanyaRwanda* et D 61 *Nyarwanda*). La liste mongo nous a été obligeamment communiquée par le R.P.G. Hulstaert, auquel nous adressons nos vifs remerciements; les mots rwanda ont été relevés sous notre direction par notre collaborateur rwanda Thomas Kamanzi.

Des cent mots de la liste type, nous en avons écarté cinq : *celui-ci*, *celui-là* et *ne... pas*, pour l'identification et la comparaison desquels les risques d'erreur nous paraissent excessifs; *jaune* et *vert*, inconnus dans de nombreuses langues bantoues. Pour les 95 mots restants, la comparaison n'offre d'incertitude que dans les huit cas suivants, dont les trois premiers ont été résolus positivement et les cinq autres, négativement : plein mongo *-nyól-*, rwanda *-úzur-* ; venir *-y-*, *-z-* (avec morphophonème de quantité devant z); voir *-én-*, *-bón-* ; beaucoup *búké* cl.3, *-ĩñfi*; donner *-ka-*, *-há-* ; entendre *-ók-*, *-úmv-* ; qui? *ná*, *ndé* ; semence *-ófo* cl.3, *-búto* cl.9. Nous obtenons au total 36 correspondances positives et 59 négatives, c'est à dire que 37,9 pour cent des mots envisagés ont une origine commune. La période de communauté mongo-rwanda remonterait donc à 32 siècles environ. Comme ces deux langues appartiennent à des zones nettement différenciées, mais géographiquement assez proches, le bantou commun se situe sans doute à une époque légèrement plus ancienne.

A. COUPEZ

*Institut pour la Recherche Scientifique
en Afrique Centrale (I.R.S.A.C.)*

Dieu est-il Blanc ?

L'IDÉE DE DIEU CHEZ LES NGOMBE.

La question posée par le titre n'est pas une plaisanterie. N'est-il pas vrai que la plupart des blancs regardent Dieu comme une possession particulière de la race blanche ? Le noir, l'homme de la forêt et de la brousse, le païen, le primitif, comment pourrait-il avoir des idées sur Dieu ? Le noir, qui vit dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition, comment aurait-il des idées religieuses et une conception du monde spirituel ? Pareilles questions révèlent une ignorance profonde de l'âme africaine.

Nous venons lui parler de Dieu, mais ne nous peut-il rien dire de Dieu ? Nous venons lui donner, mais ne peut-on rien recevoir de lui, rien apprendre ? Explorer la pensée, sonder l'âme du païen primitif n'est pas facile, car il faut d'abord qu'on gagne sa confiance absolue. Le primitif ne se donne pas au premier-venu. Il faut qu'on s'intéresse à lui et qu'on l'aime sincèrement. Il est un être humain, un homme, pas seulement un sujet d'étude.

DIEU EXISTE-T-IL ?

Je ne crois pas qu'il y ait une tribu au Congo, même la plus arriérée, qui ne croit pas en Dieu, quoique pareille croyance soit primitive et rudimentaire. Le fait est là ; Dieu existe ; Dieu est. Ce Dieu n'est pas une puissance magique et invisible, comme disent certains anthropologues. Ce Dieu appartient au monde spirituel ; il est aussi réel que les ancêtres qui sont là et qui jouent encore un rôle actif dans la vie de la tribu.

LE NOM DE DIEU.

On trouve beaucoup de noms de Dieu dans les langues congolaises, tels que Nzambe, Zambe, Nyambe, Mulungu, Mungu, Lesa, Njakomba etc. Le terme employé par les Ngombe de l'Équateur est Akongo. Akongo est un nom personnel. Il n'y a qu'un seul Akongo.

AKONGO ET L'HOMME

L'homme, d'où est il venu ? selon les Ngombe, l'homme habitait le ciel avec Akongo. Mais il y avait une femme au ciel, une femme difficile et méchante. Pour la punir, et pour conserver la paix du ciel, Akongo envoya la femme sur la terre qui était encore vide, en lui donnant du maïs pour qu'elle cultive la terre et qu'elle fasse une plantation. Il y a plusieurs variations de cette légende. Les uns disent que la femme fut accompagnée de son frère et d'un chien. Le chien trouva le feu sur la terre, et la femme trouva l'eau. D'autres disent que ces deux êtres furent accompagnés de leur mère. Mais selon toutes les légendes, la femme fut séduite par un mauvais esprit et donna naissance à un sorcier. Il est possible que cette légende fut connue avant l'arrivée de la race noire en Afrique. Il est certain qu'elle n'est pas une variation de l'histoire biblique apportée par les missionnaires.

AKONGO ET LES ANCÊTRES

Le primitif n'est pas matérialiste. Pour lui le monde invisible est très important, car ce monde est peuplé d'esprits, de bons esprits et de mauvais esprits. C'est dans ce monde-là que les ancêtres existent. Quoique invisibles, ils continuent à exercer une influence importante sur la vie actuelle de la tribu. Akongo est l'Akongo des ancêtres. Dieu n'est-il pas également le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ?

Il est plus que probable qu'une tradition primitive très ancienne, antécédente à la sorcellerie, à la magie, et au fétichisme, ainsi qu'aux cultes tels que le culte du serpent, le culte de la lune, etc. a persisté dans l'âme africaine. La vérité philosophique peut monter en gradation du symbole à la réalité ; elle peut descendre également de la réalité à ce qui est symbolique.

L'ARBRE SACRÉ

L'arbre sacré, ou le Libaka, joue un rôle important dans la vie des Ngombe. Cet arbre est le kapokier (Ngombe, gbukulu). Le Libaka est entouré d'un rituel trop compliqué pour être décrit ici. Il est le lieu du sacrifice, et l'endroit de choix pour invoquer Akongo et les ancêtres, une espèce d'autel primitif. Autrefois, avant d'aller à la grande chasse, le maître-chasseur invoqua Akongo au pied du Libaka. priant sa bénédiction sur la chasse :

Akongo, Amen ;
Akongo des ancêtres, Amen ;
Akongo de nos pères, Amen ;
Notre Akongo ; Amen.
Nous sommes venus chez toi ;
Donne-nous des bêtes,
Beaucoup de bêtes,
Afin que nous ne revenions pas découragés
Aux femmes qui restent au village ;
Afin que nos morts ne soient pas tristes ;
Allons les chasser, O ee !

NOMS DE LOUANGE

Un homme a plusieurs noms. Akongo également a plusieurs noms, des noms de louange.

1 *Mobonde*. Mobonde est celui qui moule, qui donne la forme à quelque chose, comme le potier à l'argile. Les vieux disent que les anciens donnèrent ce nom à Akongo parce que c'est lui qui a formé toute chose. L'idée de création n'existe pas. Akongo prit ce qui n'avait pas de forme et en produisit quelque chose de beau.

2 *Bilikonda*. Ceci est un mot composé, Bili e Mokonda, la forêt sans fin sans bornes. Chez les Ngombe le nom d'Akongo est souvent intimement lié à la forêt. On n'arrive jamais aux confins de la forêt. Akongo est toujours au delà. On ne peut le connaître absolument.

3. *Eliamokonda* (Elia e Mokonda).

Ce nom signifie « l'Abatteur de la forêt ». Akongo est peut être le Dieu du vent et du tonnerre, le tout-puissant, celui qui peut abattre l'arbre le plus grand.

4. *Ebangala* (parfois Ebangala e Mokonda).

Ebangala est le fondateur (verbe, *bangala*, commencer). Ebangala e Mokonda est celui qui a planté la forêt. Il est intéressant de constater que plusieurs de ces noms de louanges datent depuis l'arrivée des Ngombes dans la grande forêt équatoriale, quoiqu'il soit possible que le nom « mokonda » signifiait aussi la savane.

5 *Anjombe* On se sert de ce nom dans des chants et des incantations, et parfois en donnant une bénédiction, ou en enlevant une malédiction. On dit que sa signification est « le Fort », « le Tout-Puissant ». D'autres encore disent que ce n'est qu'un nom.

BÉNÉDICTION

Quand les affaires allaient mal au village, quand il y avait beaucoup de malades, quand la chasse était peu fructueuse, le chef convoqua le village au Libaka. Il leur expliqua qu'il fallait bénir le village. Il invoqua Akongo alors en disant,

Akongo de mes pères ;
Écoute-moi ton enfant ;
Je te prie ;
Donne-moi la bonne parole
Quand je parle aujourd'hui.
Écoute-moi, amen ;
Akongo de Bilikonda ;
Akongo des ancêtres ;
Akongo de mes pères ;
Écoute ma bénédiction, amen ;

La bénédiction actuelle se fait en crachant légèrement. Une bénédiction personnelle se fait en prenant la tête de l'autre personne entre les deux mains, et crachant légèrement sur le front. L'idée de la bénédiction est très profondément enracinée dans l'âme primitive. Elle est toujours liée au nom d'Akongo. La bénédiction personnelle est « bopamboa » (racine, pamboa). La bénédiction générale, soit des personnes ou des objets, est « bojongoa » (racine, jongoa). Le sens de « jongoa » est plutôt l'idée d'enlever une malédiction (jonga).

Je crois que l'extérieur de la vie indigène nous a souvent caché le fait que l'intérieur existe aussi. Les couches extérieures de la vie, telles que la magie, la sorcellerie, et le fétichisme nous font souvent oublier que « Dieu créa l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu. »

Au lieu de désespérer en face du paganisme, nous devons remercier le bon Dieu parce qu'il y a dans l'âme africaine des cordes qui peuvent vibrer et répondre à l'appel de Dieu, à l'appel de celui qui n'a pas cessé de rendre témoignage de ce qu'il est.

J. Davidson, B. M. S.

Noms de personnes chez les Nkundo.

Tout comme les autres peuples primitifs, les Nkundo ignorent le nom de famille, ¹⁾ quoique chaque famille, comme chaque clan et chaque tribu, ait son nom propre.

Un Européen pourrait se demander comment les indigènes peuvent se distinguer rien qu'avec des noms individuels. Mais cela ne paraît plus si compliqué si l'on sait que les agglomérations ne sont pas très populeuses: un village de 500 habitants est actuellement considéré comme très grand, et même anciennement il ne passait pas pour très petit.

D'autre part, les relations s'étendaient bien au-delà du village. En réalité la communauté dans laquelle un homme est connu est plus grande, même à l'époque précoloniale, que l'Européen ne le pense généralement. S'il est vrai que l'indigène ne voyageait pas très loin - comme il le fait actuellement - un groupement dont les membres se réunissaient à l'occasion de fêtes ou de guerres pouvait comprendre facilement plusieurs milliers d'individus, même là où à présent le recensement n'en indique que quelques centaines. En outre, de par l'exogamie, les relations familiales pouvaient s'étendre bien au-delà des groupements avec lesquels on était en contact régulier. Et ces relations (par la mère, les grands-mères, les arrière-grands-mères, etc.) établissent de nombreux relais intermédiaires où l'indigène, même à l'époque pré-européenne, trouvait nourriture, gîte, assistance et protection.

Il faut ajouter que contrairement à l'opinion universellement admise et soigneusement entretenue, les guerres soi-disant intestines n'étaient pas continues mais séparées par des périodes de paix.

Si la vie et la liberté étaient plus exposées qu'actuellement, cependant les traditions consciencieusement contrôlées et recoupées ne permettent pas de conclure à cet état de guerre ininterrompu des manuels d'histoire; sans relever qu'il existait des traités de paix solennels qui font spontanément penser à notre société des nations et aux pactes régionaux de non-agression.

Malgré tout la spécification peut être poussée assez loin rien qu'avec les noms individuels. Dans la région de Flandria j'ai noté plus de 1000 noms pareils. En cas de besoin d'une meilleure distinction on peut ajouter le nom du père ou de la mère, de la famille ou du clan, ou bien (ce qui est le cas le plus fréquent) on recourt au surnom.

En effet, on distingue le nom proprement dit (lina) et le surnom ou sobriquet (nkómbó). Le premier est imposé à la naissance ou remplace plus tard un nom de naissance provisoire. Le deuxième est un nom ajouté par les amis, voisins, etc., tout comme en Europe; ou bien l'homme se le donne lui-même par vantardise (nkómbó ea bokómbé).

Tout comme en Europe le surnom est parfois employé si fréquemment, voire exclusivement, que le nom de naissance n'est plus connu que des tout proches parents. Ils passeront d'autant plus facilement à la postérité comme nom de naissance. Il nous paraît vraisemblable qu'une bonne quantité de noms de naissance actuels ont cette origine.

1) Le nom de famille, en usage chez les Romains, les Chinois, et quelques autres peuples orientaux, était ignoré de nombreuses nations de haute civilisation (Grecs, Égyptiens, etc.). En Europe son emploi courant ne date que de la fin du Moyen-Age et n'a été imposé dans nos pays qu'avec la conscription militaire.

Les surnoms sont de formation plus ou moins récente. Ce qui ne les empêche pas d'avoir servi à de nombreux individus de générations successives. Seulement leur signification est évidente; mais cela n'inclut pas que l'étymologie le soit aussi; car ce sont deux choses bien différentes.

Les noms véritables, par contre, peuvent être très anciens. Ce n'est pas le cas seulement en Europe. La même constatation peut se faire en Afrique. Si de nombreux noms Nkundo peuvent se comprendre encore maintenant, d'autres au contraire sont incompréhensibles aussi bien pour les indigènes que pour les étrangers. De certains une explication pourrait être tentée; d'autres nous semblent échapper franchement à tout essai d'étymologie dans l'état actuel de nos connaissances; il est même possible que leur origine doive être cherchée en dehors du Lomongo ou du moins de la langue actuelle.

Ainsi des noms très communs et fort répandus comme: Njoli, Mbóyó, Efoloko, Eale, Ambá, Lokwa, Bolaá, Eanga, Jémá, Mpia, Mbóo.

Dans les lignes qui suivent nous voudrions soumettre le sens de certains noms Nkundo. Nous les classons dans quelques catégories.

Mais d'abord quelques remarques préliminaires :

1. Les noms Nkundo valent pour les deux sexes. Ce qui est normal pour une langue qui, contrairement aux langues indo-européennes, ne possède pas une classification à base sexuelle. Il n'y a d'exceptions que pour certains noms désignant des fonctions ou des qualités spécifiquement féminines.

2. Certains noms sont très communs, d'autres plutôt rares. D'aucuns sont répandus sur un vaste territoire, d'autres limités à une région relativement restreinte.

3. La signification d'un nom n'est pas nécessairement applicable à l'individu qui le porte. Pas plus que lorsque chez nous quelqu'un s'appelle Pierre ou Roch on veuille le comparer à une pierre ou à un roc. Les gens nommés Smit, Smuts, Favre, Smith, Schmidt ne sont pas tous forgerons; pas plus un Nkundo qui s'appelle Botúli. Car aussi bien qu'en Europe les noms personnels de parents ou grands-parents sont donnés aux enfants ou petits-fils. Les fillettes nommées Bolúmbú ne sont pas des épouses de rang : elles ont reçu ce nom en souvenir de l'une ou autre aïeule qui a jadis occupé cette position (ou même déjà leur grand'mère, leur arrière-grand'mère portait ce nom à titre de simple souvenir). L'interprétation que nous donnons de plusieurs noms pareils ne doit donc pas être considérée comme applicable aux personnes qui les portent actuellement.

SORTES DE NOMS.

Les onomastes européens divisent les noms de personnes en quelques catégories : patronymes dérivés de prénoms : Janssens, Bernard, Richardson, etc.; les noms d'origine : van Gent, Delille, Milanese; les noms de profession : Bakker, Boulenger, Baker; les noms de qualité, directs ou métaphoriques : De Wit, Lenoir, Devos, Wolf, Lebœuf. Les faits Nkundo suggèrent qu'on puisse retirer les noms d'animaux et en faire une catégorie à part, dans laquelle pourraient être rangés aussi les noms de plantes. En Europe, ces derniers sont souvent mis avec les noms d'origine, parce qu'ils semblent réellement y appartenir; comme Vandepereboom, Verhulst, Vanderelst, Verwilghen. Chez les Nkundo les noms de plantes nous semblent devoir se ranger avec les noms d'animaux dans une catégorie à part.

Ces diverses catégories se rencontrent aussi parmi les Nkundo. Une seule exception paraît devoir être faite : les noms d'origine semblent inconnus. L'explication vraisemblable est que les Congolais fait partie d'une famille et d'un clan, et qu'il y reste toute

sa vie. Il ne change pas de résidence (anciennement, s'entend) comme le civilisé individualiste. Tout ce qui peut arriver c'est qu'il émigre de son clan paternel dans son clan maternel, ou qu'un esclave soit incorporé dans un clan adoptant. Mais cela n'a pas donné lieu à des noms d'origine : sans doute parce que les cas restaient isolés et que les villages ne sont pas des lieux mais des communautés.

Passons rapidement en revue ces catégories plus « ordinaires » pour ensuite nous attarder aux noms à signification proprement dite.

De ces catégories seule celle des noms de « profession » comporte une signification spéciale. Les autres ne contiennent que des noms propres au sens restreint du mot. On peut les comparer p. ex. aux noms donnés aux bateaux, d'après un homme célèbre, une localité, ou un objet quelconque. Les noms d'animaux ou de plantes, appliqués aux hommes comme nom propre, n'ont donc pas, comme c'est fréquemment le cas en Europe, un sens métaphorique. Du moins ce sens n'existe pas dans la conscience indigène, et ces noms sont si nombreux et variés qu'il semble bien que l'origine métaphorique puisse être exclue. Ce qui est confirmé par l'existence d'une catégorie analogue de noms empruntés à des objets variés

Il a été signalé plus haut que les noms de famille sont inconnus. Par contre les Nkundo connaissent, au lieu du patronyme si commun en Europe, le nom dérivé du nom de l'enfant (nous nous abstenons de forger un nouveau terme; celui qui se présenterait comme conforme aux règles en usage nous paraît trop en désaccord avec l'euphonie). Ainsi il est fréquent qu'un homme est appelé du nom de son enfant aîné : père de X, et la mère : mère de Y. : *Isófekó, Isifekó, Iséambúnga, Nyangólúmbú, Nyangéantúla*, etc. Ces noms ne sont souvent que des surnoms, puisqu'ils sont donnés après la naissance d'un enfant. Mais il arrive aussi qu'ensuite ils passent à d'autres générations comme noms proprement dits. On rencontre donc des indigènes dont le nom véritable, donné à la naissance, est : père de X, etc., en souvenir d'un aïeul qui portait ce surnom. Nous avons ainsi dans nos notes encore les noms de : *Iséianja, Isimpáté, Isékólongo, Isifaká, Isékákutu, Nyangômbúla, Nyangéambenga*, etc.

Il existe quelques noms qui ne rentrent dans aucune des catégories qui suivent. Comme ils ne sont pas nombreux, à ma connaissance, ils ne méritent pas qu'une catégorie spéciale soit établie pour eux. Ces noms sont de simples mots que l'enfant commençant à parler a répété fréquemment, le mot lui est ensuite resté comme surnom. Il est évident que ce surnom peut, à son tour, passer à la postérité comme nom de naissance. Tels sont : *Eóto* (parent), *Dóo* et *Nóké* (ces derniers simples groupements de sons sans aucun sens).

NOMS DE PROFESSIONS.

Il y a évidemment moins de choix qu'en Europe. Et tous les noms classés ici ne sont pas des noms de professions proprement dites. Plus d'un doit son origine plutôt à un rang social, à un statut juridique (ce qui, pour les Nkundo, est bien plus digne d'intérêt que la profession, chose essentiellement accessoire dans une société primitive).

A remarquer que ces noms peuvent avoir encore un sens primitif. Il nous est impossible de retracer cette étymologie, même pour les mots qui semblent limités au domaine linguistique Môngo.

Parmi les plus communs citons :

Botúli forgeron ; *Nkanga* médecin, devin, *Nkúrn* noble, parfois : chef ; *Mpéngé* épouse de *nkúm* ; *Basélé* serviteur de *nkum* ; *Ekofó* noble ; *Bolúmbú* épouse de rang ; *Ekila* épouse favorite ;

Bomátsa première épouse; *Wétsi* danseuse spéciale; *Bontamba* esclave; *Yoká* aide sculpteur;
Ambá mère de jumeaux; *Boika* = *Buka* père de jumeaux; *Mbóyó* et *Bókétú* noms pour les
jumeaux; *Mputú* et *Mputela* et *Wuteji* enfant né après des jumeaux.

NOMS D'ANIMAUX.

Cette catégorie est très riche. On y rencontre toutes sortes d'animaux. Cependant, nous n'avons jamais entendu comme noms propres les noms de certaines espèces de moindre taille. Certaines autres, pourtant importantes ou bien connues, ne semblent pas avoir prêté leur nom. Pourquoi? Ainsi nous n'avons jamais entendu: *úlu* tortue; *bœnde* antilope (mais bien son synonyme dialectal *nkúlufa*); *lisile* demi-singe; *ejá* chimpanzé; *nkøndé* petit crocodile (mais bien son synonyme dialectal *ngandó*).

Un certain nombre de noms d'oiseaux et de poissons a été mis à contribution; mais moins que les mammifères.

Mammifères: *nkéma* singe (et les diverses espèces: *ngilá*, *ngale*, *liúka*, *mbeka*, *mpunga*); *njoku* éléphant; *nkoi* (et sa forme dialectale: *ngoi*) léopard; d'autres félides: *bomangá*, *boliá*, *bñkónz*, *yényi*, *mbéo*; les antilopes *mbuli*, *bofalá*, *mpambi*, *nkúlufa*, *nginda*, *mbólókó*; l'hippotame *nkufó*; le sanglier *nsombo*; divers petits mammifères: *eséndé*, *bombolo*, *ikó*, *botómba*, *loléma*, etc.

Oiseaux: *mpóngó* (aigle), *lókókú* (pintade), *embengá* (pigeon), *lóká* (touraco), *inde-
nge* (martin-pêcheur), *jatá* (calao), *iloko*, *ikété*. *nkoso* (perroquet), *ifulunkoi*, *insiló* etc.

Serpents: *bombito*, *ngúma*, *nsangali*, *jángá*, *lonkongá*;

Poissons: *ndóndó*, *ntúla*, *iningó*, *nkámhá*, *bokósa*, *bokóko*;

Insectes: *bafumba*, *lófóse*, *efambe*, *efóngó*, *ingingi*.

NOMS DE PLANTES.

Cette catégorie est très nombreuse. On y trouve surtout des arbres, mais aussi des lianes, des plantes basses, des champignons, des fruits. Mais pas plus que pour les animaux tous les noms n'ont été mis à contribution. Citons-en quelques-uns:

botámhá (arbre), *bókóli* (liane), *lokali*, *bolondó*, *bokungú*, *ikungú*, *boálá*, *bosúlú*, *bosenge*, *bokongé*, *bokólómbé*, *belóngó*, *yóndó*, *likali* lionje, *bókómbé*, *lokongo*, *mbondó*, *bokéta* *bofale*, *bokau*, *ekúfé*, *efóli*, *bosénjá*, *bóndóngó*, *bekumbó*, *ntúkúnú* (champignon) etc.

NOMS D'OBJETS.

Accidents géographiques: *ntando* (fleuve), *békeli* (ruisseaux), *ekéli* (courant), *baéké* (cristaux), *ngonda*, *bongonda*, *bokonda* ou *esanga* (forêt), *lofémé* (forêt inondée), *bokeo* (remous), *elia* (étang), *lómótsi* (terre);

atmosphère: *loóla* ciel, *nkáké* foudre, *ekungola* tonnerre, *nsóngé* lune, *mbilé* jour, *winá* soleil, *wané* lumière solaire, *wilima* obscurité, *bówá* eaux basses, *mpela* eaux hautes;

instruments etc.: *ngua* bouclier, *botái* filet, *bótété* panier, *eoka* mortier, *lokolé* tamtam, *ngomo* tambour, *isúngi* brandon, *bótóndó* poutre, *ikókó* couteau, *ntangé* lit, *njondo* enclume;

objets divers: *nganja* bâton, *bokelé* œuf, *lokásá* feuille, *lófésé* écaille, *bosénjú* bois de chauffage, *losálá* plume, *elóngé* termitière, *mbela* huilerie, *efekete* souche, *elefó* grelot, *lina* trace;

parties du corps: *bokángu* côte, *lofikó* foie, *lofanjé* côté, *lofóte* pustule, *lokondó* hanche, *bokéké* buste.

NOMS COMMUNS DE PERSONNES.

Sous cette catégorie nous rangeons divers noms qui ne sont que des noms communs de personnes ou d'esprits. Ainsi :

1. *engambi* vieillard ;
2. *ekóta* vieille femme ;
3. *yende* petit homme (masculin) ;
4. *yómoto* petite femme ;
5. *entonto* homme énorme ;
6. *elimá* esprit, génie ;
7. *Njakomba, Wai, Mbomba* Dieu.

Les noms des héros de l'épopée nationale, *Lianja* et *Nsongó*, sont encore très en honneur.

EPOQUE DE LA NAISSANCE.

1. *mbúla* pluie, né au moment d'une forte pluie.
2. *bombâmbula* grande pluie, né en forêt ou dans la bananeraie au moment d'une forte pluie et mouillant ainsi toute sa famille.
3. *bombúla* saison des pluies, né dans cette saison.
4. *nkáké* foudre, né au moment où la foudre tombait au village.
5. *eyenga* marché, né un jour de marché.
6. *botsó* nuit, né pendant la nuit.
7. *bokila* chasse, né pendant que la famille était à la chasse.
8. *bwá* eaux basses, né pendant cette saison.
9. *bwá w'ámengo* né pendant une saison d'eaux basses donnant du poisson en abondance.
10. *bwá l'oje* né pendant une saison d'eaux basses jointes à l'automne de fruits et de chenilles.
11. *litumba* guerres, né lorsqu'il y avait beaucoup de batailles.
12. *bândélé* Européen, né quand un Européen était de passage. On donne plus souvent à l'enfant le sobriquet sous lequel le Blanc est connu dans la région.
13. *Injól'á Waka* nom trouvé dans la Momboyo, rappelant la naissance au moment d'une guerre entre les Injól et Waka.
14. *Bokukw'á Mpingo* rappelant de même une guerre entre Bokukú et Mpingo, dans la même région.
15. *etumb'ëa Ngombe* guerre des Ngombe, rappelant la guerre entre les Nkundó et les Ngombe.
16. *bakong'á ngua* lances et bouclier, enfant né pendant une guerre.
17. *iaka* bataille, né au moment même qu'une grande bataille avait lieu.
18. *ngua* bouclier, né au moment où le père était occupé à tresser un bouclier.
19. *bakutu = bokutu* homme riche, rappelle la venue d'un riche dans le village, ou le fait que le père était chef.
20. *ifanjankombo* rappelle le temps du caoutchouc pendant la période de l'Etat Indépendant. Dans la région de la Momboyo il y avait une sentinelle renommée ; beaucoup d'enfants nés à cette époque reçurent son nom qui signifie : destructeur des clôtures de chasse.

21. *belotsi* fuites, indique que l'enfant est né pendant que les parents étaient en fuite dans une guerre.
22. *bolálangi* tous les Bilangi. Rappelle une invasion de Pygmoïdes Bilangi dans la région des Injolo (Momboyo).
23. *mbálaka* indemnité, donné à un enfant né lorsque le père devait payer une indemnité pour mort.
24. *bonkonji* rets, rappelle qu'à la naissance de l'enfant les parents étaient allés pêcher avec des rets.
25. *ndombá* marché ; enfant né au moment du marché.
26. *nyama* bête ; enfant né quand une grande bête était dépecée soit par le père soit par d'autres.
27. *nsombo* sanglier ; enfant né au moment où un sanglier fut vu ou tué.
28. *boséla* lutte ; enfant né pendant une lutte.
29. *bosála* travail ; né pendant qu'on travaillait au nettoyage des herbes dans le village.
30. *bolenga* causerie ; enfant né au moment où beaucoup de personnes étaient assemblées pour une conversation.
31. *bolénga* nouvelle lune ; enfant né lors de la nouvelle lune.
32. *bakakéla* rixe ; enfant né au moment d'une rixe au village.
33. *lofémbé* rappelle que l'enfant est né pendant la grande guerre de Lofembe, migration massive au début de l'occupation européenne.
34. *elekóli* veille ; rappelle la naissance le jour de la veille du marché. On dit aussi : ndekóli.
35. *njoku* éléphant, rappelle qu'un éléphant fut tué ce jour. Peut indiquer aussi que l'enfant naquit bien dodu.
36. *bafaya* étrangers, en souvenir de nombreux visiteurs arrivés le jour de sa naissance.
37. *bofay'óda njala* visiteur affamé, nom donné à un enfant né lors d'une époque de disette. Ou bien en souvenir d'un visiteur qui a dû attendre longtemps le repas.
À noter que tout enfant nouveau-né est appelé : visiteur.
38. *bakambo* palabres, rappelle qu'à la naissance de l'enfant il y avait beaucoup de palabres au village.
39. *júji* juge ; rappelle la visite faite par un substitut.
40. *ntéke* fête ; l'enfant est né au moment d'une fête au village.
41. *njelá* chemin ; indique que l'enfant est né pendant un voyage de la mère.
42. *bekóma* pendaisons ; rappelle que l'enfant naquit le jour où (autrefois) un homme fut pendu.
43. *longomo* indique la naissance le jour du décès d'un batteur de tambour ngomo.
44. *bonkundó* nom donné dans la Salonga, rappelant une danse renommée exécutée par les Nkundó au village riverain de Nkúse.
45. *isia* frottement ; indique que l'enfant naquit pendant que la mère était occupé à préparer du fard ngóla.
46. *bosafóla* indique que pendant la grossesse la mère fut sortie d'un étang (safola).
47. *boyokó* beyokó = tapage ; au moment de la naissance il y avait un grand tapage au village.
48. *bosáleyenga* travail du dimanche ; enfant né un dimanche.
49. *wúfyelema* jour de repos ; enfant né pareil jour.

50. Parmi les noms d'Européens repris par des enfants indigènes, citons (N. B. une certaine partie n'est pas d'origine Nkundo, mais Swahili, Kongo ou Bobangi) : *Batalatála* lunettes (qui porte des lunettes) ; *Bokangakólu* porteur de cravate ; *Bolángala* beau jeune homme ; *Longwango* longue perche ; *Longangé* beau et svelte ; *Bakási* forte ou : sévère ; *Nkwi* sévère, dur ; *Lonkongá* cruel et maussade ; *Likánkwi* sévère et prompt, à battre les gens ; *Ndundú* « tonneau » ; *Bokúwampámba* rien que des os (maigre) ; *Itókó* beau ; *Wayawáyá* loquace ; *Máломáло* vif et rapide ; *Bofungá* doux comme ce fruit, affable ; *Limbómbó* au regard renfrogné et mauvais, comme cette chauve-souris ; *Ikúmansété* tenailles, sans pitié ; *Ulu* tortue (courtaud, ou : marchant comme une tortue) ; *Bólabóla* qui frappe toujours ; *Nkeléndátáma* colère dans les joues (très colérique) ; *Ingólófánkwi* léopard svelte (mince mais fort et dangereux) ; *Boomandéke* tueur d'oiseaux, chasseur ; *Nkáké* foudre (emporté et tapageur) ; *Etsimbé* potelé comme ce poisson ; *Ilóló* comme ce panier de pêche, il ramasse tous indistinctement dans son camion pour les envoyer à la justice ou à la prison ; *Ekúmbakulá* évite-flèches, son courage le fait se contenter d'essayer d'éviter les flèches que les indigènes lui lancent, au lieu de prendre la fuite ; *Ekómaisaka* emballe-effets, à son arrivée tous prennent la fuite. Etc. etc.

LIEU DE LA NAISSANCE.

1. *basáfá* mares ; l'enfant est né dans un marais, dans la pluie, etc.
2. *bofambú* arbre *Chrysophyllum* ; parce que l'enfant naquit sous cet arbre.
3. *esanga* forêt, l'enfant étant né en route dans une forêt entre deux villages.
4. *esangalókómbé* forêt de lianes *bókómbé* ; enfant né dans une forêt pareille.
5. *ekundé* tas d'ordures ; nom donné à un enfant né à cet endroit.
6. *bombóka* de la route ; parce que l'enfant est né en route, la mère n'ayant plus trouvé la possibilité de s'abriter.
7. *bombámbó* parasolier ; enfant né sous cet arbre.
8. *eláji* village abandonné ; l'enfant naquit à cet endroit.
9. *ntando* rivière ; enfant né sur l'eau, dans une pirogue ou sur un bateau. Souvent on donne alors le nom de la partie de la rivière (comme : *Benkole*, etc.) ou de la rivière même (comme : *Ikoló*, pour un enfant né dans la *Lokoló*).
10. *nganda* village temporaire pour la pêche, nom donné à un enfant né dans ce lieu.
11. *nslókonji* flanc de termitière ; endroit où naquit l'enfant.
12. *lokóli* liane rotang, sous lequel naquit l'enfant.
13. *njalé* fleuve ; enfant né au fleuve quand les parents y résidaient pour la pêche ou la recherche du copal.
14. *besángé* arbres *Artabotrys* ; enfant né en forêt à un endroit où se trouvent de nombreux arbres de cette espèce.
15. *mbaka* copal ; enfant né dans le marais à copal.
16. *itúwá* nom d'un ruisseau, dans lequel naquit l'enfant.
17. *efeno* résidence d'un génie ; enfant né à cet endroit.
18. *yánkanja* enfant né dans un village nouvellement établi.

CIRCONSTANCES DIVERSES DE LA NAISSANCE.

1. *mbomba* reproche. Nom donné à un enfant né après un reproche adressé à la mère à cause de sa stérilité.

2. *balelo* pleurs ; rappellent les pleurs des parents n'ayant aucun enfant et l'ayant supplié à Dieu avec beaucoup de pleurs.
3. *itófe* fruit de la liane à caoutchouc *Landolphia* ; rappelle que la mère est devenue enceinte après avoir mangé un de ces fruits (N.B. Parfois les Nkundo disent que telle sorte d'aliment peut causer la grossesse, de sorte que l'enfant est constitué par la matière de cet aliment).
4. *lónḁḁ* prière ; rappelle que la mère a demandé l'aide d'une autre personne pendant son travail laborieux.
5. *besómbo* achats ; surnom donné à quelqu'un qui (autrefois) était destiné à être décapité en sacrifice, mais qui au dernier moment a été racheté par sa famille apportant un autre esclave comme remplaçant. On dit aussi : *bosómbo*, au singulier.
6. *benjemba* célibataires ; nom donné à un enfant par son père qui avait été longtemps célibataire, en souvenir des misères qu'il a eues dans cet état.
7. *bonyókó* maltraitement ; parce que l'enfant a causé à la mère beaucoup de difficulté et de peine à sa naissance.
8. *lókókú* pintade ; rappelant que pendant la grossesse la mère reçut fréquemment de son mari des pintades.
9. *ělo* misère ; rappelant les misères de la mère pendant sa stérilité.
10. *ntsítsiko* enfant dont la mère peu après sa naissance est morte.
11. *boímbo* chute ; en souvenir de la chute humiliante que fit le père lors d'une fête.
12. *boímbo* arbre *Treculia* ; en souvenir d'avoir trouvé cet arbre plein de fruits appréciés
13. *nsunyi* rappelant que le père a attrapé un jour ce plus grand poisson de la région.
14. *nkôfimana* il m'avait presque été refusé : j'étais presque resté sans enfant ; je n'ai celui-ci qu'à un âge avancé, juste à l'extrême limite de la possibilité.
15. *ōndāsoli* celui qui les a lavés : ses parents sont restés longtemps stériles ; ils étaient ainsi exposés à la honte publique parmi tous les autres ménages, tout comme des personnes qui commettent des fautes dans la danse et qui, ensuite, doivent les réparer par une nouvelle exhibition. Comme la faute dans la danse s'appelle : *kwəya lokólo*, la réparation se dit : *sola lokólo*, la laver ! Ainsi cet enfant lave ses parents des reproches et répare leur stérilité.
16. *báwake* ils meurent toujours. Enfant né après plusieurs autres qui sont tous morts.
17. *báfɔngé* ils ne réussissent pas ; même sens que le précédent.
18. *bosám̄baende* manque de garçons ; c'est le seul fils de ce ménage qui a déjà plusieurs filles.

BEAUTÉ DE L'ENFANT

Divers noms sont en usage pour qualifier la beauté du nouveau-né, soit en général soit en spécifiant la couleur, la vigueur, etc.

1. *nsóngé* lune ; « beau comme la lune ».
2. *bólóngúma* brillant, fourbi.
3. *intūtula* beau et potelé comme un jeune boss on électrique.

4. *balúlelo* le très désiré (cfr notre Désiré, Aimé, etc.)
5. *esúkafaya* arrête-étrangers ; tellement beau que tous les passants s'arrêtent pour l'admirer.
6. *bombito* serpent cobra qui est d'un beau noir luisant.
7. *bàkelantəu* coulant d'huile, beau et luisant.
8. *ngələ* ayant de petits yeux doux comme ce poisson. Des yeux petits, peu ouverts, est un élément de beauté très prisé.
9. *nkâiso* sans yeux ; même sens.
10. *nsâmpóngə* poisson gras ; beau et dodu.
11. *ntelâôdtuka* banane mure molle ; peau tendre et potelée.
12. *ntelá* banane mure ; dodu et de peau claire.
13. *ləfəse* larve de bois ; bel enfant dodu.
14. *eyangantúla* queue du poisson électrique ; beau et dodu.
15. *bəlóngó* plume de la queue du coq ; beauté.
16. *boso* fruit du Blighia ; indique une peau claire.
17. *isola* lavage ; peau propre comme si elle vient d'être lavée.
18. *etálo* spectateurs ; l'enfant est si beau que beaucoup de spectateurs viennent l'admirer.
19. *ekót'éa nkəi* fourrure de léopard, objet très beau.
20. *bolangi* bouteille blanche.
21. *ikótó* fourrure.
22. *bosongo* canne à sucre ; signifiant un cou allongé, qualité très appréciée dans les fillettes.
23. *mbəngəla* prospère : très beau.
24. *matela* fouler : sa beauté surpasse celle de tous les autres enfants
25. *bábwəla* on meurt pour elle : tellement elle est belle !
26. *wəngəla* l'inspection : tout le monde vient admirer sa beauté.
27. *wəməli* appréciation, attachement : le cœur de tous est attiré à cette enfant, à cause de sa grande beauté.
(ce nom peut signifier aussi que l'enfant est né sous un *eméli* = endroit où les perroquets ou autres oiseaux viennent en bande passer la nuit).
28. *əfāmbomba* qui n'a pas de défaut : sa beauté est parfaite !

AUTRES QUALITÉS CORPORELLES.

1. *bemomé* courges ; surnom pour un enfant court et gros.
2. *ngúndá* sorte de banane ; courtaud.
3. *əngá* de santé prospère.
4. *nsāsumbá* plante (Hillieria) ; enfant de peau très noire.
5. *ilifo* sorte de petit poisson ; à cause de la petitesse de l'enfant.
6. *bontúla* gros, comme le poisson électrique *ntúla*.
7. *njəku* éléphant, peut indiquer la grosseur, comme aussi rappeler l'époque de la naissance (cfr. supra).
8. *lifula* augmentation ; surnom donné à un enfant de croissance rapide.
9. *inangánya* grapillard ; enfant né très petit et chétif.
10. *ingólú* chétif.

- | | |
|-----------------------|---|
| 11. <i>intōngú</i> | malingre. |
| 12. <i>yōngómwá</i> | de croissance rapide. |
| 13. <i>yangóndola</i> | très fort à porter les charges. |
| 14. <i>štōngi</i> | le languissant, de santé chancelante. |
| 15. <i>ōndūtsi</i> | celui qui est revenu : il a été à la mort, mais cependant il nous est revenu. |

PSYCHISME ET TEMPÉRAMENT.

Il s'agit ici surtout de surnoms donnés à un âge où le caractère est manifeste ; mais ces noms peuvent, comme tous les autres, être hérités par de petits enfants.

- | | |
|---------------------------|---|
| 1. <i>tōotála</i> | nous admirons (son courage). |
| 2. <i>mpóngó</i> | aigle (courage, force). |
| 3. <i>imbandá</i> | courageux, brave, tenace. |
| 4. <i>baendenkóto</i> | mille hommes ; fort et brave comme mille. |
| 5. <i>efúfa</i> | bouc = cœur vaillant, se jetant au plus fort du combat. |
| 6. <i>mbwāōngala</i> | chien enragé. |
| 7. <i>isúkōlengánda</i> | renverseur de charges ; cherchant toujours et partout des querelles. |
| 8. <i>nkwi</i> | léopard, toujours prêt à quereller et attaquer ses compagnons. |
| 9. <i>bambénga</i> | pili-pili ; coléreux. mais non rancunier. |
| 10. <i>nkélekelo</i> | sans-passage : fort et difficile de caractère. |
| 11. <i>elóko</i> | ogre ; malveillant, dur félon. |
| 12. <i>etokólokó</i> | autre sorte d'ogre très méchant. |
| 13. <i>bololo</i> | amertume : n'a pas de paroles aimables. |
| 14. <i>kúlúkumba</i> | insociable, ours. |
| 15. <i>lonjoka</i> | insociable et renfrogné. |
| 17. <i>mbondó</i> | poison d'épreuve, homme très mauvais. |
| 18. <i>nkáké</i> | sa parole et son attitude sont violentes comme la foudre. |
| 19. <i>ālanganyá</i> | Mimosa asperata ; porc-épic, noli me tangere. |
| 20. <i>lompúsú</i> | surnom du léopard ; homme sévère et dur. |
| 21. <i>isungumola</i> | ne respecte personne. |
| 22. <i>mpulú</i> | oisif ; quelqu'un qui est toujours en route et en même temps menteur. |
| 23. <i>loléma</i> | grande chauve-souris ; toujours en voyage, instable. |
| 24. <i>lokélelanganya</i> | filou. |
| 25. <i>bonkéké</i> | tronc ; homme affable et accueillant autour duquel tous se groupent comme les membres autour du tronc. |
| 26. <i>nkal'ēa bólu</i> | réponse douce. |
| 27. <i>iyēyēke</i> | homme doux et pacifique. |
| 28. <i>ntéfeli</i> | héros. |
| 29. <i>efóloté</i> | qui ne fuit pas, courageux dans le combat. |
| 30. <i>yonjwa</i> | cruel. |
| 31. <i>bolaáwálelo</i> | pleureur. Avec <i>bolaá</i> on trouve plusieurs autres noms ; <i>bolaá</i> signifiant alors : un excès de . . . Comme <i>Bolaáwēyanga</i> : excessivement fier ; <i>Bolaáwáfóló</i> : maître-blaqueur ; <i>Bolaáwāsóta</i> : maître-radoteur ; etc. |

EXPRESSIONS DE TRISTESSE.

- | | |
|------------------|--|
| 1. <i>balelo</i> | pleurs ; indique qu'il y a tant de tristesse qu'il faut toujours : |
|------------------|--|

pleurer. Mais ce nom peut aussi signifier autre chose (voir sous : circonstances diverses).

2. *etsiké* orphelin.
3. *iláká* cadavre, indique qu'on est constamment malade.
4. *efâyókole* sans qu'on te dise : viens prendre ; indique quelqu'un qui est si malheureux que personne ne s'occupe de lui.
5. *ôtsikilêlo* celui qui reste avec la misère ; se dit quand quelqu'un a perdu sa famille tandis qu'il reste lui-même dans la misère.
6. *efônduéampó* rat pourri ; tellement seul au monde qu'à sa mort il n'aura personne pour l'enterrer, mais pourrira comme un rat.
7. *ôlâwêlá* celui qui est dans la pauvreté.
8. *ngondêyêlo* forêt de misère ; homme qui est toujours dans la misère et le besoin.

RICHESSSE ET PROSPÉRITÉ.

Plusieurs noms sont des noms pour se glorifier ou glorifier la famille pour sa position prépondérante, sa richesse, etc. D'autres sont comme une prophétie de l'avenir prospère de l'enfant. D'autres ont été donnés comme surnoms à des ancêtres occupant de leur temps une position sociale privilégiée.

1. *oóyêmengó* celle qui vient avec l'abondance ; cet enfant est si belle que bien jeune encore elle aura un mari riche qui enrichira notre famille.
2. *básúkutankólo* on étaye l'huile de Raphia sese, très appréciée et ménagée. De même cet enfant sera choyé. - On dit souvent : **Básúkúta**, sans plus.
3. *elónjá* cloche ; cet enfant est chéri, un objet de prédilection et de précautions infinies comme une cloche sans battant, objet très précieux.
4. *emengó* abondance de biens.
5. *bótókampula* comme un coq en pâte. On dit aussi ; *ótóka*.
6. *oíyóóndé* celle qu'on prie comme une princesse...
7. *bolánsósó* mangeuse de poules ; on la chovera tellement qu'elle ne mangera aucune nourriture commune.
8. *iláúta* cet enfant est si riche qu'il ne mangera aucune huile excepté de l'huile très raffinée.
9. *bomwánkwi* bouche de léopard. Cet enfant ne mangera que de la viande comme le léopard.
10. *ēfáline* sans-nom. Cet enfant appartient à une famille si riche qu'aucun autre enfant le surpasse ; on ne lui donne donc aucun nom porté par le commun des mortels...
(ce nom peut encore être donné pour un autre motif ; cf. plus loin).
11. *boyanga* fierté.
12. *ekila* tabou ; fille jouissant d'une position extraordinaire ne pouvant se marier que dans des conditions spéciales.
13. *bokémankolé* à battre le gong de la guerre. Donné à une femme mariée, le mari jure que si elle le quitte, il déclanchera pour cela une guerre.
14. *ntólaende* insulteur d'hommes. Le père jure : mon enfant appartient à une famille telle qu'il peut impunément insulter, mais malheur à celui qui l'insulte à son tour (manifestation typique de l'orgueil païen).
15. *bolótankwi* habillé de léopard. Cet enfant est si riche qu'il ne sera vêtu que de fourrures de léopard.

16. *bosúkankéle* arrêt de colère. Lorsque quelqu'un en colère voit cet enfant il se calme et cesse tout désir de querelle ou de combat ; sinon il serait obligé de payer une indemnité. Est dans la même genre que les n^{os} précédents 13 et 14.
17. *bofayöwolito* visiteur important. Cet enfant en effet arrive dans une famille où rien ne lui manquera, où il vivra dans la plus grande aisance.
18. *bokwéyankéle* faisant tomber la colère ; comme le n^o 16.
19. *ngúmankçi* python et léopard : deux animaux royaux ; cet enfant naît donc dans une famille qui a l'autorité dans le groupe.
20. *ökombiö* celle qu'on entoure (d'une palissade) pour la protéger contre tout mal, tellement elle est précieuse ; ou un cercle de spectateurs viennent admirer cette belle enfant de bonne famille.
21. *ösäsonga* celle qui meut la tête en boudant, en se faisant prier ; tellement elle est gâtée.
22. *ösäsuka* même sens que le précédent.
23. *yëngaende* qui verse la dot pour les hommes. Le père de cette enfant est si riche qu'il donnera à son mari plus de valeurs que celui-ci n'apportera, de sorte que ce sera la fille qui versera une dot pour le fiancé. Parfois le père donnait une seconde femme à son gendre ! D'autres fois il ne prenait pas la dot mais la rendait aux époux, qui la conservaient pour leur ménage, à l'instar de la dot européenne. Dans les deux cas c'était bien le père de la fille qui versait les valeurs au mari !²
24. *ökwâumbá* on versera des valeurs pour elle : elle aura un mari qui l'aimera beaucoup et versera pour elle une dot importante.
25. *ömâmenga* celle qui est coquette (par excès de richesse, car on dit que ce ne sont que des enfants de riches qui le font ; les autres étant plus simples).

Comme on le voit, la plupart des noms de cette division s'appliquent à des femmes. Ils ne sont même jamais entendus comme noms de garçons, à part une exception comme Ngumankçi.

(à suivre)

G. Hulstaert, M. S. C.

2) Cf. notre Mariage des Nkundo, p. 153 s.

La leçon du Kenya.

Le mouvement Mau Mau qui depuis maintenant plusieurs années ensanglante le Kenya a fait déjà couler presque autant d'encre que de sang. Il semble heureusement près de sa fin. Raison de plus d'y revenir, car des leçons utiles peuvent s'en dégager. D'autre part, malgré tout ce qui a été écrit (ou serait-ce plutôt parce qu'on en a tant écrit ?) la question reste entourée de gros nuages (sans doute en grande partie artificiels). Comme le dit J. Bruls dans *Eglise Vivante*, VII, 5, p. 381 : « Ce qui s'est passé là mérite d'être étudié soigneusement, car des leçons importantes doivent en être tirées, qui puissent servir à préparer un avenir meilleur, non seulement au Kenya mais aussi ailleurs en Afrique. »

Beaucoup d'auteurs, non seulement dans des revues, mais dans des livres ont traité le problème avec une grande légèreté et d'une manière superficielle impardonnable dans une affaire si importante. Mais dans plusieurs ouvrages on peut glaner pas mal de renseignements aptes à nous permettre une vue d'ensemble qui a toutes les marques de rapprocher fort de la vérité. Il semble bien que les écrits de L.S.B. Leakey sont les plus dignes de confiance pour autant qu'ils se limitent à l'exposé du mouvement, de ses méthodes, mobiles, buts, etc. Mais on a, dans la généralité des publications même scientifiques, le tort d'oublier un livre paru pendant la guerre et qui faisait prévoir l'explosion quoique pas la manière violente et atroce des procédés. Le livre *Race and Politics in Kenya*, par E. Huxley et M. Perham (Faber and Faber 1944) mérite d'être étudié bien plus que nombre d'autres ouvrages traitant directement du mouvement, surtout si l'on veut en dégager les leçons pour l'avenir.

Plusieurs ouvrages montrent que leurs auteurs n'ont rien compris à l'affaire ni à l'Africain en général, même s'ils ont passé de longues années en Afrique. Ils sont les exposants de la mentalité colonialiste : tout s'expliquerait par la brutalité « prevalent in all Africans » qui sont incurablement paresseux, sales, etc., nous connaissons la litanie par cœur.

Né de missionnaires protestants au Kenya et ayant passé toute sa jeunesse parmi les Kikuyu, le Dr. L. Leakey est devenu la grande autorité sur cette tribu. A ce titre il servit d'interprète au procès du leader Jomo Kenyatta. Contrairement à de nombreux auteurs, Leakey montre que les atrocités commises par les Mau Mau sont contraires aux coutumes traditionnelles ; elles seraient intentionnées pour faire des « hors la loi » prêts à tout ; d'où l'opposition d'une partie importante des chefs. Le succès du mouvement est dû à divers facteurs, parmi lesquels le Dr Leakey cite comme principaux : une propagande adroite, des répressions sévères, une organisation parfaite.

La propagande fait usage de slogans sur motifs religieux (il a été nécessaire de lui donner un caractère religieux pour la réussite), des hymnes aux paroles excitantes sur des mélodies empruntées au culte protestant.

L'organisation apparaît au Dr Leakey d'une grande perfection. C'est cette perfection qui a fait penser à l'intervention communiste dirigée par Moscou, opinion que la politique a évidemment soutenue et qui a eu un grand succès dans tous les milieux colonialistes parce qu'elle dispense d'un examen de conscience. Il est normal que Kenyatta

a pris certaines idées en Russie ou dans les auteurs marxistes et que des avocats communistes et des auteurs communistes ont volé au secours des Mau Mau. Il est évident aussi que ces troubles font le jeu du communisme international et de la politique russe. Mais attribuer une origine communiste au mouvement et surtout n'y voir que la main de Moscou est faire preuve d'une grande légèreté et semble plutôt inspiré par le souci d'esquiver des responsabilités ou de trouver des arguments pour la réaction.

Malgré d'une part la condamnation qu'il faut faire du mouvement et d'autre part sa défaite qui s'annonce bien totale, on ne peut oublier son origine. Il faut que le problème reçoive une solution rapide et adéquate. On ne devrait pas perdre de vue qu'un mouvement pareil, même vaincu, laisse des traces et qu'il peut ressusciter à la faveur de circonstances internationales difficiles pour les Européens. Il peut aussi évoluer de façon à entraîner les chrétiens qui, maintenant, se sont montrés hostiles et ont certainement été l'arme la plus efficace pour la victoire du gouvernement.

On aime dire : « ces choses là pouvaient arriver chez les Kikuyu, dans un territoire britannique, mais elles n'arriveront pas chez nous (Belges, Français, Portugais) ». Le Dr Leakey répond : « Ce qui s'est produit chez les Kikuyu peut aisément arriver dans d'autres tribus, à moins que les gouvernements ne soient prêts à reconnaître franchement leurs erreurs (le Dr Leakey est fort optimiste sur l'humilité des gouvernements...) et qu'ils ne soient décidés à dépenser des sommes considérables pour rectifier ces erreurs dans un très proche avenir. » La mesure consistant à donner aux autochtones une plus grande participation dans le gouvernement du pays est certainement fort louable, mais le Dr Leakey l'estime insuffisante.

Il faut, en outre, et avant tout, une réforme sociale et d'abord la question foncière doit être résolue. Que le gouvernement ait pris aux Kikuyu des terres pour les attribuer aux Blancs qui par leur travail y ont acquis des droits incontestables n'arrange rien pour les Kikuyu ; c'est le gouvernement qui est responsable de cet état de choses et doit donc le réparer. Il ne peut se laver les mains en déclarant qu'il n'a pas voulu ce qui est arrivé. Cela rappelle trop Guillaume II et Hitler. Même si, comme le prétendent plusieurs auteurs sérieux, les terres revendiquées par les Kikuyu ne leur appartiennent historiquement pas, il demeure qu'ils doivent trouver les moyens d'existence nécessaires. Mais la question des droits ancestraux sur les terres ne peut être dite résolue. Il n'est pas admissible, à priori, qu'une tribu si importante n'ait pas été en possession de terres suffisantes. On connaît la valeur de l'argumentation « historique » au sujet des droits fonciers si elle est présentée par des gouvernements ou au bénéfice d'une classe ou d'une race. Aussi la question qui doit se poser en premier lieu n'est pas quels sont les droits historiques, mais quels sont les titres juridiques.

Pour les missions l'affaire de Mau Mau comporte aussi quelques leçons. A l'actif il faut inscrire que le mouvement a dû se présenter comme une imitation « nationale » du christianisme et non pas comme un retour au paganisme ; il n'est devenu anti-chrétien qu'à cause de l'opposition des chrétiens à ses méthodes violentes et au serment spécial. Au passif le Dr Leakey inscrit (1) la formation insuffisante des néophytes par les missionnaires (aucune distinction n'est faite entre les confessions) débordés par le nombre des adeptes ; (2) l'abolition des codes moraux ancestraux sans qu'ils aient pu être suffisamment remplacés ; (3) la prédication de particularités occidentales avec le christianisme, et il cite : opposition à la circoncision, à l'excision, à la polygamie, etc. Il ne faut pas oublier que l'auteur est de souche protestante pour qui le retour à « la Bible pure », au « pur évangélisme » conserve une attraction congénitale ; mais si ses applications ne

peuvent être admises (il préconise encore le contrôle immoral des naissances), le principe est à retenir que le christianisme doit - les Papes n'ont cessé de le rappeler depuis des siècles - s'enraciner en Afrique comme ailleurs dans les pays de missions et pour cela se « désoccidentaliser ». Les Africains doivent se trouver chez eux dans l'Église, aussi bien que les Occidentaux.

V.M.



Culture autochtone et enseignement.

Dans un article du n° d'avril 1955 de « Éducation de base et éducation des adultes », publication de l'Unesco, W. E. F. Ward, Chef - Adjoint des Services éducatifs du Colonial Office à Londres et membre de la Commission Nationale du Royaume - Uni pour l'Unesco, estime que toute éducation doit avoir pour base la culture autochtone.

Cela pose deux questions : Qu'est-ce qu'une culture autochtone ? Jusqu'à quel point peut-on en faire la base de l'éducation ?

1) *Qu'est-ce qu'une culture autochtone ?* Si les nations modernes présentent des différences culturelles, elles possèdent cependant un patrimoine culturel commun, dont les origines sont extrêmement diverses. Dans le cas de l'Angleterre par exemple, presque tous les éléments de la vie culturelle sont venus de l'étranger; il n'empêche que ces matériaux composites se sont intégrés en une civilisation qui est proprement britannique à plusieurs égards, notamment en ce qui concerne la philosophie politique et les institutions.

On peut constater dans presque tous les pays une situation analogue; un fonds culturel cosmopolite coexiste avec une culture autochtone, qui donne à ces pays leur personnalité, leur figure particulière.

2) *Jusqu'à quel point peut-on fonder l'éducation sur les éléments culturels autochtones ?* Il faut d'abord faire ressortir que, si les Africains s'empressent d'adopter la culture anglaise ou française, ce n'est pas parce que ce choix leur est imposé ou parce qu'ils n'ont pas d'autre alternative, c'est parce qu'ils le désirent. Notre culture exerce sur eux une attraction et la leur refuser serait une mesure très mal accueillie par les Africains.

Un changement peut difficilement être envisagé aussi longtemps que les autochtones n'assureront pas eux-mêmes la gestion de leur propre système d'enseignement; l'expérience de Ceylan le montre, où maintenant l'éducation est fondée sur la culture cingalaise, l'anglais n'étant plus utilisé que comme seconde langue et l'initiation à la culture européenne se bornant dorénavant à permettre au Cingalais de tenir sa place dans le monde moderne. L'auteur estime que nous devons fournir aux autochtones ce que j'appellerai notre culture technique européenne, pour leur faire sentir qu'ils ne nous sont pas inférieurs intellectuellement et leur donner ainsi confiance en leur propre culture.

Mais qu'advient-il alors de la culture autochtone ? Chaque culture est un élément du patrimoine culturel mondial; chacun ne doit-il pas être un citoyen de son propre pays avant de devenir un citoyen du monde ? Tout homme instruit doit prendre conscience de ses devoirs envers une communauté qui s'élargit peu à peu : de la famille au pays, du pays à la communauté internationale. Le patrimoine culturel du monde est formé par la fusion pour une part et la juxtaposition pour une autre part, des cultures nationales.

La civilisation moderne a donc besoin des apports de tous les pays, de toutes les cultures, c'est une condition de son enrichissement.

D'autre part, toute éducation doit être conçue en fonction des besoins de l'individu. Il faut qu'à l'élargissement de l'horizon intellectuel de l'enfant (de son foyer à sa tribu, à sa nation, puis au delà) nous fassions correspondre un élargissement de son expérience

culturelle. Mais le point de départ doit toujours rester la culture autochtone, en laquelle l'enfant doit rester enraciné.

Cela peut présenter des difficultés, ne serait-ce qu'en raison de l'opposition des Africains eux-mêmes et de la multiplicité des dialectes. Mais ce n'est pas un motif pour renoncer.

* * *

Que penser de la thèse de Mr Ward ?

Personnellement je me demande si elle ne part pas d'une équivoque au sujet du contenu de la culture et des moyens de l'acquérir scolairement. A la limite, on pourrait concevoir la dispensation en langue européenne d'un enseignement basé sur la culture autochtone ou l'usage exclusif d'une langue vernaculaire pour un enseignement purement européen par son contenu. Et notre enseignement souffre en une certaine mesure de ces deux défauts.

Le terme « culture » possède un sens trop peu défini, trop subjectif aussi; c'est pourquoi je m'en détacherais lorsqu'il s'agit de discussions dont les conséquences doivent être concrètes.

Il y a d'abord la question de la langue dans laquelle l'enseignement sera donné; la langue fait certes partie de la culture d'un peuple; qu'on adopte les langues vernaculaires: très bien. C'est dans sa langue que le petit noir a commencé à penser; le faire passer à une langue européenne, qui a une tout autre structure, c'est en fait l'aliéner, créer une rupture dans son mécanisme de pensée, lui rendre difficile et peut-être impossible l'assimilation réelle, intime, l'intériorisation de ce qu'on veut lui apprendre; les mots, les phrases sont vécus avant d'être prononcés; comment exprimer son « moi » à l'aide de mots et de catégories logiques qui ne vous appartiennent pas, qui n'appartiennent pas à votre essence ?

Ensuite, il faut évoquer le contenu de l'enseignement. Quand je vois des livres utilisés au Congo où l'on parle de la neige, des stations de chemin de fer, du cheval, je ressens une impression de malaise. Quand l'histoire qu'on enseigne est essentiellement l'histoire européenne, il me semble que la conception de base est mauvaise. L'enseignement doit suivre la même progression que l'élargissement de l'expérience de l'enfant et y collaborer en suscitant une expérience intellectuelle. Sortir du milieu autochtone que connaît l'enfant, lui en donner une connaissance verbale, en tirer des concepts, élargir ceux-ci, aller du connu à l'inconnu en partant d'un connu « vécu », peut-être même la progression dans les diverses matières enseignées devrait-elle spécialement s'adapter au milieu; je ne puis m'empêcher de penser par exemple que les mathématiques devraient recevoir une formulation nouvelle pour les Bantous, un ordre de progression différent de celui qui est adopté en Europe.

Mais alors, quid de l'enseignement commun pour Noirs et Blancs, dira-t-on ?

Au moment où les premières structures intellectuelles des enfants se constituent seulement, j'en suis adversaire aussi longtemps que les modes de vie ne seront pas comparables. Cela vise en gros l'enseignement primaire. Mais je vois très bien cet enseignement séparé se donner en ville dans un même ensemble de bâtiments, avec récréations communes, cours de gymnastique commun.

A partir de l'enseignement moyen, ou, mieux, du deuxième cycle d'un enseignement moyen en deux cycles, fusion des classes avec internat pour les Noirs aussi longtemps que les modes de vie ne seront pas comparables.

Enseignement sérieux du français comme deuxième langue dans l'enseignement primaire indigène pour les classes visant à l'enseignement moyen; enseignement sérieux de la langue vernaculaire dans les classes pour enfants européens.

Dans les classes communes de l'enseignement secondaire, certains cours seraient donnés en langue indigène et, pour tous les cours, serait fournie une terminologie vernaculaire (qui reste à créer).

Voilà quelques brèves réflexions que me suggère l'étude de Mr Ward. L'intérêt foncier du problème que traite cette étude est plus grand qu'on ne pourrait le croire à première vue.

G. S.



Documenta

Le problème de l'Esclavage en Afrique Noire.

Depuis quelque temps déjà cette question est à nouveau débattue et l'Islam mis au banc des accusés, e.a. par l'Afrique Nouvelle (Dakar), La Croix (Paris), Paris-Match. Durs réveils après la somnolence de plusieurs années : trop confiante dans les progrès effectués par ses pupilles en AEF et AOF la France a supprimé le délit de traite d'esclave conservé dans notre législation congolaise (article 68 du Code Pénal). Aujourd'hui la magistrature du Soudan se voit dans l'obligation de poursuivre un certain Mohammed Ali Ag Attaher pour non paiement de salaire pendant quinze ans, alors qu'il s'agit en réalité d'une opération de traite d'esclave. Engagé en qualité de domestique au service de ce puissant commerçant, un certain Awad el Djoud fut vendu par lui au Prince Abdallah Fayçal à La Mecque. Ce dernier lui déclara l'avoir acheté en tant qu'esclave à son maître précédent. Quelques années après, son seigneur fatigué de lui, le mit en vente au marché d'esclaves de Djeddah. Il parvint à prendre la fuite et déposa plainte : une information est ouverte de ce chef par le Procureur de la République à Bamako. L'attaque fut menée à l'Assemblée de l'Union Française par Monsieur le Pasteur la Gravière et Monsieur Lebrun-Kevis, conseillers de l'Union Française qui, prudents, n'avancent aucun chiffre.

Par contre une journaliste hollandaise, Schenk, affirme que des milliers de noirs sont ainsi déportés annuellement en Arabie Séoudite où ils sont réduits en esclavage. L'O.N.U. se pencha sur le problème et se livra à une sérieuse enquête fondée sur des données non équivoques : un seul pays n'a répondu ni aux invitations ni aux demandes de renseignement : l'Arabie Séoudite. Or c'est précisément sur elle que pèsent les charges et les témoignages les plus lourds. Edison Rutter constata l'existence d'un véritable marché d'esclaves à la Mecque. En un autre endroit de la même ville, le Colonel Gérard de Garny en découvrit un autre. Ces témoins affirment que le bétail humain est exposé en plein air sur une place publique. D'autre part, il résulte de ces mêmes enquêtes qu'il existerait encore de par monde environ 60 millions d'esclaves : il est évident qu'ils ne sont pas concentrés dans la seule Arabie Séoudite.

L'Organe du Centre Musulman d'Action culturelle et sociale en A.E.F. « Islam - A.E.F. » s'inquiète des accusations ainsi portées qu'il considère comme portant un préjudice moral à l'Islam et au Hadj. A moins que cette inquiétude ne cache une connaissance implicite des faits, ce qui n'est pas, puisque le même journal demande au gouvernement de la République Française : « d'empêcher le trafic des esclaves s'il existe réellement ». Le préjudice moral serait exactement le même que celui porté à l'Église Catholique par les attaques menées contre elle au sujet de l'Inquisition. Il est vrai que dans

ce dernier cas il s'agit d'une perspective historique, mais dont l'argumentation reste à la mode de nos jours. Islam-AEF semble perdre de vue que de tous les renseignements réunis il résulte que se trouve avant tout en cause l'Arabie Séoudite dont le gouvernement semble profiter de ce douteux trafic. Si de pareils faits venaient à se produire au Congo Belge il n'y aurait pas à hésiter : les dénoncer bien haut. Nous nous sommes battus ici pendant des années pour sauver les populations congolaises de la destruction totale, conséquence inévitable des razzias opérées par les Arabes et Arabisés esclavagistes.

Quant à dire que ces accusations constituent une offense à l'égard de la France signalons que le triste individu actuellement poursuivi se trouverait au Caire d'où il dirigerait une certaine propagande anti-française ! Il n'y a pas lieu d'identifier Islam et esclavage (les réalisations sociales de Sa Grandeur l'Agha Khan ne sont-elles pas remarquables ?) mais bien de redouter l'impérialisme de certaine nation musulmane qui apparaît être un des grands foyers actuels de cette institution inhumaine.

L'éventuelle renaissance de ce trafic intéresse au plus haut point l'œuvre belge en Afrique qui trouve son origine dans la lutte contre ce commerce. Il doit être complètement aboli qu'il soit le fait de personnes pratiquant l'une ou l'autre religion ou n'en pratiquant aucune. (R. Philippe.)

La famille nombreuse.

Les familles françaises dont la religion (nous ne disons pas : la religion catholique) est vivante (soit que cette vie religieuse conserve la forme ancienne et traditionnelle, soit qu'elle ait adopté la forme récente et personnelle) ont, au minimum, deux fois plus d'enfants que les familles françaises dont la religion est morte, au moins en apparence.

Certes, ces familles ont beaucoup moins de naissances que les familles, françaises et religieuses du XVIIe siècle. Elles ont été touchées, elles aussi, par la phase réflexive de la natalité et ont connu une baisse de la fécondité. Mais elles ont au moins deux fois plus d'enfants que les familles françaises dont la vie religieuse est morte ou médiocre. Elles sont restées ou redevenues des familles nombreuses.

Cette supériorité démographique des familles spiritualistes est universellement reconnue : il suffit pour s'en convaincre de rapprocher la carte de la fécondité de la carte de la pratique religieuse. Nos deux cartes coïncident. « Il faut bien se résigner à l'évidence, dit M. Ph. Ariès, à la date d'aujourd'hui, il y a à peu près coïncidence entre les taux de fécondité et les taux de pratique ». (A. Desqueyrat : La crise religieuse des temps nouveaux, p. 304).

L'exode rural.

Les raisons économiques de cet exode sont évidentes ; mais elles ne sont pas les seules ; elles ne sont même pas prépondérantes : il arrive parfois que la situation, que le jeune paysan trouve à la ville, soit nettement inférieure à celle qu'il abandonne. En tout cas, si les causes économiques étaient prépondérantes, elles devraient ramener les citadins à la ca-

pagne lorsque la vie citadine se fait trop difficile : or les crises de chômage ne font pas venir ou revenir les chômeurs à la terre et la crise du ravitaillement pendant la guerre n'a pas repeuplé les campagnes.

L'exode des campagnes s'explique par les sacrifices non-économiques qu'impose le métier de paysan, c'est-à-dire le séjour loin des villes : car les villes apparaissent à tous, à tort ou à raison, comme des foyers de culture, de civilisation et de personnalité : c'est là qu'on trouve ce dont on a besoin : alimentation, textile, outillage, écoles, cliniques, vie de relation, etc . . .

Il n'en fut pas toujours ainsi : sous la Féodalité par exemple, les foyers de culture, et de civilisation logeaient dans les châteaux et dans les monastères, dispersés dans les campagnes. Mais les villes ont repris aux campagnes ce rôle d'avant-garde depuis le mouvement des Communes.

Tout effort de culture et de civilisation entrepris dans le monde paysan aura pour résultat inéluctable de précipiter l'exode des campagnes si l'humanité ne parvient pas à réimplanter à la terre des foyers de culture ou à concevoir d'une autre manière les rapports entre la ville et la campagne. (A. Desqueyrat).

Avilissement et civilisation.

Les langues ou les sociétés primitives ne connaissent pas, ou connaissent peu, l'argot. Notre langue d'oc, par exemple, ne connaît pas ou connaît peu l'argot : elle est réaliste (elle appelle un chat un chat) ; elle est colorée (les mots abstraits y sont rares), elle est vivante (les mots y sont toujours pris au sens propre et direct) ; elle possède, il est vrai, une belle collection de jurons, sonores et retentissants, mais elle n'est pas triviale.

Les sociétés primitives ne connaissent pas l'argot parce qu'elles ignorent la civilisation de l'argot ; et elles ignorent cette civilisation parce qu'elles ignorent encore « la » civilisation. L'avilissement des structures sociales ou de certaines structures sociales est la rançon de la civilisation elle-même. Il y a civilisation de l'argot parce qu'il y a d'abord civilisation, c'est-à-dire réflexion, au sens philosophique du terme.

L'enfant n'est jamais vil ; le primitif n'est jamais vil ; celui-ci peut être brutal, féroce, fourbe, menteur, etc., il peut posséder tous les défauts et même tous les vices sans être avili ; car, tous ces défauts et tous ces vices, il les possède collectivement, c'est-à-dire (plus ou moins) inconsciemment.

L'adulte ou le civilisé, qui possède tous les défauts et tous les vices, n'est jamais vil s'il a conscience de ses fautes et s'en repent. Le repentir efface toujours l'avilissement. Mais l'adulte, ou le civilisé, est un être vil dès qu'il prend son parti de ses défauts, de ses vices ou de ses fautes.

L'avilissement est toujours la conséquence d'un progrès psychique de l'humanité ; il est le fruit de l'esprit de jouissance et d'égoïsme chez un homme dont la conscience morale (ayant franchi le stade de la vengeance privée, de la loi du talion, de la justice et de la charité) a accepté néanmoins le mal ou abdiqué devant le bien. (A. Desqueyrat : La Crise Religieuse des Temps Nouveaux, p. 179).

Deux ans de Fédération centr'Africaine.

On se rappelle l'opposition, violente surtout en Nyasaland, des Africains contre le projet de Fédération, imposé de force par le gouvernement britannique. Les autochtones craignaient d'être livrés à un gouvernement de colonistes. Qu'en est-il devenu depuis? Le système de Rhodésie du Sud peut être décrit comme un despotisme bienveillant. Le bien-être en faveur des indigènes n'a fait qu'augmenter. Plus de 200.000 enfants, sur une population totale de 2,220.000, suivent les cours dans les écoles gouvernementales ou missionnaires et on vise à une augmentation progressive. 6.000 maisons pour Africains sont prévues près de Salisbury pour fixer la main-d'œuvre. 31.000.000 d'acres de terres tribales vont être attribuées à des paysans individuels.

La main de fer apparaît quand il s'agit d'expression d'opinion libre de la part des Africains. De fait l'opinion publique autochtone est pratiquement inexistante. Les Africains instruits doivent être soumis et l'idée d'une classe d'évolués réels est taboue pour les Européens. Les lois pour le maintien de l'ordre sont très sévères.

Economiquement la barrière de couleur joue très fort. Les indigènes ne peuvent être engagés dans des travaux spécialisés où ils pourraient concurrencer des Européens. Il n'existe pas de texte législatif au sujet de syndicats; donc les grèves sont illégales pour les indigènes. Dans le commerce et dans les services gouvernementaux, les autochtones ne peuvent occuper que des postes inférieurs, comme plantons, messagers, etc. Mais dans les professions libérales il semble y avoir une forte amélioration: un docteur en droit Africain vient d'être admis comme membre du barreau de Salisbury.

Dans la Rhodésie du Nord la situation est beaucoup plus favorable aux autochtones. Il est de même, mais avec certaines différences, au Nyasaland. Heureusement le gouvernement fédéral n'a pas de pouvoir dans les questions indigènes, et les services gouvernementaux sont favorables aux intérêts des autochtones, qui ont de plus en plus accès à des positions dans les bureaux.

Le Collège Universitaire qui doit ouvrir ses cours à Salisbury en 1957 sera interracial, a déclaré le recteur. Mais l'emplacement doit paraître peu attrayant aux étudiants venant des deux territoires du Nord.

Toute législation contenant des discriminations raciales peut être évincée par le Bureau des Affaires Indigènes qui, d'après la constitution, a le droit de s'opposer à toute mesure législative qui, même de fait, comporte des discriminations contre les Africains. Si malgré l'opposition de ce bureau le gouvernement fédéral maintient son point de vue, la loi ne peut passer qu'avec le consentement du Secrétaire d'Etat aux Relations du Commonwealth, dont l'autorité décide en dernière analyse. (d'après R. Gale: VENTURE, VII, 6, nov. 1955).

Au sujet de l'Immatriculation.

La procédure adoptée pour l'immatriculation des autochtones a déçu la plupart de ceux qui croyaient que les assimilés juridiques seraient tous aptes à saisir le sens de la loi qui leur est appliquée.

Les nombreuses réflexions que nous recevons et les critiques émises par certains

immatriculés prouvent que nous ne nous trompons pas en parlant ainsi.

L'erreur provient surtout de l'idée d'assimilation des indigènes aux non-indigènes. Nous employons à dessein le terme *d'assimilés juridiques* pour lui opposer celui *d'une assimilation sociale résultant d'un ensemble de mesures antidiscriminatoires* entreprise (sic!) par le gouvernement pour favoriser les rapports interraciaux.

Une autre erreur est que la commission chargée de statuer sur l'immatriculation juridique des Congolais ne tient pas suffisamment compte de la situation financière de ces derniers. Les « immatriculés » se trouvent, pour la plupart, dans l'incapacité de déboursier de grosses sommes d'argent soit pour payer des amendes judiciaires, soit pour entreprendre quelque affaire coûteuse.

Sur le plan intellectuel et moral, la formule actuelle de l'immatriculation ne manque pas de lacunes. S'il se trouve des autochtones qui peuvent se réclamer d'un standing de vie européenne, bien peu, à l'heure qu'il est, sont capables de s'y maintenir longtemps. Celui qui demande son immatriculation s'emploie à bien aménager son intérieur et à bien vêtir sa femme et ses enfants, tout le temps qu'il faut s'attendre à recevoir la visite « imprévue » de l'un ou l'autre membre d'une commission d'enquête. Après cela, il peut, s'il est moins fortuné, retomber dans sa vie régulière, c'est-à-dire dans un laisser-aller déplorable.

Ensuite, la maturité intellectuelle que l'on prête à certains immatriculés n'est qu'un trompe-l'œil. Quant à la valeur morale que l'on dit toujours « irréprochable », elle n'est souvent que superficielle.

Les convictions profondes des « immatriculés » ne sont point connues de la commission chargée de statuer sur l'immatriculation des Congolais. Certains « immatriculés » déclarent sérieusement qu'une coutume comme la polygamie doit être respectée parce qu'elle émane de nos ancêtres ou bien que dans nos us et coutumes la femme n'a rien à dire sur la conduite du mari. Il y en a qui oublient le droit de la femme légitime à la succession des biens laissés par le mari défunt.

Ces propos saisis au vol ne manqueront pas de faire réfléchir ceux qui soutiennent que la formule adoptée pour l'immatriculation juridique des Congolais est la solution recherchée pour l'assimilation des Noirs aux Européens.

Si de nombreux Noirs ne veulent rien entendre de l'efficacité de l'immatriculation telle qu'elle se pratique à l'heure actuelle, c'est qu'ils doutent des bienfaits de ce système de triage des élites.

Nous nous baserons, quant à nous, sur les mérites individuels qui sont les plus sûrs garants de l'intégrité morale et de la valeur intellectuelle d'un homme.

Les Noirs recherchent la considération qui est due à toute personne humaine. Les étiquettes politiques ne signifient rien à leurs yeux. De plus, l'assimilation sociale dont se préoccupent le gouvernement et les blancs de bonne volonté, n'est-elle pas plus profitable que l'autre qui crée de fausses illusions chez ceux qui en bénéficient ?

Les actes valent mieux que des lois écrites, dont le succès est de s'évanouir dans la plupart des cas. (La Voix du Congolais : Novembre 1955 n° 116 ; p. 916).

Il est intéressant de constater l'évolution des idées dans certains milieux indigènes. Il y a quelques années lorsque l'idée de l'immatriculation fut lancée, on entendit des sons de cloche bien différents. Ceux qui à l'enthousiasme facile du début ont préféré l'attente prudente, voire le scepticisme, se voient maintenant donner raison. D'aucuns se croient

leurrés par les Blancs. D'autres plus perspicaces, et surtout plus sincères, se rendent compte que les innovations réclamées à grands cris ne s'avèrent pas toujours être de vraies améliorations. Tout à leur joie juvénile ils se sont laissé éblouir par la face brillante de la médaille. Ceux qui attireraient leur attention sur le revers étaient traités de trouble-fête, voire d'ennemis du progrès de l'autochtone. Le peuple, noir ou blanc, n'écoute que les démagogues.

La leçon aura-t-elle du moins servi ? Il y a tout motif de craindre que non. Les écrits émanant des milieux évolués les plus en vue continuent à formuler des revendications dont le contenu réel et les implications leur échappent et qui ne sont désirés que parce qu'on les voit chez les Blancs. Ainsi des questions d'enseignement, de service militaire, de droits politiques, de l'avenir politique du pays, de nombre de mesures « sociales ».

Évidemment les Congolais d'avant-garde, ou du moins ceux qui passent pour leur porte-parole, sont intimement convaincus qu'ils en connaissent tous les tenants et aboutissants. Il y a des Européens pour les confirmer dans cette opinion, soit par démagogie soit par simple bêtise. Mais pour l'immatriculation la conviction n'était pas moindre. Et lorsque pour ces autres « acquis » de la civilisation occidentale moderne qui sont l'objet des désirs présents la désillusion viendra à son tour, on ne manquera pas de lancer une nouvelle fois l'accusation de fourberie et de toutes sortes de méchantes intentions. Il serait préférable de s'informer d'abord et d'étudier les questions (G.H.)

Colonialisme.

Dans la revue française « Esprit » 1955, n° 1 G. Suffert dresse le bilan de la colonisation telle qu'elle s'est présentée dans la réalité. Selon lui la marche triomphale de l'Occident à la conquête de nouveaux territoires touche à sa fin. L'homme de couleur a commencé à entrouvrir les yeux. Les événements sanglants de Madagascar, d'Indochine, du Kenya, de Tunisie, du Maroc, etc. font mieux comprendre le mot de Sartre : Qu'espérez-vous en ôtant le baillon qui recouvrait les bouches noires ? Qu'elles se mettraient à chanter vos louanges ? »

La valeur morale d'une civilisation ne peut se juger qu'en fonction des possibilités de justice et de développement de la personne humaine. Or, les conséquences de l'œuvre civilisatrice de l'Occident sont de valeur très inégale, comportant des aspects négatifs aussi bien que positifs. À côté p. ex. de la prodigieuse poussée d'une ville comme Casablanca on peut voir les taudis miséreux des bidonvilles qui l'entourent. « L'homme occidental fier de sa technique s'est comporté dans les territoires d'Outre Mer comme un apprenti-sorcier ». Ainsi l'arrêt du nomadisme a eu comme résultat favorable la fixation des populations mais d'autre part aussi la dégradation d'étendues immenses de terres. La culture des oléagineux a été économiquement intéressante en A.O.F. mais a fait d'une terre pauvre une terre perdue (tandis qu'au Tanganyika le plan de culture d'arachides entamé avec un grand espoir et un encensement grandiose s'est soldé par une faillite aussi retentissante). On pourrait multiplier les exemples qui tous prouvent quelles lourdes fautes l'économie occidentale a commises dans les colonies en anéantissant les potentialités de vastes régions.

L'accroissement démographique grâce à l'extension des services médicaux et sociaux »

posé de nouveaux problèmes tragiques : appauvrissement de la masse, chômage, disproportion des niveaux de vie, etc. dans de nombreux territoires (Afrique du Nord, spécialement).

Les indigènes croient qu'une amélioration ne sera possible que quand ils pourront exercer eux-mêmes de l'influence sur la direction des affaires de leur pays. L'explosion nationale qui en est la conséquence ne se satisfait pourtant pas longtemps de la récrimination contre le colonisateur. « Celui-ci disparu la récrimination qui sourd de la misère cherche obscurément un autre objet » et elle le trouve dans la classe bourgeoise nationaliste, produit de la colonisation ; et voilà le terrain préparé pour le communisme.

Cet aspect économique se double du problème racial. L'auteur l'attribue à ce que le christianisme n'a pas suffisamment pénétré les Blancs. Leur « mission » a donc été un échec et cette conclusion s'impose également aux colonisés qui sont, de plus, restés incompris des colonisateurs.

Cependant l'auteur finit sur une pensée optimiste ; « Peut-être le christianisme, dans cette bataille ouverte, a-t-il un rôle privilégié à jouer. Il a été l'un des moteurs psychologiques qui ont jeté, il y a quelques siècles, à l'assaut des terres inconnues, les grands aventuriers espagnols ; il a été utilisé par certains hommes comme instrument de l'écrasement des autres hommes ; puis il a commencé à être l'une des justifications de leur révolte. Sans doute l'une des fonctions historiques des chrétiens, dans cette deuxième moitié du XX^e siècle, est-elle de réussir la nécessaire réconciliation de l'homme blanc et de ceux qu'il a contestés jusqu'en leur signification. »

Cette conclusion aurait gagné beaucoup à être énoncée d'une façon plus nuancée : p. ex. l'affirmation que le christianisme a été l'un des moteurs des conquêtes coloniales espagnoles est de par sa simplicité même un fausement de la perspective historique.

En outre, l'auteur semble perdre de vue que le christianisme est au-dessus de la politique et que l'Eglise s'est toujours défendue de s'inféoder à n'importe quel régime et que si elle est toujours prête à collaborer avec n'importe quel pouvoir établi dans l'intérêt des populations et pour le bien général, elle ne se laisse accaparer par aucune institution humaine. Un auteur français aurait pu utilement rappeler à ses lecteurs les conclusions de la semaine religieuse de Lyon (cf. AEQ. XIX, 2 p. 72-73.) ou les déclarations récentes de l'épiscopat de l'A.O.F. et de celui du Cameroun. Si donc, de fait, le christianisme a une influence heureuse sur l'évolution harmonieuse et pacifique des colonies, il ne faudrait pas que son rôle soit limité à cela, car cette influence est le résultat de son activité totale : il ne faudrait donc pas qu'on tente de le transformer en instrument d'un pouvoir politique quelconque ou l'asservir à des intérêts terrestres, si nobles soient-ils par ailleurs : il ne faudrait surtout pas oublier qu'il est très illogique d'attendre ce fruit tout en combattant l'Eglise dans ses œuvres vives, en empêchant son développement normal. Et quand on regarde la réalité africaine on n'a pas l'impression que la conclusion optimiste de notre auteur soit très fondée. Au contraire, dans de nombreuses colonies on essaie de refouler l'Eglise et de contrecarrer son action. (G.H.)

Racisme en Afrique

Le résumé qui suit nous paraît intéressant parce qu'il reflète assez fidèlement l'opinion américaine et qu'il coïncide avec les sentiments des Africains eux-mêmes.

Comme la tension dans le monde est avant tout due à l'attitude de l'URSS, on aime à lui imputer l'agitation régnant en Afrique, mais l'homme noir est bien capable d'être malheureux sans aucune incitation de l'étranger. Ce continent est bouillonnant d'agitation raciale qui, tôt ou tard, doit trouver le cône du volcan par où faire éruption.

Ce qui ne veut pas dire que la révolution nationaliste est pour les semaines prochaines. Non seulement les gouvernements sont décidés à la noyer dans le sang, mais l'immense majorité des Africains, probablement 90 %, sont politiquement inconscients. Ce qui n'empêche qu'il y règne cette sorte d'inquiétude qui ne fait qu'empirer s'il n'y est donnée une solution chrétienne. Comme le décrivait récemment un chef de mission à Londres, il s'agit de « l'indignation amère de l'Africain d'être traité dans sa propre maison comme un inférieur, et la suspicion qu'il existe des hommes qui souhaitent la permanence de cet état. » Le Blanc a manqué de mettre en pratique la fraternité humaine qu'il a prêchée.

Dans certaines régions existe toujours l'attitude de supériorité blanche absolue, dans d'autres un désir panique de corriger les erreurs accumulées par 60 ans de colonialisme. Mais dans chaque coin de l'Afrique - que la tension y soit grande (comme en Afrique du Sud) ou légère (comme dans les territoires belges, français et portugais) - l'homme blanc a la sensation désagréable d'un changement inévitable.

Au point de vue économique, l'Afrique a toujours été considérée comme un réservoir de matières premières et de main-d'œuvre bon marché, cette dernière qualité étant primordiale et devant être obtenue par la modicité des salaires.

La différence des salaires entre Blancs et Noirs est pour une grande part responsable de l'état de tension en Afrique du Sud, où la faute tombe autant sur le gouvernement que sur le travailleur blanc qui craint la concurrence du Noir (auquel il est défendu de se syndiquer ou même d'entrer dans un syndicat pour Blancs). Dr. L. S. Leakey, anthropologiste au Kenya et la meilleure autorité sur les Kikuyu et les Mau-Mau, écrit que : « Parmi les plus violents chefs de la propagande anti-blanche se trouvent des universitaires qui, en retournant dans leur pays, constatèrent que, quelques furent leurs diplômes, leur race les empêchait de toucher des salaires plus ou moins comparables à ceux alloués aux Européens bien moins qualifiés. »

Ou comme me disait le chef d'un syndicat illégal de 4.000 indigènes dans la capitale de la Rhodésie du Sud : « Les Européens nous racontent qu'il leur a fallu 2.000 ans pour développer leur civilisation et que nous devons évoluer progressivement. Cela veut-il dire que nous devons encore maçonner pendant 2.000 avant de recevoir la même paye qu'un maçon blanc ? »

Mais il semble que cette différence économique blesse moins l'indigène que la discrimination sociale : le mépris, la peur et finalement la haine dont il se sent l'objet.

Au point de vue politique, l'Afrique présente une plus grande variété. L'importance attachée aux droits politiques par les indigènes soulève la question s'ils sont capables de se gouverner eux-mêmes et la réponse des Blancs est évidemment qu'ils ne le sont pas. Comme disait Sir Huggins de Rhodésie : « ils mourraient de faim à la première sécheresse. » Et il n'est pas irraisonnable de croire que l'octroi brusque des droits politiques dont jouissent, disons les Américains, conduirait au chaos. Il n'y aurait d'ailleurs pas assez de politiciens intelligents. Mais les indigènes seraient heureux s'ils pouvaient travailler comme dignes partenaires des Européens, dont les capitaux et la technique sont si importants pour le développement de l'Afrique.

Là se trouve la grosse question : si les Européens peuvent arriver à pareille collaboration. En Afrique du Sud cela ne paraît guère possible. Mais en Afrique centrale et orientale il y a des Européens assez éloignés du racisme pour y réussir. Ils savent qu'ils combattent un préjugé enraciné, mais ils savent aussi que leur échec laissera l'Afrique une proie facile pour le communisme. On ignore si et jusqu'où les communistes

sont derrière la terreur au Kenya ; il n'y a aucune évidence pour ou contre. Mais on peut admettre comme certain que, si les l'Européen ne parvient pas rapidement à donner à l'indigène un sens de dignité humaine et à améliorer sa condition économique, le monde démocratique va perdre tout un continent, à la façon où il a perdu la Chine (E. A. Lahey, in : Extension, Chicago).

Déficiences nutritionnelles.

On avait décrit un peu partout des états pathologiques rencontrés surtout chez les enfants au moment du sevrage, et qui avaient reçu des appellations locales très diverses...

Tous les syndromes ont été rassemblés en une entité nosologique, à laquelle on a appliqué le nom de Kwashiorkor, dérivant d'un langage de la Côte d'Or. Les symptômes dominants sont l'arrêt de croissance, la dyspigmentation des cheveux et de la peau, les œdèmes, des altérations du foie et une mortalité élevée. La cause de cette affection est l'insuffisance de protéines alimentaires, spécialement de protéines animales, riches en acides aminés essentiels. Dans de nombreuses parties de l'Afrique noire, l'approvisionnement en protéines animales n'atteint pas 5 gr. par tête d'habitant et par jour. Un tel régime entraîne une diminution des albumines sériques et une chute de la pression osmotique du plasma, dans laquelle on voit la cause des œdèmes. En même temps, une alimentation hypoprotidique trouble gravement les fonctions hépatiques et mène à la stéatose ou dégénérescence graisseuse du foie, lésion typique du Kwashiorkor. Cette stéatose est le point de départ d'une cirrhose du foie qui s'établira plus tard.

La maladie est à ses débuts chez les jeunes enfants noirs, misérables et anémiés, à la peau sèche et mal pigmentée, aux cheveux décolorés et défrisés, qu'il est banal de rencontrer en Afrique Centrale. Il ne s'agit d'ailleurs pas habituellement d'une déficience protéinique pure, mais de carences multiples. Presque tous les aliments contiennent des constituants appartenant à diverses catégories chimiques. Lorsqu'un régime comporte trop peu d'aliments d'une espèce, l'individu est généralement privé aussi d'autres éléments nutritifs. C'est ainsi que des hypo-vitaminoses compliquent souvent le Kwashiorkor, mais la cause véritable de cette maladie sociale est une déficience en protéines et c'est pourquoi nous avons affaire à un syndrome universel.

Quand une population est pauvre, elle mange peu de protéines et son alimentation est principalement hydrocarbonée, car - c'est une loi générale de l'hygiène alimentaire - les hydrates de carbone procurent les calories les plus économiques.

Les œdèmes de famine, observés en Europe au cours de la dernière guerre sont fort apparentés, sinon identiques, au Kwashiorkor, qui n'est, en somme, que l'expression clinique du paupérisme. Sa fréquence dans les pays sous-développés est énorme. Au Congo belge, P. G. Janssens, dans son mémoire fondamental sur la mortalité infantile, relate, sur 1.600 autopsies de nourrissons indigènes, 56 % de stéatose hépatique, manifestement d'origine nutritionnelle. On est effrayé quand on pense à l'avenir d'une enfance aussi misérable. En plus des nombreux décès dus au syndrome pendant les premières années, la cirrhose du foie, qui peut en être l'aboutissement, n'est pas moins inquiétante. La richesse de la pathologie du foie de l'Africain est bien connue...

Nous arrivons au cœur du drame. L'homme mal nourri et parasité travaille mal la terre; le rendement médiocre de celle-ci maintiendra le mauvais état de santé et de nutrition du cultivateur. Il y a là un cercle logique, d'une angoissante fatalité...

Cette citation est extraite d'une conférence faite par le Prof. J. van Riel (Bruxelles) et reproduite dans le Bulletin du CEPSI, n° 28. Cette revue veut ainsi contribuer à une compréhension entre Blancs et Noirs en l'accompagnant d'exhortations morales très élevées et très justes, mais très générales et donc peu efficaces.

Pour notre part nous regrettons que CEPSI n'ait pas saisi l'occasion pour demander pourquoi, à côté d'énormes efforts couronnés de remarquables succès dans le domaine de l'élevage du gros bétail par des entreprises européennes à grands capitaux, si peu a été fait pour l'implanter et l'étendre dans les milieux indigènes qui en manquent. Serait-ce par crainte de l'incapacité des autochtones non accoutumés au soin du bétail? Ou redoute-t-on l'extension d'épidémies? Pourtant il existe des services vétérinaires et il y aurait possibilité d'essayer le métayage. La carence en protéines ne justifierait-elle pas un risque spécial?

Entretemps l'abatage des forêts continue tant pour les plantations européennes que pour les paysannats indigènes. Il y a là une cause de diminution d'approvisionnement en gibier précisément dans les régions dépourvues de gros bétail.

Dans cette connexion on aurait encore pu demander si, dans l'établissement de certaines mesures législatives, il a été tenu suffisamment compte de cette situation alimentaire défectueuse et de ses conséquences hygiéniques, sociales et économiques. Et n'oublie-t-on trop facilement que le besoin en protéines croît proportionnellement à l'augmentation de l'effort physique demandé aux populations? et qu'en même temps diminuent les possibilités de la chasse par l'abatage des forêts, par un appel croissant au travail continué systématiquement pour les cultures imposées etc., par les restrictions des droits de chasse, etc.? Croit-on ainsi relever le rendement du travail et l'état sanitaire des populations rurales? Nous nous permettons d'en douter sérieusement.



Bibliographica

B. LEKENS, O. M. Cap. : Ngbandi-Idioticon I, Annalen van het Kon. Mus. Tervuren, Linguistiek III, 3. 1091 blz. De Sikkel Antwerpen 1955. 2.880 fr.

Le Dictionnaire néerlandais-français-ngbandi, que vient de publier le R. P. Benjamin Lekens à la suite de son manuel français-ngbandi, est une œuvre gigantesque et magistrale. Elle représente plus de quarante années de travail. C'est surtout dans la région d'Abumombazi, où le parler ngbandi est le plus riche, le mieux conservé et le plus harmonieux, que le R. P. Benjamin Lekens a travaillé patiemment et très efficacement. Son dictionnaire est une somme du vocabulaire classique et traditionnel.

L'exactitude de la traduction du mot et de l'idée ngbandi ne fait aucun doute chez ce spécialiste éminent de la langue et des usages de ce peuple. Une grande qualité de ce dictionnaire est qu'il nous rend de plus la langue ngbandi dans sa richesse de vie et d'expression.

Une traduction littérale, mot-à-mot, laconique du vocabulaire néerlandais eût été notoirement insuffisante. Car le ngbandi tient essentiellement à préciser et à imaginer sa phrase par l'addition d'adverbes, et ceux-ci sont à la fois innombrables et cependant de sens très concret et nullement interchangeables. De là la nécessité, pour comprendre un mot dans toute son extension, de lui donner un contexte varié et pourvu des adverbes caractéristiques. C'est ce qui a été réalisé par le R. P. Benjamin Lekens au prix de longs et patients efforts.

Il suffit de consulter l'un ou l'autre verbe signifiant une action ordinaire comme aimer, brûler, souffrir, sauter, pour se rendre compte du souci que le Révérend Père a eu de préciser dans toutes ses applications spéciales le sens de ces verbes. Chaque mot reçoit d'abord une ou deux traductions d'ordre général. Mais l'abondance des exemples montre les tournures variées et très précises que prend le mot une fois placé dans son contexte, principalement, comme nous le notions plus haut, en raison des adverbes qui complètent le sens et réservent leur emploi à ce seul sens. La traduction littérale néerlandaise qui suit chaque expression spécifiquement ngbandi explique la façon du ngbandi d'interpréter sa pensée et indique le rapport avec l'expression européenne correspondante.

Les mots ayant conservé leur sens profond et leur saveur originale dans les proverbes, le R. P. Benjamin n'a pas manqué d'en faire un usage fréquent, en notant aux endroits utiles ces mots et ces expressions proverbiales et en intégrant de la sorte dans son dictionnaire la vie et le folk-lore ngbandi. Tous ces proverbes et bien d'autres sont repris à la fin du volume et groupés autour des grands centres d'intérêt ethnographiques, moraux et folkloriques. Ce seul appendice constitue déjà à lui seul un travail énorme et une richesse inappréciable.

Pour le profit des non-initiés, le R. P. Benjamin résume au début de son ouvrage les principales règles de phonétique et de grammaire ngbandi.

Cet ouvrage de 1.091 pages grand format sera éminemment utile, précisément à cause

de son ampleur, aux Européens vivant en milieu ngbandi, ainsi qu'aux spécialistes des langues soudanaises, dont le ngbandi, grâce aux travaux du R. P. Benjamin, est un des plus riches représentants. Il a sa place indiquée dans toutes les bibliothèques d'ethnologie et de linguistique.

On pourrait ajouter qu'il vulgarise, de façon très attrayante pour un profane, le contact avec une langue de l'Afrique centrale, dont les usagers se chiffrent par plusieurs centaines de mille. Une carte dressée par le R. P. Rodolphe Mortier au début du volume, en délimite l'aire d'extension. Et ce qui ne sera certainement pas pour déplaire, la présentation est idéale : caractères très lisibles et bien différenciés par une alternance de caractères gras, italiques et ordinaires, larges interlignes, papier glacé et solide, couverture agréable et robuste, qui témoignent des efforts réalisés pour offrir un volume parfait.

Un second volume : ngbandi-néerlandais-français est en préparation. Il méritera plus de lecteurs et plus de succès que le précédent : en effet il pourra servir aux personnes d'expression française.

Car le seul reproche que l'on pourrait faire au premier volume est l'inutilité complète de la traduction française qui suit le mot néerlandais : il est impossible aux usagers exclusifs du français de tirer parti de ce volume. C'est pourquoi nous souhaitons vivement la parution d'un troisième volume, qui serait le dictionnaire français-ngbandi. Par cette trilogie l'œuvre serait complète. Nous avons été heureux d'apprendre que cette troisième partie est envisagée par l'auteur et par la Commission de linguistique africaine.

Une mention spéciale, dans la composition du premier volume, doit être réservée au R. P. Gerebern Mens qui, avec patience et pertinence, a mis au point le texte néerlandais.

A. V.

J. STENGERS : Textes inédits d'Emile Banning. Académie royale des sciences coloniales, II, 3, 108 p. Bruxelles 1955. 150 fr.

Monsieur Stengers, qui se montre de plus en plus un historien scrupuleux et pénétrant, nous livre ici quelques textes inédits de Banning. Il s'agit surtout des « Notes sur ma vie et mes écrits », d'une « Note sur la situation de l'État du Congo » (1892) et d'une « Note historique sur le conflit entre l'État et les sociétés commerciales en 1892 ».

Ces textes - et pourquoi les reproduire en caractères plus petits ? - nous font mieux connaître « cet honnête homme, grand citoyen, serviteur modeste du pays, qui fut toujours à la peine, rarement à l'honneur » (p. 52). Ils contiennent de précieux renseignements sur l'influence que leur auteur a exercée sur la politique de son pays et sur celle de l'État Indépendant.

M. Stengers se permet quelques commentaires. Où il discute la date de l'éveil de la pensée africaine du Roi, il semble le faire avec de solides preuves en main. Aussi quand il démontre que Banning ne connaissait pas tous les dessous de la grande politique. Oserais-je me risquer à soulever un point de vue que M. Stengers laisse dans l'ombre quand il discute les raisons essentielles de l'attitude de Banning vis-à-vis de la politique domaniale ? Il me paraît essentiel pour une solution équitable du problème foncier au Congo.

Aux yeux de Banning l'État Indépendant confond le droit souverain de législation

concernant la propriété avec la propriété elle-même. Au Congo occupation par les indigènes vaut titre, et ce titre est valable en droit naturel. Si l'ordonnance de 1885 a déclaré que les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'État, seule la constatation sur place de la vacance et la délimitation peuvent rendre cette propriété effective. Toute appropriation et toute concession restent théoriques tant qu'il n'y a pas bornage. Seulement après enquête il peut y avoir titre; seulement après enquête il peut y avoir exploitation.

Cette théorie, la seule valable en droit, est partagée par Janssen, Van Neuss, Arendt, Lambermont, Beernaert. Banning note lui-même, à propos du Mémoire de Janssen : « à revoir en cas de reprise ». Malheureusement, au moment de la reprise de 1908, le gouvernement belge a renié ces vues de ses prédécesseurs et a, dans le traité même de cession, repris entièrement la théorie domaniale en acceptant la propriété de toutes les terres vacantes, du caoutchouc et des autres produits africains qui sont la propriété de l'État Indépendant.

E. Boelaert.

Mgr J. CUVELIER, et L. JADIN : L'Ancien Congo d'après les archives romaines (1518-1640). Académie royale des sciences coloniales. Mor. Pol. XXXVI, 2. 600 p. Bruxelles 1954. 550 fr.

Vrucht van een zending door het K. B. Koloniaal Instituut aan de schrijvers toevertrouwd, brengt dit lijvig werk ons 208 romeinse dokumenten omtrent de betrekkingen van de H. Stoel met de Kerk en het oude koninkrijk van Kongo. Het is voorzien van een lijst der namen en plaatsen, die erin voorkomen, alsook van een werkwaardige inleiding, die de dokumenten in hun historisch kader plaatst. Het is een werk van hoog historisch belang, te meer daar de gepubliceerde dokumenten rijkelijk met nota's voorzien zijn, maar ook de oppervlakkigste lezing ervan boeit reeds door de vele, onverwachte gegevens, die men er in vindt, niet enkel over volk en missie zelf, maar ook over opvattingen en zeden van de kolonisten... en van de missionarissen.

Het laatste aanhangsel (XVIII, blz.556) is zó treffend, dat ik het hier graag aanhaal : « Un prêtre dominicain, Noir africain, va partir pour l'Afrique orientale. Mon opinion la plus ferme a été toujours de promouvoir les indigènes au sacerdoce, contre presque tous nos Européens qui le réprouvent. Cependant, je ne puis croire plus en eux qu'en saint Thomas qui a fait confiance aux prêtres indiens. Ceux-ci ont conservé la foi pendant des siècles, étant loin du Saint-Siège ».

E.B.

G. VAN BULCK : Carte linguistique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi in Atlas général du Congo, Bruxelles, I. R. C. B. 1954.

La présente carte se rattache à une longue série de publications que le R.P. Van Bulck a déjà consacrées à la classification des langues africaines. Ses volumineux manuels, ses rapports sur la délimitation de la frontière nord du domaine bantou, de multiples listes de noms de langues publiées dans de nombreux bulletins, revues et opuscules

nous avaient familiarisés avec une méthode particulière, fondée d'une part sur l'accumulation d'une documentation exceptionnellement riche, où il arrive au lecteur de se perdre, et parfois à l'auteur (il reste des traces de pareils accidents dans le présent ouvrage : Rwanda-Urundi p. I, Rwanda-Burundi p. 5 ; Hima p. 5, Hema p. 7) et, d'autre part, sur une association systématique de l'ethnologie et de la linguistique, survivance de l'école d'anthropologie viennoise.

Tout autre est l'esprit qui a présidé à l'élaboration de cette nouvelle carte : la classification est bien linguistique, de même que la nomenclature. Les faits essentiels ont la priorité, une présentation claire en accentuant la portée ; la transcription des noms est simple et normale. Aussi, malgré la différence de point de vue, est-elle plus proche de la carte ethnique de Mlle O. Boone (*Zaire*, 1954, pp. 461-465) que de la première carte du R. P. Van Bulck lui-même (in *Les Recherches linguistiques au Congo Belge*). On s'étonnera que ce dernier, quelle que soit la cause de son évolution, n'ait pas jugé utile de reprendre dans sa bibliographie d'importants travaux qu'il n'a pu ignorer et qui, par leurs critiques ou par leur apport de connaissances nouvelles, n'ont pu manquer d'influencer son activité. Nous songeons particulièrement à des articles de Dom P. M. Bourdonneq (*Quelques remarques à propos d'un livre, Lovania*, pp. 115-133) et de M. A. Meeussen (*De Talen van Maniema, Kongo-Overzee*, XIX, 1953, pp. 385-390) ; il nous semble même que l'étude *Au sujet des deux cartes linguistiques du Congo belge* du R. P. G. Hulstaert (Bruxelles, I. R. C. B., 1954) et la carte précitée de Mlle. Boone, qui ont paru en 1954 alors que l'ouvrage recensé n'est sorti de presse qu'en 1955, auraient dû être mentionnés, fût-ce en annexe.

La carte donne satisfaction dans l'ensemble. Pour tout le nord, nous faisons confiance au R. P. Van Bulck, qui dispose, dans ses notes personnelles, de la meilleure documentation recueillie à ce jour. Dans la zone Lega, la classification de M. Meeussen, utilisée en partie, devrait l'être intégralement ; le Buyu appartient manifestement à cette zone, qui se prolonge jusqu'à Albertville par le Holoholo, ainsi que notre propre enquête nous l'a confirmé. Il eût été prudent de laisser en blanc ou de marquer d'une typographie spéciale les zones bantoues n. I et 8, et certaines régions adjacentes, où les données disponibles sont trop fragiles, à tel point que l'auteur désigne plusieurs langues non par leur nom exact, mais par une dénomination reprise à des langues véhiculaires (c'est le cas p. ex. pour le Tshobwa, le Shongo-mene et le Bushongo ; ce dernier n'est d'ailleurs pas distinct du Kuba, situé par l'auteur plus au sud, dans une autre zone).

A. Coupez.

Koloniaal Jaarboek, V. Gent 1955. 180 blz. 25 fr.

Dit vijfde koloniaal jaarboek, uitgegeven door de Internationale Jaarbeurs der Vlaanderen, brengt zoals steeds een aantal leerrijke bijdragen over allerlei koloniale kwesties: handel, landbouw, voeding, mijnen, nijverheid, pers, coöperatieven, krediet, werkproblemen, enz. door verschillende schrijvers. Bovendien biedt het boek een aantal nuttige inlichtingen van algemene aard in betrekking met de organisatie van de kolonie en enkele verenigingen of instellingen van koloniale aard in België of in Kongo, met adressen van die instellingen of diensten.

V.M.

Le Voyage du Roi au Congo. Léopoldville 1956.

Cette magnifique brochure de 90 pages constitue une sélection des photographies les plus remarquables pour situer les étapes principales du voyage royal en Afrique belge. Elles sont accompagnées de courtes notices explicatives qui, ensemble, forment un bref récit rétrospectif bien intéressant. Les belles photographies sont l'œuvre de H. Goldstein et de C. Lamote. Le texte est de la plume de H. Ancelot. L'édition a été soignée par le service de l'Information du Gouvernement Général, tandis que l'impression est due à l'Imprimerie du Gouvernement. Le livre constitue un souvenir émouvant des journées inoubliables qu'ont vécues tous les Congolais l'an dernier. A ce titre nous trouvons étonnant que cette superbe publication n'a pas été tirée sur un nombre plus considérable; les 12.000 exemplaires nous paraissent absolument insuffisants, car non seulement de nombreux Congolais, blancs et noirs, aimeraient posséder ce livre, mais le Gouvernement ferait œuvre utilement patriotique en en offrant un à chaque école pour servir d'illustration aux leçons d'histoire et de formation générale.

G.H.

W. C. KLEIN : Belgisch Congo. in Schakels, n° 93.

Dit speciaal n° van het Nederlands tijdschrift uitgegeven door het Ministerie van Overzeese Rijksdelen biedt een herdruk. op prachtig papier en in één deeltje (44 blz.), van een reeks artikelen te voren verschenen in 8 nummers van de Nieuwe Rotterdamse Courant, onder de titel van Studiereis naar Belgisch Congo.

Schrijver is een oud-koloniaal Ingenieur van Oost-Indië en werd door zijn Regering belast met een zending in onze kolonie, waar hij meende veel te kunnen leren wat nuttig kon zijn voor de ontwikkeling van Nieuw Guinea, dat immers met de centrale kom van onze kolonie zoveel gemeens heeft. 't Is ook wegens de grootste overeenkomst met de Eevenaarsprovincie dat deze bijzonder werd uitgekozen als studie-objekt. Men kan trouwens door de hele reeks opstellen merken dat de vergelijking met Nieuw Guinea het praktische doel was van de reis. En de vele lessen waarop Dr Klein wijst zijn het bewijs dat zijn reis ten volle geslaagd mag heten. We hebben trouwens persoonlijk het geluk gehad met hem over die kwestie te praten, en zowel die gesprekken als de opstellen die verschenen zijn tonen aan hoe zeer hij op zulke korte tijd zoveel leerrijke gegevens heeft kunnen verzamelen en zulk helder inzicht bekomen in de toestanden.

Dit sluit natuurlijk enkele fouten niet uit; het tegenovergestelde zou trouwens moeilijk denkbaar zijn. Zo bv. blz. 9 : « de regering heeft het werk van de missie sinds 1924 voor de meeste categoriën van schooluitgaven met 100 procent gesubsidieerd », is gans onjuist. Slechts een paar uitgaven voor uitzonderlijke categoriën zijn sinds een paar jaar volledig gesteund. Zo ook is de bewering blz. 15 over abstractie van inlanders en hun taal onaanvaardbaar, doch daarvoor is S. niet verantwoordelijk; nochtans kwam het me nodig voor die bewering van een « hoogleraar » (denkelijk uit België) tegen te spreken. Blz. 17-18 : de lessen in « observation » maken deel uit van het officieel programma, zijn dus geen specialiteit van een of ander schooldirecteur.

Dit zijn maar een paar kleinigheden. Er is zeer weinig aan te merken op deze degelijke verhandeling, waar onze Noorderbroeders heel wat nuttige lessen zullen kunnen halen voor hun werk onder eveneens primitieve stammen in een zwaar tropisch klimaat in zeer gelijkaardige omstandigheden. Maar ook de doorsnee koloniaal, en a fortiori de Bel-

gen in het Moederland, kunnen in dit handig boekje heel wat leren en er een aantal gegevens vinden die zij waarschijnlijk niet kennen.

De verschillende delen van het werkje behandelen, na een aantal bladzijden algemene indrukken, over de Evenaarsprovincie, en het Belgisch paternalistisch systeem, achtereenvolgens: Het beschavingswerk van missie en zending, Het intellect van de Inlanders, Filmvertoningen, Voorlichting door Radio, Literatuur en haar verspreiding, Sociale opvoeding van het Afrikaanse gezin, De voertalen bij het onderwijs. Hieruit ziet men de opzet van het werk en de bijzondere aspecten die het voorwerp waren van Dr Klein's belangstelling. Het alles verlicht met enkele schone fotos. G.H.

A. COUPEZ : Études sur la Langue Luba. Annales Musée Royal du Congo Belge, Tervuren, Linguistique Vol. 9, 90p. 1954. 40fr.

Cet ouvrage se maintient au niveau que la série Linguistique de Tervuren a atteint par les deux esquisses de Meeussen (Esquisse de Langue Ombo, n° 4 et Linguistische Schets van het Bangubangu n° 5), les ouvrages lexicologiques de Lekens (Dictionnaire Ngbandi n° 1), Hulstaert (Dictionnaire français-lomongo n° 2) et Van Avermaet (Dictionnaire kiluba n° 7), et par les publications de Stappers (Zuid-Kisongye Bloemlezing n° 6) et Hulstaert + De Rop (Rechtspraakfabels van de Nkundo n° 8).

L'ouvrage comprend deux parties. La première donne une description de la conjugaison et les règles de la contraction tonale du Luba Kasai. La deuxième présente une étude historique de la phonologie du Luba.

Le but de la première partie est d'examiner le côté formel et systématique du verbe. La signification des formes et les règles particulières ne sont plus répétées ici puisqu'elles ont été exposées dans les travaux antérieurs de Burssens, de Meeussen et de Willems. Le premier chapitre traite des divers éléments du verbe et de leur nature tonologique. Le deuxième chapitre décrit la structure de chaque forme verbale, en s'attachant spécialement à la tonologie. Dans le troisième chapitre se trouvent les exemples de la contraction tonale dont les règles ont été élaborées et systématisées par Meeussen qui a d'ailleurs, comme le dit la Préface, assisté spécialement l'auteur dans ce point particulier. Le dernier chapitre résume le rôle du ton dans le système verbal.

La phonétique historique dont traite la seconde partie prend comme point de départ une synthèse des études de Meinhof, Homburger, Greenberg et Meeussen. Cependant l'auteur utilise pour le « Bantou commun » une transcription qui diffère tant de celle de Meinhof que de celle de Homburger. Après un aperçu de la phonologie Luba viennent les chapitres les plus importants : le premier étudiant les réflexes des phonèmes Bantou en Luba (l'auteur ayant soin de transcrire les données fondamentales de la bantouistique en termes de la linguistique moderne), le second donnant une liste comparative de racines en Bantou commun et en Luba, dans laquelle la longueur vocalique est indiquée pour le Luba et les tons tant pour le Luba que (partout où cela est possible) pour le Bantou.

Cet ouvrage se recommande par son état complet et par la clarté du plan suivi. La nature et le nombre des exemples donnés permettent toujours au lecteur de connaître exactement la pensée de l'auteur. L'ouvrage n'est certes pas destiné au profane, mais peut être recommandé sincèrement à tous ceux qui s'adonnent à l'étude de Luba ou à la bantouistique. La présentation soignée ajoute à la valeur de la publication.

(traduit de l'Afrikaans
par G. Hulstaert).

E. B. van Wyk
Université Pretoria.

Un précieux témoignage sur les début^s véridiques de l'œuvre Africaine de Léopold II

Dans l'*Indépendance belge* du 2 mars 1918, le baron Guillaume, ancien ministre de Belgique à Paris, publia sous le titre : *Souvenirs intimes. Comment le Roi Léopold II est intervenu au Congo*, un article dans lequel il retrace ce qu'il appelle à la fin de son exposé « les débuts absolument véridiques et en quelque sorte intimes de l'œuvre africaine. »

L'auteur rappelle d'abord dans quelles circonstances, à la fin de 1874, il devint secrétaire de Lambermont. Puis il continue en ces termes :

« La besogne fut énorme, car j'étais le secrétaire et le confident du baron Lambermont qui jouissait lui-même de toute la confiance de Léopold II. Il allait à tout instant conférer avec le Roi, qui le faisait appeler fréquemment.

Un jour, en revenant du palais de Bruxelles d'une entrevue de ce genre, il me dit :

« Écoutez-moi bien, je reviens du palais et le Roi m'a dit : « Je voudrais faire quelque chose en Afrique : j'y pense depuis quelques jours déjà et je tiendrais à ce que vous m'aidiez. Voici mes premières impressions, réfléchissez-y bien : je connais votre talent et votre esprit sagace et dévoué : je sais que le jour où vous vous y mettrez, je pourrai compter sur vous. Il faut que vous sachiez par le menu ce qu'ont fait les premiers explorateurs du continent noir et nous verrons ensemble ce que nous pourrons en tirer dans un but pacifique et humanitaire, qui est mon seul souci, qui est mon but, etc. »

Le baron Lambermont m'exposa en détail la conversation qu'il venait d'avoir avec le Roi et me dit à son tour :

« Je compte sur vous pour m'aider et m'apprendre ce que c'est que l'Afrique. J'ai lu, comme beaucoup d'autres, des récits de voyages ; j'ai entendu quelques relations de voyageurs africains, mais cela ne suffit pas : il vous faut étudier tout ce qui concerne ces contrées lointaines, que vous vous en pénétriez et que vous me communiquiez vos impressions et votre acquis. Étudiez avec soin : mettez-y tout le temps nécessaire et rendez-moi compte de vos lectures ».

J'obéis et je devins ainsi l'un des premiers auxquels le roi Léopold II communiqua son beau rêve africain. Je travaillai beaucoup à tout ce qui concernait l'Afrique.

Léopold II et le baron Lambermont réunirent des conférences internationales dont je fus le secrétaire et où le Roi réunissait les savants géographes et hommes d'État. J'y siégeais comme secrétaire de cette conférence illu-

tre, assis en face du Roi, et je devins alors le secrétaire d'un tas de comités, les uns belges, les autres internationaux : ils eurent d'abord pour but de réunir les fonds nécessaires pour mettre en œuvre le projet du Roi et pour créer des comités dans tous les pays du mode... »

Le baron Guillaume raconte ensuite qu'il travaillait avec Greindl, secrétaire général de l'Association internationale africaine. Puis l'auteur parle de la Conférence de Berlin.

Déjà un auteur allemand, A. Doren, citait ce témoignage ¹) en 1928 ; Daye fit de même ²) sans donner sa source et en disant : « c'est la première fois que nous trouvons un indice précis au sujet de la localisation en Afrique des rêves du Roi » ; Walraet suit cette version ³). Ces auteurs situent l'entretien de Lambermont et de Guillaume en 1874. Nous les avons d'abord suivi dans cette voie ⁴). Par la suite un examen plus minutieux nous a fait abandonner cette date et adopter l'opinion que l'entretien a dû avoir lieu « au cours de l'été 1876 » ⁵).

Nous estimions en outre que le témoignage du baron Guillaume, du moins pour la partie que nous en citions, méritait tout crédit ; mais nous n'y trouvions aucun indice capable de nous renseigner sur les facteurs qui ont déterminé le Roi à fixer son attention sur l'Afrique ⁶).

Voici cependant que récemment un savant auteur rejette d'un trait de plume ce précieux témoignage. M. Stengers écrit en effet :

« Le témoignage du baron Guillaume, qui rapporte en effet des paroles très frappantes du Souverain... serait extrêmement précieux s'il présentait de suffisantes garanties d'exactitude et si, d'autre part, il comportait une suffisante précision chronologique. Or il ne répond ni à l'un ni à l'autre de ces exigences. Le baron Guillaume rédige ses souvenirs plus de quarante ans après les faits (7), il est âgé, sa mémoire est manifestement imprécise (8) et l'observation essentielle qui n'a pas été faite jusqu'ici - il commet dans cette évocation du passé de grosses erreurs (9). Le témoignage est d'autant plus incertain qu'on ne peut, sur sa base même, attribuer aux paroles du Roi rapportées par Lambermont aucune date précise (10). Tout au plus peut-on situer cette conversation entre 1874 et l'époque où, en 1876, fut convoquée la conférence géographique de Bruxelles. C'est peu pour notre curiosité. Il y a pensons-nous, une conclusion à peu près sûre à tirer du texte de Guillaume : c'est que le Roi a associé Lambermont à ses premiers projets africains. A quelle date et sous quelle forme l'a-t-il fait ? Ne nous hasardons pas à le déduire d'un pareil témoignage » (11).

1) Doren, A. : Léopold und die Belgische Expansion bis zur Gründung des Kongostaates (Staat und Persönlichkeit. Festgabe Erich Brandenburg zum 60. Geburtstag. Dietrich, Leipzig, 1928) p. 227, note 22.

2) Daye P. : Léopold II, (Frayat, Paris, 1934), pp. 157-158.

3) Walraet, M. : Lambermont (Biographie coloniale belge, 1951-, t. I, col. 573-574).

4) Zaïre, VII-8, octobre 1953, pp. 788-789.

5) Zaïre, VIII-3, mars 1954, pp. 248-249, Aussi : Roeykens, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 55-56.

6) Roeykens, A. : Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp 56-57.

7) L'article communiqué à l'Indépendance est daté de janvier 1918 ; le baron Guillaume avait alors 66 ans. (Note de M. Stengers).

8) Il écrit par exemple : « Je devins le secrétaire d'un tas de Comités... » (Note de M. Stengers).

9) Lambermont et Banning « accompagnèrent le Roi » à la Conférence de Berlin. Il fallut, à la Conférence de Berlin, « lutter contre la politique allemande » : qui « jalousait les succès du Roi des Belges et aurait voulu en retenir une partie au profit de la politique impériale ». Cette dernière assertion, qui est à l'exact opposé de la réalité historique, est intéressante à relever au point de vue de la critique du témoignage, car elle montre jusqu'à quel point peut aller l'influence déformante que le présent exerce sur les souvenirs du passé. (Note de M. Stengers).

10) A. Roeykens, (R.P.) Les débuts de l'œuvre africaine, Op. cit., p p. 55-56, critique fort justement la date de 1874 qui avait été citée par des historiens antérieurs, mais il ne fournit pas d'arguments solides en faveur de celle de 1876 qu'il propose, à son tour. (Note, de M. Stengers).

11) M. Stengers, J. : Textes inédits d'Emile Banning. Académie royale des Sciences coloniales, classe des Sciences morales et politiques, Mémoires in-8°, Nouvelle série, Tome II, fasc. 3, p p. 11-13.

Salva reverentia et caritate, comme on dit dans les discussions scolastiques courtoises, nous ne pouvons souscrire aux conclusions un peu hâtives et un peu trop absolues du savant professeur.

L'histoire véridique des origines de l'œuvre africaine de Léopold II demande de la part de ceux qui s'y adonnent un esprit critique des plus avertis. Il ne s'agit nullement de démolir tout ce qui a été écrit jusqu'à présent, mais d'examiner minutieusement chaque détail afin de déterminer la valeur des sources et de rechercher à établir la portée de leur contenu. Ce travail de précision, qui peut bien se comparer à un labeur de laboratoire, peut paraître fastidieux aux profanes, surtout lorsqu'il est entrepris à différentes reprises sur une question de détail. Cependant ce n'est en général qu'après maintes manipulations exécutées par différents spécialistes que se dégage toute la vérité. Plus qu'ailleurs se vérifie ici l'adage : des chocs des idées et des opinions jaillit la lumière.

Trois questions s'offrent à notre examen : vers quelle date eut lieu l'entretien dont parle le baron Guillaume ; son témoignage présente-t-il des garanties suffisantes d'exactitude ; et enfin quelle est la portée de ce témoignage ?

Ad primum. Nul doute que l'entretien n'eût lieu avant le 12 septembre 1876, jour de l'ouverture de la Conférence géographique de Bruxelles. Nul doute aussi qu'il ne soit postérieur au 22 août 1875, jour où le Roi écrivait à Lambermont : « Je compte m'informer discrètement si en Afrique il n'y a rien à faire »¹²⁾. Nous ne voyons pas pourquoi notre honorable contradicteur place le *terminus a quo* en 1874, alors qu'il avoue en note que nous avons fort justement critiqué la date de 1874, alléguée par des historiens antérieurs.

Devons-nous renoncer à toute précision ultérieure ? M. Stengers s'y résoud d'une façon un peu cavalière ; probablement le peu de considération dont le témoignage de Guillaume lui paraît digne, lui a fait estimer inutile et négligeable tout effort dans cette direction. La cause était déjà jugée pour lui. A coup sûr, il serait vain de vouloir établir une date précise, en l'occurrence dogmatiquement certaine, mais ne possédons-nous pas des données absolument sûres qui permettent de situer avec une grande probabilité la date approximative de l'entretien Lambermont-Guillaume ? M. Stengers a négligé cet examen. Or, ces éléments existent, et nous les avons déjà indiqués dans nos publications précédentes. La première lettre que, à notre connaissance, nous possédons du baron Guillaume au sujet de l'initiative africaine du Roi date du 26 juillet 1876. C'est « une communication strictement confidentielle », adressée au baron Em. de Borchgrave, pour lui annoncer la prochaine réunion de la Conférence de Bruxelles et pour lui demander des particularités biographiques sur différents savants et voyageurs allemands et tout particulièrement des indications précises au sujet de la partie de l'Afrique qu'ils avaient explorée, ainsi qu'au sujet de l'époque et des circonstances de leurs voyages. Il désirait en outre recevoir la littérature des délégués allemands de la future Conférence¹³⁾. Une première constatation saute aux yeux : parfaite concordance du contenu de cette lettre avec la mission que, d'après son propre témoignage, le baron Guillaume reçut de Lambermont. Deuxième constatation : l'entretien, dont il est question, a dû avoir lieu avant le 26 juillet 1876. Tenons nous à cette date comme *terminus ad quem*.

C'est le 22 août 1876 que, pour la première fois à notre connaissance, le Roi écrit à Lambermont au sujet de l'Afrique ; nous faisons ici abstraction de la question du Trans-

12) Voir : Roeykens, A. : Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 93-98.

13) Voir : Roeykens, A. : Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, 135.

vaal 14). En décembre 1875, Léopold II s'intéresse particulièrement à Cameron se trouvant soi-disant en difficultés financières quelque part au fond de l'Afrique 15). Le 29 mai 1876, le Roi se rend à Londres et il est de retour à Bruxelles le 11 juin au soir 16). D'après les personnages avec lesquels il prend contact en Angleterre et d'après son propre témoignage dans sa note que Lambermont communique le 2 août 1876 au baron E. de Borchgrave 17), le souverain s'y mit d'accord avec les milieux intéressés britanniques au sujet de la future Conférence géographique. Revenu à Bruxelles, il appelle le baron de Borchgrave de Berlin et lui charge de recueillir des renseignements sur différentes personnalités allemandes du monde géographique 18). Il se met donc activement à la préparation immédiate de la future conférence. Quoi de plus naturel, dès lors, que de le voir à cette même époque, prier Lambermont de faire la même chose de son côté; et quoi de plus naturel que de voir Lambermont, à son tour, prier son secrétaire de l'aider dans cette tâche? La même constatation que celle faite précédemment saute aux yeux: parfaite concordance entre le travail auquel se livre le Roi et celui que Lambermont reçut du Souverain au dire de Guillaume, et auquel nous voyons ce dernier se livrer en réalité dès le 26 juillet 1876! Si jamais un *terminus a quo* est vraisemblable pour déterminer la date approximative de l'entretien dont parle le baron Guillaume dans ses souvenirs, c'est bien le 11 juin 1876, jour de la rentrée du Roi à Bruxelles. Nous avons déjà fourni ces arguments; M. Stengers ne les juge pas solides, sans donner lui-même les raisons sur lesquelles il base cette appréciation. Nous avons nettement l'impression que le savant professeur s'est laissé aller en l'occurrence à un jugement trop hâtif.

Ad secundum. Le savant professeur de l'U. L. B. s'attache-t-il avec plus de perspicacité à l'examen des garanties suffisantes d'exactitude du témoignage du baron Guillaume? Nous sommes au regret de devoir répondre par la négative. Examinons les arguments qu'il avance à l'appui de son opinion.

Il est bien vrai que le baron relate ses souvenirs plus de quarante ans après les événements. Nous avons déjà souligné ce point pour en déduire la raison de l'imprécision chronologique des souvenirs de Guillaume; mais nous avons estimé que ce laps de temps n'offrait « aucune raison pour ne pas admettre entièrement la fidélité du témoignage du baron » 19). Nous avons cru ne pas devoir consolider cette assertion, mais puisqu'on nous y invite, nous ne résistons pas à le faire. Le baron Guillaume ne disposait-il pas d'archives personnelles lui permettant de retrouver assez exactement le contenu des deux entretiens qu'il relate? Les événements qu'il rapporte - nous ne discutons ici que le passage des souvenirs de Guillaume que nous avons cité dans notre étude 20). - il y a été mêlé personnellement; l'entretien avec son chef a dû faire grande impression sur le jeune diplomate; le travail auquel il a dû s'atteler à la suite de cet entretien en exécution des ordres reçus, a été écrasant; l'évolution magnifique que l'initiative africaine du Roi

14) Sur le Transvaal voir: Roeykens, A.: Les desseins africains de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature (1875-1876), pp. 29 - 119. Ouvrage à paraître très prochainement.

15) Voir: Roeykens, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 73-75; Idem: Le dessein africain de Léopold II, pp. 153-157; M. Stengers, J.: Textes inédits d'Emile Banning, 1955, pp. 13-14, qui contient une heureuse mise au point dont nous sommes très reconnaissants à l'auteur.

16) Voir: Roeykens, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 122 - 128.

17) Voir: Roeykens, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 136. Voir aussi: Idem, dans Zaïre, VII, 1953, pp. 807-808.

18) Voir: Roeykens, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 131 - 135.

19) Roeykens, A.: Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 56.

20) Ibidem, pp. 53-54. Aussi dans Zaïre VII, 1953, pp. 788-789.

a connue par la suite, a été un puissant et vivant aide-mémoire pour lui ; sa collaboration - je veux bien secondaire et indirecte - à l'œuvre grandiose du Roi est restée pour lui un légitime motif de fierté ; enfin les événements qui ont marqué si vivement le début de la carrière du diplomate ont dû laisser dans son esprit une empreinte durable. Autant de raisons qu'une saine critique peut légitimement invoquer en faveur de l'exactitude d'un témoignage donné même après un intervalle de quarante ans, abstraction faite même de l'assertion un peu solennelle qui clôture les souvenirs du baron : « tels furent les débuts absolument véridiques et en quelque sorte intimes de l'œuvre africaine ». L'historien consciencieux ne manquera pas toutefois d'y ajouter ces mots : « pour autant que j'y fus personnellement mêlé ».

Mais l'âge du baron racontant ses souvenirs, - il avait alors 66 ans - ne prête-t-il pas à précaution ? M. Stengers semble l'insinuer. Nous pensons que le savant critique perd de vue le fait psychologique universellement constaté et admis qu'au fur et à mesure qu'on avance en âge, la mémoire devient incertaine et fugitive pour les événements d'un passé assez rapproché, mais qu'elle conserve généralement toute sa vigueur et une étonnante lucidité dès qu'il s'agit d'événements du passé plus éloigné et spécialement de ces événements qui marquent certaines étapes de la vie. Une exception à cette règle est à faire dans le cas où le cerveau serait déjà physiquement affaibli ou dérangé, ou que certains sentiments ou ressentiments, un quelconque état psychologique, aient dénaturé avec l'usure de l'âge la vision rétrospective du passé. Nous ne voyons aucun motif pour appliquer au cas du baron Guillaume ces données de psychologie expliquant certaines aberrations dans les souvenirs. Et par conséquent la probité historique élémentaire nous paraît dicter le devoir, ou du moins nous valoir la légitimité d'accorder notre crédit au témoignage du vieillard de 66 ans, pour autant que ses assertions ne soient pas en flagrante contradiction avec des données historiques par ailleurs absolument sûres et certaines.

M. Stengers trouve que la mémoire de Guillaume est manifestement imprécise, même en ce qui concerne des événements auxquels le baron a été mêlé personnellement. Comme unique preuve, le savant historien allègue le passage suivant des souvenirs du baron : « Je devins le secrétaire d'un tas de comités... » Il est évident que l'expression employée par le témoin est vague et imprécise, mais il ne dresse pas ici la liste détaillée et minutieuse de ses fonctions passagères remplies jadis au service du Roi dans l'œuvre africaine. Son imprécision en cette matière est-elle une raison pour estimer son témoignage dénué de garanties suffisantes d'exactitude ? Nullement. A l'historien, et surtout au critique, d'examiner l'exactitude de cette assertion vague, d'y apporter au besoin les précisions désirées. Ce n'est qu'après s'être livré à ce travail de critique consciencieuse qu'on est en droit de se prononcer en connaissance de cause sur la valeur du témoignage. Or, M. Stengers a omis de pousser aussi loin son examen, et cette négligence a été cause de son erreur d'appréciation. En effet, le baron Guillaume assistait *probablement* aux réunions préparatoires des délégués belges à la conférence géographique de Bruxelles comme secrétaire de Lambermont, du moins ce dernier lui a dicté le compte-rendu de ces réunions, puisque les copies sont de la plume ²¹⁾ de Guillaume et que Banning nous apprend que ces travaux furent dictés par Lambermont ²²⁾. Il fut attaché au secrétariat de la Conférence comme il l'affirme lui-même et comme les procès-verbaux de la Conférence le confirment. Plus tard il fut également attaché au secrétariat général de l'Association in-

21) Aux Archives du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. Correspondance et Document. Afrique.
Dossier : Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine.

22) Voir : Stengers, J. : Textes inédits d'Emile Banning, p. 33, note 1 du manuscrit de Banning.

ternationale africaine et devint secrétaire adjoint du comité belge, présenté comme tel par Greindl dans la séance du 15 décembre 1876²³). Enfin, en juin 1877, le baron Guillaume fit partie du secrétariat de la Commission internationale africaine comme il ressort des procès-verbaux de cette assemblée. Nous croyons que toutes ces fonctions justifient amplement l'expression un peu vague « *d'un tas de comités, les uns belges, les autres internationaux* » employée par le témoin. L'unique correction à apporter à son témoignage concerne le terme « *le secrétaire* ». Il faut bien laisser un peu de jeu à la vanité humaine et ne pas s'offusquer de ce que la mémoire exagère parfois l'importance du rôle qu'on a rempli dans certaines circonstances ou dans certains organismes. L'essentiel reste pour l'historien que le témoin ne fasse pas violence à la vérité historique. Or, nous n'avons qu'à ajouter une seule petite nuance à l'expression du baron Guillaume pour rétablir parfaitement la réalité historique au sujet du rôle qu'il a véritablement rempli et des fonctions qu'il a réellement occupées dans les différentes institutions auxquelles il fait allusion : il en fut le ou un des secrétaires adjoints, ou du moins attaché au secrétariat. Cette petite précision à apporter n'infirme en rien l'exactitude de la substance de son témoignage et n'en diminue nullement les garanties d'exactitude. Au contraire. La vérification des faits oblige l'historien à confirmer le témoignage.

Enfin, M. Stengers produit l'argument auquel il paraît attacher le plus de poids. Il le formule en ces termes : « Le baron commet dans cette évocation du passé de grosses erreurs ». Et d'abord notre savant contradicteur observe un fait : « observation essentielle qui n'a pas encore été faite jusqu'ici ». Cette remarque semble être formulée à notre adresse. Et, de fait, il est bien exact que nous n'avons pas produit l'observation que nous présente le professeur ; celui-ci semble même insinuer que nous avons commis par là une tâche essentielle de la critique historique et peut-être est-ce pour cette raison qu'il juge nos arguments peu solides. Si on rapproche cette appréciation de l'allégation déjà citée plus haut et que nous adresse l'auteur : manque d'arguments solides dans la conjecture de la date approximative de l'entretien Lambermont-Guillaume et surtout si on la rapproche de l'appréciation générale sur notre étude des débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, appréciation qui suit immédiatement le passage relatif au témoignage du baron Guillaume et qui se résume à ceci : accumulation de suppositions ingénieuses qui ne restent pas moins de pures suppositions, le plus souvent gratuites²⁴), le lecteur de l'ouvrage de M. Stengers, se basant sur l'autorité du savant professeur d'histoire congolaise de l'U.L.B., pourrait très bien être amené à former un jugement général défavorable sur la valeur de notre travail. Nous ne doutons pas que que telle n'a pas été l'intention de notre critique et nous sommes certains qu'il serait le premier à redresser une telle opinion. Il nous permettra néanmoins de rassurer ses lecteurs et d'apprécier à notre tour la valeur de l'argument qu'il produit pour refuser au témoignage du baron Guillaume toute garantie suffisante d'exactitude.

En note, M. Stengers énumère les grosses erreurs qu'il a repérées dans les souvenirs de Guillaume ; elles se rapportent toutes deux - car le critique n'en cite pas d'autres - à la Conférence de Berlin : le Roi s'y serait rendu et la délégation belge y aurait eu à faire face à la politique malveillante de l'Allemagne ! Deux faits qui sont en flagrante contradiction avec la réalité historique dûment établie. Ces erreurs, si justement relevées par le savant professeur, ne justifient nullement la dénégation de suffisante garantie d'exactitude qu'il en déduit pour l'ensemble du témoignage du baron. Expliquons-nous.

23) Voir entre autres Ordre du jour de cette séance dans : Papiers Banning, Dossier no 122.

24) Voir : M. Stengers : Textes inédits d'Emile Banning, p. 13.

Dans ce témoignage nous distinguons nettement deux parties : la première, celle que nous avons citée dans nos études antérieures et que nous reproduisons au début de cet article, regarde plus directement les événements qui ont précédé, accompagné ou suivi immédiatement la Conférence géographique de Bruxelles ; l'autre, que nous avons intentionnellement omise de citer, se rapporte plus spécialement à la Conférence de Berlin. C'est précisément parce que cette dernière partie du témoignage contenait de si grosses erreurs - qui sautent aux yeux de quiconque est tant soit peu au courant des événements de 1885 - que nous l'avons omise, ne lui attribuant aucune valeur historique. Nous avons eu le tort de ne pas le dire ; mais qui aurait jamais cru qu'on nous ferait un grief d'une chose si évidente ! D'un autre côté, l'examen critique approfondi de la première partie des souvenirs du baron Guillaume, examen que nous nous proposons de produire dans un ouvrage ultérieur où nous analyserions les pensées royales rapportées par le diplomate belge, - nous avait conduit à la conclusion - qui s'applique d'ailleurs uniquement à cette première partie - « qu'il n'y a aucune raison pour ne pas admettre entièrement la fidélité du témoignage du baron Guillaume ». nous avons eu le tort de n'y pas avoir ajouté explicitement : « pour autant que nous le reproduisons dans notre ouvrage ». Cette lacune a vraisemblablement été fatale à M. Stengers qui se lance sur ce que lui paraît une bonne piste, enfonce une porte ouverte et tombe dans une manifeste erreur d'appréciation, sa conclusion dépassant de loin la portée de ses prémisses. En effet, ce n'est pas parce que le témoin commet des erreurs manifestes en relatant des événements auxquels il ne fut pas mêlé personnellement et dont l'évocation n'avait pour lui, précisément à cause de cela, qu'une importance secondaire ; ce n'est pas parce que « l'influence déformante que le présent exerce sur les souvenirs du passé » lui a fait présenter la Conférence de Berlin sous un faux jour ; ce n'est pas en raison de ces inexactitudes évidentes que nous devons nécessairement rejeter l'ensemble de son témoignage ou dénier des garanties suffisantes d'exactitudes aux parties qui relatent des faits auxquels le témoin a été mêlé personnellement et d'une façon tout à fait particulière. Ce serait ce qu'on appelle en logique un *latius os* ! Il faut que les raisons invoquées pour infirmer la valeur de l'ensemble d'un témoignage portent sur le tout et non pas précisément sur une partie déterminée. Or, malgré l'assurance du savant critique et malgré la minutie qu'il déploie pour trouver dans le témoignage du baron Guillaume des brèches, il ne parvient pas à formuler un seul argument, à déceler une seule erreur qui saperait ou diminuerait l'exactitude des souvenirs du vieux diplomate en ce qui concerne tout ce que celui-ci y dit des préparatifs et des conséquences immédiates de la Conférence géographique de Bruxelles. Une saine critique est avant tout constructive, elle cherche à établir en premier lieu la part de vérité qui contient un témoignage plutôt qu'à s'amuser à faire étalage de tout ce qui, après un examen superficiel et sommaire, peut paraître en infirmer la valeur. Il est à regretter que le professeur d'histoire n'ait pas exercé la sagacité de son esprit, par ailleurs si éveillé, dans la bonne direction, car il aurait alors été amené à relever dans les souvenirs du baron Guillaume bien des points qui trouvent ailleurs leur pleine et authentique confirmation. La correspondance échangée en juillet 1876 entre Guillaume et de Borchgrave atteste qu'effectivement Lambermont a chargé son secrétaire du travail d'information dont celui-ci fait état dans ses souvenirs, elle confirme que Guillaume a été mis dans le secret de l'initiative royale par son chef, elle certifie enfin que Lambermont a été prié par le Roi de se documenter sur les voyageurs africains. Les publications de l'époque aussi bien que des pièces d'archives attestent à leur tour qu'en réalité le baron Guillaume a été affecté au secrétariat « d'un tas de comités » et ces sources permettent même de déterminer ces comités en détail et de préciser le rôle particulier que le baron y a

rempli. Quant au contenu de la confidence de Lambermont à Guillaume, que celui-ci rapporte, rien n'y est en contradiction avec ce que nous savons de certain par ailleurs ; tout, au contraire, y est parfaitement conforme aux données authentiques dont nous disposons. Le geste de Lambermont est tout à fait normal : il s'adresse à son secrétaire et confident ; il lui demande un travail tout à fait conforme à sa fonction ; il choisit une formule très heureuse et prudente en parlant du dessein africain du Roi ; les paroles du Souverain que le témoin met dans la bouche de Lambermont présentent d'une manière tellement exacte le véritable cachet de l'initiative africaine de Léopold II, elles contiennent d'une façon si frappante dans leurs termes vagues et généraux la secrète tactique adoptée par le Souverain dans la réalisation de ses projets ; en un mot, ces paroles portent avec un éclat tellement lumineux la frappe du génie léopoldien, qu'on ne peut raisonnablement leur dénier sinon une authenticité certaine, du moins une substantielle véracité.

Nous avouons ne pas comprendre la raison pour laquelle M. Stengers s'évertue à étaler avec une telle minutie des arguments si dénués de tout fondement solide et si peu conforme aux règles élémentaires de la logique et de la critique historique pour convaincre ses lecteurs de la prétendue non-valeur du témoignage du baron Guillaume. Il nous semble que le fait d'avoir pu prendre connaissance de documents essentiels et authentiques concernant le travail préparatoire du Roi à la Conférence géographique de Bruxelles ne doit pas nous faire négliger les témoignages secondaires et indirects qui nous édifient sur ce gigantesque et génial labeur du Souverain.

Ad tertium. Quelle est la portée de ce témoignage ? Nous ne devons pas y chercher ce qui ne s'y trouve pas. Le souvenir du baron Guillaume ne nous apprend rien au sujet des raisons qui ont amené le Roi à s'intéresser à l'Afrique. Il confirme ce que nous savions déjà par ailleurs : c'est que Lambermont a été associé de près à la préparation de la Conférence géographique de Bruxelles et à l'élaboration du dessein africain de Léopold II. La confrontation des souvenirs de Guillaume avec d'autres témoignages absolument sûrs permet de placer l'entretien Lambermont-Guillaume, avec grande probabilité, entre le 11 juin et le 25 juillet 1876. Nous ne pouvons pas déduire de ce que nous rapporte le diplomate sous quelle forme concrète Lambermont a collaboré au travail tout interne de l'élaboration du programme de la Conférence géographique ou de l'Association africaine, si ce n'est que ce fut par des échanges de vues oraux entre le Souverain et son confident ; aucune note écrite ne se retrouve d'ailleurs à ce sujet dans les papiers laissés par Lambermont.

Mais l'importance du témoignage du baron Guillaume pour l'histoire des débuts de l'œuvre africaine de Léopold II gît, à notre avis, dans les paroles royales que le diplomate relate comme lui avoir été communiquées par Lambermont qui venait de les entendre de la bouche du Souverain : « *Il faut que vous sachiez par le menu ce qu'ont fait les premiers explorateurs du continent noir, et nous verrons ensemble ce que nous pourrons en tirer dans un but pacifique et humanitaire, qui est mon seul souci, qui est mon but* ».

Nous comprenons que M. Stengers trouve ce témoignage quelque peu embarrassant et qu'il veuille s'en décharger avant d'émettre son appréciation sur l'ensemble de la première partie de notre étude sur les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, appréciation qu'il formule en ces termes :

Ne nous hasardons pas non plus à reconstituer par voie d'hypothèse la pensée africaine de Léopold II en imaginant ce qu'ont dû être les réactions du Roi en face de telle découverte nouvelle, de tel article de revue géographique parlant du continent noir. Un auteur récent, et d'ailleurs plein de mérites, a accumulé sur ce point les

suppositions ingénieuses : elles n'en restent pas moins de pures suppositions. Le plus souvent gratuites » 25)

Ce n'est pas ici le moment d'insister sur cette question.

Quant au sens profond des paroles royales -substantiellement exactes estimons-nous - rapportées par Guillaume, nous abordons ce point en détail dans notre étude sur *Le dessein africain de Léopold II* 26). Qu'il nous suffise ici de souligner deux expressions attribuées au Souverain : « Nous verrons ensemble ce que nous pourrons en tirer dans un but pacifique et humanitaire ». *Le but pacifique* ». Le 12 septembre 1876, une correspondance particulière bruxelloise, parue ce jour même dans *Le Précurseur*, nous édifie suffisamment sur ce but pacifique, nous y lisons :

« L'on peut prévoir que, si l'on n'y prend garde, au lieu de porter en Afrique la civilisation, les nations civilisées y porteront la guerre.

Préoccupé de cette éventualité, le Roi Léopold II s'est demandé s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir, et plus sûrement, plus humainement, au grand avantage de tous, par une action commune, par une sorte de fédération des gouverneurs et des peuples, des résultats qui seraient improbables, onéreux d'ailleurs et peut-être sanglants, si l'on ne les attendait que d'efforts isolés ou concurrents pour ne pas dire hostiles.

Naturellement, il ne s'agit pas hic et nunc de convier les nations à fonder, sous le patronage de la Belgique neutre, une société internationale pour la colonisation fédérale de l'Afrique. Non, les choses n'en sont pas là. Il s'en faut de beaucoup que la période des exploitations soit close. L'œuvre de Livingstone est loin d'être achevée. Et c'est précisément l'œuvre de Livingstone qui intéresse le Roi et motive la conférence » 27).

L'autre expression concerne le but *humanitaire* que le Roi est sensé poursuivre en même temps que ce but pacifique. Cet objectif humanitaire vise en première ligne la abolition de la traite et l'introduction de la civilisation. Or, dans le livre du docteur Georges Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique, 1861-1871, Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, dont, en 1875, parut à Paris la traduction française de la plume de M^{me} H. Loreau, nous lisons au chapitre XXIII du second volume pp. 370-371, la remarque suivante du célèbre explorateur allemand :

« Moyens proposés pour la suppression de la traite des noirs. Idées d'un voyageur qui est allé dans l'Afrique centrale, aux sources mêmes du commerce d'esclaves.

... 30 Formation de grands Etats nègres, qui réuniraient les territoires les plus exposés aux raptés et qui seraient placés sous le protectorat des puissances européennes. Le morcellement excessif des peuples africains a toujours été le principal obstacle à l'entrée de la civilisation dans ces pays. Seuls les grands Etats peuvent offrir la sécurité nécessaire à l'établissement des relations commerciales » 28).

*
* *

Dans une magistrale étude critique d'un récent ouvrage sur les lettres inédites de Stanley 29), étude dans laquelle M. Stengers fait preuve d'une maîtrise admirable de sens critique que nous nous plaisons de souligner et qui démontre que le malheureux passage de son ouvrage que nous avons dû redresser dans ces pages n'est dû qu'à une précipitation de travail ou une distraction regrettable, le savant spécialiste d'histoire congolaise estime que « le projet de 1876 était un projet international et philanthropique » 30). Nous ne nions nullement la note internationale ou philanthropique qui caractérise l'œuvre africaine initiale de Léopold II, mais nous insistons sur l'arrière pensée politique et patriotique qui était à la base, dès le début, de cette œuvre 31).

25) Stengers, J. Textes inédits d'Emile Banning, p. 13.

26) Roeykens, A. : *Le dessein africain de Léopold II*, pp. 168-181.

27) Voir à ce sujet : Roeykens, A. : *Le dessein africain de Léopold II*, 192 - 212.

28) Voir à ce sujet : Roeykens, A. : *Le dessein africain de Léopold II*, pp. 157 - 168.

29) Stengers, J. : Quelques observations sur la correspondance de Stanley, dans : *Zaire*, IX, 1955, pp. 809 - 936.

30) *Ibidem*, p. 925.

31) Voir : Roeykens, A. : *Le dessein africain de Léopold II*, pp. 120 - ; 222 ; et notre prochain ouvrage : *Léopold II et l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles (1876)*.

A ce sujet, qu'il nous soit permis, pour terminer cette note, de citer le passage suivant d'un ancien collaborateur très proche du Roi :

« On peut se demander si, en réunissant le 12 septembre 1876, au palais de Bruxelles, une conférence de géographes et de voyageurs pour leur parler de l'Afrique centrale dans un but humanitaire et pratique, - car le programme visait à la fois l'abolition de la traite, l'exploration scientifique et l'ouverture de l'Afrique à la civilisation et au trafic européens. - le roi avait la vision d'un Etat personnel à lui-même et à sa dynastie. Comme la plupart des entreprises humaines, la sienne n'est pas sortie, achevée de toutes pièces, du monde de son cerveau. Elle a subi des transformations au gré des événements et suivant le travail de l'imagination créatrice. . . . 32 ».

Kotakoli, le 6 avril 1956.

P. A. ROEYKENS, O. M. Cap.

32) Beyens, E. (Baron) : La Question africaine (Bruxelles. Van Oest, 1918). pp. 23-24.

Noms de personnes chez les Nkundo.

suite

POUR EGARER LES ESPRITS.

Lorsque une femme ne met au monde que des enfants maladifs qui ne tardent pas à mourir, ce malheur est attribué à la jalousie ou l'envie ou la malveillance, soit de voisins moins fortunés soit des génies ou des mânes, surtout de certains parents défunts qui se jugent méconnus parce qu'on n'a pas imposé leur nom à l'enfant. Afin d'éviter à l'avenir pareils déboires, on omet de donner un nom porté par un parent défunt, et on impose un nom qui n'en est pas un... surtout un nom signifiant que l'enfant n'a aucune importance, qu'il n'est pas un homme contre lequel la colère d'un esprit pourrait s'acharner. Quand, plus tard, l'enfant sera devenu grand et fort, il peut recevoir (ou se donner) un véritable nom.

Voici quelques-uns de ces noms créés pour fourvoyer les esprits.

1. *efālina* sans-nom. Mais ce nom est aussi donné pour un autre motif (voir ci-dessus).
2. *ntete* fiente ; afin que les esprits fuient cet enfant.
3. *nkwá* excréments.
4. *bokwála* ou *bontamba* esclave.
5. *bótswá* ou *bolúmbe* Pygmoïde.
6. *etúli*, *bitúli*, *litúli* charogne.
7. *bokáambúlú* laid.
8. *litá* chasse : ce n'est pas un enfant, c'est de la viande de chasse !
9. *baléngólá* fallacieux, trompeur : cet enfant n'est pas venu sérieusement, c'est uniquement pour nous tromper comme les enfants qui l'ont précédé et qui sont tous morts ; ce n'est donc pas un véritable enfant. Ce nom est donné tout spécialement à des filles.

DIVERS

1. *nkôlangi* sans ami ; enfant qui n'est pas aimé. Souvent ce nom est pris par un vieillard qui ne se voit plus aimé.
2. *baendānci* quatre hommes (masculins). Nom donné à un enfant qui est seul à remplacer quatre parents. On ne peut lui donner les quatre noms, ce serait trop encombrant. On se contente donc de rappeler aux quatre mânes qu'ils sont tous remémorés dans ce seul nom.

Quand il n'y a que deux défunts dont le nom doit être perpétué on donne à l'enfant les deux noms, comme *Loótá l'I-fambe*, *Eal'a Nsongó*, etc.

3. *bámatānsi* même explication, mais pour quatre femmes.
4. *baendenkóto* mille hommes : les défunts de la famille sont si nombreux et il n'y a qu'un seul enfant pour les perpétuer. (Ce nom peut cependant avoir une autre signification : cet enfant, cet homme est si fort et courageux qu'il ose lutter contre une grande bande ; voir ci-dessus).
5. *beléfé* deux villages ; enfant qui doit remplacer ses aïeux du côté maternel comme du côté paternel. Est semblable à *Baendāngi*.

CONCLUSION.

Il va sans dire que nous n'avons pas épuisé le sujet. Nous avons seulement voulu présenter quelques exemples pour donner une idée très générale de l'onomastique Nkundó. Cette étude pourra être continuée, non seulement pour ce peuple, mais aussi pour les autres peuples congolais. Le P. Bittremieux avait déjà entrepris l'examen des noms Mayombe 4), en se limitant aux noms dont la signification est plus apparente et, du moins à nos yeux d'Européens, plus importante. Ils permettent, en effet, des constatations intéressantes au point de vue folklore, style oral, droit, coutumes, mentalité, croyances, etc. et sont une mine pour le linguiste. C'est pourquoi ils ont été traités ici plus longuement. Il ne faudrait cependant pas en déduire que nous considérons les noms plus « ordinaires » comme moins dignes d'intérêt. Au contraire, ils nous semblent d'autant plus mériter des investigations que leur signification est moins obvie et que donc ils paraissent des témoins d'époques plus reculées. Mais pour pouvoir réussir cette étude, il nous faudrait en plus des connaissances étymologiques, une plus ample documentation dialectologique, et plus d'études comparatives entre les diverses langues congolaises ou africaines.

Quant aux noms qui ont manifestement une signification dans la langue actuelle, dans le genre des catégories que nous venons d'expliquer plus longuement, nos notes en contiennent encore une grande quantité. Mais il est évident que ces noms signifient quelque chose et nombreux même sont ceux dont le sens apparaît à première vue. Cependant, on doit se méfier dans ce domaine. Car ce sens obvie n'est peut-être nullement celui qu'y attachent les autochtones, ceux qui l'ont donné ou ceux qui l'emploient régulièrement. C'est pourquoi ces noms n'ont pas été cités. Tels sont des noms comme : *básānjálé* eau du fleuve, *bāngake* on fait des projets, *bakóngá* lances, *bāfindá* ceux qui vainquent, *balombe* maisons, *básanga* on dit, *nkólóbisé* maître des villages, *nkówá* sans mourir, *nkósalá* sans joie, *nyamanéne* grand animal, *ófalóme* sans mari, *ófénda* qui surpasse, *ósilama* qui est calme, *óyásé* qui cherche, *oalaka* regarde bien, *tswāmbé* ne maudit point, *tolaké* n'enseigne point, *yómbekila* chose interdite, etc. etc.

On pourrait questionner le premier indigène venu. Il se peut qu'il vous donne une explication que vous estimez plausible ; mais ce pourrait être une simple opinion personnelle comme vous pourriez la trouver vous-même. Il est possible qu'il n'ait jamais entendu ce nom dans son village (car tous ces noms ne sont pas également répandus sur une grande étendue) et que cependant il présente une explication obvie. Mais tout cela ne nous sort pas de l'étymologie populaire.

Pour trouver les significations réelles, il faudrait mener une enquête dans les villages et auprès des personnes qui emploient ces noms couramment. Ce que nous n'avons pas fait, nous ayant contenté de questionner occasionnellement. Mais nous estimons que telles quelles les données peuvent avoir quelque valeur, surtout comme amorce de recherches ultérieures.

3) Cf. notre Mariage des Nkundo, p. 471.

4) Cf. Onze Kongo, I, bl. 67, 385, 479, II bl. 174.

Coquilhatville.

ELEMENTS POUR UNE ETUDE DE GEOGRAPHIE SOCIALE

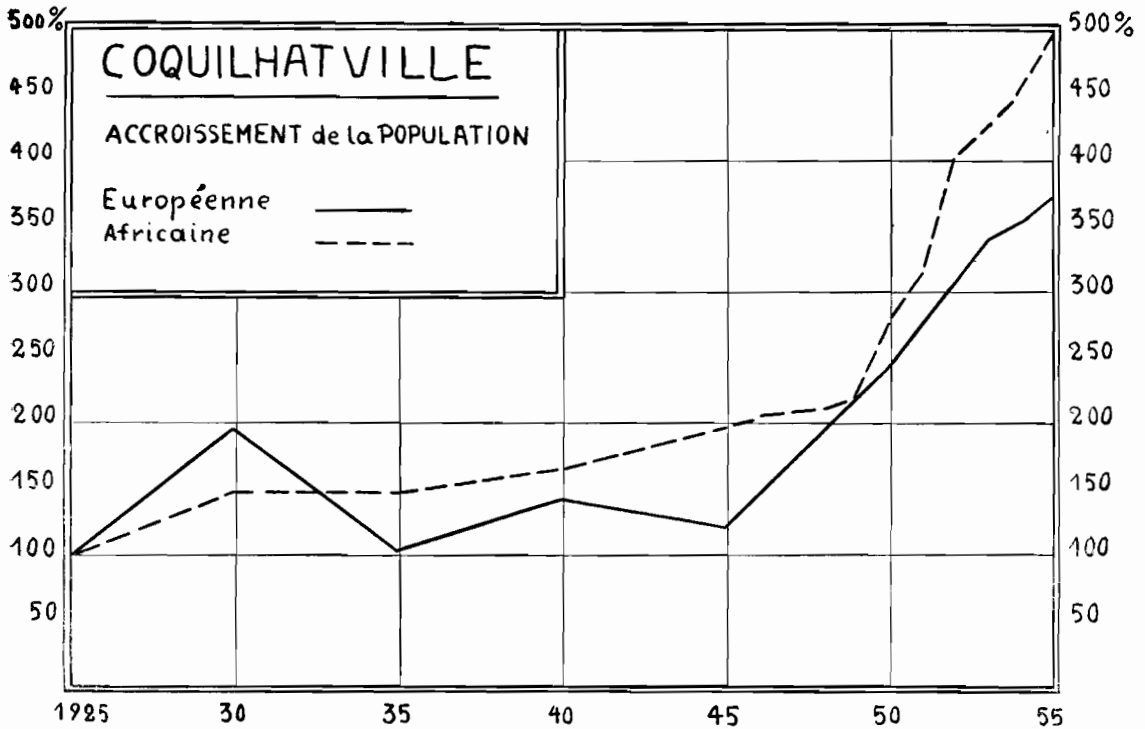
I. - LES HOMMES.

1. - CROISSANCE URBAINE.

Les fonctions d'une ville commandent son importance. Le rôle assigné à la station de l'Equateur, dès l'origine, était double : poste administratif et centre régional de distribution. Lorsque Stanley remonta le fleuve Congo en 1883 pour en assurer l'occupation, il chercha à s'établir à proximité du confluent de la Ruki et de l'Ikelemba. Cette situation géographique paraissait favorable, à une époque où les voies de communication dans ce pays inexploré se réduisaient exclusivement aux fleuves et aux rivières. Après une escale plutôt qu'une installation à Inganda au début de juin 1883, Stanley débarqua avec son escorte à Wangata, quinze jours plus tard, et y fonda une station sous le nom d'Equateurville. La pénurie de personnel dans un pays dont les limites reculaient sans cesse obligea les autorités à supprimer ce poste en 1886.

Il fallut attendre cinq ans pour que la région fut réoccupée. Le nouvel emplacement choisi, Mbandaka, était situé quelques kilomètres en amont, juste sous le confluent de la Ruki et du fleuve et il reçut le nom de Coquilhatville en souvenir de celui qui, avec Van Gèle, fut un des pionniers de l'Equateur. Les débuts de la nouvelle station furent modestes et semblables à ceux de tant d'autres : un embryon de population se constitua grâce aux soldats et aux travailleurs engagés dans la région plus ou moins spontanément. Vingt-cinq ans après sa fondation, Coquilhatville comptait à peine 3.000 habitants. Depuis lors la progression fut lente mais continue, avec des haltes lors de la crise économique mondiale en 1930 et au début de la dernière guerre. Depuis 1949 le mouvement spontané d'émigration dans les milieux ruraux est venu gonfler le volume de la population urbaine qui atteint aujourd'hui plus de trente mille habitants.

Nous avons exprimé schématiquement le rythme de cette expansion (Fig. I) tant pour la population d'origine européenne que pour la population congolaise. Ces deux éléments, en effet, ne peuvent être dissociés ; la ville en Afrique Centrale est une création du blanc, même lorsque la population est africaine dans une écrasante proportion. Afin de rendre comparables les deux courbes d'évolution, nous avons attribué une même valeur 100 à la population européenne (295) et africaine (5995) telles qu'elles s'établissaient en 1925 ; les autres années s'expriment en pourcentage par rapport à cette base. Les statistiques qui ont servi à établir ce graphique n'ont évidemment qu'une valeur indicative. Les méthodes de recensement, si elles se perfectionnent chaque année, n'ont pas encore atteint ici à la rigueur scientifique. Par ailleurs, bien que le quartier des pêcheurs (Basoko) ait été détaché du centre extra-coutumier pendant plusieurs années, nous en avons intégré la population dans les chiffres donnés plus haut, pour garder l'homogénéité.



Courbe d'accroissement des populations européenne et africaine, exprimée en pourcent par rapport à 1925.

2. - COMPOSITION ETHNIQUE.

Alors qu'en milieu coutumier on observe un strict cloisonnement entre les ethnies - cloisonnement qui allait souvent jusqu'à une hostilité latente sinon ouverte - les centres urbains rassemblent des populations venues de tous les horizons et mettent en présence des groupes ethniques extrêmement divers. A Coquilhatville, le groupement Mongo prédomine et c'est assez normal. Cependant, bien que l'agglomération soit encore assez restreinte, il ne représente que 59 % du total. Les Nkundo, ethnie locale et qui en constitue la fraction principale, atteignent 39 % de la population urbaine. Si l'on compare la répartition ethnique de la population, telle qu'elle ressort du recensement de 1955, avec les données semblables de 1952, on s'aperçoit que le rythme d'accroissement d'autres groupes est nettement plus rapide, en particulier celui des Ngombe et des riverains du fleuve ⁽¹⁾.

Groupes ethniques		1952	1955	accroissement
Mongo	Nkundo	10.648	11.736	
	Mbole	3.103	3.710	
	Konda	944	1.116	
	Lalia	862	905	
		15.557	17.467	

1) Nous avons utilisé pour les noms ethniques la graphie préconisée par O. Boone : Carte ethnique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Zaïre, VIII, 5, mai 1954, p. 451-465.

Gens du fleuve			
Ngombe	3.512	5.600	
Libinja		1.634	
Bangala	3.242	1.393	
Soko		1.213	
Mbuja	236	256	
	6.990.	10.096	44,4 ‰
Soudanésisés			
Ngbandi	631	655	
Mbanja	270	306	
Ngbaka	334	385	
Bandia	12	18	
Zande	6	9	
	1.253	1.373	9,6 ‰
Méridionaux			
Tetela	124	157	
Kongo	190	243	
Luba	56	76	
Divers	78	393	
	448	869	94, - ‰
Total	24.248	29.805	22,9 ‰

Cette répartition ethnique aura ses répercussions sur les caractères démographiques de la population du C.E.C., Comme nous allons le voir.

3. - DEMOGRAPHIE URBAINE.

Le rapport des sexes qui, dans la plupart des agglomérations urbaines d'Afrique Centrale, constitue un problème lourd de conséquences est à Coquilhatville à peu près normal. La proportion est actuellement de 82 femmes pour 100 hommes, alors qu'elle n'est que de 56/100 à Léopoldville.

L'étude de la natalité, par contre, mériterait d'être poussée davantage. D'après les déclarations de naissances à l'état-civil, le taux de natalité (nombre annuel de naissances pour 1.000 habitants) serait passé de 17 ‰ en 1950 à 32,9 ‰ en 1955. Cette élévation spectaculaire ne doit pas faire illusion, elle est due au fait que les déclarations étaient moins habituelles, il y a 5 ans, qu'aujourd'hui. A première vue, un taux de 32,9 paraît excellent si on le compare aux normes européennes (16,9 en Belgique). En réalité, la mortalité infantile très élevée se charge de le ramener rapidement à un niveau beaucoup plus bas, à peu près au niveau belge, après deux ans. Il s'agit donc d'une population qui arrive tout juste à se renouveler.

Ce serait une erreur de comparer le taux de natalité à Coquilhatville avec celui de Léopoldville (43,5) considéré comme exceptionnel. Il faut tenir compte de l'inégale proportion des sexes dans les deux villes et comparer entre eux les taux de fécondité (nombre annuel de naissances pour 1.000 femmes en âge de procréer). L'indice de fécondité s'établirait pour le centre extra-coutumier de Coquilhatville, en 1955, à 108 ‰ contre 199 ‰ à Léopoldville. Ce qui revient à dire que chaque femme adulte a un enfant tous les 9 ans et demi. La durée moyenne de fécondité pour les femmes étant ici de 25 ans environ, chaque femme mettra au monde 2,5 enfants. Si l'on tient compte de la surmortalité infantile, on s'aperçoit qu'un taux de fécondité de l'ordre de 108 ‰ suffit à peine à assurer le remplacement de la population.

De nombreuses études ont signalé le grave phénomène de dénatalité sévissant chez les Mongo. On en trouve une nouvelle preuve à Coquilhatville. Les autres ethnies, représentant un peu plus de 40 % de la population, malgré leur fécondité plus grande, n'arrivent pas à compenser le déficit Mongo. Et cependant les conditions d'hygiène, grâce aux maternités et aux consultations pré- et post-natales, sont nettement meilleures en ville qu'en brousse. Elles ne semblent donc pas aussi déterminantes que certains auteurs l'affirment. Seule une étude détaillée de la natalité chez les Mongo de la ville aussi bien que de l'intérieur pourrait dégager les causes réelles de ce phénomène inquiétant.

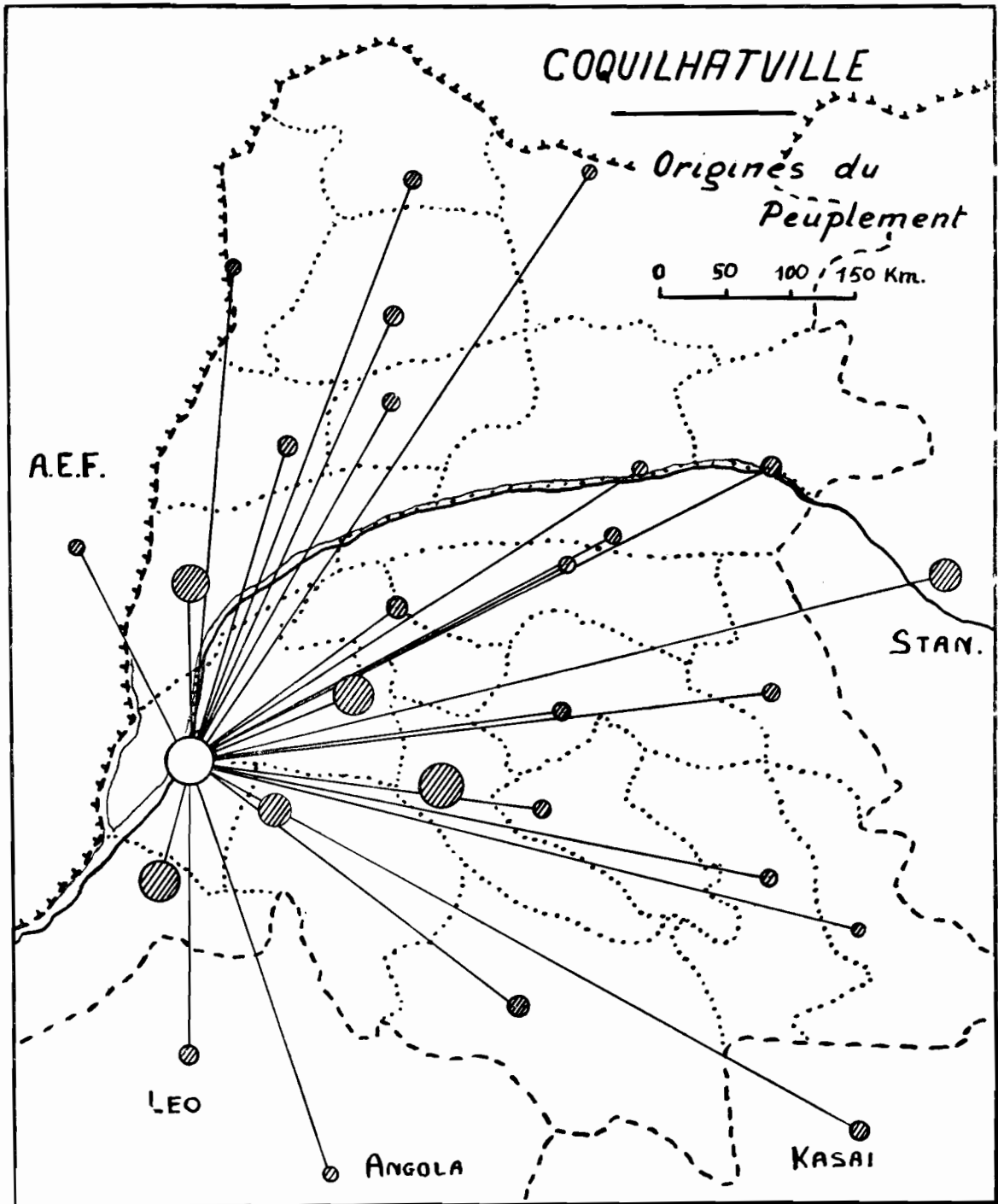
L'accroissement naturel n'intervient donc que pour une part minime dans le développement démographique du centre extra-coutumier de Coquilhatville. Ce sont les migrations de populations rurales qui en sont avant tout responsables. La ville n'est pas une entité autonome, elle ne s'explique et ne se comprend que dans un cadre régional. Pourquoi les villages se vident-ils au profit de la ville ?

4.- LES MIGRATIONS.

Parmi les motifs qui poussent les ruraux à abandonner le milieu coutumier pour la ville, il y a certes l'attrait de l'inconnu et de l'aventure, mais aussi des motifs plus raisonnables. Certaines régions ont été longtemps laissées à l'abandon, sans écoles, sans dispensaires, sans voies de communication et donc sans possibilités de développement économique. Les plus entreprenants parmi les « laissés pour compte » de la colonisation vont tenter leur chance sous des cieux plus prometteurs : à la ville on trouve du travail et il est possible de s'élever socialement.

Mais ce qui a peut-être contribué le plus fortement à chasser les hommes de la brousse, ce sont certaines contraintes qui, acceptées facilement autrefois, paraissent lourdes aujourd'hui et cela d'autant plus qu'elles atteignent un nombre d'hommes de plus en plus restreint. Les corvées de route étaient hier encore de 60 jours par an ; elles sont ramenées maintenant à 45 jours, ce qui constitue tout de même une lourde charge. Les cultures imposées, sous forme de paysannats indigènes ou autrement, sont ressenties par les ruraux comme une contrainte pesante et inutile. Un exemple situera concrètement ce problème. Il y a une quinzaine d'années, certains administrateurs désireux de faire participer leurs populations à l'effort de guerre, imposèrent des cultures d'hévéas. Comme les terres émergées sont rares, les habitants de tel village durent aller, à une dizaine de kilomètres de chez eux, entreprendre des défrichements, planter, entretenir la plantation. Quand les arbres devinrent productifs, la guerre était finie, l'administrateur plusieurs fois remplacé, et plus personne ne désirait de caoutchouc. Aucun commerçant n'aurait l'idée de se rendre dans ces régions à peu près dépourvues de routes, à 100 ou 200 Kms du port fluvial le plus proche, pour y acheter, en petites quantités, un produit devenu banal. Faut-il s'é-

tonner que les populations soient plutôt réticentes lorsqu'on leur impose maintenant de planter des palmiers?



Origines par territoire de la population africaine.

Le diamètre des cercles est proportionnel à l'importance des groupes.

Dans un rayon de 200 Kms autour de Coquilhatville, nous avons visité une série

de villages organisés en paysannats indigènes. La formule appliquée ici nous paraît trop rigide et, partant, inadaptée. Si l'agronome veut faire preuve d'initiative et adapter les directives aux circonstances locales concrètes, que lui seul peut connaître, des instructions comminatoires lui rappellent que son rôle consiste à appliquer les ordonnances, non à les interpréter. S'il exécute les directives sans discernement, on aboutit trop souvent à des situations regrettables, tant du point de vue humain que du point de vue agronomique. Nous ne critiquons pas l'idée du paysannat, qui est saine, mais certaines modalités d'application dans la région qui nous occupe, l'hinterland de Coquilhatville vers le Sud-Est.

Certains faits de géographie physique commandent toute la question. Par suite de l'absence de relief et du climat équatorial, cette région est couverte en grande partie de forêts inondées. Les terres émergées - et donc cultivables - ne représentent souvent qu'un quart et même moins de la superficie des chefferies. Il en découle une conscience aiguë des droits fonciers de chaque clan. Par ailleurs, les espaces cultivables étant restreints, il importe de les mettre en valeur de la façon la plus rationnelle. L'instauration du paysannat signifie la répartition de bandes de terre rectangulaires aux différents ménages d'un village, sans cadastre préalable. Résultat : le paysan A travaille sur les terres de B et de C, tandis que d'autres occupent les siennes. Il n'a aucune envie de bonifier la terre qu'il travaille et qu'il sait n'être pas la sienne ; par ailleurs, il est mécontent de voir d'autres paysans installés sur ses terres. Quant à l'utilisation rationnelle du terroir, c'est une gageure : le géométrisme parfait des couloirs de cultures (toujours orientés Nord-Sud, Dieu sait pourquoi !) s'accommode mal des contours fantaisistes mais réels imposés par la nature. Tout cela contribue à instaurer un climat d'insécurité et d'équivoque ; au lieu de fixer les paysans sur leurs terres, on les en détache peu à peu.

D'autre part, lorsqu'un citadin retourne en congé ou en visite dans son village, il éprouve un incoercible besoin d'éblouir la galerie. Il décrit avec enthousiasme sa brillante situation, exhibe sa garde-robe, évoque l'animation et les plaisirs de ville. Il y a peu de jeunes, au village, qui résisteront à l'envie d'aller tenter leur chance dans ce paradis imaginaire.

II. LEURS ACTIVITES.

I. STRUCTURES ECONOMIQUES.

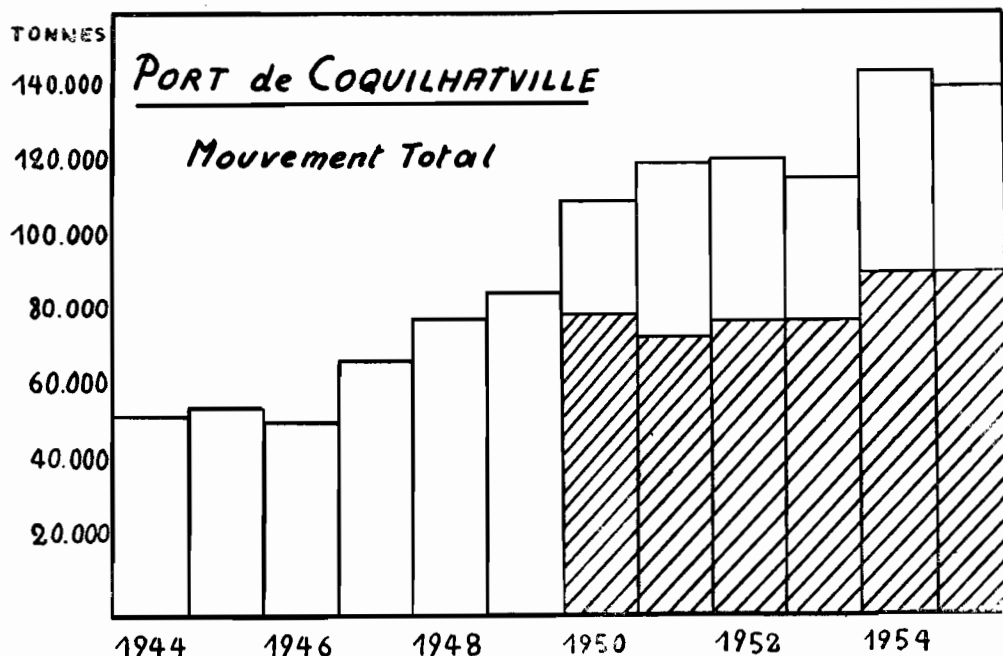
Pour déclencher les mouvements de population, deux séries de facteurs interviennent. D'une part, les facteurs répulsifs du milieu rural, que nous venons d'évoquer, d'autre part les facteurs attractifs des centres urbains. Parmi ces derniers, si les facteurs d'ordre psychologique ne sont pas négligeables, ils ne suffiraient pas à entretenir un mouvement d'une certaine ampleur. Des facteurs économiques, les possibilités d'emploi, doivent nécessairement jouer le rôle principal. Or, si l'on essaye de déterminer les éléments principaux de la structure économique de Coquilhatville, on s'aperçoit qu'ils sont assez réduits.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons réparti la population masculine du Centre Extra-Coutumier selon les grandes catégories d'emplois.

Otraco :	1.704	15,4 %
port, chantier, navigants		
Services publics :	1.665	15 - %
administration, enseignement, hygiène, police, etc		
Bâtiment et Travaux Publics :	1.582	14,2 %

Boys :	1.506	13,5%
au service des Européens ou des Africains		
Industrie - Commerce - Transports :	1.372	12,4%
Indépendants :	1.686	15,2%
pêcheurs, artisans, commerçants		
Sans profession :	1.589	14,3%
pensionnés, étudiants, vieillards, chômeurs		
Total	11.104	100,-%

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, le principal employeur de la place est l'Otraco (Office des Transports Congolais) dont les activités sont étroitement liées à la situation géographique de cette ville, activités portuaires et chantier naval. Nous avons repris en un graphique (Fig. 3) le mouvement total du port depuis 1944 ; il ne nous a pas été possible de nous procurer les chiffres plus anciens. Si l'accroissement du tonnage est continu au cours des dix dernières années, le volume total reste modeste, il ne représente pas 10 % du mouvement au port de Léopoldville. Il faut bien le reconnaître, la Province de l'Equateur baigne encore dans une certaine torpeur économique, sa mise en valeur n'est qu'embryonnaire. Mis à part le coton de l'Ubangi, la seule richesse de cette province, pouvant faire l'objet d'une commercialisation, consiste en quelques produits d'origine végétale : huile de palme et de palmiste, caoutchouc, café, riz. L'inventaire est vite terminé. Quant au copal qui constituait naguère la richesse principale du pays, il est en passe de devenir un souvenir historique.



Mouvement total du port de Coquilhatville.
En grisé, le tonnage réellement manutentionné.

Si on analyse plus en détail le trafic fluvial, on constate que la part de Coquilhatville et de son hinterland n'intervient que pour 65 % dans l'activité portuaire. Un peu à la façon d'une gare de triage, Coquilhatville reçoit les barges descendues des affluents et les assemble en trains pour les acheminer vers Léopoldville. A la montée, les barges sont détachées des pousseurs et amenées à destination, sur les affluents, par de petits remorqueurs. Aussi avons-nous distingué dans notre graphique, du moins pour les six dernières années le tonnage réellement manutentionné.

Situé presque à mi-chemin entre Léopoldville et Stanleyville, au cœur d'un vaste réseau d'affluents navigables (Ubangi, Mongala, Lulonga, Ruki, etc., et leurs sous-affluents), Coquilhatville convenait parfaitement pour l'installation d'un chantier d'entretien et de réparation. Aussi l'Otraco a-t-il installé un chantier naval à Boyera vers lequel sont dirigées les unités de faible et de moyen tonnage. Ce chantier joue un rôle important sur le marché du travail de l'agglomération urbaine puisqu'il utilise les services de 556 travailleurs. Si on y ajoute les navigants (688), les travailleurs du port (204), ceux des Brigades de Travaux et de bois (160) et les services divers (96) on atteint un effectif total de 1704 travailleurs dont l'activité est en dépendance directe de la fonction portuaire.

Mais, nous l'avons vu plus haut, une seconde fonction avait été assignée à Coquilhatville, dès les origines, une fonction administrative. Bien que la Province de l'Equateur soit un peu la Cendrillon des provinces congolaises, elle n'en compte pas moins 1.700.000 habitants et sa superficie présente 13 fois et demi celle de la Belgique. C'est dire que son administration requiert un personnel assez nombreux. Et la présence d'un certain nombre de fonctionnaires déclenche une série de réactions en chaîne. Pour installer les bureaux et loger le personnel il faut construire, d'où travail pour les entrepreneurs. Leur présence attire des commerçants, des artisans, du personnel domestique, etc... La ville, en se développant, nécessite des services publics plus étoffés : voirie, police, santé, enseignement, etc... .

En dehors du chantier naval, l'activité industrielle, à Coquilhatville, est extrêmement réduite. On ne peut la compter parmi les fonctions urbaines. Une huilerie, une rizerie, une fabrique de confections constituent à peu près tout le domaine des industries de transformation. L'industrie du bâtiment et les travaux publics, par contre, semblent assez florissants. Mais leurs activités ne sont pas autonomes, elles dépendent étroitement des crédits officiels d'investissement, elles n'expriment pas la vitalité économique de l'agglomération.

Au cours des deux dernières années, le nombre des indépendants s'est accru de 63 %. Si le développement du « secteur tertiaire » est souvent le signe d'une certaine prospérité, un développement excessif peut être dangereux.

	<u>1953</u>	<u>1955</u>
pêcheurs	492	1057
commerçants	288	334
artisans	268	295

Il ressort du tableau ci-dessus que le nombre des pêcheurs a plus que doublé ; c'est un métier extrêmement profitable en ce moment. Mais ces pêcheurs travaillent avant tout « pour l'exportation » ; ils vendent leurs prises aux équipages des bateaux qui descendent vers Léopoldville. Cela va si loin que, malgré plus de 1.000 pêcheurs, Coquilhatville souffre d'une pénurie de poisson et que ce dernier se vend à des prix prohibitifs (70 à 80 frs le Kg de poisson fumé). Le nombre de commerçants (1 pour 90 habitants) nous paraît excessif. La plupart ne sont que de petits boutiquiers. Disposant de peu de capitaux, ils achètent par quantités minimales et les prix restent élevés.

2. - SALAIRES ET NIVEAUX DE VIE.

Trois éléments principaux interviennent dans la différenciation des salaires: la qualification professionnelle, l'ancienneté, la situation familiale. Les allocations familiales sont destinées à aider le travailleur, père de famille, dans les dépenses qui concernent le logement et l'alimentation. La contre-valeur de l'indemnité de logement va de 2 frs pour le célibataire à 5 frs par jour pour un père de 5 enfants et plus. La contre-valeur de la ration se monte, pour un célibataire, à 7,50 frs, 8,30 frs ou 9 frs selon le genre de travail. A cette somme s'ajoutent 4,15 frs pour la femme et 2,08 par enfant à charge. Les primes d'ancienneté varient selon les employeurs. D'après nos informations, le salaire initial arriverait à être doublé après 25 ans de service.

Quant au salaire proprement dit, le minimum légal est de 7,50 frs à 9,10 frs, par jour, selon que le travail est plus ou moins pénible. Si nous établissons le revenu mensuel total d'un travailleur non qualifié et sans ancienneté, il se montera à 435 frs pour un célibataire et à 765 frs pour un père de 4 enfants. Un ouvrier qualifié touchera de 1.000 à 2.500 frs par mois, sauf l'une ou l'autre exception. Les employés gagnent de 2 à 5.000 frs dans l'ensemble; quelques-uns atteignent 7 à 9.000 frs. L'échelle des salaires est donc extrêmement distendue puisqu'elle va à peu près de 1 à 20.

Il serait évidemment d'un grand intérêt de savoir le nombre de travailleurs correspondant à chaque catégorie de salaire. Les recensements de la population africaine permettent de s'en faire une idée approximative. En 1955, on trouvait parmi les 7.829 salariés :

Employés	822	soit	10,5 %
dont : agents colonie	276		
clercs et moniteurs	546		
Ouvriers qualifiés: industrie, bâtiment, transports	2.012		25,7 %
Travailleurs ordinaires :	4.995		63,8 %
dont : manœuvres	3.810		
boys	1.006		
personnel C. E. C.	179		

La répartition du personnel sédentaire de l'Otraco selon la qualification présente à peu près la même physionomie :

Spécialistes	212	soit	20,9 %
Apprentis	103		10,1 %
Aides	92		9,- %
Boys	609		60,- %

Ces deux tableaux concordants permettent d'estimer que près de la moitié des salariés de Coquilhatville en sont encore au taux du salaire minimum et qu'en tout cas le revenu mensuel de cette moitié de la population n'atteint pas 1.000 frs. On en vient alors à se demander comment ils font pour vivre, pour s'assurer le minimum indispensable en matière de logement, d'alimentation et d'habillement.

Prenons, à titre d'exemple, une famille avec 4 enfants. Une case en pisé de 3 petites pièces ne se trouve pas à moins de 200 frs par mois. Le minimum vital en fait de nourriture, pour un ménage de 6 personnes, comporte à peu près: 12 chikwangues (12 frs), 2 Kgs de riz (24 frs), 250 gr. de poisson (20 frs), huile (3 frs), légumes (2 frs, bananes (6 frs); soit au total 67 frs par jour ou 2.000 frs par mois. Nous voici donc déjà à 2.200 frs par mois, sans compter un certain nombre de dépenses inévitables, telles que l'impôt, les vêtements, les articles ménagers. Or, le salaire minimum assuré, pour

un père de 4 enfants, est de 765 frs par mois. Conséquence : il faut se restreindre sur la nourriture. Le plus grand nombre des travailleurs ne mange jamais de viande et rarement du poisson. Les femmes les plus courageuses vont planter du manioc sur un bout de terrain dans les environs de la ville ; d'autres vont acheter des vivres dans les villages voisins pour les revendre en ville ou parcourent les îles du fleuve pour y acheter du poisson qu'elles revendront au marché, quand elles ne se livrent pas à des activités moins avouables.

III. LEUR HABITAT.

I. - QUARTIERS AFRICAINS.

Nous ne nous attarderons pas à analyser le quartier européen. Établi en bordure du fleuve, il égrène, le long des avenues de limonite, ses villas de type traditionnel couvertes de tôles rouges, à l'ombre des palmiers et des cocotiers. L'habitat africain, par contre, présente une grande diversité. Le centre extra-coutumier comporte cinq quartiers distincts, ayant chacun une physionomie originale. Le plus ancien, et le plus peuplé, connu sous le nom de Coq I ou le Belge, est du type classique : carroyage de rues en terre ou couvertes de limonite, parcelles de 20 m. sur 20 hérissées de cases en pisé aux toitures de palmes ou de tôles, quelques rares habitations en dur, le tout discrètement abrité sous un ciel de verdure. En appendice à ce quartier, vers l'Est, s'étend une extension à laquelle les habitants ont donné le nom de Bruxelles. Titre de gloire plus que réalité puisque ce quartier est en tout semblable au précédent. A l'extrémité orientale de la ville s'élève la Cité Devisscher où l'Otraco a bâti 200 habitations en matériaux durables pour y loger une partie de son personnel. Les pêcheurs se sont rassemblés en un quartier distinct, sur la rive de la Ruki, le quartier Basoko, du nom de l'ethnie la plus représentative dans cette corporation.

A l'Ouest de la ville, 90 hectares ont été aménagés et lotis pour donner naissance à Coq II. « Contrastant vivement avec les quartiers anciens où les maisons en matériaux durables ne remplacent que lentement les paillottes traditionnelles, Coq II est une cité riante, toute de charmantes maisonnettes individuelles dans les jardinets desquels des habitants heureux s'affairent déjà à planter fleurs et arbrisseaux. Pour le Congolais, la maisonnette isolée dans sa petite parcelle reste l'idéal domestique et Coq II attire encore par la diversité de ses maisons dont les rangées ne donnent jamais l'impression maussade de camp qui se dégage toujours un peu des agglomérations construites en série. » (1)

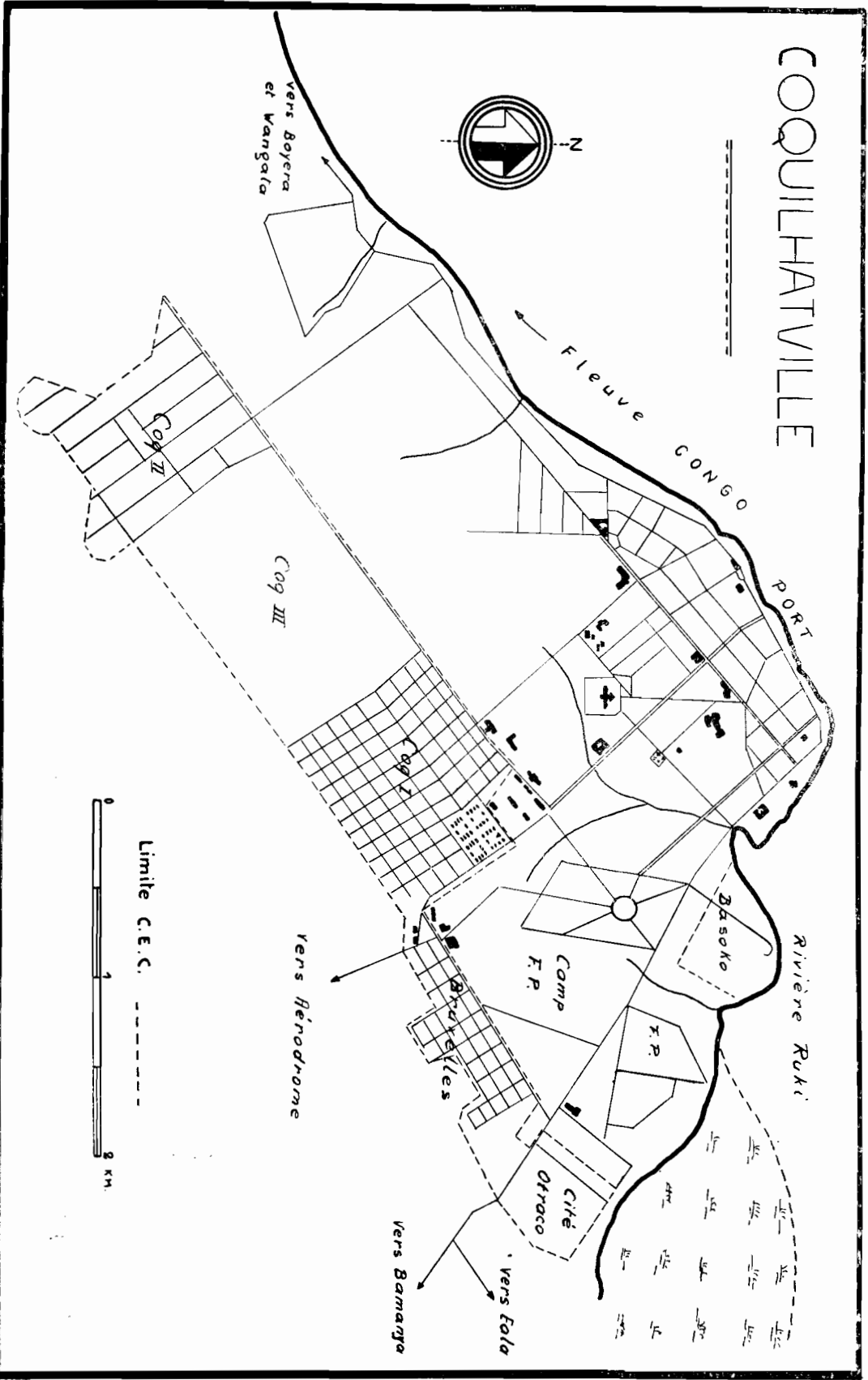
La situation immobilière au centre extra-coutumier se présente comme suit :

Propriétaires Hab.	en dur	Hab. mixtes	Hab. provisoires	Total
Privés	576	1.240	1.625	3.421
Colonie	114	-	-	114
C. E. C.	20	-	-	20
	710	1.240	1.625	3.555

D'après ce relevé, chaque habitation abriterait, en moyenne, 8,4 personnes. En réalité, les quartiers diffèrent assez fort les uns des autres. Si, à Coq II, les maisons comptent 4 à 5 habitants, la plupart des parcelles de Coq I groupent plusieurs familles et hébergent 12 à 15 personnes parfois même une vingtaine.

(1) ANCELOT. H., Coquilhatville 1954. L'Actualité Congolaise, Edition B, n° 209, 1954.

Page



Croquis schematique de Coquilhatville

Le C. E. C. de Coquilhatville, tel qu'il est défini par les limites administratives, s'étend sur une superficie de 424 ha, ce qui donnerait une densité moyenne à l'hectare de 70,3 habitants. Entre Coq I et Coq II s'étend une vaste zone en cours de drainage et destinée à devenir Coq III. Si l'on fait abstraction de cette zone absolument inhabitée, la superficie réelle du C. E. C. se ramène à 275 hectares, soit une densité de 109. Pour une ville africaine, cette densité est assez modérée; à titre de comparaison, Léopoldville a plusieurs quartiers qui dépassent 300 et certaines zones de la cité New Bell, à Douala, dépassent les 400. La densité à Coq II est très satisfaisante; lorsque les terrains de Coq III seront aménagés et lotis, ils pourront absorber une partie de la population de Coq I et les accroissements futurs de la population urbaine.

2. - PROMOTION DE L'HABITAT.

« La promotion de l'habitat congolais n'est-elle pas essentielle et primordiale pour permettre une vie familiale décente et heureuse? » (1) L'habitat, en tous cas, est une des conditions et le premier indice d'une évolution sociale dans nos centres urbains et nul n'a le droit de s'en désintéresser.

Dans les premiers temps de l'installation à Coquilhatville, les Congolais construisirent, sur les parcelles qui leur étaient attribuées, des cases de type traditionnel, semblables à celles de leurs villages. Il fallut attendre près de 50 ans pour qu'apparaisse chez les Africains le désir - et les possibilités financières - d'adapter leur habitat à leur nouveau genre de vie. Sauf exception (quelques tenanciers de bars, par exemple) il est impossible pour l'autochtone, compte tenu du taux actuel des salaires, d'économiser les 50 ou les 80.000 frs nécessaires à la construction par un entrepreneur d'une maison en matériaux durables. Aussi l'un ou l'autre employeur entreprit-il de construire, à ses frais, des habitations simples mais décentes pour ses travailleurs. Le principal exemple des constructions de ce genre est la Cité Devisscher bâtie par l'Otraco. Cette formule cependant est loin d'être parfaite; elle présente l'inconvénient majeur de lier trop étroitement l'ouvrier à son employeur. De plus, elle empêche l'accession à la propriété privée, élément important de promotion sociale. Le rôle de la propriété privée n'est-il pas d'assurer au citoyen une plus grande liberté et une plus grande sécurité et par là de promouvoir sa dignité humaine?

C'est dans cette perspective que l'autorité administrative, tutrice des populations congolaises, instaura en 1948 un Fonds d'Avance au bénéfice des habitants du C. E. C. de Coquilhatville. Au début du fonctionnement de cet organisme, les prêts étaient assez modestes et destinés surtout à l'achèvement ou à l'amélioration des cases existantes. À partir de 1951, des avances furent consenties pour financer la construction de maisons neuves en matériaux durables. Le montant du crédit peut s'élever jusqu'à un maximum (exceptionnel) de 125.000 frs. Pour en déterminer le taux, on tient compte de la composition familiale et du salaire du bénéficiaire. Le tableau ci-après résume les activités du Fonds d'Avance depuis sa création. On notera que sur les 25 millions engagés à ce jour, près de 7 millions ont déjà été remboursés.

Jacques DENIS

(à suivre)

(1) VERNIERS, L., Habitat, facteur social. Coquilhatville - La Croix du Congo, 4 déc. 1955.

Documenta

Une déclaration solennelle des Evêques

L'épiscopat du Congo Belge et du R. - U.

- rappelle solennellement les directives aptes à assurer l'ordre social temporel.
- détermine la position de l'Eglise devant les problèmes délicats que posent le présent et l'avenir du Congo.

A l'issue de la Conférence Plénière qu'ils viennent de tenir à Léopoldville sous la présidence de S. Exc. Mgr Bruniera, Délégué Apostolique, les Vicaires et Préfets Apostoliques du Congo Belge et du Ruanda Urundi, nous ont rendue publique la déclaration dont nous publions le texte ci-dessous :

1. — Fidèle à l'exemple de son divin Fondateur qui passait au milieu des hommes en faisant le bien, l'Eglise se penche avec un amour maternel sur les besoins de l'humanité. Dépositrice des paroles de salut, elle se sent tenue de donner à ses enfants, comme à tous les hommes de bonne volonté, les directives aptes à assurer un heureux agencement de l'ordre social temporel.

2. — Toute organisation sociale véritable doit être basée d'une part sur le respect inviolable de la dignité de la personne humaine et de sa destinée éternelle ; d'autre part, sur la nécessité pour l'homme de vivre en société et sur le devoir qu'il a de collaborer au Bien Commun.

3. — Les sociétés humaines sont d'importance très inégale. Les unes sont essentiellement contingentes et varient avec les circonstances qui les ont fait naître. Tels sont, par exemple les syndicats, les groupements culturels. D'autres sont des sociétés nécessaires, imposées par la nature de l'homme comme la famille et l'Etat ou voulues explicitement par Dieu comme l'Eglise.

4. — LA FAMILLE est une institution naturelle, basée sur le mariage monogamique indissoluble, élevé par Jésus-Christ pour ses fidèles à la dignité de sacrement. La polygamie et le divorce, qui sapent la famille à la base, doivent être combattus fermement.

La famille, entendue au sens strict du mot, comprend le père, la mère et les enfants. Le père est le chef naturel de la famille. La mère est associée à cette autorité. Ni le clan, ni l'Etat ne peuvent se substituer au père comme chef de famille.

La famille est antérieure au clan et à l'Etat ; c'est à elle de gérer le Bien Commun familial.

LES PARENTS ont le devoir, et donc le droit, d'éduquer leurs enfants. Ils choisissent l'école qui répond aux exigences de leur conscience. L'Autorité publique doit respecter ce droit et faciliter l'accomplissement de ce devoir.

LE MARIAGE est un contrat entre un homme et une femme et non entre deux familles. Il exige donc la pleine liberté des contractants et exclut toute ingérence indue du clan ou de la parentèle dans les affaires familiales.

LA DOT, qui n'est pas requise à la validité du mariage, est en soi une institution indifférente. Mais elle devient immorale lorsque son montant est exagéré au point de constituer un obstacle au mariage à un âge normal.

LE MARIAGE CHRETIEN relève de l'autorité ecclésiastique. Seuls ses effets proprement civils sont de la compétence de l'Autorité Publique.

5. — L'EGLISE CATHOLIQUE est la société surnaturelle fondée par Jésus-Christ pour conduire les hommes au salut éternel.

6. — L'ETAT est une société civile qui a pour fonction propre la gestion du Bien Commun temporel des hommes et des familles qui la composent. Cette société découle de la nature de l'homme et est comme telle voulue par Dieu. Elle peut revêtir cependant des formes diverses, depuis celle du clan et de la tribu jusqu'à celles de nos états modernes, royaumes ou républiques. L'Autorité Civile en constitue un des éléments essentiels ; elle doit être respectée et obéie.

Cette autorité n'est pas illimitée et ne peut être arbitraire. Elle est légitime dans la mesure où elle poursuit réellement le Bien Commun. Ses détenteurs doivent, les tout premiers, pratiquer la justice et principalement la justice distributive et générale.

7. — Les matières purement spirituelles relèvent exclusivement de l'Eglise. Les matières purement temporelles sont du ressort direct de l'Etat. Certains problèmes concernent également l'Eglise et l'Etat : leur solution doit être cherchée et trouvée de commun accord et dans le respect des droits de chacun. Tels sont notamment les problèmes concernant l'enseignement, l'éducation, les associations de jeunesse.

8. — Dans nos régions la société revêt un caractère particulier du fait qu'elle est constituée de peuples associés par le jeu des événements historiques.

Cette situation crée des obligations et des droits réciproques dans tous les domaines : social, économique, politique, culturel. Seule une action basée sur la justice et la charité, inspirée par l'Evangile et reconnaissant la primauté des intérêts des autochtones pourra résoudre les problèmes délicats que posent le présent et l'avenir.

Les Evêques du Congo Belge et du Ruanda-Urundi jugent opportun de déterminer la position de l'Eglise en face de ces problèmes, et nommément :

- le problème de la propriété privée, individuelle et familiale ;
- le problème du travail et de sa rémunération ;
- le problème des associations professionnelles et économique-sociales ;
- le problème des relations humaines ;
- le problème de l'émancipation politique.

1. — LE PROBLEME DE LA PROPRIETE PRIVEE.

« Les biens terrestres sont essentiellement ordonnés aux besoins du genre humain et de tous les hommes. Cette destination commune n'exclut cependant pas leur appropriation privée ou personnelle, qui est conforme à la nature humaine et profitable à l'ordre social. Quel que soit le régime de la propriété, la fin primordiale des biens terrestres doit être sauvegardée. C'est de la nature, donc du Créateur, que les hommes ont reçu le droit de propriété privée. La famille a le droit de posséder et, en premier lieu, de posséder un

foyer où une vie familiale, matériellement et moralement saine, arrive à se mettre pleinement en valeur. Il convient que les pouvoirs publics favorisent, d'une manière efficace, la constitution de ce patrimoine familial.» (Code Social) En cette matière le droit classique doit s'adapter aux exigences de la morale chrétienne.

2. — LE PROBLEME DU TRAVAIL ET DE SA REMUNERATION.

Qu'il soit intellectuel ou manuel, le travail est le moyen providentiel pour l'homme de se procurer les ressources nécessaires à sa vie et à celle de sa famille.

Pour être juste la rémunération du travail loué à autrui doit être fixée en premier lieu en tenant compte du but du travail. Néanmoins d'autres éléments doivent intervenir également dans la détermination du salaire, à savoir: le rendement du travail — la qualification de l'ouvrier et ses responsabilités — la situation financière de l'entreprise — les possibilités économiques d'une région donnée.

Une différence de salaire basée uniquement sur une différence de race serait injuste.

Les bénéfices de l'entreprise doivent être répartis équitablement entre tous ceux — travailleurs, personnel de maîtrise, détenteurs du capital — qui ont contribué à sa prospérité. Chacun doit participer effectivement aux plus values acquises par l'effort de tous.

La part de l'ouvrier doit lui permettre de se procurer ce dont lui et sa famille ont besoin, non seulement pour leur subsistance, mais aussi pour jouir d'un niveau de vie et de culture raisonnable avec la possibilité d'épargner pour l'avenir.

Enfin la rémunération doit être totale, c'est-à-dire comprendre le salaire de base et les assurances sociales.

L'Eglise demande que le travail s'effectue dans des conditions morales et matérielles conformes à la dignité humaine et permettant l'accomplissement des devoirs religieux. C'est ainsi que l'ouvrier a droit au repos dominical, à une vie familiale décente, à des loisirs convenables.

Tout en rendant hommage aux efforts méritoires déployés dans diverses régions par les employeurs pour améliorer le sort de leurs travailleurs, il est nécessaire de mettre en garde contre les outrances d'un paternalisme qui, à la longue, risque de réduire dangereusement les libertés de l'ouvrier et de sa famille.

Il n'y a pas de droits sans devoirs correspondants. Le salarié a le devoir de fournir son travail avec toute la conscience professionnelle requise, avec régularité et dans le respect des clauses de son contrat.

3. — LE PROBLEME DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Le droit de s'associer est naturel à l'homme. Il doit être respecté par tous.

L'association assure la défense et la promotion des intérêts communs. Elle contribue efficacement à la formation technique, morale, intellectuelle et même religieuse de ses membres. Elle constitue un puissant facteur d'éducation populaire. Ses buts doivent être honnêtes et conformes à l'ordre public.

Parmi les associations economico-sociales particulièrement utiles il faut mentionner les mutualités, les syndicats patronaux et ouvriers. Leur libre développement ne peut que contribuer à la paix sociale.

Les Catholiques ne peuvent s'affilier à des associations basées sur des doctrines condamnées par l'Eglise.

4. — LE PROBLEME DES RELATIONS HUMAINES

Tous les hommes sont foncièrement égaux entre eux parce qu'ils ont tous été rachetés par le Christ.

Certaines inégalités d'ordre secondaire sont cependant inévitables. Elles provien-

ment de diverses causes dont les unes dépendent de la libre volonté des hommes, comme l'énergie au travail, et les autres de circonstances dont les hommes ne sont pas les maîtres, comme la naissance dans un milieu et à une époque donnés, l'éducation, la culture, etc.

Dans nos régions les différences sont considérables surtout à cause du mélange des races et des cultures. Seules la justice et la charité chrétiennes peuvent assurer une communauté de vie saine et un développement harmonieux de la société. La législation, l'exercice de l'autorité, les relations quotidiennes seront toujours dominés par un respect délicat de la personne humaine.

Le racisme est condamnable quelle que soit son origine.

L'écart entre le niveau de vie des diverses classes doit être réduit. L'ordre social s'accommode mal du grand luxe et du confort raffiné qui côtoient régulièrement la médiocrité et la pauvreté quand ce n'est pas le dénuement.

5. — LE PROBLEME DE L'EMANCIPATION POLITIQUE

Tous les habitants d'un pays ont le devoir de collaborer activement au bien général. Ils ont donc le droit de prendre part à la conduite des affaires publiques.

La nation tutrice a l'obligation de respecter ce droit et d'en favoriser l'exercice par une éducation politique progressive.

Les autochtones ont l'obligation de prendre conscience de la complexité de leurs responsabilités et de se rendre aptes à les assumer.

L'Eglise n'a pas à se prononcer sur les modalités de l'émancipation d'un peuple. Elle la considère comme légitime du moment qu'elle s'accomplit dans le respect des droits mutuels de la charité.

CONCLUSION. ROLE DU LAICAT.

Les Catholiques ont le devoir de participer à la vie politique et sociale. Ils veilleront à ce que, dans les institutions qu'on crée, soient respectés les droits de la conscience chrétienne.

Ils étudieront soigneusement tous les problèmes qui se posent de manière à leur apporter les solutions de bien commun que propose la doctrine sociale chrétienne. Ils s'uniront dans de fortes associations qui pourront faire accepter les exigences de leur foi. Ils demanderont avec ferveur à Dieu de les guider dans l'accomplissement de leurs devoirs envers la société et de bénir leur Pays.

Ce 29 juin, en la fête des Apôtres Pierre et Paul.

Le silence de Madagascar.

Les gens heureux n'ont pas d'histoire, dit un proverbe. Mais la réciproque n'est pas toujours vraie. Par exemple, si Madagascar, depuis 1948, ne fait plus beaucoup parler d'elle, il ne faudrait pas en conclure que les Malgaches sont des gens heureux. C'est au contraire une impression très pénible qui se dégage de l'analyse du climat psychologique, politique et social de la Grande Ile que fait dans la Revue de l'Action Populaire (décembre 1955) un prêtre vivant là-bas, J. de Puybaudet.

L'étranger nouvellement arrivé a d'abord le sentiment d'une grande sécurité, mais il s'aperçoit bientôt que ce sentiment est loin d'être partagé par les Malgaches, dominés

par la peur de l'Européen. L'atmosphère est pénible, tendue, imprégnée de méfiance réciproque, entre Français et Malgaches. Les premiers ont perdu confiance, depuis 1947 ; bien qu'il n'existe aucune discrimination raciale dans les institutions, ils font sentir aux seconds leur sentiment de supériorité raciale et leur mépris, qui se marquent dans des manques d'égards voulus et constants.

L'Administration a créé et entretient un climat de crainte, par les nombreux indicateurs de police qu'elle utilise partout, les interrogatoires qu'elle fait subir à quiconque ose encore s'affilier à un parti, à un syndicat, à un groupement quelconque. Après la lettre des Évêques sur l'indépendance, des policiers en civil suivirent les offices dans les églises et certains prêtres ne peuvent se déplacer, fût-ce pour porter les sacrements aux malades, sans être pris en filature.

Dans les campagnes, des abus dans la perception des taxes et les réquisitions de travailleurs aggravent encore la situation.

En même temps, les Malgaches entendent ou lisent les déclarations officielles, qui représentent la France comme la championne dans le monde de la liberté, de l'égalité et de la fraternité des hommes. Le contraste avec les faits qu'ils ont sous les yeux incite à douter, pour le moins, de la sincérité de ces déclarations.

Quant au climat politique, il est caractérisé par un nationalisme de masse. Peu d'hommes osent parler, mais ceux qui le font n'expriment que ce que pensent tous les autres. Leurs expériences passées, le climat de crainte et de méfiance profonde, l'inutilité de plus en plus évidente des moyens pacifiques, les conduit rapidement à un désespoir qui les prépare à adopter n'importe quelle voie, fût-elle la plus violente, pour faire cesser l'oppression dont ils souffrent actuellement.

Volontiers peut-être on taxera les revendications malgaches d'injustes, parce que la France a fait réaliser à Madagascar un progrès social important. Celui-ci n'est pas contestable, reconnaît J. de Puybaudet, surtout dans le domaine médical et dans l'enseignement, de plus en plus aussi dans le domaine agricole. Mais il faut aussi reconnaître que le niveau de vie des masses n'est encore amélioré d'une façon notable qu'en espérance. Aussi, les progrès réalisés ne sont-ils pas tels qu'ils donnent aux Malgaches la certitude que leur association avec la France est une chose qui s'impose, pour leur propre bien.

Beaucoup de liens cependant, et des meilleurs, ont été créés. Les Malgaches eux-mêmes voudraient très sincèrement les maintenir. Mais ce ne serait possible que dans une association sur pied d'égalité vraie.

Est-il déjà trop tard ? Non, répond d'auteur, mais « le temps dont dispose la France pour se présenter sous un jour plus favorable, est court. Quelques années encore peut-être, et puis les jeux seront joués ». (Résumé par J. B. dans *Église Vivante* VIII N° 1).

Sectes Indigènes.

Un article de H. de Oliveira dans Portugal em Africa janv. 1956 p. 36 ss. décrit sommairement quatre sectes religieuses indigènes (dont trois originaires du Congo Belge) et en guise de conclusion avertit les autorités (traduction libre) :

« De grandes responsabilités pèsent, en prévision des jours sombres, sur les missionnaires et les administrateurs qui ont à affronter cette effervescence déjà très significative en diverses régions de l'Angola. Nous estimons que la xénophobie n'est pas innée

aux païens et moins encore aux catholiques ; de fait ils aiment la Patrie, respectent son drapeau et se soumettent facilement aux autorités légitimes. L'effervescence est avant tout la conséquence de promesses flatteuses, exploitant leur naïveté crédule, et aussi, quoique seulement en partie, d'un certain mécontentement provenant d'injustices, d'humiliations, de travaux imposés, de misères qui sont le fait de personnes qui veulent les exploiter plutôt que les civiliser.

Les peuples, tout primitifs qu'ils soient, aiment la liberté individuelle, haïssent l'injustice, se plaisent à affirmer leur personnalité. C'est pourquoi toute activité de l'Européen, grande ou petite, doit tendre à la grandeur de la Patrie, mais sans manquer de respecter les droits et la personnalité des sujets. Plus que jamais l'époque que nous traversons a besoin d'une action coordonnée des fonctionnaires et des missionnaires pour la civilisation. Grâce à une collaboration étroite et à un enseignement national et vraiment religieux, nous suivrons les traces de nos ancêtres pour l'établissement de la Foi et la fondation de l'Empire. »

L'Etat congolais et la propriété foncière.

Sur cette question beaucoup controversée même dans les journaux métropolitains, nous extrayons quelques passages de la Libre Belgique du 16 févr. 1956.

« Il ne peut y avoir négociation directe entre des indigènes . . . et un acquéreur potentiel. C'est l'État qui constate la vacance de la terre et s'en déclare propriétaire, ou qui négocie avec les indigènes la cession de certains droits. Mais cette cession est toujours faite à l'État, lequel à son tour cède ou loue la propriété à des privés, par vente directe ou tout autre mode de cession, au profit du Trésor . . . L'État, au Congo, est le grand marchand de biens immobiliers (*suit un court historique de la procédure*) . . . »

Pendant une longue période encore, ces enquêtes (de vacance) ainsi que la fixation des indemnités furent à peine une formalité. Petit à petit les indigènes commencent par refuser les cessions. Pendant une nouvelle période encore (période pas encore complètement terminée, Réd.) on usa assez cavalièrement de l'influence officielle pour obtenir l'accord des Noirs, mais on augmenta les indemnités.

Puis vint ce que l'on pourrait appeler paradoxalement la période « anticoloniale » de l'État qui professa brusquement un respect sans limite non seulement des droits actuels des indigènes mais même de ceux des générations futures.

La politique passée et présente de l'État n'en reste pas moins arbitraire : des concessions sont accordées malgré la répugnance manifeste des indigènes et refusées malgré leur accord explicite. Il n'y a pas d'autre règle que l'opinion de l'administration . . .

L'État indépendant, puis la colonie, accordèrent en bloc de vastes concessions, dont certaines portaient sur 300.000 ha. D'autres sont de 200.000 - 100.000 - 50.000 - 10.000 ha. Celles de 5.000 ha. sont fréquentes . . . »

Il est évident que l'octroi des grandes concessions n'a pu être réalisé qu'en donnant à la notion « droits indigènes » une interprétation très limitative . . . À la concession territoriale s'est ajouté un féodalisme économique lequel, dans les cas des contrats tripartites accordés à certain groupe anglais, prévoyait même une sanction pénale pour tout appel à la concurrence. Et celle-ci fut effectivement étranglée sans pitié et sans retour.

Ce genre d'abus . . . persiste . . . dans certaines régions de colonisation où jusqu'à présent, les indigènes ont été privés d'encadrement technique pour les cultures d'exportation, dans le but de maintenir une disponibilité de main-d'œuvre . . .

Il y a aussi les abus directs de l'État, surtout à proximité des grands centres. Ces abus qui consistent à rendre des terres indigènes vacantes par négociation ou expropriation (N. d. l. R. au sens non juridique, car l'expropriation au sens strict du mot est jusqu'à présent impossible) et à les revendre ensuite, parfois à l'avance, pour une valeur décuple ou centuple de l'indemnité accordée aux indigènes. Des terrains expropriés (cf. note ci-dessus Réd.) pour quelques centimes le mètre carré (et souvent bien moins encore, Réd.) ont été revendus par l'État, moins de vingt ans plus tard, mille francs sans aucune mise en valeur.

L'indigène sait parfaitement qu'il a été lésé. Comme l'État, pour lui, ce sont « les Blancs », son antipathie se reporte sur l'acquéreur en second, lequel, quant à lui, a cependant payé le prix fort. Après quoi la même administration fera de pieux discours sur la nécessité d'améliorer les relations interraciales . . .

Enfin, il y a les abus d'interprétation qui irritent surtout les Européens - ceux qui ne disposent pas d'appuis politiques (ou qui ne jouissent pas de la faveur du parti au pouvoir, Réd.). Lorsque . . l'administration n'a pas envie d'accorder une concession, elle manifeste un scrupule insurmontable devant la moindre opposition indigène. Et lorsque le solliciteur s'est mis, en privé, d'accord avec ceux-ci on invoque gravement les devoirs envers les générations futures, l'incapacité des indigènes d'apprécier leur propre intérêt, et jusqu'à la vénalité des chefs et notables . . .

Certains affirment avec raison que lorsque les Noirs ont accepté de céder leurs droits, cette cession dans leur esprit n'était que temporaire et personnelle à un Blanc déterminé

Quant aux indemnités - fussent-elles élevées - elles ne peuvent consacrer un acte impossible à leurs yeux : l'aliénation de la terre à un individu. Il est probable qu'ils n'ont d'abord rien compris à ces indemnités (dont on ne leur explique pas la nature ni le motif, Réd.) qui n'étaient pas dues, suivant la coutume, si on autorisait l'occupation (ce qui n'est certainement pas exact pour toutes les tribus; elles connaissaient la location, moyennant rémunération stipulée par contrat, Réd.).

Y a-t-il là un danger pour l'avenir? Il est probable que les agitateurs politiques de demain ne manqueront pas d'utiliser l'argument et c'est peut-être une des raisons qui dictent l'attitude actuelle de l'administration (on a difficile à comprendre ce que cela veut dire, Réd.)

Il doit y avoir moyen de concilier les choses. Dans les grands centres et à leur périphérie l'instauration du droit de propriété individuelle pour les indigènes rétablira la balance. (Mais croit-on que les familles dépossédées contre leur gré reconnaîtront cette propriété privée d'un étranger quelconque ? Réd.)

En milieu coutumier pourquoi ne pas accepter la notion d'inaliénabilité du sol et la remplacer par celle d'occupation (malgré la construction maladroite de la phrase on comprend ce que l'auteur veut dire; mais même si l'inaliénabilité n'est pas admise comme valable, le système proposé garde tout son intérêt, car il nous semble propre à éliminer l'opposition des propriétaires indigènes dans pratiquement tous les cas, Réd.).

Cette réforme entraînerait pour l'État l'obligation de rétrocéder à la communauté locale (l'auteur veut sans doute dire : le groupe propriétaire selon le droit coutumier Réd.) le fonds de toutes les terres concédées - y compris les siennes (ajoute pertinente,

car l'État a trop tendance à se croire au-dessus des lois, Réd.) - avec les obligations qu'il a contractées *mais aussi les revenus qui en découlent . . .* L'État n'aurait plus qu'à jouer un rôle de notaire et d'arbitre, et laisser Blancs et Noirs conclure des contrats directs.

Même si un jour il arrive que des colonies entières d'immigrants s'installent sur des terres libres, elles ne feront qu'acquérir un droit d'occupation conformément à la coutume de la communauté indigène dont elles deviendraient solidaires.

Cette mesure supprimerait toute occupation purement spéculative et ne rendrait rentable qu'un établissement familial définitif. Les communautés indigènes auraient dès lors intérêt à appeler des Blancs parmi elles, puisque tôt ou tard la plus-value leur reviendrait, et qu'en attendant elles s'enrichiraient de celles des terres avoisinantes. Tel serait le cas lors de l'ouverture de mines entraînant une certaine occupation de surface.

Cette théorie est sans aucun doute en opposition avec la pratique moderne qui tend à substituer toujours davantage l'État aux intérêts privés. Mais elle serait certainement comprise et acceptée par les indigènes. Or, il ne paraît pas possible de resserrer des liens personnels entre les habitants d'un pays s'ils ne peuvent traiter que par le truchement d'un tiers anonyme, fabricant de formulaires. »



Bibliographica

Leon LE FEBVE de VIVY : Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, Duc de Brabant. Ac. roy. Sc. col. Mém. in-8°, Nouv. sér. T. VII, 1 Bruxelles, 1955, 131 pp. 150 Fr.

Cette nouvelle contribution à l'histoire précoloniale belge est d'un intérêt capital. Nous devons féliciter l'auteur d'avoir mis des documents si précieux à la disposition des historiens et d'avoir fait connaître la collaboration si intime de l'éminent juriste Jules Le Jeune (1823-1911) aux efforts et aux études expansionnistes du duc de Brabant durant les années 1861-1865. Il s'est fait un devoir de conscience de rendre publics « des documents pouvant aider à définir la pensée de notre grand Roi à l'époque où, encore héritier du trône, il tenait à esquisser déjà notre politique d'avenir ». Puisse son magnifique exemple entraîner d'autres heureux détenteurs de semblables précieux papiers à rendre d'aussi signalés services à l'histoire nationale et congolaise ! Les pièces les plus intéressantes que nous livre M. Le Febve de Vivy sont une lettre du major Goffinet, officier d'ordonnance du Roi, à J. Le Jeune en date du 23 décembre 1860 (p. 11) ; une lettre du duc de Brabant au Major (peut-être Brialmont, peut-être Goffinet ?) datée du 26 juillet 1863 (pp. 18-24) ; une note du Duc à J. Le Jeune en date du 7 novembre 1863 (p. 25) ; une note de Goffinet à J. Le Jeune (début 1863 ?) (pp. 25-26) ; une note non datée de J. Le Jeune (pp. 26-29) ; une note coloniale du duc de Brabant datée du 20 mai 1865 (pp. 30-36) ; le résumé de 6 cartons de notes historiques recueillies par le Duc de Brabant sur *Les Belges à l'étranger*, dû à la plume de Van Bruyssel et datant de 1863 (pp. 43-128) et enfin des notes prises par J. Le Jeune d'une audience du duc de Brabant (pièce non datée) (pp. 129-131).

A juste titre l'auteur fait remarquer que les documents qu'il produit permettent « de s'insurger contre ceux qui ne verront plus tard en Léopold II qu'un homme d'argent » (p. 36), confirmant ainsi la thèse que nous défendions dans notre ouvrage sur *les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* (pp. 23-32).

L'ouvrage de M. Le Febve de Vivy complète d'une façon très heureuse la documentation que jadis M. P. Crokaert publiait sur la collaboration de Brialmont aux projets coloniaux du duc de Brabant (*Brialmont, Eloges et Mémoires*, Bruxelles, 1925) et Stinglhamber sur celle du baron Du Jardin (*Léopold II au travail*, Bruxelles 1844) ainsi que celle que Banning nous fait connaître (M. Stengers, *Textes inédits d'Emile Banning*, Bruxelles, 1955). La collaboration de M.J. Le Jeune fait le pont entre celle de Brialmont et celle de Banning.

Ici l'historien se pose une question que l'auteur ne résoud pas : la collaboration de J. Le Jeune aux efforts expansionnistes de Léopold, duc de Brabant s'est-elle arrêtée à la veille de l'accession du Prince au Trône, ou s'est-elle continuée dans la suite ? Et dans ce cas, quelle part l'éminent juriste et confident du Prince a-t-il prise dans les différents projets et tentatives d'expansion belge du Roi ? A-t-il été consulté à propos de l'initiative africaine ?

L'intention de l'auteur n'était pas de donner un exposé complet de la collaboration de J. Le Jeune aux travaux et projets du duc de Brabant durant les années 1861-1865 ; il ne nous a livré que ce qui regarde plus particulièrement l'élaboration et l'évolution de la doctrine coloniale du Prince. Il laisse entendre toutefois que le concours que le futur ministre de justice a prêté au Duc regardait également les conventions avec le gouvernement de Costa Rica, l'affaire de la « Société de Bateaux à Vapeur », des missions délicates en Belgique, à Londres, à Paris, à Madrid et ailleurs (p. 12). Nous sommes heureux de savoir que M. Le Febve de Vivy se propose de traiter cette matière dans un prochain ouvrage.

Dans la lettre du duc de Brabant, datée du 26 juillet 1863, le Prince dit qu'il aspire à trouver quelques orateurs éloquents et écrivains dignes du sujet pour faire connaître du public les idées du travail doctrinal sur la colonisation qu'il prépare (p. 24). Cette étude le Roi l'a sans doute continuée. Il serait intéressant pour l'histoire précoloniale et coloniale belge de rechercher si parfois le Prince et le Roi n'a pas trouvé les hommes qu'il cherchait. Il nous semble que Van Bruyssel était de leur nombre par son ouvrage : *Histoire du Commerce et de la Marine en Belgique*. Cet auteur y était tout préparé puisque c'est lui qui composait le résumé des notes du Duc. D'autres n'ont-ils pas été choisis ? Et parmi ceux-ci ne doit-on pas compter le baron Alphonse de Haulleville avec son ouvrage : *Aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique* ? Les pages que cet auteur écrit sur les Belges à l'étranger méritent d'être comparées avec le résumé de Van Bruyssel que M. Le Febve de Vivy vient de publier.

Il est un point à remarquer pour l'évolution des idées coloniales de Léopold II. Le 20 mai 1865, il envisage encore vaguement la possibilité de voir adopter la Belgique une politique coloniale donc de faire œuvre coloniale de concert avec le gouvernement (p. 35). Le 1 décembre de cette même année, la veille de monter au trône, il fait écrire par le comte de Borchgrave d'Altena à Lambermont : « Directement, la Belgique ne peut rien tenter en Chine... à cause de son propre gouvernement, des dispositions de l'esprit public et à cause de la jalousie des grandes puissances » (Roeykens, A. *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, p. 259). Qu'est-ce qui a fait changer si radicalement la conviction du Prince en si peu de mois ?

Disons pour finir un mot sur la disposition du travail de M. Le Febve de Vivy. L'étude aurait peut-être gagné à voir placer tous les documents cités à la fin de l'ouvrage. La disposition adoptée par l'auteur semble attacher trop d'importance au long résumé des notes du Duc de Brabant, alors que les documents les plus intéressants sont donnés dans ce que l'auteur appelle lui-même l'introduction. Simple question d'arrangement matériel.

Par sa contribution précieuse à l'histoire précoloniale M. Le Febve de Vivy a enrichi la belle collection des mémoires de notre Académie royale des Sciences coloniales d'un ouvrage très utile et original, tout à l'honneur du Roi et de ses collaborateurs, spécialement de Jules Le Jeune.

P. A. ROEYKENS.

A. B. de Sá : Documentação para a História das Missões do Padroado Português do Oriente. Insulindia, Vol. I. Lisboa 1954.

Par cette nouvelle série le Ministère d'Outremer portugais continue la publication des documents historiques concernant les missions portugaises dans les divers territoires

de son Empire Colonial. Le gouvernement et le peuple portugais témoignent ainsi une fois de plus de tout l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre missionnaire catholique (à ces époques historiques les missions protestantes n'étaient pas encore nées), œuvre qui est d'ailleurs inextricablement liée à l'histoire coloniale portugaise. Comme les autres séries de cette collection la présente est éditée par l'Agência Geral do Ultramar. Elle suit les mêmes formes et les mêmes règles que les volumes précédents sur lesquels cette revue a déjà attiré l'attention des lecteurs dans le n° 2 de 1955, p. 75.

Le présent volume, fort de XXXIX + 654 p., va de 1506 à 1549, Il offre les mêmes qualités scientifiques et techniques que les précédents, auxquels nous pouvons renvoyer nos lecteurs.

Il va de soi que les documents édités traitent de nombreuses questions qui ne sont pas directement en rapport avec les missions; de sorte que ce volume est, tout comme les autres séries, indispensable à tout historien étudiant l'Extrême Orient au XVI^e S.

Une place de choix est occupée par les lettres de S. François Xavier non seulement à cause de l'influence exercée par lui dans ces régions, mais encore parce qu'elles renseignent l'œuvre civilisatrice de nombreux capitaines, navigateurs, commerçants portugais. D'autres documents importants montrent comment de nombreux rois indigènes ont demandé le protectorat portugais (rappelons que les Portugais se contentaient à cette époque d'établir des comptoirs commerciaux sans occupations ou conquêtes proprement dites).

Selon les normes établies pour l'élaboration de cette collection groupant aussi bien l'Insulinde que l'Inde continentale ou proprement dite, les volumes publiant les documents (comme celui-ci sous revue) doivent être suivis d'une série de volumes donnant la synthèse historique tirée de ces documents. L'auteur, missionnaire à Timor, est bien placé pour élucider un tas de questions géographiques locales.

G. H.

Alexis KAGAME : La philosophie bantu-rwandaise de l'Être (Extraits).
(Klasse der Morele en Politieke Wetenschappen. Verhandelingen in 8°. Nieuwe reeks. Boek VI, afl. 1) Brussel, Kon. Ac. Kol. Wet.. 1955; 68 blz. Fr 65.

In de inleiding (p. 3 - 4) wordt ons medegedeeld, dat het hier gaat om een uittreksel uit het proefschrift dat de E. H. Kagame A. heeft voorgedragen aan de Gregoriana-Universiteit te Rome, tot het bekomen van het Doctoraat in de Wijsbegeerte. Twee hoofdstukken ervan worden hier gepubliceerd nl. het zesde en het zevende met respectievelijk als titel : L'existant « assimilatif » (p. 5 - 12) en L'existant « sensitif » (p. 43 - 47). Verder bevat deze verhandeling de bibliografie die E. H. Kagame heeft aangewend bij het samenstellen van zijn proefschrift (p. 48 - 52), gevolgd door de integrale inhoudslijst ervan (p. 53 - 64). Het geheel wordt besloten met drie kaarten die als een concrete beschrijving en omschrijving zijn van het gebied waarop de studie betrekking heeft.

De inhoud van deze twee hoofdstukken komt meer op een zekere analyse van de taal en het spraakgebruik. Op grond van dergelijk onderzoek tracht schrijver de inhoud te bepalen van de opvattingen over dier en plant van het Bantu-Ruandese volk ; het is als een schets van de volkpsychologie aldaar.

De aangewende methode is ongetwijfeld verdedigbaar, daar gedachten, meningen en opvattingen in taal - en spraakgebruik als 't ware geïnkarneerd worden, zodat ze door een analytisch onderzoek te rekonstrueren zijn. De auteur is in de poging daartoe zeker geslaagd. Het geheel geeft nochtans een indruk van oppervlakkigheid: een zekere levensvreemdheid hangt èn over de gestelde problemen èn over de gegeven oplossingen. Deze studie had heel wat aan waarde en diepgang gewonnen zo men gezocht had naar de grondervaringen die aan de bron staan van dergelijke opvattingen bij de Bantu-Ruandesen, naar het waarom ervan. De beantwoording van deze vraag zou ons laten zien hoe de verschillende afzonderlijke opvattingen organisch samenhangen, en misschien zelfs een sleutel bieden voor een beter begrip van de gehele plaatselijke cultuur.

We kunnen ons zelfs afvragen of de titel van het werk de weergave is van de inhoud. Wat schrijver ons biedt lijkt nog geen strikte filosofie te zijn in de zin althans die het Westen er aan geeft. Het gaat hier eerder om zekere inzichten van de man van de straat, om diens kijk op het leven, dan om een methodisch verworven en systematisch geordende natuurlijke kennis waarmee men tot een inzicht wil komen in de diepste grond van alle dingen. De opvattingen over wereld en dingen van de doorsnee-Ruandees is zoals deze van elk ander volk, enkel wijsbegeerte in oneigenlijke zin.

De problemen die gesteld worden en waarvoor onze auteur een antwoord zoekt bij zijn volksgenoten zijn allen gesteld van uit een Grieks-Scholastisch denken. Brengt dit niet een gevaar mede van beeldvervalsing, door vragen te stellen die niet in het kader passen van de Ruandese opvattingen, en aldus verwrongen antwoorden uit te lokken? Zoals het ongewettigd is met een Westerse problematiek de Indische wijsbegeerte te ondervragen, zo moet men ook hier wellicht een onderzoek instellen van uit het Ruandese denken zelf.

De auteur lijkt ook sterk onder invloed te staan van een bepaalde Middeleeuwse Scholastiek, die Middeleeuws gebleven is en niet van verstarren is vrij te pleiten bij gebrek aan contact met de levende gedachte. In de wijsbegeerte gaat het als met een taal, die noodzakelijk verarmt en verstart wanneer ze zich niet verrijkt met nieuwe woorden en nieuwe begrippen. De invloed van deze Middeleeuwse Scholastiek is reeds te merken aan zijn opvatting over de zintuiglijke gewaarwording (P. 31 e. v.) die de indruk verwekt van een kompartimentenpsychologie die te kort doet aan de eenheid van de mens. Dit had kunnen vermeden worden door de studie van Moderne Neo-Thomisten, die de Middeleeuwse Scholastiek hebben herdacht en bevrucht door contact met het moderne denken, maar namen als De Raeymaeker, Van Steenberghe, Dondeyne e. a. komen in de bibliografie niet voor.

G. Dhondt, M. S. C.

I. W. O. C. A. Zesde Jaarverslag 1953. 233 bl. Brussel 1956.

Zoals gewoonlijk geeft dit zo wetenschappelijk als technisch fijn verzorgd boek de samenstelling van het Instituut voor Wetenschappelijk Onderzoek in Centraal Afrika, als een overzicht van de verschillende activiteiten: algemene vergaderingen van de onderscheiden commissies, de conferenties, en symposia waaraan het Instituut deelnam, de lijst der navorsers en het door hen geleverde werk, en in het tweede deel de samenvattingen van de wetenschappelijke werken uitgegeven door leden en navorsers in 1953: het aantal stijgt van 220 tot 286 en de onderwerpen hebben betrekking op zowat alle takken

van de wetenschap, waar het IWOCA zich tegenwoordig aan geeft. Deze samenvattingen laten toe (samen met het nieuw tijdschrift FOLIA SCIENTIFICA AFRICAE CENTRALIS) een vlug overzicht te bekomen van het door het IWOCA gepresteerde werk.
G. H.

Revue Pédagogique Congolaise.

Dans le bulletin C.E.P.S.I., n° 29, sept. 1955, on trouve en annexe un nouveau périodique, : REVUE PÉDAGOGIQUE CONGOLAISE qui est publiée par l'Institut de Pédagogie de l'Université Lovanium, Léopoldville. Cette nouvelle revue s'adresse aux directeurs et aux instituteurs de l'enseignement primaire pour Africains, aux professeurs de l'enseignement secondaire et professionnel et à tous ceux qui s'intéressent à la formation de la jeunesse africaine sous ses différents aspects. En effet, depuis quelque temps se manifeste au Congo le besoin d'une Revue qui étudierait les problèmes pédagogiques propres à l'Afrique Centrale. Une collaboration s'impose parce que personne n'est capable d'examiner à fond toutes les questions qui se posent.

Ainsi le premier numéro de cette Revue traite d'abord de la « Conception de l'Enseignement » par le R.P. Delanaye, où il analyse les aptitudes et les influences du milieu chez les peuples dits « primitifs ». Puis enseigner, c'est éduquer et éduquer c'est aider et diriger la nature dans le développement de toutes ses facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses, en vue de la perfectionner et de procurer au sujet le bonheur en cette vie et en l'autre.

Le 2^e article décrit des expériences de « Semaines pédagogiques pour Moniteurs » (R.P. Dury) à Lubunda. « Le Cours de Littérature française à l'École secondaire Congolaise » (R.P. Steenberghen) explique ce qu'il faut entendre par « pénétration du génie français » et remarque que « si quelque lecteur a fait des expériences qui s'écartent des nôtres, ou s'il croit devoir prôner d'autres méthodes, nous serions heureux de connaître son point de vue. »

Enfin dans MÉLANGES, à la main de 3 articles parus en plusieurs revues, on expose le pour et contre à propos du bilinguisme dans l'enseignement africain.

F.M.

DR. A. OMBREDANE : L'exploration de la mentalité des Noirs congolais au moyen d'une épreuve projective. Inst. Roy. Col. Belge, Sciences mor. et pol. XXXVII, 5.244 p. + 18 fig. Bruxelles 1954. 300 fr.

Dans son article « L'intelligence noire et son destin ». R. Maistriau dit : « Quant au domaine de la psychologie profonde, nous avons été contraint de le négliger, ou plutôt de le réserver pour des recherches ultérieures. On n'ignore pas combien celui-ci est difficile à explorer. Pour le faire avec fruit, il nous eut fallu des connaissances que nous ne possédons malheureusement pas : celle des langues indigènes, tout d'abord, et ensuite des notions approfondies d'ethnographie et d'anthropologie des peuples africains. »

Eh bien, le Dr Ombredane a osé entamer ce problème, mais lui aussi reconnaît dans sa conclusion : « Les données de notre Congo T.A.T. n'ont pas la prétention d'é-

puiser le tableau de la mentalité des groupes de Noirs congolais parmi lesquels elles ont été recueillies. » Si les difficultés à surmonter sont déjà grandes pour les tests d'intelligence, elles sont énormes pour les tests d'explorations de la mentalité !

L'auteur traite à fond tous les aspects d'une investigation psychologique sur le comportement dans le chapitre « Perspectives pour la psychologie des Noirs. » Dans le 2^e chapitre « Principes d'une épreuve projective : le Congo T.A.T. » il explique les conditions d'un test valable pour les Noirs du Congo. Chapitre 3 « Le phénomène de la projection » traite à fond du principe de la projection ; successivement on discute « Technique d'application du Congo T.A.T. » (ch. 4), « Comment utiliser les récits du Congo T.A.T. » (ch. 5), « Thèmes et issues » (ch. 6), « La situation-Héros. Influences, Problème » (ch. 7), « La motivation-Besoins et objets » (ch. 8), « L'action-Conduites et style » (ch. 9), « L'inférence du héros au narrateur et la transposition du récit en première personne » (ch. 10), « Le système du Moi et formule de personnalité » (ch. 11), « Analyse d'un protocole » (ch. 12).

Le ch. 13 : « Les différences de problématiques et d'attitudes des d'un groupe à un autre révélées par le Congo T.A.T. » veut montrer l'utilité de cette épreuve pour une connaissance différencielle mais nous avertit aussi que « le matériel dont nous disposons pour l'instant ne nous permet que des approximations grossières. » Le ch. 14 démontre sommairement les possibilités du « Congo T.A.T. dans la sélection psychotechnique. »

Cette œuvre est une expérience très instructive et mérite l'attention de ceux qui s'intéressent à la psychologie des Congolais.

F. M.

J. CUVELIER (Mgr), Documents sur une mission française au Kongo 1766-176. Avec introduction et annotations. Institut royal colonial belge, Section des sciences morales et politiques. Mémoires in-8°, t. XXX, fasc. 1. 132 pp., Bruxelles, 1953, 125 F.

Gelijk de titel van het boek het aanduidt, biedt Mgr Cuvelier hier aan de historici en de ethnografen een verzameling van 27 belangrijke onuitgegeven documenten aanvullend van missionarissen en brieven van de Kardinaal Prefect van de Propaganda welke hij in de Archieven van de Propaganda te Rome en in deze van de « Missions étrangères » te Parijs gevonden heeft omtrent de evangelisatiepoging die enkele Franse priesters in de XVIII^e eeuw ondernamen op de kusten van Loango, even ten noorden van de monding van de Kongostroom.

Deze critische verzameling van oorkonden vult het werk aan dat in 1776 Proyat uitgaf onder den titel: *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique* ».

Onderhavig werk interesseert de geschiedenis van Kongo, omdat het ons een levendig beeld weergeeft van de toestanden en de gebruiken der inboorlingen van de kusten van West Afrika en van de monding van de Kongostroom vóór de grote penetratiebeweging van de beschaving in de XIX^e eeuw. Het belicht tevens een interessant hoofdstuk van de missiegeschiedenis van West Afrika. Eindelijk bevat het interessante gegevens over de slavenhandel in die streken. Mgr Cuvelier leverde aldus zeer nuttig werk door het uitgeven van deze documenten.

P. A. Roeykens.

R. P. M. STORME, NGANKABE. *La prétendue reine des Baboma d'après Stanley.* Académie royale des sciences coloniales ; classe des sciences morales et politiques ; Mémoires in -8°, Nouvelle série, T. VII, fasc. 2 (Histoire), 80 pp. Bruxelles, 1956. 80 F.

Schrijver verzamelt in deze korte verhandeling en onderwerpt aan een vakkundig kritisch onderzoek alles wat hij in zijn lezingen en in zijn persoonlijke opzoekingen ter plaatse bij de inboorlingen van de streek gevonden heeft omtrent deze congolese edele dame, welke Stanley in zijn boek over het ontstaan van de Kongostaat heeft verheerlijkt en vereeuwigd. Zij was geen eigenlijke koningin of stamhoofd ; wel behoorde zij tot de familie van het stamhoofd, en als zodanig, alsook om haar magische bediening en haar besliste ondernemingsgeest, oefende zij een grote invloed uit. Deze studie leest men met interesse. Men vindt er tevens enkele interessante episodien in uit de eerste jaren der evangelisatie van die streek, alsook nauwkeurige ethnografische en geschiedkundige details omtrent verschillende kleine stammen uit de streek van de « Kwa ». Deze laatste gegevens zullen vooral de ethnografen aanbelangen. Voor de algemene geschiedenis van Kongo is onderhavig werkje een leerzame excursie over een onderwerp van plaatselijke en bijkomende betekenis.

P. A. Roeykens.

P. PIRON : *L'indépendance de la Magistrature et le Statut des Magistrats.* A.R.S.G. Mor. en Pol. Mém. in-8, tome V, fasc. 5. 92 p. Bruxelles, 1956. 90 fr.

Les rapports entre le Pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire sont conditionnés par le principe de la séparation des pouvoirs dont à la Colonie l'application n'a jamais été aussi absolue que dans la Métropole. La Charte reconnaît implicitement au Ministre des Colonies et au Gouverneur Général le « droit de veto », à savoir le droit de donner au Ministère Public l'ordre de s'abstenir de poursuivre ou même d'arrêter une instruction. « Dans la plupart des cas, en effet, ce n'est pas tant la répression des faits illicites que l'enquête à laquelle ces faits donnent lieu qui provoquent le trouble dans les milieux indigènes ». Il ne semble pas que depuis 1908 des abus du droit de veto aient été signalés. La loi du 10 août 1921 a réservé au Ministre des Colonies avec possibilité de délégation au Gouverneur Général l'autorité sur les Officiers du Ministère public, permettant ainsi au Chef de la Colonie d'exercer pleinement sa mission de représentant du pouvoir central. Il faut souligner en effet la dualité des fonctions de ces magistrats : membres du pouvoir judiciaire et à ce titre entièrement indépendants lorsqu'ils siègent aux tribunaux mais agents du pouvoir exécutif quand ils poursuivent l'exécution des dispositions légales et réglementaires.

L'A. justifie ensuite l'Arrêté-Loi du 24 septembre 1942 tendant à accorder en matière répressive une protection spéciale à certains des plus hauts fonctionnaires de la Colonie (Gouverneur Général, Vice-Gouverneur Général, Gouverneurs de Province etc etc) en leur garantissant un privilège de juridiction devant la Cour d'Appel et en interdisant la citation directe les concernant. Cette législation nécessitée par les circonstances de guerre n'est plus guère critiquée.

La seconde partie du Mémoire a trait au Statut des magistrats coloniaux, au système de recrutement, au régime disciplinaire.

A propos du Stage au Service territorial organisé en 1937, l'Auteur relève la déception des Autorités métropolitaines en notant toutefois que l'échec de cette tentative provient précisément de ce que ce stage ne fut pas organisé. On est assez étonné de lire que suivant une déclaration faite au Conseil colonial c'était souvent parmi les magistrats anciens territoriaux que l'on trouvait les éléments les moins compréhensifs à l'égard de leurs anciens collègues, ces mêmes magistrats étant à l'époque considérés comme des laxistes par leurs chefs directs.

La vérité est que leur expérience fut faussée par l'état d'esprit et les méthodes qui régnaient à l'Administration jusqu'en 1940 (les temps ont changé depuis). Il fallait construire des routes sans crédits et parfois sans outillage, des bâtiments avec des délégations dérisoires; remédier à cette insuffisance avec la main-d'œuvre pénitentiaire; pour alimenter celle-ci, faire « fonctionner » le tribunal de Police; pour trouver des ressources financières, transformer les Prisons en Huileries; avoir des complaisances en matière de recrutement; assurer par tous moyens le ravitaillement des Plantations ou des Mines même si ces interventions devaient entraîner la dislocation des familles; imposer le portage sur des routes carrossables faites pour l'éviter; surtout développer la production du coton sans égard aux journées de travail imposables, etc, etc... Telle fut leur école de la légalité.

Néanmoins, la nécessité d'un stage territorial demeure et elle devrait même être étendue à tous les candidats magistrats. Comme le souligne l'Auteur, il ne s'agit pas seulement de science juridique mais de la connaissance d'un milieu humain. La meilleure des préparations consisterait à investir ces jeunes gens de fonctions judiciaires incombant actuellement au Service territorial (magistrat auxiliaire, Officier de Police judiciaire, juge de Police, enquêtes de vacance de terres, surveillance des tribunaux indigènes etc)...

A ce sujet l'Auteur relève avec pertinence que les Programmes de l'Ecole coloniale devraient comporter un enseignement de droit coutumier. Et nous ajouterons que ce cours devrait porter essentiellement sur l'explication raisonnée des grands principes de base. Les jeunes substituts sont actuellement fort mal préparés à leur rôle de surveillance et de direction des tribunaux indigènes, faute de formation doctrinale.

Les derniers chapitres traitent des engagements exceptionnels, des déplacements des magistrats du Siège, du régime disciplinaire, de la retraite, de l'avancement, des grades et des rémunérations, de l'interpénétration de la magistrature métropolitaine et coloniale.

Concernant l'avancement des magistrats assis, l'Auteur suggère le remplacement du système actuel par le régime des présentations tel qu'il existe en Belgique, sous réserve que chacune des deux Cours serait habilitée à proposer deux candidats pour chaque vacance. Le Conseil colonial pourrait prendre la place du Conseil provincial.

Ph. p. R.

